

AVANT-PROPOS

Ce numéro de la revue *Etudes Canadiennes/Canadian Studies* est exceptionnel à plus d'un titre. D'une part, il marque d'un repère fort l'achèvement du premier quart de siècle d'existence de l'Association Française d'Etudes Canadiennes (1976-2001). D'autre part, il constitue les Actes de ce colloque du 25ème anniversaire tenu en Sorbonne les 10-12 mai 2001 sous le thème "Vingt-cinq ans de mémoire". Organisée par Jean-Michel Lacroix et Yannick Resch, respectivement président et vice-présidente de l'AFEC, cette réunion internationale avait pour objectif de développer une large réflexion à travers des sujets constituant les jalons d'une mémoire commune au Canada et au Québec, ce qui ne veut pas dire pour autant identique. Ce colloque a manifesté une volonté de croiser les perspectives dans le seul but de contribuer à l'enrichissement du savoir scientifique en études canadiennes.

Toute une série d'affirmations identitaires, de lieux, d'événements, de représentations symboliques a marqué l'histoire du dernier quart du XXème siècle, tant au Canada qu'au Québec. Articulées autour de cinq thèmes représentatifs de cette perspective "quart de siècle", les vingt communications proposées ici sont rehaussées et encadrées par la signature de deux "grandes plumes", à savoir le texte des allocutions des écrivains Alberto Manguel et Naim Kattan.

Compte tenu de l'importance de cet événement, c'est avec un très grand plaisir que le rédacteur en chef de la revue cède la place au président de l'AFEC agissant en tant que *guest editor* de ce numéro ("rédacteur de fortune, occasionnel et un peu exceptionnel", dit-il de lui-même !). Il y procède à une large introduction où non seulement il retrace l'histoire de la revue de 1976 à 2001 mais où il identifie aussi les pratiques pluridisciplinaires et les grands axes directeurs qui président aux activités de l'AFEC. Qu'il en soit chaleureusement remercié.

Dans la chronologie déjà longue de cette revue, il se trouve que j'en suis le quatrième directeur et un devoir de vérité s'impose très agréablement à moi. Sans le travail constant et méthodique d'Annick Monnerie, la revue n'aurait jamais atteint la qualité matérielle dont elle jouit aujourd'hui. Placée au cœur du dispositif de fabrication, Annick a imprimé sa marque et elle est la cheville ouvrière de l'entreprise rédactionnelle et éditoriale. Sa collaboration de tous les instants est hautement appréciée.

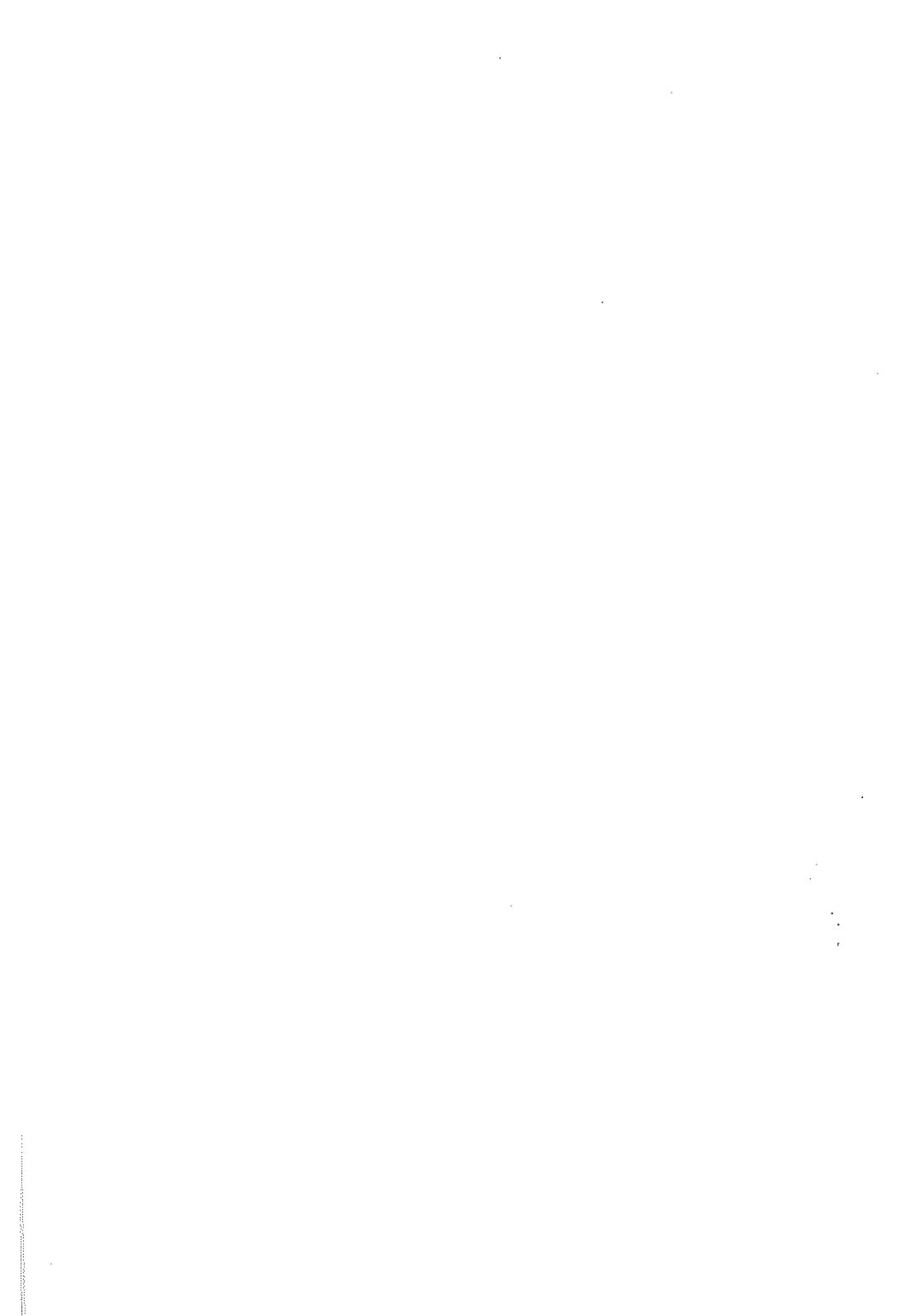
La commémoration du 25ème anniversaire de l'AFEC et de la revue *Etudes Canadiennes* est aussi une merveilleuse occasion pour exprimer, au nom des membres de l'association, ma plus profonde gratitude et mes plus vifs remerciements au Ministère des Affaires Etrangères et du Commerce International du Canada (MAECI) pour son fidèle soutien durant le quart de siècle écoulé et pour son appui indéfectible à la publication de la revue. Sans le MAECI, la diffusion des avancées du savoir en études canadiennes serait réduite à peu de choses en France. Ces Actes du "25ème" se veulent aussi une manifestation explicite de cette reconnaissance.

André-Louis SANGUIN



SOMMAIRE

Jean-Michel LACROIX, INTRODUCTION	7
<i>Allocution d'ouverture</i>	
Alberto MANGUEL, La bibliothèque du vaste monde	11
<i>Les relations France-Québec-Etats-Unis</i>	
Paul-André LINTEAU, Les relations entre Le Québec et les Etats-Unis depuis le XIXe siècle : le regard des historiens, 1975-2000	21
Louis BALTHAZAR, La vocation continentale du Canada	35
Jacques PORTES, France-Québec et mondialisation	51
Pierre GUILLAUME, Canada, Québec, France : un partenariat conflictuel au sein de la francophonie	59
<i>Les aspects constitutionnels Etat-nation/Etats multinationaux/citoyenneté</i>	
Alain DIECKHOFF, L'État face au défi de la multinationalité	71
Philip RESNICK, Un Demos ou plusieurs Demoï ? Impératifs fédéraux vs confédéraux dans les États multinationaux	87
Denis MONIÈRE, Le vocabulaire gouvernemental en France, au Canada et au Québec : 1944-2000	103
<i>Les enjeux au Nunavut et au Nunavik</i>	
Marc-Adélar TREMBLAY, Le processus de création d'un gouvernement autonome au Nunavik :	117
Michèle THERRIEN, La question du concept inuit	131
<i>Les représentations de la France ou/et de l'Amérique.</i>	
<i>Le rapport à l'Amérique</i>	
Marta DVORAK, From Alterity to Hybridity	149
Franck DAVEY, French Theory, Canadian Poetics	163
Danièle PITAVY, Réflexion sur la littérature américaine et canadienne anglophone depuis vingt-cinq ans	173
Yannick RESCH, Les représentations de la France et des Etats-Unis dans la littérature québécoise depuis 25 ans. Rapport de synthèse	187
Marie-Lyne PICCIONE, Aller simple pour le malentendu	191
Jean MORENCY, 25 ans de présence américaine dans le roman québécois	197
<i>Institutions et Industries culturelles/Aspects documentaires</i>	
Isabelle RAYNAULD, L'importance du scénario dans le cinéma québécois	209
Dalila DA SILVA et Marie-Claire GERMANAUD, L'inventaire bibliographique des relations franco-québécoises	225
Ursula MATLAG, La bibliothèque de la DGQAP et son « réseau »	229
Raymonde LITALIEN, La recherche documentaire en France sur le Canada	233
Denis VAUGEOIS, La coédiction entre la France et le Québec	247
<i>Allocution de clôture</i>	
Naïm KATTAN, Le Canada comme il va	253



INTRODUCTION

À Pierre Spriet

Ce texte introductif qui suit correspond, selon un usage ancien de la revue *Etudes canadiennes*, à l'espace rédactionnel dévolu à celui que nos confrères anglais et nord-américains appellent un "guest editor". Horresco referens ! Certains de nos lecteurs fidèles verront dans ces mots entre guillemets la mauvaise habitude prise par le président angliciste de l'AFEC d'introduire des mots étrangers dans un texte qui se devrait d'être français pur sang. Qu'ils me pardonnent cette hybridité linguistique !

"Guest editor" est difficile à traduire : c'est, si l'on veut, un rédacteur de fortune, occasionnel à qui l'on dit qu'il est un peu exceptionnel, qu'il a été invité en fait parce qu'on voulait lui faire honneur, comme lorsque nous demandons à un collègue étranger réputé d'être le "guest speaker". N'avons-nous pas d'ailleurs confié à des hôtes éminents le soin de présenter une allocution d'ouverture ou une allocution de clôture ? Lorsque nous fîmes appel à Alberto Manguel et à Naïm Kattan, nous les avons honorés mais nous avons nous-mêmes été honorés. Manguel définit magistralement la problématique du métissage en confondant sans cesse à dessein l'ici et l'ailleurs, l'un et l'autre, montre élégamment sa culture et met très haut la barre en nous invitant dans la "Bibliothèque universelle" tandis que Kattan témoigne avec pudeur et authenticité et se réjouit d'avoir "choisi" le Canada dont il résume de façon synthétique et fine les traits véritablement distinctifs.

A moins que la formule de "guest editor" ne veuille dire que celui qui a invité les autres à se réunir pour un colloque est invité à son tour par ces mêmes autres à réunir les textes de leurs interventions pour continuer de les honorer en fixant pour la postérité leurs propos éphémères ? Merci donc de m'avoir permis de revenir comme "invité" (à moins que ce ne soit comme "guest worker" /travailleur clandestin) au comité éditorial d'une revue dont j'ai vu la fondation et à laquelle j'ai participé comme comme rédacteur en chef adjoint pendant les 31 premiers numéros. Ce fut une longue période d'une quinzaine d'années pendant lesquelles, avec autorité, discrétion et efficacité, notre collègue Pierre Spriet a assuré la direction de la revue *Etudes Canadiennes* avant que ne lui succèdent Jacques Portes, Pierre Guillaume puis André -Louis Sanguin.

En réalité, je dois ici remercier chaleureusement André -Louis Sanguin, notre rédacteur en chef (*chief editor*) de m'avoir laissé la place pour reprendre

du service, pour rassembler, pour amender parfois et enfin pour présenter les Actes du colloque international organisé en Sorbonne en mai 2001, pendant trois jours, à l'occasion de la célébration des 25 ans de l'AFEC (Association Française d'Etudes Canadiennes). Ce colloque fut organisé par le Centre d'études canadiennes de Paris 3 Sorbonne Nouvelle que j'ai fondé en 1990 et que je dirige inlassablement depuis. Je m'étais associé, il est vrai, dans cette entreprise à Yannick Resch, la directrice du Centre Saint Laurent d'Aix -en - Provence dont on sait qu'elle est aussi vice-présidente de l'AFEC. Ce tandem avait donc de l'allure, mais il avait surtout valeur symbolique car on sait que Yannick est francisante et a la dent douce pour la littérature québécoise. Il paraissait donc intéressant de rappeler que même si les études canadiennes se sont développées avec une facilité toute particulière dans nos UFR d'anglais, l'AFEC et notre revue n'en ont pas moins fait la part belle à la littérature québécoise et, de façon plus large, aux littératures d'expression française au Canada. Nos lecteurs remarqueront d'ailleurs que sur les 25 communications présentées au colloque de Paris deux seulement le furent en anglais et encore on peut soupçonner Marta Dvorak d'avoir eu la délicatesse de parler l'anglais pour que Frank Davey ne se sente pas trop seul ! mais après tout cela était normal puisque nous étions en France !

Ce volume d'Actes est imposant par sa taille mais, à moment exceptionnel, volume exceptionnel. La quantité n'est pas une abondance due à la négligence ou à l'indulgence, elle est la richesse de contributions d'une rare densité. Le comité scientifique d'organisation (c'est en son nom que je parle quand j'utilise un "nous" qui n'est ni royal ni de majesté) n'a pas eu à sélectionner les textes dont on aurait découvert après les avoir entendus (et ce, malgré les promesses parfois fallacieuses de résumés alléchants) qu'ils ne méritaient pas d'être publiés pour l'immortalité ; en réalité la sélection avait été préalablement faite puisque nous n'avions pas lancé d'appel à communication mais avions décidé de solliciter des collègues dont on sait l'expertise mais aussi, pour avoir lu leurs travaux depuis plus d'un quart de siècle, qu'ils étaient en mesure de répondre à notre appel. Il s'agissait bien, à l'occasion de cet anniversaire, d'accomplir un devoir de mémoire et de prendre le recul ou la distance nécessaire pour réfléchir au sens de notre démarche commune engagée en 1976.

Notre premier pari était la pluridisciplinarité et l'aventure était audacieuse dans les années 1970. L'entreprise n'a peut-être pas totalement réussi au sens où des universitaires de disciplines différentes n'ont pas systématiquement travaillé ensemble sur le même objet d'étude mais le pari aura été réussi si nous avons déjà appris à nous écouter et à nous respecter. A vrai dire, avec des méthodologies différentes et des outils qui ne se ressemblent

INTRODUCTION

pas, nous parvenons très souvent aux mêmes conclusions sur le Canada, sur l'évolution de cette société dont nous essayons tous de définir ce qui la rend non seulement attachante mais aussi particulière, distincte. Cette approche pluridisciplinaire se retrouve ici avec la présentation des textes selon l'axe des sciences sociales et celui des littératures. Les historiens et les politistes sont bien représentés, les anthropologues aussi grâce au Nunavut et au Nunavik ; les géographes, par ailleurs très actifs dans l'Association et dans nos centres, ont malheureusement manqué à l'appel pour des raisons indépendantes de leur volonté et ceux qui ont participé n'ont pas souhaité fournir leurs textes dans ce volume. Comme à l'habitude, les littéraires ont tenu leurs deux ateliers reflétant le bilinguisme officiel du Canada. Mais la grande nouveauté aura sans doute été cette fois-ci d'inviter des spécialistes d'un secteur essentiel pour les chercheurs et qui est celui de la documentation ; la présence de la BNF, de la Bibliothèque de la Délégation générale du Canada, des Archives publiques du Canada a permis de rappeler combien il était essentiel d'avoir accès à des sources authentiques pour travailler de façon scientifique. Communications sur la richesse des fonds, sur leur modernisation, sur l'évolution des demandes des usagers ont trouvé leur juste et agréable pendant dans la visite des Archives de France sises dans le quartier du Marais. La Directrice, Madame Martine de Boisdeffre, nous fit même l'honneur de nous accueillir dans son domaine et c'est à Robert Chelle que nous devons cette introduction ainsi que l'idée de déjeuner dans les jardins somptueux de l'Hôtel de Rohan.

Au-delà de ces propos très généraux, nos lecteurs découvriront dans les 21 textes qui suivent que les intervenants ont convergé vers des conclusions proches sinon semblables. C'était tout l'intérêt des regards croisés que nous avons voulu susciter en invitant systématiquement un collègue français et un collègue canadien/qubécois à offrir sa perception des relations entre un fragment de l'Europe et un fragment de l'Amérique. Si les relations ont évolué, les liens demeurent entre nous. Certes nos visions de l'Autre canadien ou québécois, encore trop souvent stéréotypées, méritent d'être sérieusement dépoussiérées mais la perception que nous avons de nous mêmes est profondément ébranlée par le regard de l'Autre. Le rapport au Québec est "plein de nostalgie et de ressentiment", nous dit-on. Dans cette période post-coloniale, notre vision européocentriste de l'Amérique n'a plus cours, cela nous le savions, au moins depuis l'anniversaire de 1492 mais nous devons aussi nous affranchir de nos réflexes encore trop souvent paternalistes, pleins de morgue, d'arrogance et de superbe. Quoi il en soit — et il en est de même pour la relation France-Québec que pour la relation entre le Québec et le "reste du Canada" (expression que je n'aime pas) — nous partageons une expérience commune, un passé commun. "Le passé est une dimension de notre culture" affirme Naïm Kattan et nous devons nous réjouir de nous être finalement

Jean-Michel LACROIX

enrichis grâce à notre rencontre. Le contact des cultures s'est prolongé et amplifié au Canada à un point tel qu'il est devenu l'un des ingrédients essentiels, structurants de son identité. Les auteurs de *Canada et Canadiens* avaient écrit, il y a longtemps, que le Canada était une "Amérique différente". On nous dit maintenant que le Canada, c'est "l'autre Amérique". On aura compris aussi — et cela nous rassure infiniment — qu'il ne faut pas confondre américanité et américanisation. Et puisque le pari de notre AFEC est la pluridisciplinarité, c'est-à-dire l'ouverture et la tolérance, on ne pourra que se réjouir de voir avec quelle unanimité tous les communicants se sont mis d'accord pour dire que l'hybridation et le métissage constituaient la trame, la texture même de ce pays que nous appelons Canada.

Pour terminer, nous devons remercier tous les collègues et amis du monde entier qui sont venus (nous étions près de 250) pour concélébrer ce 25^e anniversaire. La fête était au rendez-vous. Le rassemblement des chercheurs qui travaillent ensemble et se connaissent depuis plus de 30 ans fut souvent émouvant. Ce colloque de Paris est vraiment digne d'être inscrit dans le "*guest book*". Je devrais dire "le livre d'or" pour les défenseurs acharnés de la langue française. Non, pardonnez moi, c'est le silence qui est d'or.

Jean -Michel LACROIX
Professeur à Paris III Sorbonne Nouvelle
Président de l'AFEC

LA BIBLIOTHEQUE DU VASTE MONDE

Alberto MANGUEL
traduit par Christine Le Bœuf

Nous naissons, nous vivons, nous mourons au milieu du merveilleux.
Napoléon Bonaparte, *Lettre à Joséphine*, 5 avril 1796

De toutes les aventures d'Ulysse, nulle ne me paraît aussi émouvante que son retour à Ithaque. Les sirènes, le cyclope, la magicienne et ses sortilèges sont de prodigieuses merveilles, mais le vieil homme qui pleure en voyant le rivage bien aimé et le chien qui, reconnaissant son cher maître, meurt à ses pieds, le cœur brisé, me semblent plus vrais et plus frappants que les merveilles. Les neuf dixièmes du poème consistent en surprises; la fin est reconnaissance.

Que signifie ce retour ? Au moins deux choses. On peut soutenir que nous percevons le monde de deux façons : comme une terre étrangère, ou comme la nôtre. Nous nous sentons soit étonnés par les différences, soit rassurés par les similitudes entre un lieu et un autre. Où que nous nous installions, nous sommes soit des voyageurs arrêtés, soit des voyageurs revenus. Nous sommes chez nous soit en un endroit, exclusivement, soit, plus généralement, dans le monde entier.

Deux exemples pourront, je pense, aider à comprendre ces situations en apparence opposées. Ils concernent les errances de deux personnages célèbres qui ont parcouru le monde en quête d'un havre.

Dans un lointain château aux murs en ruines, où les ombres sont légion et où souffle un vent glacial, vivait un comte dont le grand âge n'avait d'égal que le renom. Il devait avant tout aux livres sa connaissance du monde et il était sûr de sa place dans l'Histoire. Selon ses propres termes, cet aristocrate affirmait avoir le droit d'être fier : "parce que dans mes veines, disait-il, coule le sang de bien des races courageuses qui ont combattu comme combat le lion, pour la souveraineté. Ici, dans le tourbillon des races européennes, la tribu ougrienne a apporté d'Islande cet esprit belliqueux, reçu de Thor et d'Odin, dont les Vandales firent féroce preuve sur les rives de l'Europe, de l'Asie et de l'Afrique, au point que les gens crurent que les loups-garous eux-mêmes étaient venus s'acharner sur la terre. [...] Quand fut rachetée cette grande honte de ma nation, la honte du Kossovo, alors que les étendards du Valache et du Magyar s'étaient inclinés sous le Croissant, qui donc, sinon un homme de ma race,

traversa le Danube et vainquit le Turc sur son propre terrain ? C'était Dracula, en vérité !"

Le fief du comte Dracula se trouve en Transylvanie. C'est là son *umbilicus mundi*, le nombril de son univers, le paysage qui alimente son imagination, sinon son corps puisque, plus le temps passe, plus il lui devient difficile de trouver du sang frais dans ses montagnes natales, et il est obligé de chercher à l'étranger sa nourriture terrestre. "J'aspire à parcourir les rues encombrées de votre imposante cité de Londres, dit le comte, à me sentir au cœur du tourbillon et de l'élan de l'humanité, à en partager la vie, les transformations, la mort, et tout ce qui fait d'elle ce qu'elle est".

Mais où que le portent ses voyages, Dracula ne peut être totalement séparé de chez lui : il doit avoir toujours avec lui un coffre (ou un cercueil) rempli de sa terre natale, dans laquelle il est si profondément enraciné. Sans cela, il ne peut vivre. Tel Antée, il doit toucher sa mère la Terre ou mourir. C'est à cause de cela que pour le comte Dracula, voyager est chose pénible et ingrate : "Ici [en Transylvanie] je suis noble ; je suis *boyar* ; les gens du commun me craignent et je suis maître. Mais un étranger en pays étranger n'est personne ; les hommes ne le connaissent pas — et ne pas connaître, c'est ne pas estimer."

L'autre voyageur est, lui aussi, un personnage solitaire qui, à l'instar du comte Dracula, est bien décidé à ce que nul ne soit son maître mais qui, contrairement au comte, ne se berce pas d'illusions quant à son aristocratie. Il est, lui aussi, étranger en pays étranger, mais il n'a ni patrie, ni racines, ni ancêtres. "Je ne possédais pas d'argent, pas d'amis, aucune espèce de bien," nous confie-t-il. Le monde est son royaume parce qu'il n'en a pas d'autre ; il est citoyen du cosmos parce qu'il est citoyen de nulle part. "Je suis satisfait de souffrir seul, tant que dureront mes souffrances," dit-il, résigné. Il s'instruit de ce qu'est le monde en écoutant une famille de paysans lire, si peu plausible que ce soit, un ouvrage historique, les *Ruines des Empires*, de Volney. "Grâce à cette œuvre, explique-t-il, j'obtins une connaissance élémentaire de l'histoire et un aperçu des divers empires existant dans le monde ; elle me donna une idée des mœurs, des gouvernements et des religions des différentes nations de la Terre." Notre voyageur se demande comment l'homme peut être "à la fois si puissant, si vertueux et magnifique, et cependant si vicieux et si bas." A cela, il ne trouve pas de réponse, mais s'il ne se sent pas "de même nature que l'homme," il aime néanmoins l'humanité et souhaite appartenir au genre humain. Malheureusement, le monde lâchera ses chiens sur ce citoyen du monde, le poursuivra de ses sarcasmes comme étranger à tous les sens du terme, une créature exclue de toute société. Misérable, craint et haï, il

provoquera la mort de son créateur et, finalement, le pauvre monstre du Dr. Frankenstein se perdra à jamais au-delà des banquises du pôle nord, dans les glaciales pages blanches du Canada, là où sont relégués un si grand nombre des fantômes universels.

Le Monstre de Frankenstein est à la fois l'étranger absolu et le plus parfait des citoyens du monde : il est "autre" sous tous ses aspects. Sa vue inspire l'horreur, et pourtant il est composé de toutes sortes de morceaux humains, créature multiculturelle au sens le plus littéral. Pour l'inoubliable image finale de *la Reine Christine*, Ruben Mamoulian avait dit à Greta Garbo de se voir l'esprit, de "penser à rien", obtenant ainsi ce creux obsédant dans lequel se sont perdues plusieurs générations de spectateurs. Le visage du monstre (incarné par Boris Karloff et le maquilleur Jack Pierce) est sa contrepartie exacte, son ombre, le visage de notre infra-humanité, arborant les traits que nous craignons de voir un jour surgir d'un miroir distrait — celui du portrait de Dorian Gray, celui du méchant Mr. Hyde. Si le visage de Garbo est divinement vide, celui du monstre est démoniaquement plein (au point de craquer à ses coutures visibles) de ce que nous souhaitons dissimuler, de tout ce qu'en tant que société nous avons jugé "étranger". Ce n'est pas le visage du "mal" (et celui de Garbo n'est pas celui du "bien"), mais il est exécrable (de même que celui de Garbo est immaculé). Plus que celui de tout autre monstre humanoïde, c'est un visage rêvé par quelqu'un qui sait ce que devrait être un visage mais ne réussit pas tout à fait à en recréer un, un visage erroné, un visage si énorme qu'il nous saisit de la crainte que, si nous devions nous en approcher (selon les termes de Chesterton), "le visage serait trop énorme pour être possible". En tant que visage, c'est un échec parfait, une version grotesque de la description biblique du visage créé "à Son image". Rappelons-nous également que, dans la tradition médiévale, l'étranger archétypique était l'homme-chien, l'homme au visage de chien (c'est-à-dire un visage non humain) qui vivait en dehors des remparts de la cité et symbolisait tout ce que la société avait mis au ban.

Mais le monstre, composé de parties multiples, apprenant comme Adam pour la première fois la nature du monde et la sienne propre, est aussi le parfait voyageur, l'individu curieux, désireux d'être instruit par ce qu'il voit et entend, un visiteur dépourvu de préjugés (ou de toutes autres choses) pouvant colorer ce qu'il apprend. La première fois qu'il entre dans la chaumière de l'aveugle qui deviendra son seul ami, le monstre prononce ces paroles : "Pardonnez l'intrusion [...]. Je suis un voyageur en quête d'un peu de repos." Voyageur universel, voyageur condamné, tel le Juif Errant, à ne jamais trouver de lieu de repos, voyageur pour qui n'existent ni frontières, ni nationalités distinctes, ni limitations de l'espace car il n'est de nulle part, le monstre doit

s'excuser d'entrer dans ce monde où il n'est pas venu de son plein gré, étant "issu des ténèbres", comme l'a dit l'Adam de Milton. Je trouve l'expression : "Pardonnez l'intrusion" intolérablement émouvante.

Pour le monstre de Frankenstein, le monde est une unité. Bien qu'il voyage de lieu distinct en lieu distinct — la Suisse, les Orcades, l'Allemagne, la Russie, l'Angleterre et les solitudes de la Tartarie — il ne voit pas les particularités de ces sociétés mais les caractères qui leur sont communs. "J'avais une notion très confuse de royaumes, de vastes étendues de campagne, de cours d'eau puissants et de mers illimitées. Mais j'ignorais tout des villes et des grands rassemblements humains." L'univers du monstre n'est pas urbain mais bucolique. S'il est citoyen du monde, c'est d'un monde quasiment dépourvu de traits spécifiques. Il se meut dans l'abstrait, même s'il apprend des détails dans des livres d'histoire particuliers. "Je lus que des hommes engagés dans les affaires publiques gouvernaient ou massacraient leurs semblables. Je sentis naître en moi un très ardent amour de la vertu et une profonde horreur du vice, dans la mesure où je comprenais la signification de ces termes, relatifs seulement, dans l'application que j'en faisais, au plaisir et à la douleur." Notre monstre n'a pas lu Nietzsche.

Chez soi en un seul lieu et chez soi dans le monde, voilà deux notions qui attirent leurs contraires. Le sentiment de nationalité, par exemple, est en général coloré par le sentiment de ce qui est étranger, ce qui est "autre". Le comte Dracula s'ennorgueillit d'être *boyar* et peut énumérer avec hauteur quantité de nationalités différentes qui ne sont pas les siennes. Le Mr. Podsnap de Dickens bâtit son propre sentiment d'identité en rejetant ce qu'il ne comprend ou n'apprécie pas comme étant "non anglais !" dans la conviction de priver d'existence tout ce qu'il relègue ainsi derrière lui "avec une gesticulation particulière du bras droit." Au Canada, nous nous définissons comme "non Américains" ; en Europe, on qualifie les défauts d'étrangers afin de préserver une naïve pureté nationale : ainsi la syphilis est appelée le "mal français" par les Anglais et le "mal espagnol" par les Français ; ainsi, pour les Français, "filer à l'anglaise" signifie partir discrètement, tandis que les Anglais nomment "*taking Dutch leave*" (partir à la hollandaise) le fait de s'esquiver sans payer la note.

La notion de nationalité unique est curieuse, car elle est très arbitraire. Promettre allégeance à un pays (construction imaginaire en soi) simplement parce que le hasard nous a fait émerger du ventre de notre mère en un lieu géographique particulier, cela fleurit les superstitions de l'astrologie, qui prétend nous lier aux étoiles sous lesquelles nous sommes nés. Mais faut-il nous fier aux étoiles fixes qui brillaient au firmament de notre naissance ?

Faut-il nous fier à la notion d'une nationalité imposée ? Suffit-il, pour comprendre qui nous sommes, d'exclure le reste du monde ? "*Sinn Fein*" signifie, en irlandais : "Nous seuls". Une telle chose est-elle possible ? Pouvons-nous, qui que nous soyons, de n'importe quelle façon essentielle, être seuls ?

Le nationalisme, au sens le plus strict, est soit une profession de foi, soit une appellation bureaucratique, et peut avoir représenté quelque chose dans des temps quasi préhistoriques, avant l'invention de la notion elle-même : c'est-à-dire avant les déplacements de frontières, les modifications des sphères de gouvernement, les négociations de nouveaux droits territoriaux, les alliances de couronnes et de lignées, les invasions armées, les pactes politiques et les entreprises multinationales modernes. Après cela, le nationalisme fonctionne surtout par le rejet. Remparts et frontières laissent le reste du monde au dehors et nous nous réclamons (comme le comte Dracula) d'une tradition perçue de sang et de paysage. Naïvement, nous croyons alors pouvoir dire qui nous sommes et nous défendons le lieu auquel on nous affirme — et nous croyons — que nous appartenons, dans ses atrocités et dans ses triomphes. Dire : "Mon pays, à tort ou à raison," a écrit Chesterton, c'est comme si l'on disait : "Ma mère, ivre ou sobre." Nous n'avons pas le choix. Notre passeport l'affirme.

Mais au-delà de cette définition exclusive du nationalisme, il en est une autre, plus efficace, à laquelle on peut parfois arriver : un sentiment d'appartenance à une société aux valeurs communes et au vocabulaire commun, une société dont nous partageons la mythologie et le point de vue sur le monde. Dans ce cas, la vision n'est pas exclusive : nos regards ne sont pas tournés vers le dedans, vers le centre, mais vers le reste du cosmos dont nous sommes qu'un piètre élément. Le point de vue est privé, personnel ; la vision est universelle. Ce sentiment national tourné vers le dehors a prévalu à certaines époques de notre histoire commune : à Cordoue à la fin du XIV^e siècle ; à Constantinople vers le milieu du XV^e siècle ; dans la Venise du XVI^e siècle ; à Paris dans les années vingt. C'est le sentiment nationaliste — le fait de savoir qui on est — qui a permis aux citoyens d'Alsace-Lorraine de résister à l'invasion allemande ; aux habitants du Timor oriental de lutter contre les usurpateurs indonésiens ; aux Kurdes de garder une identité face aux gouvernements de l'Irak, de la Syrie, de la Turquie et de l'Arménie... De tels exemples sont innombrables. C'est aussi cette conscience d'un passé intime qui pousse le philosophe Averroès, exilé de son Andalousie natale en Afrique du Nord, à citer comme sien le poème adressé par le roi maure Abdurrahmane à un palmier africain dans son vaste jardin espagnol : "Toi aussi, ô palmier, tu es étranger / Dans ce pays étrange où je me trouve..." Un

sentiment d'appartenance permet à Averroès de s'approprier la nostalgie du roi africain pour décrire sa propre nostalgie de l'Espagne. Un sentiment d'appartenance nous permet à nous, au Canada, par exemple, de revendiquer l'héritage des philosophes grecs, des sagas indiennes et africaines, des légendes indigènes, de "l'âge d'or" français, des littératures de l'Orient et de l'Occident, de la Bible.

Mais revenons au monstre de Frankenstein: quelle vision du monde pouvait avoir notre monstre ? Sénèque, au premier siècle de notre ère, en écho à des principes stoïciens de quatre cents ans plus anciens, contestait la validité du concept restrictif de nationalité. Appuyant les objections de Sénèque presque deux millénaires plus tard, en 1952, Jorge Luis Borges devait observer que "chaque écrivain engendre ses propres précurseurs." Cela revient à dire qu'à travers le regard d'un lecteur, un auteur donné acquerra une généalogie insoupçonnée jusqu'alors de précurseurs associés par un lien qui n'existe pas entre eux mais que tous ont en commun avec leur lointain et puissant rejeton. D'après Borges, chaque écrivain invente son propre passé. Telle était l'idée de Sénèque. Il avait observé que l'affirmation répandue, selon laquelle nous n'avons pas choisi nos parents, est en réalité inexacte. Nous avons certainement, dit Sénèque, le pouvoir d'élire notre généalogie. "Voici des familles aux nobles patrimoines, écrit-il, en désignant sa bibliothèque. Choisissez celles auxquelles vous souhaitez appartenir. Votre adoption vous en donnera non seulement le nom, mais aussi la qualité, et vous n'aurez nul besoin de les garder dans un esprit d'avarice ou de mesquinerie : plus vous les partagerez, plus il deviendront grands. [...] C'est le seul moyen de prolonger votre existence mortelle, plutôt que de la transformer en stérile immortalité." Qui réalise cela, poursuit Sénèque, "est exempt des limitations de l'humanité ; tous les âges sont à son service comme au service d'un dieu. Le temps a-t-il passé ? Il le maintient par le souvenir. Le temps est-il présent ? Il s'en sert. Le temps est-il encore à venir ? Il anticipe. L'amalgame de tous les temps en un seul lui fait la vie longue."

A la définition étroite du nationalisme, Sénèque et les stoïciens opposaient l'idée du cosmopolitisme, impliquant que leur *polis*, leur cité-état, était le monde entier. Pour eux, l'important n'était pas la notion de supériorité (Plutarque se moquait de ceux qui considéraient la lune d'Athènes comme supérieure à la lune de Corinthe) mais celle de communauté, le fait que tous les humains — tous enfants de Zeus selon Epictète — eussent en partage une raison commune sous un même verbe divin. En conséquence, Epictète et les derniers stoïciens élargissaient le cercle de la personne, embrassant non seulement famille et amis, mais aussi ennemis et esclaves, jusqu'aux barbares et aux étrangers et, enfin, à l'humanité entière. Dante devait s'appliquer cette

définition : "Comme le poisson a l'eau, j'ai le monde pour demeure," écrivait-il, non pas en italien, sa langue maternelle, mais en latin, la langue universelle, ajoutant que, bien qu'il aimât sa Florence natale au point de supporter l'exil pour sa cause, il pouvait dire en vérité, après avoir lu de nombreux poètes et écrivains, que la terre est pleine d'autres lieux plus nobles et plus beaux. Ce vigoureux cosmopolitisme permet à Dante d'affirmer une identité nationale indépendante en même temps qu'il considère le monde comme son patrimoine et la source de son génie.

Quel est ce monde riche, noble et beau qui appartient à tous et que tout être humain peut revendiquer comme sien ? Peut-être apparaît-il à la lecture de l'argumentation de Sénèque, de la confession de Dante et de la découverte de Borges, que la patrie cosmopolite ne se situe pas dans l'espace, fracturée par des frontières politiques, mais dans le temps, qui est sans frontières.

Voilà une notion bien curieuse. Bien qu'avancée par Sénèque, elle appartient moins à la tradition gréco-romaine qu'à la tradition juive. Pour les Grecs, qui rédigeaient avec assiduité leurs traités philosophiques, leurs pièces de théâtre, leurs poèmes, leurs lettres, leurs discours et leurs transactions commerciales, et ne voyaient néanmoins dans l'écrit qu'un simple auxiliaire de la mémoire et, comme tel, un expédient que Socrate tournait en dérision, le livre était un accessoire de la vie civilisée, jamais son cœur ; c'est pourquoi la représentation matérielle de la civilisation grecque se trouve dans l'espace, dans les pierres de ses cités. Pour les Juifs, par contre, dont les transactions quotidiennes se passaient oralement et dont la littérature était en grande partie confiée à la mémoire, le livre — la Bible, la parole de Dieu révélée — constitue le centre de la civilisation et a survécu dans le temps, et non dans l'espace, aux migrations d'un peuple nomade. Pour d'autres cultures — chez les Mayas, par exemple — la tradition était fixée à la fois dans le temps et dans l'espace, simultanément, puisque leurs monuments étaient aussi leurs livres.

Mais, pour les Juifs, le livre était éternel, enraciné dans le temps, et il avait (a, et aura) par conséquent une existence constante. A tel point que même après la destruction du Second Temple, en l'an 70 de notre ère, les rabbins érudits de la Diaspora discutaient dans leurs lointaines synagogues des règles matérielles de conduite dans un monument qui n'avait plus d'existence matérielle. Voilà bien l'allégeance spirituelle que prônait Sénèque, l'allégeance à une construction idéologique universelle, à un passé commun et disponible, tel que le reflète un présent différencié ; voilà la notion que l'on a nommée cosmopolitisme.

En français, le mot a fait son apparition en 1560, traduit du grec et signifiant “quelqu’un qui se déclare citoyen du monde.” Au dix-neuvième siècle, remis en usage et opposé à “patriote”, ce mot est devenu l’expression soit d’un reproche soit d’une louange, selon celui qui l’utilisait. Barrès, par exemple, s’en servait pour riposter, de l’aile droite, à l’insulte implicite dans le mot “nationaliste”. Borges, dans un discours prononcé en l’honneur de Victoria Ocampo le 15 mai 1979, suggéra que l’incitation de Melville, dans *Moby Dick*, à être “patriote des cieux”, résumait l’idéal cosmopolite : “de n’être pas citoyen d’un petit coin du monde qui change en fonction des conventions de la politique, en fonction des guerres et des événements, mais de considérer plutôt le monde entier comme notre patrie.”

Face à ce sentiment œcuménique, Jean-Jacques Rousseau se sentait partagé. Dans l’*Emile*, il soutenait que les mots “patrie” et “citoyen” devaient être éliminés de toutes les langues modernes. Mais il insistait aussi : “Défiez-vous de ces cosmopolites qui vont chercher loin dans leurs livres des devoirs qu’ils dédaignent de remplir autour d’eux. Tel philosophe aime les Tartares, pour être dispensé d’aimer ses voisins.”

Il y a une vingtaine d’années, mon expérience personnelle — comme celle du monstre de Frankenstein — n’avait encore jamais été que celle d’un voyageur parmi ces Tartares. Je n’avais jamais vécu en un lieu où j’eûs envie de me dire chez moi, c’est-à-dire qu’aucun paysage n’était devenu le cadre de mon imaginaire. L’Argentine et ses vicissitudes, l’Europe et ses encombrantes traditions, le Pacifique sud et sa géographie idyllique étaient autant d’endroits où j’avais vécu, sans toutefois m’y sentir chez moi. Je crois que cette impression de n’être de nulle part est en relation directe avec l’assurance qu’ont ces endroits d’être le nombril du monde, sinon le monde même. Ils exigent une allégeance totale et aveugle, de cœur, de corps et d’esprit, et ceux qui ne se soumettent pas sont et seront toujours des étrangers. Comme dans la Grèce antique, l’étranger en ces lieux est celui dont le sang ancestral n’est pas tombé sur les champs de la nation, celui qui n’a pas droit à sa propre voix politique. Dans *Les Phéniciennes* d’Euripide, un soldat déclare qu’il est dur d’être exilé car il doit désormais dépendre d’autrui pour sa subsistance et n’est jamais autorisé à parler franchement. A quoi sa mère répond : “Tel est le sort d’un esclave, de ne jamais dire ce qu’il a en tête.” Tel est le sort auquel le comte Dracula se condamne lorsqu’il s’installe en Angleterre.

Je suis arrivé au Canada en 1982 et j’ai aussitôt été frappé par une conception particulière du passé. Peut-être parce qu’il était né d’un désir négatif — celui de ne pas être une nation indépendante, de ne pas être les Etats-Unis d’Amérique — ce pays a toujours présenté de lui-même une image floue,

vaste et imprécise. Nulle exigence de longue attente n'est imposée à qui veut devenir canadien — surtout pas l'exigence d'avoir versé du sang ancestral. Des voyageurs de passage — Malcolm Lowry, par exemple — sont amicalement recrutés et même ceux qui y demeurent sont encouragés à conserver leurs passés mythiques. Ce qui m'attirait, cependant, c'était le fait que tout semblait commencer, que l'histoire ne s'était pas solidifiée autour du quotidien, que les traditions étaient encore en train de naître et (ce qui est très important pour quelqu'un né en Argentine) que l'on pouvait contester l'autorité.

Vu d'ailleurs, le Canada a été perçu comme une terre de bons et de mauvais sauvages (visions de Chateaubriand et de Karl May) ; comme un lieu de rédemption (où les immigrants peuvent commencer une vie nouvelle) ; comme un pays de droit et d'ordre (témoin la réputation — sauf en certaines occasions, tel l'incident en Somalie — de nos forces de maintien de la paix, et souvenez-vous que le paladin de la justice mondiale, Superman en personne, est né d'un cerveau canadien) ; comme une utopie (décor de nombreux récits fantastiques, dont la fin de la saga de Mary Shelley, à laquelle j'ai déjà fait allusion). Le Canada a également été perçu comme un pays de Cocagne : il ne faut pas oublier que pour les prisonniers d'Auschwitz, la tente où on enfermait leurs possessions était appelée "Kanada".

Pour la plupart, tous les pays sont pour un étranger pareils aux étapes des aventures d'Ulysse, des mondes étonnants où nous sommes invités à nous émerveiller devant l'inventivité, l'originalité, la puissance et le prestige de leurs illustres citoyens. Invités en tant que spectateurs, bien sûr, et non comme acteurs. Le comte Dracula reste l'étranger craint et exclu pendant tout son pèlerinage anglais ; le monstre de Frankenstein n'est jamais convié à participer aux activités locales dans les contrées qu'il parcourt, sauf par le vieil aveugle qui ne peut pas voir ses traits étranges. Au Canada, peut-être parce que la vantardise y est mal considérée, l'exclusivité n'est pas exclusive. Le Canada possède bien, on a tôt fait de s'en apercevoir, ses clubs privés et ses ghettos douillits, ses courants cachés de préjugés et ses haines particulières. Mais, avant tout, il veut apparaître comme un lieu d'accueil, un lieu où l'on a l'impression de revenir même si on n'y est encore jamais allé, un lieu aussi familier que la lointaine Ithaque. C'est son image officielle et, parce qu'elle provient d'une situation d'autorité (c'est-à-dire, de notre constitution), elle constitue dans l'ensemble une publicité efficace.

Nous avons conservé pendant de nombreux siècles la notion d'un passé cosmopolite, peut-être jusqu'à ce que les préraphaélites aient introduit l'idée d'anachronisme. Pour Montaigne ou pour Erasme, Platon et Aristote étaient des collègues, des interlocuteurs. Les réflexions platonniennes et

aristotéliennes se sont renouvelées dans l'esprit de Rabelais et de Dante, et un dialogue a continué entre les générations, non selon une ligne de temps verticale, mais sur un plan horizontal, en suivant un même sentier circulaire vers la connaissance. "En effet, comme s'il existait une Métempsychose, écrit Sir Thomas Browne en 1642, et si l'âme d'un homme passait en un autre, on trouve en vérité, après certaines Révolutions, des hommes et des esprits pareils à ceux qui les ont d'abord engendrés. Pour nous revoir, nul besoin de chercher l'année de Platon : un homme n'est pas seulement lui-même ; il y a eu bien des Diogène, et autant de Timon, bien que peu de ce nom : les hommes sont revécus, le monde est aujourd'hui ce qu'il était en des Ages anciens. Il n'y avait personne alors, mais il y a eu quelqu'un depuis qui lui est équivalent et qui est, en quelque sorte, lui-même rendu à la vie." Pour Sir Thomas Browne, le passé est rendu contemporain par nos lectures et notre réflexion ; le passé est une étagère chargée de livres, ouverte à tous, source infinie de ce qui devient ensuite nôtre en une digne appropriation. Il n'y a pas ici de copyright, pas de frontières légales, pas de clôtures garnies de pancartes proclamant "Privé, entrée interdite". Le Canada est, ou pourrait être, le symbole de ce passé, cette bibliothèque universelle.

Vers le milieu du XVII^e siècle, le poète Thomas Traherne s'est adressé à ses futurs lecteurs dans un manuscrit resté inédit pendant deux cent cinquante ans, jusqu'à ce qu'un collectionneur curieux le découvrit chez un bouquiniste londonien et l'achetât pour quelques pièces. Là, dans ces lointaines pages, Traherne semble s'adresser aux lecteurs canadiens qu'il n'aurait pas pu concevoir: "Vous n'aurez jamais juste jouissance du monde, écrivait Traherne, jusqu'à que la mer ne coule dans vos veines, que vous ne soyez vêtus des cieux et couronnés d'étoiles, et que vous vous perceviez comme l'unique héritier du monde entier. Et cela d'autant plus qu'il s'y trouve des hommes qui tous sont autant que vous l'unique héritier."

LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES ÉTATS-UNIS DEPUIS LE XIX^e SIECLE : LE REGARD DES HISTORIENS, 1975-2000

Paul-André LINTEAU
Université du Québec à Montréal

Ce bilan historiographique examine l'apport des historiens à l'étude des relations entre le Québec et les États-Unis. Entre 1975 et l'an 2000, deux sujets ont particulièrement retenu leur attention : l'émigration et la culture. Dans le premier cas, le recours à l'histoire sociale a permis de renouveler en profondeur l'étude des Franco-Américains, mais l'effet rétroactif de ce mouvement migratoire sur le Québec est encore peu analysé. Dans le champ culturel, qui a attiré plusieurs chercheurs, les travaux récents montrent l'ampleur et la diversité de l'influence américaine et remettent en question l'image de son rejet global par la société québécoise. Dans l'ensemble, ces travaux permettent de revoir l'interprétation de l'histoire du Québec dont la destinée américaine ressort plus nettement.

This historiographical essay examines Québec-USA relations as seen by Québec's historians. Between 1975 and 2000 these historians mainly focused their research on two topics : emigration and culture. In the first instance, through the scope of social history, they offered a new interpretation of Franco-American history, although the migration's impact on Québec has not been sufficiently studied. American cultural influence in Québec has been the most popular topic among historians. The evidence of its broad and diverse impact challenged the interpretation of an outright rejection. Thanks to these studies, many historians revisited their interpretation of the whole history of Québec, stressing the importance of its American destiny.

La proximité des États-Unis a eu un impact considérable au Québec. Depuis le tout début du XIX^e siècle, des relations nombreuses, intenses et multifformes se sont développées entre ces deux territoires, leurs populations, leurs économies et leurs sociétés¹. Pourtant, elles n'occupaient pas une grande place dans l'historiographie québécoise, il y a vingt-cinq ans. Depuis, l'intérêt des historiens québécois pour ce sujet s'est accru. Comment leurs perceptions et leurs interprétations ont-elles évolué entre 1975 et l'an 2000 ? Telle est la question au cœur de l'analyse historiographique qui suit. Celle-ci sera focalisée sur certains des thèmes ou des enjeux les plus importants.

¹ Paul-André Linteau, "Le relazioni tra il Québec e gli Stati Uniti nel XIX^e XX^e secolo: storiografia e prospettive di ricerca", V. Gennaro Lerda, dir., *Canadiana, Canada e Stati Uniti*, Venise, Marsilio Editori, 1984, p. 87-105 ; *Id.*, "La identidad francófona de Quebec en un contexto norteamericano y multicultural: perspectivas históricas", Teresa Gutierrez H. et Monica Vereá C., dir., *Canadá en transición*, Mexico, Universidad Nacional Autónoma de Mexico, 1994, p. 603-626 ; *Id.*, "Le Québec et les grands ensembles linguistiques et culturels: les rapports avec la France et les États-Unis depuis le milieu du XIX^e siècle", *Zeitschrift für Kanada-Studien*, 17. Jahrgang/Nr. 2, Band 32 (1997), p. 19-35.

L'ÉMIGRATION AUX ETATS-UNIS

Quand on évoque l'histoire des relations entre le Québec et les États-Unis, un sujet vient immédiatement à l'esprit : l'émigration aux États-Unis de près d'un million de Québécois entre 1840 et 1930. Avant 1975, cette question avait surtout été abordée dans la perspective clérico-nationaliste, comme une facette de l'aventure, à la fois épique et tragique, de la diaspora canadienne-française à l'extérieur du Québec et de sa lutte pour la survivance. L'historien économiste Albert Faucher avait bien invité ses collègues à replacer les choses dans une perspective plus large, celle des mouvements migratoires qui se manifestaient à l'échelle continentale et même nord-atlantique, mais son plaidoyer n'avait guère eu d'échos², sinon d'inciter quelques chercheurs à tenter de mesurer les effectifs québécois ayant participé à la migration vers les États-Unis³. Avant 1975, donc, ce n'était pas au Québec, mais bien aux États-Unis que se faisait la recherche nouvelle et novatrice sur le phénomène franco-américain. En effet, le courant de l'histoire sociale amenait des auteurs américains à étudier les communautés franco-américaines sous l'angle des conditions de vie, des rapports sociaux et de l'adaptation⁴.

C'est cette voie qu'empruntent plusieurs chercheurs québécois après 1975, au moment où la révolution historiographique de l'histoire sociale touche le Québec de plein fouet. Un certain nombre de mémoires de maîtrise et de thèses de doctorat sont ainsi consacrés à l'étude de communautés franco-américaines et leurs auteurs en livrent les résultats dans diverses publications⁵.

² Albert Faucher, "L'émigration des Canadiens français aux Etats-Unis au XIXe siècle : position du problème et perspective", *Recherches sociographiques*, 5, 3 (septembre-décembre 1964), p. 277-317; *Id.*, "Explications socio-économiques des migrations dans l'histoire du Québec", *Mémoires de la Société royale du Canada*, quatrième série, XIII (1975), p. 91-107.

³ Gilles Paquet, "L'émigration des Canadiens français vers la Nouvelle-Angleterre, 1870-1910: prises de vue quantitatives", *Recherches sociographiques*, V, 3 (septembre-décembre 1964), p. 319-371; Yolande Lavoie, *L'émigration des Canadiens aux États-Unis avant 1930*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1972, 87 p.; *Id.*, *L'émigration des Québécois aux Etats-Unis de 1840 à 1930*, Québec, Éditeur officiel du Québec, 1979. Du côté américain, voir Ralph D. Vicerio, *Emigration of French Canadians to New-England, 1840-1900 : A Geographical Analysis*, thèse de Ph. D., University of Wisconsin, 1968.

⁴ Yves Roby, "Un Québec émigré aux États-Unis: bilan historiographique", Claude Savary, dir., *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, p. 103-129.

⁵ Citons, parmi d'autres, Frances Early, *French-Canadian Beginnings in an American Community: Lowell, Massachusetts, 1868-1886*, thèse de Ph. D., histoire, Université Concordia, 1979, 282 p.; Pierre Ancil, *Aspects of Class*

LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES ÉTATS-UNIS

Les préoccupations de l'histoire ouvrière et de l'histoire de la famille y remplacent les perspectives nationalistes de la période précédente. Il faut aussi souligner l'importante contribution de l'historien Yves Roby. Celui-ci a rédigé deux ouvrages de synthèse sur les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre dans lesquels il parvient à marier et à intégrer l'apport des plus récents travaux d'histoire sociale et les acquis plus traditionnels de l'histoire des institutions et des luttes pour la survivance⁶.

Tous ces travaux ne concernent que la Franco-Américanie elle-même, désormais perçue comme une composante de l'histoire des États-Unis plutôt que de celle du Québec. Le parent pauvre de la recherche est le rôle spécifique du Québec dans la relation transfrontalière. Plusieurs auteurs ont souligné l'ampleur des mouvements de va et vient entre le Québec et la Nouvelle-Angleterre, mais sans s'y attarder, puisque leur objectif était d'observer la situation au point d'arrivée. Comment et pourquoi se font les départs et quelles en sont les conséquences pour la société d'origine ? Quels sont en particulier les effets rétroactifs sur le Québec de la migration vers les États-Unis ? Entraîne-t-elle des flux monétaires, des mouvements de capitaux, d'idées, d'expériences ? Sur ce plan, on peut noter, depuis 1975, deux avancées historiographiques importantes.

La première concerne la migration elle-même et les conditions qui l'expliquent. Yves Roby a souligné combien les flux migratoires sont étroitement associés aux mouvements de la conjoncture économique d'un côté et de l'autre de la frontière. Surtout, Bruno Ramirez a pu, en étudiant une région du Québec, identifier qui étaient les migrants, à quel milieu social ils appartenaient, où ils se rendaient aux États-Unis et dans quel contexte

Ideology in a New England Ethnic Minority: The Franco-Americans of Woonsocket, Rhode Island (1865-1929), thèse de Ph. D., New York, New School for Social Research, 1980, p. 46-54 ; Jean Lamarre, *Étude d'une communauté canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre. Le cas de Warren, Rhode Island, 1880-1895*, mémoire de maîtrise, histoire, Université de Montréal, 1985 ; *Id.*, *Les Canadiens français du Michigan. Leur contribution socioéconomique au développement de l'État, 1840-1914*, thèse de doctorat, histoire, Université de Montréal, 1996, 495 p. ; Yves Frenette, *La genèse d'une communauté canadienne-française en Nouvelle-angleterre : Lewiston, Maine, 1800-1880*, thèse de doctorat, histoire, Université Laval, 1988, 392 p.

⁶ Yves Roby, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Sillery, Septentrion, 1990, 434 p. ; *Id.*, *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre. Rêves et réalités*, Sillery, Septentrion, 2000, 526 p. Une autre synthèse intéressante est celle de l'historien français François Weil, *Les Franco-Américains*, Paris, Belin, 1989, 251 p.

économique ils partaient. Il a aussi expliqué la rationalité économique des migrations à la fois par les stratégies des familles et par les caractéristiques du marché américain de la main-d'œuvre⁷.

La seconde percée concerne le retour au Québec des Franco-Américains. Ce phénomène, qui a touché plusieurs centaines de milliers de personnes, avait été perçu par plusieurs auteurs, mais personne ne l'avait vraiment étudié⁸. Tout au plus s'était-on penché sur les tentatives de rapatrier des Franco-Américains en les établissant sur des terres de colonisation, pour constater leur échec généralisé⁹. J'ai repris cette question en faisant l'hypothèse d'un retour, soit dans les zones agricoles bien établies, soit en milieu urbain. Une enquête dans les répertoires biographiques et une autre portant sur un quartier de Montréal en 1901 ont permis de mettre en lumière l'ampleur et la diversité des retours¹⁰. Le séjour aux États-Unis y apparaît souvent comme une étape dans la migration de la campagne vers la ville. Il fournit l'occasion d'un transfert vers le Québec d'un capital d'information, d'expérience, et peut-être aussi d'un

⁷ Bruno Ramirez, *Par monts et par vaux. Migrants canadiens-français et italiens dans l'économie nord-atlantique, 1860-1914*, Montréal, Boréal, 1991, 204 p.

⁸ Ralph D. Vicerio, "Sources statistiques pour l'étude de l'immigration et du peuplement canadien-français en Nouvelle-Angleterre au cours du XIXe siècle", *Recherches sociographiques*, XII, 3 (septembre-décembre 1971), p. 361 ; Yolande Lavoie, "Commentaires", *Vie française*, numéro spécial "Premier colloque de l'Institut français", (1980), p. 31 ; voir aussi *Id.*, "Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIXe et au XXe siècles : étude quantitative", Hubert Charbonneau, dir., *La population du Québec, études rétrospectives*, Montréal, Boréal, 1973, p. 79-82 ; Jacques Rouillard, *Ah les États! Les travailleurs canadiens-français dans l'industrie textile de la Nouvelle-Angleterre d'après les témoignages des derniers migrants*, Montréal, Boréal Express, 1985, p. 77-82 ;

⁹ Donald Chaput, "Some Repatriement Dilemmas", *Canadian Historical Review*, XLIX, 4 (décembre 1968), p. 402-406 ; Robert G. LeBlanc, "Colonisation et rapatriement au Lac Saint-Jean (1895-1905)", *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 38, 3 (hiver 1985), p. 379-408 ; *Id.*, "Regional Competition for Franco-American Repatriates, 1870-1930", *Québec Studies*, 1, 1 (printemps 1983), p. 110-129 ; J. I. Little, *Nationalism, Capitalism and Colonization in Nineteenth-Century Quebec: The Upper St Francis District*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1989, p. 158-173.

¹⁰ Paul-André Linteau, "Les migrants américains et franco-américains au Québec, 1792-1940", *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 53, 4 (printemps 2000), p. 561-602 ; Martine Rodrigue, *Les Franco-Américains à Montréal au début du XXe siècle*, mémoire de maîtrise en histoire, Université du Québec à Montréal, 1997 p. 34 ; *Id.*, "Les Franco-Américains à Montréal en 1901: un regard sur le retour au pays", *Francophonies d'Amérique*, 9 (1999), p. 109.

LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES ÉTATS-UNIS

capital monétaire. La migration de retour paraît donc être un facteur significatif de l'américanisation du Québec. Il reste cependant beaucoup à faire pour approfondir et étendre ces constatations encore partielles.

LES AMÉRICAINS AU QUÉBEC

L'influence américaine au Québec ne s'est pas transmise uniquement par des Franco-Américains de retour au pays, mais aussi par la présence d'Américains proprement dits. En effet, il existe depuis longtemps un mouvement migratoire des États-Unis vers le Québec. Jean-Pierre Kesteman et J. I. Little en ont bien montré l'importance dans le peuplement des Cantons de l'Est¹¹. J'ai repris cette question en mesurant les effectifs et en proposant une périodisation en trois temps : l'époque du colon ou pionnier, entre 1794 et 1820, puis celle de l'entrepreneur individuel, de 1820 à 1880, et enfin celle du gestionnaire et de l'expert au service de la grande entreprise, de 1880 à 1940¹².

Ces immigrants ont été des vecteurs de l'influence américaine au Québec et du transfert de capitaux, de technologie, de savoir faire. Ils n'ont cependant pas été les seuls, puisque les Québécois eux-mêmes avaient accès à ces informations grâce à la circulation des publications américaines et grâce à leurs voyages ou séjours d'études aux États-Unis, des phénomènes maintenant bien attestés dans de nombreuses études, mais qui mériteraient un examen d'ensemble.

LE CAPITAL AMÉRICAIN AU QUÉBEC

Le troisième type d'immigrant que j'ai mentionné précédemment, le gestionnaire, témoigne d'un autre phénomène : la présence croissante en sol québécois de l'entreprise américaine et de ses filiales, à partir des années 1880. Déjà, avant 1975, Albert Faucher en avait souligné l'importance qu'il estimait décisive : " Ainsi la province s'est industrialisée sous l'impulsion des foyers de développement des États-Unis, à l'aide de techniques qui n'étaient sans doute pas exclusives aux États-Unis mais qui furent véhiculées au Canada par des équipes d'ingénieurs américains et adaptées aux conditions canadiennes par

¹¹ Jean-Pierre Kesteman, Peter Southam et Diane Saint-Pierre, *Histoire des Cantons de l'Est*, Québec, IQRC, 1998, p. 77-217 ; Jean-Pierre Kesteman, *Une bourgeoisie et son espace: industrialisation et développement du capitalisme dans le district de Saint-François (Québec), 1823-1879*, thèse de doctorat, histoire, Université du Québec à Montréal, 1985, 847 p. ; J. I. Little, *Évolution ethnoculturelle et identité régionale des Cantons de l'Est*, Ottawa, Société historique du Canada, 1989, 34 p.

¹² Paul-André Linteau, " Les migrants américains... ", p. 564-583.

des cadres préparés aux États-Unis”¹³. Par ailleurs, en 1975, le monde politique canadien était encore agité par les dénonciations de l’emprise américaine sur l’économie canadienne faites par plusieurs intellectuels canadiens-anglais¹⁴, un mouvement d’idées auquel les historiens québécois n’ont guère participé.

L’interprétation de Faucher est cependant remise en question vers 1975-1976, par des chercheurs qui constatent que, dans l’industrie des pâtes et papiers, les entrepreneurs canadiens-anglais jouent un rôle significatif¹⁵. D’autres travaux ont souligné que les investissements américains au Québec ont été beaucoup moins considérables qu’en Ontario et que le poids du capital canadien-anglais y est longtemps resté très important, ce que confirmaient les études sur la propriété des entreprises¹⁶. En somme, attribuer l’industrialisation du Québec principalement au capital américain apparaît aujourd’hui une interprétation nettement exagérée.

Cette situation explique pourquoi le nationalisme économique de la Révolution tranquille visait beaucoup plus l’emprise canadienne-anglaise que l’emprise américaine, puis pourquoi, dans les années 1980, l’appui au libre-échange avec les États-Unis a été nettement plus marqué au Québec qu’en Ontario. À propos des attitudes québécoises envers les investissements

¹³ Albert Faucher, “Le caractère continental de l’industrialisation au Québec”, *Histoire économique et unité canadienne*, Montréal, Fides, 1970, p. 161 ; *Id.*, *Québec en Amérique au XIXe siècle*, Montréal, Fides, 1973, 247 p.

¹⁴ Kari Levitt, *La capitulation tranquille : mainmise américaine sur le Canada*, Montréal, Réédition-Québec, 1972, 220 p. ; Wallace Clement, *Continental Corporate Power. Economic Linkages Between Canada and the United States*, Toronto, McClelland and Stewart, 1977, 408 p. ; *Le rapport Gray sur la maîtrise économique du milieu national. Ce que nous coûtent les investissements étrangers*, Montréal, Leméac/Le Devoir, 1971, 213p.

¹⁵ Jorge Niosi, “La Laurentide (1887-1928): pionnière du papier journal au Canada”, *RHAF*, 29, 3 (décembre 1975), p. 375-415 ; Gilles Piédalue, “Les groupes financiers et la guerre du papier au Canada 1920-1940”, *RHAF*, 30, 2 (septembre 1976), p. 223-258 .

¹⁶ Paul-André Linteau, “Les migrants américains...”, p. 577-579 ; François Vaillancourt et Josée Carpentier, *Le contrôle de l’économie du Québec: la place des francophones en 1987 et son évolution depuis 1961*, s. l., Office de la langue française, 1989, p. 53-54.

LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES ÉTATS-UNIS

américains, une étude de Yves Roby, sur la période 1918-1929, montre que l'opinion publique était nettement polarisée entre partisans et adversaires¹⁷.

Depuis une vingtaine d'années, l'étude de ces questions n'a pas beaucoup progressé, résultat de la perte d'intérêt pour l'histoire économique. Il y aurait pourtant beaucoup à faire pour comprendre le rôle historique de l'entreprise américaine au Québec.

LE SYNDICALISME AMÉRICAIN

Parallèlement à ces migrations et à ces mouvements de capitaux, une autre grande institution américaine s'est implantée très tôt au nord de la frontière, le syndicalisme. Pourtant, avant 1975, les rares personnes qui avaient écrit sur l'histoire du mouvement syndical au Québec avaient surtout mis l'accent sur le syndicalisme catholique, perçu à la fois comme endogène et représentatif du monde ouvrier canadien-français. Depuis 1975, la perspective a été inversée. Jacques Rouillard a été le premier à montrer que les syndicats catholiques n'ont toujours rassemblé qu'une minorité de syndiqués québécois et que la majorité a plutôt adhéré à des filiales des grands syndicats américains, connus sous le vocable d'unions internationales¹⁸.

Des chercheurs ont étudié les syndicats américains au Québec, que ce soit les Chevaliers du Travail ou les syndicats de métiers affiliés à la Fédération américaine du Travail¹⁹. Ils ont voulu montrer qu'ils étaient tout autant endogènes que leurs homologues catholiques, et que les Canadiens français y ont joué un rôle très actif. Ce faisant, ils se sont peu intéressés à la filiation américaine elle-même, à ses modes d'exercice du pouvoir et de transmission des idées. Il y a là tout un champ de recherche à explorer. Une piste intéressante est celle du rôle de courroie de transmission des émigrants

17 Yves Roby, *Les Québécois et les investissements américains (1918-1929)*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1976, 250 p.

18 Jacques Rouillard, *Les syndicats nationaux au Québec de 1900 à 1930*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1979, p.232-236.

19 Fernand Harvey, "Les Chevaliers du travail, les États-Unis et la société québécoise, 1882-1902", *Le mouvement ouvrier au Québec*, Montréal, Boréal Express, 1980, p. 69-130 ; Jacques Rouillard, *Histoire du syndicalisme au Québec. Des origines à nos jours*, Montréal, Boréal, 1989, 535 p. ; Bernard Dionne, *Les "unions internationales" et le Conseil des métiers et du travail de Montréal, de 1938 à 1958*, Thèse de doctorat, histoire, Université du Québec à Montréal, 1988, 834 p.

canadiens-français revenus au Québec, après un séjour de travail aux États-Unis, où ils se sont initiés à l'action syndicale.

LA VILLE

L'influence américaine au Québec a d'abord et surtout été perceptible en milieu urbain. Depuis les années 1970, le développement de l'histoire urbaine — elle-même fortement influencée par sa contrepartie américaine — a permis de mettre en lumière ce phénomène. On peut l'observer d'abord dans la technologie urbaine, qu'il s'agisse des infrastructures urbaines, des modes de construction, du transport en commun, de l'électricité, du téléphone, etc. De nombreuses études ont permis de constater que, depuis les dernières décennies du XIX^e siècle, les emprunts américains ont été beaucoup plus importants que les emprunts européens²⁰.

Le cas de l'architecture est particulièrement révélateur. De récentes recherches historiques sur Montréal mettent en lumière le rôle fondamental des architectes américains dans la construction d'un grand nombre d'immeubles à bureaux, de manufactures, d'hôtels ou de salles de cinéma. Les modèles américains ont aussi profondément influencé les architectes québécois, anglophones comme francophones ; un bon exemple est le rôle de relais des États-Unis dans la diffusion à Montréal du style Beaux-Arts, d'origine parisienne. À partir du début du XX^e siècle, l'architecture, tant publique que commerciale ou résidentielle, porte de façon indélébile la marque de l'inspiration américaine²¹. Le même phénomène a été observé à propos de l'aménagement de villes québécoises planifiées par des entreprises américaines, telles Shawinigan, Arvida ou Temiscaming²².

²⁰ Voir, par exemple, Paul-André Linteau, "Le transport en commun dans les villes", Norman Ball, dir. *Bâtir un pays. Histoire des travaux publics au Canada*, Montréal, Boréal, 1988, p. 73-100 ; Claire Poitras, "Sûreté, salubrité et monolithisme : l'introduction du béton armé à Montréal, de 1905 à 1922", *Urban History Review/Revue d'histoire urbaine*, XXV, 1 (octobre 1996), p. 19-35.

²¹ Isabelle Gournay et France Vanlaethem, dir., *Montréal métropole, 1880-1930*, Montréal, CCA/Boréal, 1998, 223 p. ; voir aussi Madeleine Forget, "La contribution américaine dans l'aménagement et l'architecture de Montréal: le gratte-ciel", Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir. *Québécois et Américains*, p. 319-337.

²² Robert Fortier, dir. *Villes industrielles planifiées*, Montréal, Boréal, 1996, 320 p. ; Lucie K. Morisset, *Arvida, cité industrielle. Une épopée urbaine en Amérique*, Sillery, Septentrion, 1998, 251 p.

LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES ÉTATS-UNIS

Par ailleurs, plusieurs travaux ont mis en lumière l'influence déterminante des idées du mouvement de réforme urbaine américain sur son équivalent au Québec, notamment à Montréal, qu'il s'agisse du régime politique municipal, de la gestion de la ville ou de la santé publique²³.

LE MONDE RURAL

L'influence américaine sur le monde rural n'a pas fait l'objet de la même attention, sauf pour une étude mettant en lumière le rôle de la Fondation Rockefeller dans la mise sur pied d'unités sanitaires à partir des années 1920²⁴.

Il faut toutefois signaler la parution presque simultanée, en 1990, de deux articles des historiens Gérard Bouchard et Béatrice Craig²⁵. Leurs auteurs y proposent d'étudier, non pas les relations entre le Québec et les États-Unis, mais le parallélisme et les similitudes de l'expérience de leurs populations rurales respectives. Gérard Bouchard met l'accent sur la paradigme des "pays neufs" qui sera au cœur de l'analyse dans deux ouvrages importants qu'il publiera par la suite²⁶.

LES RAPPORTS CULTURELS

Une autre question qui a retenu l'attention est celle des rapports culturels entre le Québec et les États-Unis. On lui a consacré au moins trois colloques²⁷ et de nombreuses monographies.

23 Voir, entre autres, Michèle Dagenais *Des pouvoirs et des hommes. L'administration municipale de Montréal, 1900-1950*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 2000, 204 p.

24 Georges Desrosiers, Benoît Gaumer et Othmar Keel, *La santé publique au Québec. Histoire des unités sanitaires de comté 1926-1975*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, 1998, 187 p.

25 Gérard Bouchard, "L'historiographie du Québec rural et la problématique nord-américaine avant la Révolution tranquille. Étude d'un refus", *Revue d'histoire de l'Amérique française*, 44, 2 (automne 1990), p. 199-222 ; Béatrice Craig, "Pour une approche comparative des sociétés rurales nord-américaines", *Histoire sociale/Social History*, XXIII, 46 (novembre 1990), p. 249-270.

26 Gérard Bouchard, *Quelques arpents d'Amérique. Population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal, Boréal, 1996, 635 p. ; *Id.*, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde*, Montréal, Boréal, 2000, 503 p.

27 Claude Savary, dir., *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, Québec, Institut québécois de recherche sur la culture, 1984, 353 p. ; Gérard

En 1975, prévalait encore l'idée du rejet ou du refus, à la fois des États-Unis et de la culture américaine, par la société canadienne-française. Mais bientôt, dans la foulée de la remise en question d'une identification trop étroite entre cette société tout entière et les penseurs nationalistes qui avaient jusque-là monopolisé l'attention des chercheurs, une distinction s'est imposée. Il y aurait eu, d'une part, une culture d'élite tournée vers la France et rejetant le modèle américain, et d'autre part, une culture populaire très tôt fascinée par la culture américaine²⁸.

Par culture d'élite, on entend le monde des arts et des lettres, mais aussi celui des idées politiques et des essayistes. En 1981, Guildo Rousseau démontre que, entre le milieu du XIXe siècle et 1930, la littérature québécoise a été presque unanimement orientée vers le rejet du "mirage américain²⁹". Plus d'une décennie plus tard, Gérard Bouchard reprend ce constat en l'amplifiant : "Le refus de l'aventure et de la culture continentales s'est exprimé le plus clairement à travers le dénigrement persistant de la culture américaine, perçue comme un agent corrosif de la nationalité canadienne-française. C'est là une des traditions les plus vivaces de la pensée québécoise³⁰".

Pourtant, Yvan Lamonde apporte quelques nuances au jugement lapidaire de Bouchard. Il insiste sur l'ambivalence du Québec à l'égard des États-Unis, sur son hésitation "entre un refus et un consentement³¹". Guildo Rousseau nuance aussi sa position antérieure en évoquant l'influence américaine transmise par les journaux, les voyages et les échanges littéraires,

Bouchard et Yvan Lamonde, dir., *Québécois et Américains. La culture québécoise aux XIXe et XXe siècles*, Montréal, Fides, 1995, 418 p. ; Florian Sauvageau, dir., *Variations sur l'influence culturelle américaine*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1999, 262 p.

²⁸ Sur cette dichotomie, voir en particulier Gérard Bouchard, "Une nation, deux cultures. Continuités et ruptures dans la pensée québécoise traditionnelle (1840-1960)", Gérard Bouchard, dir. (avec la collaboration de Serge Courville), *La construction d'une culture. Le Québec et l'Amérique française*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1993, p. 3-47.

²⁹ Guildo Rousseau, *L'image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)*, Sherbrooke, Naaman, 1981, 356 p.

³⁰ Gérard Bouchard, "Une nation, deux cultures", p. 18.

³¹ Yvan Lamonde, "L'ambivalence historique du Québec à l'égard de sa continentalité : circonstances, raisons et signification", Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir. *Québécois et Américains*, p. 61-84 ; ces idées sont reprises et développées dans *Ni avec eux ni sans eux. Le Québec et les États-Unis*, Saint-Lambert, Nuit blanche, 1996, 121 p.

LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES ÉTATS-UNIS

les spectacles, ainsi que les traductions et les adaptations ; il met en lumière l'influence de Cooper et de Longfellow sur la littérature québécoise³².

Dans le domaine des arts plastiques, David Karel relève les noms de 290 artistes de langue française qui ont œuvré à la fois au Québec et aux États-Unis et note que plusieurs artistes québécois du XIX^e siècle et du début du XX^e siècle ont à leur actif un séjour américain. Pour Karel, l'expérience américaine est complexe parce que la peinture de ce pays est pendant longtemps fortement influencée par l'Europe, de sorte qu'il y voit une relation triangulaire³³. D'autres auteurs ont examiné l'influence américaine sur l'art québécois à partir des années 1930. En architecture religieuse, Raymonde Gauthier illustre l'influence américaine en plein cœur du XIX^e siècle³⁴, tandis que celle-ci devient, comme nous l'avons vu précédemment, très importante dans l'architecture urbaine.

Plusieurs études ont été consacrées au monde du spectacle, associé tantôt à la culture d'élite, tantôt à la culture populaire, mais surtout à cette dernière. Elles montrent que le monde du spectacle devient très tôt un instrument d'américanisation de la culture populaire³⁵. Le théâtre et le théâtre lyrique l'illustrent à merveille : dès le XIX^e siècle, les producteurs américains y dominent et inscrivent Montréal et parfois d'autres villes québécoises dans le circuit des troupes de tournée³⁶. L'influence américaine se manifeste aussi avec

³² Guildo Rousseau, "Les relations littéraires Québec/États-Unis au XIX^e siècle", Claude Savary, dir., *Les rapports culturels entre le Québec et les États-Unis*, p. 71-95.

³³ David Karel, "L'expérience continentale de l'art québécois au XIX^e siècle", Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir. *Québécois et Américains*, p. 197-225.

³⁴ Raymonde Gauthier, "L'empreinte de l'architecture américaine dans l'architecture religieuse de la région montréalaise (1835-1865)", Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir. *Québécois et Américains*, p. 287-318.

³⁵ Raymond Montpetit, "La culture populaire au Québec et son histoire en contexte urbain", Gilles Pronovost, dir., *Cultures populaires et sociétés contemporaines*, Sillery, Presses de l'Université du Québec, 1982, p.91-101 ; Yvan Lamonde, "L'influence culturelle américaine au Québec : un aller simple", *Territoires de la culture québécoise*, Québec, Presses de l'Université Laval, 1991, p. 235-255.

³⁶ Jean-Marc Larrue, "Le théâtre", Jean-Pierre Duquette, dir., *Montréal 1642-1992*, Montréal, Hurtubise HMH, 1992, p. 117-122 ; Mireille Barrière, "Montréal, microcosme du théâtre lyrique nord-américain (1893-1913)", Gérard Bouchard et Yvan Lamonde, dir. *Québécois et Américains*, p. 369-385.

force dans les spectacles de variétés, notamment avec l'essor du burlesque³⁷. Il faut attendre le XXe siècle pour voir émerger, en réaction à cette américanisation de la scène, un théâtre d'élite tourné vers la France, puis un théâtre proprement québécois³⁸.

Pour le cinéma, Yves Lever constate que la mainmise des Américains sur les circuits de distribution et les réseaux de salles, réalisée au début des années 1920, a pour résultat de réserver les écrans québécois au film américain. Le cinéma français n'y fera un retour qu'avec l'avènement du film parlant, sans toutefois déloger son concurrent américain³⁹. Ainsi, comme c'était le cas pour les autres formes de divertissement, l'emprise sur les réseaux de distribution représente l'instrument qui assure la pénétration et même la domination du produit culturel américain au Québec.

La situation est différente dans le cas des journaux, qui restent des propriétés canadiennes. Jean de Bonville montre toutefois que, dès les années 1880, les propriétaires des grands quotidiens montréalais, francophones comme anglophones, adoptent les pratiques de la nouvelle presse populaire américaine : accent sur la nouvelle et le reportage, recours au sensationnalisme, utilisation de la mise en page pour mettre en valeur l'information, etc. Selon lui, le "mimétisme" serait même plus poussé chez les francophones qui, soucieux d'obtenir la publicité des grands annonceurs américains, chercheraient à leur prouver que la presse de langue française est au diapason de son homologue étatsunien⁴⁰.

Dans un autre domaine, celui de la culture scientifique et de la recherche universitaire, on constate que le modèle américain commence à s'imposer à partir des années 1920.

37 Chantal Hébert, *Le burlesque au Québec, un divertissement populaire*, Montréal, Hurtubise HMH, 1981, 302 p. ; Donald Cuccioletta, *The Americanité of Quebec Urban Popular Culture as seen through Burlesque Theater in Montreal (1919-1939)*, thèse de doctorat, histoire, Université du Québec à Montréal, 1997, 337 p.

38 Jean-Marc Larrue, *op. cit.* ; Madeleine Greffard et Jean-Guy Sabourin, *Le théâtre québécois*, Montréal, Boréal, 1997, 128 p.

39 Yves Lever, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1995, p. 42-50.

40 Jean de Bonville, "Le "nouveau journalisme" américain et la presse québécoise à la fin du XIXe siècle", Florian Sauvageau, dir., *Variations sur l'influence culturelle américaine*, p. 73-100.

LES RELATIONS ENTRE LE QUÉBEC ET LES ÉTATS-UNIS

L'explosion de la production historique sur l'influence culturelle américaine en fait l'un des champs les plus dynamiques de la recherche sur les rapports entre le Québec et les États-Unis. La diversité et l'intensité des emprunts culturels ont été mis en lumière. Dans certains cas, des auteurs ont illustré comment ces emprunts, en passant par la médiation de la traduction et de l'adaptation, ont été intégrés dans la culture québécoise.

On peut cependant se demander si la distinction entre la culture d'élite et la culture populaire est aussi nette qu'on le croit parfois, car la production culturelle rejoint souvent des publics variés. On peut probablement émettre l'hypothèse que, plutôt que de faire un choix exclusif entre culture française et culture américaine, une partie appréciable des élites s'est abreuvée à ces deux ensembles. Cet éclectisme apparaît encore plus net quand on examine des pratiques culturelles plus larges, tels les modes de vie et la consommation.

On peut aussi se demander si la vision de l'élite présentée par Bouchard et Lamonde n'est pas trop restrictive. Elle est vue à travers la lorgnette des essayistes, alors que l'élite québécoise francophone est loin d'être homogène. On peut évoquer l'élite du monde des affaires dont la perspective américaine est indéniable, mais aussi celle de l'univers scientifique dont l'importance va croissant au XXe siècle et qui est elle aussi axée sur les États-Unis.

L'AMÉRICANITÉ

Il faut enfin évoquer une notion qui, apparue d'abord dans les études littéraires, a tenu une place croissante dans le discours des historiens québécois dans la dernière décennie du XXe siècle, celle de l'américanité. Selon Yvan Lamonde, "l'américanité est la conscience de vivre dans le Nouveau Monde, le consentement d'appartenir au continent américain et la volonté d'en tirer les conséquences économiques, politiques et culturelles⁴¹". L'américanité est donc différente de l'américanisation et elle renvoie à l'ensemble du continent, pas seulement aux États-Unis. Dans les faits, cependant, les États-Unis ont la part du lion dans les études qui ont jusqu'ici invoqué la notion d'américanité. Sauf dans les travaux comparatifs avec l'Amérique latine réalisés par Gérard Bouchard, peu d'historiens québécois ont réussi à intégrer une perspective continentale à leur analyse. Il ne faut pas s'en surprendre, tant le poids du puissant voisin a pesé lourd dans l'histoire du Québec.

⁴¹ Yvan Lamonde, "Nous sommes à la fois Européens et Américains", *Le Devoir*, 12 avril 2001, p. A 7.

Entre 1975 et l'an 2000, nous avons donc assisté à un essor considérable des recherches historiques sur les rapports entre le Québec et les États-Unis. Elles ont contribué à transformer de façon importante notre vision de l'histoire du Québec, dont la destinée américaine ressort plus nettement. En corollaire, elles ont transformé notre vision des rapports entre le Québec et la France qui, certes substantiels dans le champ socioculturel, sont désormais perçus comme une dimension, parmi d'autres, de la dynamique des échanges et des emprunts qui ont façonné le Québec.

Un autre phénomène qui ressort est la difficulté d'articuler les études qui portent sur les rapports socioéconomiques et celles qui traitent des rapports culturels. On semble être en face de deux univers qui n'arrivent pas à communiquer.

L'incommunicabilité caractérise aussi les rapports entre l'histoire et les autres sciences sociales dans le champ des études américaines. Les travaux des politologues et des économistes n'intègrent à peu près pas les résultats de ceux des historiens, donnant l'impression que les relations Québec-États-Unis n'ont pas de profondeur historique⁴². Les échanges semblent plus faciles entre les historiens et les spécialistes de l'étude de la culture.

Dans l'état des choses, les chercheurs qui s'intéressent à cet objet d'étude auraient besoin d'une œuvre de synthèse qui, malgré les lacunes de nos connaissances, permettrait de dégager la richesse et la complexité des rapports entre le Québec et les États-Unis. Les deux tentatives déjà faites en ce sens⁴³, se révèlent beaucoup trop partielles.

Malgré les progrès des dernières années, l'étude des rapports avec les États-Unis reste cependant encore très parcellaire. Elle a procédé par touches, ouvrant des champs nouveaux, mais en laissant aussi plusieurs à défricher. Il faut souhaiter que ce travail nécessaire s'intensifie au cours du prochain quart de siècle.

⁴² Voir par exemple Louis Balthazar et Alfred O. Hero Jr., *Le Québec dans l'espace américain*, Montréal, Québec-Amérique, 1999, 374 p.

⁴³ Robert Chodos et Eric Hamovitch, *Québec and the American Dream*, Toronto, Between the Lines, 1991, 251p. ; Yvan Lamonde, *Ni avec eux ni sans eux. Le Québec et les États-Unis*.

LA VOCATION CONTINENTALE DU CANADA

Louis BALTHAZAR

Professeur émérite de l'Université Laval

Les relations entre le Canada et les États-Unis sont exceptionnelles à bien des égards. Elles sont des relations *existentielles*, en ce sens que les origines et l'évolution du Canada moderne sont étroitement liées aux États-Unis. Les Canadiens et leurs gouvernements ont voulu atténuer cette réalité en maintenant des liens particuliers avec leurs mère-patries européennes et en s'engageant dans diverses organisations multilatérales. Une telle politique ne peut plus être poursuivie aussi aisément depuis le milieu des années quatre-vingt. La réalité du système nord-américain s'impose plus que jamais. Le Canada conserve cependant une marge d'indépendance et les États-Unis y voient un certain intérêt.

Relations between Canada and the United States are exceptional on more than one count. They may be said to be *existential*, inasmuch as the origins and evolution of modern Canada are closely tied to the United States. Canadians and their governments have strived to mitigate this reality by maintaining special ties with their European mother-countries and taking an active part in various multilateral international organisations. Such a policy may no longer be embraced as easily in the present circumstances (since the mid-eighties), when the reality of the North American system becomes more striking than ever. Yet Canada is bound to preserve a degree of independence, which is not contrary to American interest.

Les relations entre le Canada et les États-Unis sont exceptionnelles à plus d'un titre. Non seulement elles comportent des échanges multiples qui en font la relation bilatérale la plus intense au monde dans un rapport de dépendance à nul autre pareil parmi les pays industrialisés. Elles sont encore des relations existentielles, en ce sens que l'existence même du Canada dépend des États-Unis.

Les propos qui suivent cherchent à illustrer ce phénomène, à faire état des réactions défensives qu'il a provoquées chez les Canadiens et d'une prise de conscience relativement récente de la vocation continentale du Canada. On évaluera enfin la marge de manœuvre qui est celle du Canada dans ce système nord-américain.

UNE RELATION EXISTENTIELLE

Les États-Unis et le Canada constituent la plus grande association commerciale bilatérale de notre monde contemporain. Il n'existe pas deux pays qui échangent autant de biens et de services. En 2000, ces échanges se chiffraient à plus d'un milliard de dollars américains quotidiennement. Même si le Canada se présente à juste titre comme un pays nordique, la très grande majorité de sa population habite à moins de 100 kilomètres de la frontière

américaine, ce qui engendre des déplacements et des relations transnationales d'une fréquence exceptionnelle. Quantité de personnes nées aux États-Unis vivent au Canada tandis qu'un imposant contingent de Canadiens ont quitté leur pays d'origine pour s'établir chez le voisin du sud. Les liens de parenté et d'amitié sont nombreux entre Américains et Canadiens. Ajoutez à cela le fait que les populations autochtones, pour la plupart, ne s'identifient guère comme appartenant à un pays ou à l'autre mais bien plutôt en fonction d'une allégeance ethnique et d'une histoire essentiellement nord-américaines. Enfin des réseaux de communautés issues de l'immigration se répartissent souvent des deux côtés de la frontière.

La relation canado-américaine est encore tout à fait unique en raison de son énorme asymétrie. Les États-Unis ne sont pas seulement dix fois plus peuplés et quatorze fois plus riches que le Canada. Ils sont aussi la seule superpuissance incontestée de la planète. Leurs citoyens se sont habitués depuis deux siècles à s'arroger un droit de regard sur l'ensemble des Amériques au point de dénommer leur pays "Amérique". Au nom d'une "destinée manifeste", ils se sont répandus sur de larges espaces autrefois occupés par d'autres, Amérindiens, Français, Espagnols, comme si c'était là le meilleur service qu'ils aient pu rendre à l'humanité. Aujourd'hui encore, ils considèrent leur hégémonie sur le continent et sur le monde comme un phénomène tout naturel et bienfaisant pour tous. Ils se voient volontiers comme une sorte de microcosme d'un monde idéal. En conséquence, ils sont très mal disposés à reconnaître l'hétérogénéité culturelle véritable, celle qui les sépare des autres populations et encore moins celle qui les sépare de leurs voisins, surtout si ces derniers parlent la même langue.

Il y a plus encore. L'existence même du Canada dépend des États-Unis. On peut même considérer le Canada comme un sous-produit de la révolution américaine. Pourquoi en effet le Canada existe-t-il si ce n'est parce que des Canadiens d'origine française, les quelque 75 000 habitants de la "province of Quebec", une colonie arrachée à la France en 1760, ont voulu, dans une atmosphère d'ambivalence et moyennant certaines conditions, demeurer fidèles à la Couronne britannique plutôt que de joindre la révolution américaine, comme on les y invitait en 1776. Forts de l'Acte de Québec de 1774, qui garantissait leur spécificité culturelle et religieuse, les élites de cette petite colonie ont refusé les offres explicites du Congrès continental et de Benjamin Franklin venu en personne à Montréal. Le maintien de ce territoire dans la mouvance britannique a permis par la suite aux Loyalistes, ceux qui, pour toutes sortes de raisons opportunistes, n'avaient pas joint les rangs des révolutionnaires, de venir s'y établir, aux côtés de la population française. Voilà l'origine de nos deux solitudes, toutes deux issues de l'ambivalence par

LA VOCATION CONTINENTALE DU CANADA

rapport aux États-Unis. En effet, plusieurs Canadiens (français) avaient pactisé avec les Américains avant de se résigner à demeurer sous la tutelle britannique. Quant aux Loyalistes, pour la plupart d'entre eux, ils n'ont quitté leur terre natale qu'en raison du mauvais sort qu'on leur y réservait.

Plus tard, en 1867, un pays est né de par l'Acte de l'Amérique britannique du Nord. Le Canada demeure une colonie mais jouit de son autonomie interne. Son histoire consistera à se dégager peu à peu du lien impérial pour s'affirmer comme un État souverain. Cela se fera cependant au prix d'une autre dépendance. C'est presque invariablement en s'appuyant sur les États-Unis que le Canada se dégage de la tutelle britannique.

La première négociation internationale à laquelle participe un premier ministre canadien a lieu à Washington. Les premiers traités significatifs pour le nouveau pays sont signés avec les Américains, tels les traités sur les frontières et sur les eaux territoriales. En 1909, une institution supranationale est née, la Commission mixte internationale sur les eaux territoriales, souvent citée comme un modèle exceptionnel de collaboration transfrontalière. Cette même année, le Canada est doté d'un ministère des Affaires extérieures, d'abord et avant tout pour gérer les relations avec les États-Unis.

Le Canada participe à la Première Guerre mondiale essentiellement en vertu du lien impérial, mais il en sort en se situant plus près de son voisin du sud en raison des liens intenses établis au niveau de la production de guerre, mais aussi parce que le Canada adopte volontiers la position américaine à l'endroit de l'Europe et de l'Asie. Le Premier ministre Arthur Meighen, pourtant connu pour son indéfectible loyauté à l'Empire, se fait reprocher par son homologue britannique, Lloyd George, de parler "comme un citoyen des États-Unis"¹.

Le premier geste légal autonome posé par un ministre canadien, c'est la signature du traité du flétan à Washington, en 1923, en l'absence de représentants britanniques. Ernest Lapointe, alors ministre des Pêcheries aura donc présidé à l'indépendance du Canada. Washington est encore le lieu de la première mission officielle du Canada, en 1927.

¹ Jean-Jacques Chevalier, *L'Évolution de l'Empire britannique*, tome II, Paris, Les Éditions internationales, 1930, p. 476. Cité par Jean-Charles Bonenfant, "Le développement du statut international du Canada", dans Paul Painchaud, dir., *Le Canada et le Québec sur la scène internationale*, Québec, Centre québécois de relations internationales, Montréal, Les Presses de l'Université du Québec, 1977, p. 38.

En 1940 et 1941, avant même que les États-Unis se joignent à la guerre contre les puissances de l'Axe, des accords d'intégration de forces militaires et de production de défense sont signés entre les deux pays. À la fin de la guerre, en 1945, le Canada peut se définir comme une puissance moyenne et jouer un rôle important dans la mise sur pied de nouvelles institutions internationales. Il n'en est pas moins fort dépendant de son puissant voisin. C'est dans la mouvance américaine que les Canadiens connaissent une prospérité sans précédent durant les années cinquante.

Des inquiétudes se manifestent quant à l'omniprésence de capitaux canadiens au Canada et une dérive des échanges commerciaux vers les États-Unis. John Diefenbaker (premier ministre de 1957 à 1963) cherche à mettre en œuvre des politiques d'indépendance nationale, sans grand succès et dans un climat d'indécision et d'ambivalence. Le Canada s'engage tout de même dans un traité de défense continentale, le NORAD (North American Air Defense), en 1958 et dans un accord de partage de la production de défense en 1959. Son successeur Lester Pearson tente à la fois de maintenir des distances et de renouer des relations cordiales avec les États-Unis. Cela n'apaise pas les nationalistes canadiens de plus en plus nombreux dont Pierre Elliott Trudeau se fait le porte-parole à compter de 1968.

LA LUTTE À LA DÉPENDANCE

À la faveur de la doctrine Nixon qui invite les partenaires des États-Unis, sans traitement de faveur pour le Canada, à adopter des politiques fondées sur leurs propres intérêts et dans une atmosphère plutôt morose chez les Américains (un engagement en Indochine qui n'en finit plus et le scandale du Watergate), le gouvernement du Canada adopte des politiques qui visent à diminuer la dépendance par rapport au voisin du sud.

À l'automne 1972, le ministre des Affaires extérieures du Canada, Mitchell Sharp signe un article qui est appelé à inspirer un train de politiques canadiennes qui auront pour objet, selon les mots du ministre, de "réduire la vulnérabilité [...] du Canada²". C'est là la troisième de trois options dont les deux premières, le statu quo et une plus grande intégration, sont jugées inacceptables :

² Mitchell Sharp, "Relations canado-américaines : Choix pour l'avenir", *Perspectives internationales*, revue publiée par Information Canada, numéro spécial, automne 1972, p. 3.

LA VOCATION CONTINENTALE DU CANADA

La troisième option — une stratégie globale visant à raffermir l'économie canadienne et d'autres aspects de notre vie nationale — suppose que la marée continentale peut être endiguée jusqu'à un certain niveau, plus proche de celui atteint par le mouvement d'interdépendance mondiale³.

Le gouvernement Trudeau s'exécute sur plusieurs plans. En 1975, on crée l'agence d'examen des investissements étrangers qui vise à n'autoriser d'autres acquisitions d'entreprises depuis l'extérieur que celles jugées bienfaisantes pour le Canada, en les soumettant à certains critères : création d'emplois, transferts technologiques et autres. Cette même année, une loi est votée au Parlement autorisant des restrictions pour la publicité dans des périodiques dont le contenu canadien n'est pas jugé suffisant. D'autres mesures viseront à restreindre l'audience des stations de télévision américaines dont les signaux peuvent être captés au Canada.

On parvient à conclure un accord contractuel avec les Communautés européennes dans l'espoir d'intensifier les échanges commerciaux avec les pays d'Europe. On cherche aussi à développer de nouveaux liens avec l'Asie, l'Amérique latine et d'autres partenaires, toujours pour diversifier les échanges commerciaux.

Au début des années quatre-vingt, dans un nouvel effort d'affirmation nationale de la part du Canada, Pierre Trudeau, revenu au pouvoir après un court intervalle, met en œuvre un Programme énergétique national, visant encore à réduire la dépendance des capitaux américains.

Vers 1983, il faudra bien constater que toutes ces politiques ont échoué lamentablement. Le Canada subit une dure récession qui l'amène à rechercher des capitaux américains, non plus à les écarter. L'agence d'examen des investissements aura d'ailleurs obtenu le résultat imprévu de dissuader des investisseurs européens et japonais plutôt que les Américains qui se tirent mieux d'affaires en raison de leurs connivences au Canada. Les restrictions aux publications n'auront pas empêché le magazine *Time* de faire d'excellentes affaires auprès des Canadiens, annonceurs et lecteurs. Les Canadiens continuent de regarder des émissions américaines à la télévision dans une très forte proportion. L'accord contractuel avec l'Europe n'a donné aucun résultat. Bien au contraire, les exportations canadiennes au-delà de l'Atlantique connaissent une baisse notable au cours de cette période. La proportion des échanges

³ *Ibid.*, p. 24

commerciaux avec les États-Unis est passée de 60% en 1970 à 75% en 1984. Quant au programme énergétique national, une fois passée la crise du pétrole de 1980, la récession de 1982 le rend totalement désuet.

C'est bien plutôt la seconde option qui resurgit en certains milieux. Le Comité permanent des Affaires étrangères du sénat canadien produit, en 1982, un rapport recommandant le libre-échange avec les États-Unis⁵. Le gouvernement Trudeau cherche à conclure, durant ses dernières années, des accords de libre-échange sectoriels, sans grand succès. Trudeau a créé une grande commission d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada. Cette commission, présidée par un ancien membre du gouvernement libéral, dépose son rapport en 1985. Ce rapport recommande la négociation d'un accord de libre-échange global avec les États-Unis⁶.

Brian Mulroney est devenu premier ministre en 1984. D'abord réticent quant au libre-échange, il s'engage avec le Président américain Ronald Reagan à lancer les négociations en 1985. L'atmosphère a changé profondément au Canada. Les sirènes de la troisième option ne se sont pas tues, mais une conjoncture nouvelle, qui échappe à la volonté du Canada, impose de nouveaux choix.

PRISE DE CONSCIENCE DE L'APPARTENANCE RÉGIONALE

Une personne, mieux que toute autre, représente cette nouvelle orientation de la politique canadienne à l'endroit des États-Unis. C'est Allan Gotlieb, haut-fonctionnaire de carrière, sous-ministre aux Affaires extérieures de 1977 à 1981, ambassadeur du Canada à Washington de 1981 à 1989. Dans une importante conférence prononcée à Toronto, en décembre 1991, il fait état de la prise de conscience qui a été la sienne au cours des années quatre-vingt et sans doute aussi celle de plusieurs autres dans son entourage.

Après avoir cité une remarque, attribuée à Dean Acheson, caractérisant le Canada comme une puissance régionale sans région, Gotlieb déclare

⁴ Données citées par Allan Gotlieb, *Les États-Unis et la politique étrangère du Canada*, Conférence commémorative O.D. Skelton, Ottawa, Affaires extérieures et Commerce extérieur Canada, 1991, p. 13.

⁵ Canada, Parlement, Sénat, Comité sénatorial permanent des affaires étrangères, *Les Relations Canada-États-Unis*, vol. 3, Ottawa, mars 1982.

⁶ Donald S Macdonald et al., *Rapport de la Commission royale d'enquête sur l'union économique et les perspectives de développement du Canada*, Ottawa, Approvisionnement et services, gouvernement du Canada, 1985.

LA VOCATION CONTINENTALE DU CANADA

péremptoirement : “ ...tout compte fait, les États-Unis sont notre région. Voilà la réalité⁷ ”. Voilà une réalité que la politique étrangère du Canada s'est employée à occulter pendant la majeure partie de sa jeune existence. Pour ce faire, on a recouru aussi souvent qu'on le pouvait au multilatéralisme, c'est-à-dire à la participation aux institutions multilatérales. Le Canada en est devenu le champion des organisations internationales : celles de l'Atlantique Nord, du Pacifique, de l'Arctique, le Commonwealth, la Francophonie, sans compter tout ce qui tourne autour des Nations Unies. Cette fuite en avant incarnait bien une méfiance toute canadienne envers les processus bilatéraux. Les Canadiens ont toujours rêvé de se situer à mi-chemin entre l'Europe et les États-Unis. Il suffisait pourtant de bien regarder une carte géographique pour nous rendre compte que nous n'étions pas à mi-chemin, mais éloignés de l'Europe par un océan et collés sur les États-Unis.

Au surplus, comme en faisait foi la faillite de l'Accord contractuel de 1976, la consolidation des institutions européennes ne laissait guère d'espoir au Canada quant aux liens transatlantiques particuliers. Tout au moins en ce qui regarde les échanges commerciaux, l'Union européenne laisse le Canada dans une situation marginale par rapport à l'Europe. Sans doute pour bon nombre d'années à venir, une énorme proportion de ces échanges se fera forcément avec les États-Unis, à l'intérieur de la “région” nord-américaine.

L'évolution de la situation à l'intérieur même des États-Unis a aussi contribué à façonner la nouvelle stratégie canadienne. L'ère de la “présidence impériale” s'est terminée avec Richard Nixon. Le Congrès est devenu plus puissant que jamais, même en politique étrangère, au premier chef en matière de politique commerciale. Allan Gotlieb l'a appris à ses dépens dans ses premières années à Washington à titre d'ambassadeur : “un processus de sous-inféodation fut mis en branle et les barons du Congrès devinrent les véritables détenteurs du pouvoir politique sur la scène intérieure⁸.” C'est ce qui a amené les diplomates canadiens à se faire lobbyistes et à suivre de près, dans les deux Chambres législatives, tous les débats où se trouvaient engagés des intérêts canadiens. De par la nature des pressions locales qui s'exercent sur les membres du Congrès, ceux-ci manifestent assez fréquemment des tendances protectionnistes et sont portés à légiférer toutes sortes de représailles contre les exportations canadiennes qui, selon eux, sont l'objet de subventions inéquitables. Ils s'en prennent aussi aux politiques canadiennes d'exception culturelle, en somme à tout ce qui rend le Canada distinct des États-Unis.

⁷ Allan Gotlieb, *op. cit.*, p. 8.

⁸ *Ibid.*, p. 17

Il devenait donc impérieux pour le Canada de chercher un recours légal à une institution bilatérale de réglementation des conflits commerciaux. C'était là la motivation primordiale des négociations qui ont mené à l'Accord de libre-échange de 1988. Non pas tellement pour libéraliser les échanges qui l'étaient déjà dans une très grande proportion mais pour mettre en œuvre un régime de comités d'arbitrage bilatéraux susceptible d'apporter une solution objective aux litiges entre les deux pays. Le Canada n'a pas obtenu que ces quasi-tribunaux s'inspirent de règles supranationales, les lois de chaque pays devant toujours primer. À tout le moins, on pouvait espérer, ce qui s'est confirmé à l'usage, échapper aux étroites considérations partisans qui animent les débats du Congrès américain.

On peut donc dire que l'Accord de libre-échange canado-américain consacre l'abandon du multilatéralisme comme "stratégie destinée à contenir l'influence des États-Unis" sur l'autonomie du Canada. Non pas que le Canada cesse de promouvoir les institutions multilatérales, mais on n'espère plus, semble-t-il, que cette promotion contribue à dégager le Canada de l'orbite américaine. "Il semble bien, conclut Gotlieb, que l'histoire nous dicte à l'heure actuelle que la deuxième option est inéluçtable – soit une plus grande intégration économique avec les États-Unis⁹."

Cet Accord de libre-échange n'en a pas moins suscité de fortes oppositions à travers le Canada. En 1988, sous un gouvernement conservateur, les Libéraux détenaient toujours une majorité au sénat non élu. Ils en ont profité pour bloquer la ratification du projet pendant assez longtemps pour forcer le gouvernement à déclencher une élection générale dont l'enjeu majeur devait être l'Accord de libre-échange. Le Parti libéral du Canada, sans s'opposer au principe du libre-échange a dénoncé l'Accord tout au long de la campagne et obtenu un réel succès auprès de larges couches de l'électorat anglophone du pays. Au Québec toutefois, l'Accord recevait l'appui des deux grands partis provinciaux et d'une bonne majorité de la population. Les résultats de l'élection ont été fort significatifs d'un clivage réel entre le Québec et les autres provinces canadiennes à l'exception de l'Alberta.

Ainsi donc, au Canada anglais, l'ambivalence traditionnelle envers les États-Unis penchait du côté négatif, tandis que chez les Québécois, le côté positif l'emportait. C'est là sans doute un thème récurrent de l'histoire canadienne. Québécois et autres Canadiens entretiennent une relation d'amour-haine à l'endroit des États-Unis. Parfois ils se tournent vers leurs voisins, parfois ils les rejettent, mais rarement au même moment. Tout se passe comme

⁹ *Ibid.*, p. 25

LA VOCATION CONTINENTALE DU CANADA

si, au moment où les Canadiens anglais se font protectionnistes, les Québécois deviennent ouverts tandis qu'un certain protectionnisme québécois a l'heur de déplaire aux Canadiens anglophones.

Les Québécois avaient toutes les raisons de bien accueillir l'Accord de libre-échange. Ils demeuraient la province la moins engagée dans le commerce avec les États-Unis, peut-être en raison de l'éloignement relatif des grands centres industriels américains ou encore parce que Montréal, longtemps métropole du pays, était tout orientée vers les transactions est-ouest. L'accès au marché américain apparaissait très important et bienfaisant tant aux yeux du Parti québécois qu'à ceux du Parti libéral du Québec alors au pouvoir. Les Québécois se sentaient aussi moins menacés, à tort ou à raison, quant à leurs institutions et à leur culture, la barrière de la langue servant toujours d'écran à l'influence envahissante de la culture américaine. Ils ont donc permis la réélection du Parti conservateur de Brian Mulroney et la ratification de l'Accord de libre-échange.

Fait intéressant à noter, un mois plus tard, les Québécois se faisaient protectionnistes. Le gouvernement libéral de Robert Bourassa, confronté à un jugement de la Cour suprême du Canada qui déclarait les articles de la loi linguistique relatifs à l'affichage public non conformes aux Chartes des droits, eut recours à une clause dérogatoire de la Charte canadienne pour se soustraire au jugement. De toute évidence, le gouvernement Bourassa agissait ainsi pour maintenir le caractère distinct du Québec en Amérique du Nord. Les autres Canadiens ne l'ont pas entendu ainsi : ce fut un tollé général contre le Québec.

Ainsi les Québécois, tout conscients qu'ils soient de leur américanité, cette conscience s'étant accrue considérablement au cours des quelque trente dernières années, entendent demeurer à tout le moins une "société distincte", si ce n'est une nation distincte, dans l'ensemble nord-américain auquel ils appartiennent. C'est ce que les autres Canadiens leur ont refusé au moment du rejet de l'Accord constitutionnel dit du Lac Meech en 1990. Les deux événements relatés ci-haut n'ont pas peu contribué à ce rejet. Cet Accord aurait sûrement rendu le Canada plus différent que jamais des États-Unis.

Le Canada anglais, en revanche, avait accueilli très favorablement la Constitution canadienne de 1982 et la Charte des droits qui lui était annexée, introduisant au Canada un processus de révision judiciaire à l'américaine. Le sociologue Seymour Martin Lipset, auteur de plusieurs études comparatives sur les États-Unis et le Canada, y voyait un processus d'américanisation:

La mesure la plus importante que le Canada ait adoptée pour s'américaniser — bien plus lourde de conséquences que la signature de l'accord de libre-échange — a peut-être été l'enchâssement dans sa constitution d'une Charte des droits [...] qui soumet le pouvoir de l'État à la réserve judiciaire¹⁰

Quant à l'Accord de libre-échange, il faut bien noter que très peu de Canadiens ont souhaité sa révocation. Ces mêmes Libéraux qui s'y opposaient féroce­ment en 1988 ont pris le pouvoir en 1993 et ont agi comme s'ils avaient totalement oublié les objections qu'ils avaient exprimées. Fait signifi­catif, Jean Chrétien, devenu premier ministre, a nommé ministre du Commerce extérieur un des rares membres de son parti qui ne s'était pas élevé contre l'Accord. Roy McLaren, en sa qualité de ministre, a chanté les vertus du libre-échange sur toutes les tribunes qui lui étaient offertes aux États-Unis. Le gouverne­ment libéral a seulement voulu étendre l'Accord aux pays d'Amérique latine, au Mexique, comme en avait déjà convenu Brian Mulroney, puis au Chili et, éventuellement, aux autres pays de l'hémisphère.

Le Canada se situe donc maintenant résolument dans la région qui lui est propre, l'Amérique ou les Amériques, comme on dit. Cela n'efface pas cependant son appartenance particulière à l'Amérique du Nord, surtout au couple qu'il forme avec les États-Unis. Le bilatéralisme, comme le soulignait Allan Gotlieb, est de plus en plus reconnu comme une réalité inéluctable de l'existence canadienne, ce qu'il a d'ailleurs toujours été.

Ils sont nombreux, les spécialistes canadiens de la politique étrangère, à voir dans la relation canado-américaine un cas d'espèce et à mettre de l'avant un modèle de "communauté" ou de "système" pour rendre compte de cette étroite relation¹¹ Déjà des structures comme la Commission mixte sur les eaux frontalières établissaient ce système. De même l'intégration militaire du temps de guerre et de NORAD crée une véritable communauté d'intérêts. Le Pacte de l'automobile de 1965 et l'Accord de libre-échange de 1988 sont aussi fort déterminants. Même en termes de culture, là où les Canadiens se font plus résistants, il faut bien noter que la culture américaine est omniprésente au Canada. Quand les créateurs canadiens parviennent, tout particulièrement au

¹⁰ Seymour Martin Lipset, *Continental Divide*, New York, Routledge, 1990, p. 225.

¹¹ Voir Allan Smith, "Doing the Continental : Conceptualizations of the Canadian-American Relationship in the Long Twentieth Century.", *Canadian-American Public Policy* (University of Maine), no 44, décembre 2000, p. 14 et ss. L'auteur cite, entre autres, les historiens John Herd Thompson et Stephen Randall, les politologues Charles Pentland et John Redekop.

LA VOCATION CONTINENTALE DU CANADA

Québec, à produire des œuvres originales, ils le font souvent en raison d'un phénomène d'absorption d'emprunts américains à l'intérieur du système.

Qu'est-ce à dire ? Le Canada est-il irrémédiablement lié aux États-Unis dans une situation de dépendance extrême ? Le Canada est-il en voie d'extinction ou d'annexion à la grande république voisine ? Pas vraiment. Pour un ensemble de raisons dont voici quelques-unes.

LA MARGE DE MANŒUVRE DU CANADA

Le Canada est toujours un État souverain, bien que sa souveraineté soit considérablement limitée, comme celle de plusieurs autres États d'ailleurs. Les Canadiens sont jaloux de l'autonomie que conserve leur gouvernement et les attributs de leur pays sont fort valorisés non seulement par eux mais par la communauté internationale dans l'ensemble et par plusieurs partenaires en particulier. On aime à voir et entendre un État d'Amérique du Nord, voisin des États-Unis et très dépendant de ce voisin, s'exprimer d'une manière originale, plus humaine, moins conditionnée par les intérêts, les responsabilités et l'arrogance d'une superpuissance. Pour les uns, le Canada est un modèle, pour d'autres, il est l'Amérique du Nord non états-unienne, pour d'autres encore une porte d'entrée ou un accès à la superpuissance. Cela est vrai pour les marchés, ce l'est aussi pour la politique. La plupart des chefs d'État ou de gouvernement en route vers les États-Unis s'arrêtent au Canada, un peu comme pour préparer leur rencontre avec les maîtres du monde.

Le Canada est toujours un État souverain, surtout parce que les États-Unis eux-mêmes y voient leur intérêt. Depuis longtemps, les Américains ont compris qu'il valait mieux pour eux de ne pas étendre leur "destinée manifeste" au nord du 49^{ème} parallèle. Ils ont appris à se satisfaire de la masse qu'ils occupent au cœur de l'Amérique du Nord. Ils ont eu tôt fait de comprendre que l'empire politique ne convenait pas à leur génie. La stratégie de la "porte ouverte" est tellement moins onéreuse et aussi rentable que la possession impériale. Pourquoi planter le drapeau américain sur une terre déjà aussi accueillante que le Canada ? Dès 1823, on avait jugé bon d'exempter le Canada de la doctrine Monroe. Depuis ce temps, on fait toujours une distinction à Washington entre les Amériques et le Canada. On a attendu en 1998 pour inclure le Canada dans la direction des affaires de l'hémisphère occidental au département d'État. Avant cette date, le Canada était joint aux affaires européennes, tant il est vrai qu'on considérait ce pays comme "une puissance régionale sans région", alors que le Canada lui-même a longtemps répugné à s'identifier comme faisant partie du continent américain.

Rarissimes sont les personnes dans les milieux gouvernementaux et paragouvernementaux américains qui entretiennent l'hypothèse d'une annexion du Canada aux États-Unis. Même dans le contexte d'une possible accession du Québec à la souveraineté, très peu d'Américains sérieux ont envisagé positivement un rattachement de quelques provinces canadiennes à l'union américaine. Tous les Américains responsables se font fort de déclarer qu'ils considèrent le Canada comme un pays ami mais très différent et très autonome. Il y a là sans doute une bonne dose d'hyperbole diplomatique. Il y a une vérité incontestable cependant : c'est l'intérêt que trouvent les États-Unis dans le maintien d'une souveraineté canadienne bien reconnue.

Il est en effet très utile à la diplomatie américaine de pouvoir citer l'exemple des relations harmonieuses avec le voisin du nord, de pouvoir revendiquer l'appui d'un partenaire pourtant différent et autonome. Ce sont les États-Unis qui ont insisté, en 1976, pour que le Canada soit invité à la deuxième conférence des pays les plus industrialisés qui se tenait à Porto Rico. C'est grâce à l'insistance américaine et sans doute aussi en raison de sa bonne performance que le Canada fait toujours partie de cette conférence.

Il peut même être intéressant et profitable pour Washington que son partenaire privilégié prenne ses distances et adopte des politiques différentes, voire contraires aux positions de la superpuissance. Il est des attitudes que les États-Unis ne croient pas devoir se permettre mais qu'ils peuvent fort bien tolérer chez un partenaire comme le Canada. Par exemple, quand le gouvernement Trudeau a établi des relations diplomatiques avec la République populaire de Chine en 1970, il ne s'est pas attiré les foudres de Washington comme la France en 1964. L'administration de Richard Nixon était déjà engagée dans une politique de rapprochement avec la Chine et le geste du Canada pouvait contribuer en quelque sorte à cette politique, un peu comme un ballon d'essai. De même, en 2001, le Canada établit des liens diplomatiques avec la Corée du Nord, alors que Washington s'y refuse toujours; mais déjà, au cours des années quatre-vingt-dix, l'administration Clinton avait fait des ouvertures diplomatiques.

Autre exemple, celui de Cuba. Les États-Unis et le Canada se sont fréquemment affrontés sur la question des rapports avec le gouvernement de Fidel Castro et sur le maintien des échanges commerciaux avec l'île des Antilles. Combien d'Américains cependant, même dans les milieux gouvernementaux, ont envisagé de mettre fin à une politique trop rigide envers Cuba ! Combien dans la population américaine applaudissent à la position canadienne ! Il est bien vrai que les Canadiens ont été confrontés récemment à une loi extrêmement sévère et importune du Congrès américain, la loi dite

LA VOCATION CONTINENTALE DU CANADA

Helms-Burton qui soumet les sociétés canadiennes faisant affaire avec Cuba à des poursuites judiciaires et qui interdit de séjour aux États-Unis les dirigeants de ces sociétés et les membres de leur famille. Le Président Clinton a cependant suspendu l'application de cette loi d'une année à l'autre. On peut imaginer que le président démocrate ait pu faire part de sa pénible impuissance dans des conversations privées avec le Premier ministre Chrétien, voire exprimer son souhait d'en finir un jour avec l'intransigeance des Républicains et de la communauté cubaine de Floride sur cette question.

Durant son mandat aux Affaires étrangères, le ministre Lloyd Axworthy a mené une politique originale et très éloignée des positions américaines. Il a parainé un traité international sur l'interdiction des mines antipersonnel, il a vivement appuyé le concept du Tribunal pénal international et fait la promotion de la sécurité humaine, en plus de fortifier les liens avec Cuba. Ces politiques ont eu l'heur de déplaire à plusieurs dans les milieux gouvernementaux américains. Elles ont valu des répliques sévères de la part des responsables. Qui peut nier cependant que nombre d'Américains ont appuyé ces politiques et compris leur bien-fondé, même s'ils croyaient que leur gouvernement ne pouvait se permettre d'y adhérer ?

Les relations canado-américaines ne sont donc pas dénuées de conflits, il s'en faut. Ces conflits peuvent cependant se situer à l'intérieur d'un même système. Ils sont souvent de même nature que ceux qui opposent les Américains entre eux, entre le Parti démocrate et le Parti républicain, entre ceux qu'on dénomme "libéraux" et "conservateurs". C'est pourquoi, dans chaque contentieux, on trouve invariablement quantité d'Américains pour se ranger du côté du Canada et autant de Canadiens pour appuyer les États-Unis. Au beau milieu de la guerre du Vietnam, par exemple, une intervention honnie par la plupart des politiques canadiens et par la majorité de la population, il semble qu'il y ait eu autant de Canadiens pour se porter volontaires dans les forces armées américaines que de jeunes Américains ("draft dodgers") s'exilant au Canada pour échapper à la conscription.

Prenons un autre exemple parmi les multiples conflits commerciaux qui opposent les deux pays, même dans le contexte de l'Accord de libre-échange. L'industrie du bois d'œuvre aux États-Unis constitue un groupe de pression suffisamment puissant pour mettre en marche, à intervalles réguliers, des procédures de rétorsion (droits compensatoires ou antidumping) à l'endroit de ce qu'on considère comme des subventions déguisées de la part des provinces canadiennes. Sur les terres publiques canadiennes, en effet, les droits de coupe sont beaucoup moins élevés qu'aux États-Unis. Ce litige affecte des milliers d'emplois des deux côtés de la frontière. On trouve cependant des Américains,

en plus grand nombre que les opposants aux exportations canadiennes mais moins bien organisés, pour accueillir favorablement le bois canadien accessible à bon marché. Les constructeurs de maison et tout le marché de la consommation du bois appuient donc la position canadienne. Au Canada, par contre, les autochtones se sont déjà rangés du côté des Américains de même que plusieurs groupes de pression écologistes qui réclament des restrictions aux coupes de bois massives dans les forêts canadiennes.

En fait, quand l'ambassade du Canada entreprend une lutte pour faire valoir des intérêts canadiens, elle cherche le plus souvent à se constituer des appuis aux États-Unis et à les rendre opérationnels. Les diplomates canadiens savent bien que les puissants barons du Congrès réagissent beaucoup plus rapidement aux pressions qui viennent de l'électorat américain qu'à celles de l'étranger. Rappelons que le Canada est toujours le premier partenaire commercial des États-Unis, y comptant pour plus de 20% des échanges internationaux. Cela est déjà suffisant pour qu'on trouve beaucoup d'alliés du Canada aux États-Unis.

Le Canada dispose donc toujours d'une certaine marge de manœuvre pour défendre ses intérêts, pour maintenir ses programmes sociaux et le principe de la diversité culturelle. Il semble bien cependant qu'il y ait un seuil au-delà duquel on ne peut se permettre d'aller, en raison de la nature systémique de la relation avec les États-Unis, de l'inévitable condition de dépendance et aussi, ne l'oublions pas, en raison de la volonté de la population canadienne. Il est peut-être significatif à cet égard que le modéré John Manley ait succédé à Lloyd Axworthy à la tête du ministère des Affaires étrangères en 2000. On a peut-être jugé qu'il était temps d'adopter des attitudes plus conciliantes envers Washington.

La relation canado-américaine est donc bien davantage qu'une relation exceptionnelle et privilégiée. Elle est une condition d'existence du Canada. Dès les origines de ce pays, tout l'appelaient à se situer d'abord et avant tout sur le continent américain et à s'identifier à ce continent. Les aléas du colonialisme et les liens nombreux que les élites canadiennes ont maintenus avec les deux anciennes mère-patries en ont disposé autrement. Pour des raisons différentes, les Canadiens de langue anglaise, les Québécois francophones et les Acadiens ont voulu affermir leur identité en conservant des attaches avec l'Europe. Ces attaches ont été et demeurent bienfaisantes, tout particulièrement, les liens du Québec et de l'Acadie avec la France. Elles ne doivent pas occulter cependant la réalité fondamentale du système nord-américain dans lequel est enfermé le Canada, pour le meilleur ou pour le pire.

LA VOCATION CONTINENTALE DU CANADA

L'évolution de l'Union européenne et l'impossibilité de diversifier d'une manière significative l'économie canadienne ont amené les Canadiens à une prise de conscience nouvelle de leur américanité. Cette réalité est pénible et difficile à bien des égards, mais les Canadiens ne gagnent rien à la nier. C'est en prenant conscience de notre appartenance à l'Amérique que nous pourrions tenter d'exercer une influence limitée mais réelle aux États-Unis tout en poursuivant nos relations avec nos autres partenaires internationaux.

Le Canada a beaucoup à recevoir de divers coins du monde, notamment de l'Europe. Il a aussi beaucoup à transmettre, à condition de demeurer fidèle à ses traditions empreintes de déférence. Plus que jamais cependant, la contribution du Canada au monde sera fortement conditionnée par son appartenance régionale, par son américanité.

FRANCE - QUÉBEC ET MONDIALISATION

Jacques PORTES

Université Paris 8 - Vincennes-Saint-Denis

Les relations entre la France et le Québec sont exceptionnelles à plus d'un titre. Elles ont été établies par le volontarisme politique depuis une quarantaine d'années et ont débouché sur un réel succès social : nombre de touristes, échanges d'étudiants, succès des chanteurs etc. De ce fait, ces relations apparaissent comme stables et productives et elles le sont. Pourtant, depuis les années 1990, la situation internationale a été profondément modifiée et des échanges essentiellement bilatéraux risquent de rencontrer des difficultés dans l'avenir. La constitution de blocs économiques continentaux — l'Union Européenne et l'ALENA — marginalise des relations aussi spécifiques que celles entre la France et le Québec. Dans le contexte de la mondialisation, le Québec rencontre des obstacles à son affirmation et manque de visibilité pour un pays européen. Il est donc indispensable pour les acteurs de ces relations exceptionnelles de les repenser afin de leur donner un sens nouveau.

Relations between France and Quebec have been exceptional for many reasons. For about forty years they have been successful for a strong political will has met a social demand : thriving tourism, students exchanges, success of Québec singers in France and so on. In a way, these relations are still strong, stable et efficient. But from the nineties, the international situation has changed a lot and some bilateral exchanges could meet a real challenge. The building of continental blocs, such as European Union and NAFTA makes specific relations between France- Quebec look weak. In such a context as globalization, Quebec has been less visible than it was before and for a European country it has been less easy to deepen such links. So it is necessary for all people devoted to France-Quebec relations to think about it to give them a new meaning.

La célébration des anniversaires est un exercice périlleux pour les historiens, surtout quand il s'agit de celle de relations entre deux pays. En effet, rien de plus facile et de plus aisé que de faire le compte des réussites, de la croissance des échanges, des témoignages d'amitié ; et, dans le cas des relations entre la France et le Québec depuis vingt-cinq ans, les exemples ne manquent pas ainsi que les arguments qui servent à justifier ces échanges.

Une façon complémentaire de procéder consiste à chercher les origines de ces relations pour mieux comprendre comment elles se sont développées. Ces deux approches ont été employées maintes fois et il s'agira ici d'en simplement rappeler les données.

Il est moins fréquent de considérer les célébrations comme une occasion de s'interroger sur l'avenir des relations considérées. La célébration ne masque-t-elle pas des problèmes nouveaux qui peuvent se poser et menacer l'équilibre traditionnel ? Comment le cas particulier des relations entre la France et le Québec — par essence bilatérales — se situe-t-il dans le contexte de la

mondialisation ? C'est autour de ces questions que la réflexion sera menée dans les pages qui suivent.

L'INTENSITÉ DES LIENS FRANCE - QUÉBEC

Cette intensité est notable, tant sur le plan institutionnel, que dans le domaine social. Un exemple peut en être donné par la présence sur le web, depuis mars 1998 avec des actualisations nombreuses, d'une partie de la banque de données consacrée — par la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque nationale du Québec — à la bibliographie des échanges entre les deux pays depuis 1760. Plus de deux cent trente ans après la perte de la Nouvelle-France, une telle innovation est un autre signe d'un rapprochement dynamique.

Dans le domaine politique et social, les organismes se sont multipliés, sans qu'il soit besoin d'énumérer : accords entre gouvernements, commission permanente franco-québécoise, association France - Québec, forte de ses cinq mille membres, partenariat dans bien des domaines.

- Créé en 1968, l'Office franco-québécois pour la jeunesse (OFQJ) a permis à plus de 80 000 personnes de traverser l'océan atlantique dans les deux sens et a suscité liens personnels et professionnels.

- Créé en 1984, le Centre de coopération inter-universitaire franco-québécois (CCIUFQ) a mis en place des réseaux de recherche et organise, pour la France, les échanges d'étudiants dans le cadre de la CREPUQ.

Ainsi, depuis une dizaine d'années, de deux à trois mille étudiants français vont faire une partie de leurs études dans les universités du Québec. En revanche, les étudiants issus de ces dernières pour aller en France ne sont guère que cinq cents. Le mouvement s'est inversé depuis une trentaine d'années : alors, chaque année, près de cinq mille étudiants québécois se rendaient en France. La disproportion actuelle indique que le Québec attire plus les étudiants que la France. En dépit de problèmes d'ajustement — les professeurs québécois sont souvent débordés par cet afflux imprévu et leur travail n'est pas pris en compte — on ne peut que se satisfaire de la puissance et de la régularité de ces échanges.

Les échanges culturels ont suivi, dans leur ensemble, une évolution analogue.

FRANCE-QUÉBEC ET MONDIALISATION

Dans les années 1940 et 1950, et jusqu'aux premiers temps de la Révolution tranquille, la France a transmis au Québec une part de sa culture traditionnelle pour satisfaire les besoins d'une élite éduquée. Divers moyens ont été utilisés : tournées de la Comédie française et d'autres troupes, comme celle du maître de ballet Raymond Petit venue régulièrement dans « la Belle Province », missions de professeurs prestigieux qui apportent aux universités locales ce qui se fait de mieux à Paris, soutien continu aux collèges français de Montréal — Stanislas et Marie de France — qui préparent au baccalauréat français. Dans les années 1960 et 1970, les coopérants français ont poursuivi dans la même voie : venus à la demande du gouvernement québécois apporter une forme d'expertise¹. On peut ajouter également certains artistes de variétés et la promotion des films français. En sens inverse, rares étaient les artistes du Québec reconnus en France : Félix Leclerc et quelques écrivains.

Aujourd'hui, la relation culturelle est plus équilibrée. Si les auteurs français ont toujours un large public au Québec, leurs collègues québécois se sont taillés un bon succès et disposent, depuis quelques années, de la Librairie du Québec à Paris qui permet de mieux les faire connaître. Dans le domaine théâtral, des créateurs comme Philippe Marleau ou Robert Lepage montent régulièrement des spectacles en France ; pour la chanson, hier Fabienne Thibault comme aujourd'hui Linda Boulay assurent une présence québécoise très appréciée. D'autre part, Français et Québécois ont imaginé des formes de collaboration nouvelles et prometteuses : depuis plus de vingt ans, les succès de *Starmania*, de Luc Plamondon et Michel Berger, puis celui de *Notre-Dame de Paris*, ne se démentent pas et ces spectacles ont contribué à renouveler le genre de la comédie musicale. Le duo Céline Dion - Jean-Jacques Goldman a profité à chacun de deux artistes et a contribué au succès de la première en France.

Il ne faut pas exagérer l'intensité de ces échanges ; le Québec reste marqué par la culture américaine — surtout dans le domaine du cinéma — et le succès des auteurs francophones demeure limité en France. Toutefois, ils ont atteint un régime de croisière et montrent un équilibre nouveau : la France continue à promouvoir ses réalisations, mais le Québec a su faire valoir les siennes. Le succès de certains artistes en France n'est d'ailleurs pas dénué de risque : de langue française et désormais bien connus dans le « Vieux Pays », ils peuvent perdre une partie de leur spécificité québécoise, qui a été à la base

¹ L'auteur de ces lignes mène actuellement une enquête sur le phénomène particulier des coopérants français au Québec.

de celui-ci. Cette forme de banalisation est en même temps la preuve de leur incontestable réussite.²

De surcroît, les Français ont découvert les attraits touristiques du Québec, qui se conjuguent en français, et ils sont presque cinq cent mille à venir chaque année en Gaspésie, à Montréal et aux chutes du Niagara — sans prendre garde à la frontière entre Québec et Ontario.

Finalement, les échanges d'étudiants, les visites touristiques, comme la proximité de certaines réalisations culturelles peuvent avoir de nombreuses et fructueuses retombées. Des liens amicaux ou familiaux se créent, des réseaux professionnels se mettent en place, des entreprises sont fondées, des étudiants de passage décident de rester sur place et certains touristes prennent la peine de se renseigner sur le Québec et d'approfondir leurs connaissances.

Les dirigeants politiques peuvent d'autant plus se féliciter de ces échanges, chaque fois qu'ils se rencontrent, que ces derniers sont le résultat du volontarisme politique.

LA RÉUSSITE DU VOLONTARISME POLITIQUE

Comme l'ont montré de nombreuses études, dont celle, récente, de Frédéric Bastien³, les relations franco-québécoises ont été l'objet depuis 1967 d'une attention particulière des milieux politiques. Le plus étonnant est que ces échanges aient survécu aux alternances démocratiques, si fréquentes des deux côtés de l'océan atlantique. Sans doute, des périodes ont été meilleures que d'autres et il a fallu parfois surmonter les antipathies et les incompréhensions des uns ou des autres (il suffira de mentionner le cas de François Mitterrand et celui de Robert Bourassa) ; pourtant, au bout du compte, ces relations particulières ont survécu et, du fait même de leur durée, se sont même approfondies.

La volonté politique, initiée dans les années 1960 par la rencontre entre les acteurs de la Révolution tranquille et le général de Gaulle, a rencontré une demande sociale, alors que les Québécois redéfinissaient leur identité et que,

² En ce début de troisième millénaire, on trouve en France des commentaires enthousiastes pour la littérature antillaise, avec les mêmes mots que pour la littérature québécoise il y a quarante ans : fraîcheur de la langue, invention de formules...

³ *Relations particulières*, Montréal, Boréal, 2000.

FRANCE-QUÉBEC ET MONDIALISATION

parmi les Français, un certain nombre découvraient le charme de la francophonie et étaient émerveillés par l'élan vital des « cousins d'Amérique ».

L'intensité des relations entre la France et le Québec n'allait pas de soi. Les courants migratoires étaient restreints, les échanges économiques dérisoires, et les systèmes politiques d'origine différente. S'il existait au Québec, dans les milieux éduqués, une curiosité pour la France et une réelle connaissance de la culture française, l'inverse n'était pas vrai en France où l'ignorance des réalités québécoises dominait ; il suffira de rappeler l'incompréhension générale après l'intervention gaullienne, cet étonnant et détonnant « exercice solitaire du pouvoir » !

Les initiatives prises par les deux gouvernements, relayées dans chaque pays par des petits groupes de passionnés, ont enclenché le mouvement et une véritable dynamique sociale a pris la suite.

Sans doute, cet élan a-t-il été freiné par bien des obstacles : aléas de la politique québécoise et nombreuses contre-offensives du gouvernement fédéral canadien ; myopie des gouvernements qui, en 1982 - 1983, ont manifesté une même volonté bi-nationale de mettre l'accent sur les échanges économiques et technologiques — contribuant ainsi à déstabiliser des relations dont la justification ne saurait être que culturelle et politique. Pourtant, en dépit de ces avatars, les relations se sont maintenues et développées. Elles ont même atteint un palier : elles se justifient par leur existence même, sans qu'il soit nécessaire d'en rappeler l'origine. En 1999, le printemps du Québec et la présence particulière de l'édition québécoise au Salon du Livre en ont fourni une nouvelle preuve.

Dans ce cas particulier, l'initiative politique a été fondatrice et a produit de nombreux fruits. La réussite de cette étonnante entreprise est réelle et elle ne saurait être remise en cause facilement.

Pourtant, la mondialisation peut aboutir à une redistribution de cartes.

LES RÉALITÉS DE LA MONDIALISATION

En effet, le caractère bilatéral des relations entre la France et le Québec se heurte aux vastes regroupements régionaux qui sont en cours depuis les années 1980 avec, d'un côté, le libre-échange nord-américain et, de l'autre, le marché unique d'une Union européenne en voie d'élargissement.

Dans ce contexte, il faudra une volonté nouvelle pour maintenir des relations dont la justification ne cadre pas avec ces regroupements.

Au Québec, l'intérêt nouveau pour les États-Unis et le poids réel dont la « Belle Province » a pesé dans l'adoption du libre-échange dès 1988 démontrent une nouvelle volonté d'insertion dans le monde nord-américain.

Signe de cet intérêt renouvelé : l'insistance dans le domaine intellectuel sur le concept d'américanité. Les travaux d'Yvan Lamonde⁴ et de Gérard Bouchard, et des enquêtes d'opinion, viennent soutenir et renforcer cette orientation. La notion qui transcende les frontières nationales et s'apparente à un certain déterminisme géographique, ne saurait se confondre avec les seuls États-Unis. On peut la rapprocher de celle de « porosité » ou de « continuité territoriale », tellement certains modes de vie et certaines habitudes sont comparables aux États-Unis et au Québec, comme au Canada : habitat, transports publics, organisation urbaine, télévision et radio. D'ailleurs, la contiguïté joue son rôle à un autre niveau. Au XX^e siècle, les décideurs économiques américains et, dans une certaine mesure, leurs collègues canadiens ne considèrent-ils pas le marché voisin comme similaire. L'expansion y paraît naturelle, d'où la création de filiales de groupes américains que ce soit dans l'aluminium, l'automobile ou le cinéma sans qu'il y ait rupture ou impression de passer une frontière ; existerait-il un tarif douanier non prohibitif, il pourrait ne pas être considéré comme un obstacle en raison même de cette contiguïté. De façon analogue, les syndicats « internationaux » dépendant de l'AFL-CIO se sont implantés très naturellement dans le pays voisin, comme s'ils étaient chez eux ; réciproquement et plus récemment, les vacanciers québécois vont sur les plages de Nouvelle-Angleterre ou sur celles de Floride sans solution de continuité.

Il s'agit là d'uniformisation américaine plus que d'échanges équilibrés entre les deux pays. L'américanité a une signification réelle, qui ne saurait se confondre avec une influence américaine ; elle indique qu'une modernité différente de celle des États-Unis s'est développée, qu'il ne faut pas confondre avec celle-ci. Pourtant, pour les chercheurs des États-Unis, l'américanité n'a guère de sens, puisqu'elle se pose en concurrence de leur vision exclusivement « américaine ».⁵

⁴ Yvan Lamonde, *Ni avec eux, Ni sans eux. Le Québec et les États-Unis*, Montréal, Nuit blanche, 1996.

⁵ « L'Amérique du Nord existe-t-elle ? », *Revue française d'études américaines*, n°79, janvier 1999.

FRANCE-QUÉBEC ET MONDIALISATION

Par ailleurs, le Québec, comme le Canada, ont grandement profité de l'augmentation des échanges entre les trois pays de l'ALENA. Montréal a connu un nouveau dynamisme autour des nouvelles technologies — informatique ou images virtuelles. La vogue du Québec auprès des étudiants français s'explique en grande partie par cette américanité en français.

Cette insertion dans le monde nord-américain est une incontestable réalité et l'intensité des relations entre la France et le Québec ne doit pas être perçue comme l'arbre qui cacherait la forêt (image traditionnelle mal adaptée à l'immensité de la forêt laurentienne). Le maire Jean-Paul Lallier, avant de recevoir le Sommet des Amériques dans sa ville de Québec, n'a-t-il pas déclaré : « Si Champlain était de retour ici, il serait probablement favorable à la mondialisation »⁶.

Cette réflexion des Québécois sur eux-mêmes est nécessaire, mais elle conduit à voir comme secondaire et superficielle la relation franco-québécoise. Celle-ci n'a-t-elle de sens que pour ceux qui la pratiquent, et peut-être, comme par le passé, n'est-elle réservée qu'à une élite cultivée, celle-ci serait-elle élargie ?

Sur l'autre rive de l'océan atlantique, le développement de l'Union européenne avec sa réglementation, sa monnaie unique, ses problèmes d'élargissement ou la gestion complexe des crises de la politique agricole commune, contribue à un recentrage de la France sur le continent. Dans ce cadre, la relation avec le Québec est inévitablement marginalisée, d'autant que les échanges économiques entre les deux pays sont restés minces. Sans doute, les étudiants français bénéficient-ils des accords CREPUQ, mais pour la plupart des programmes et des bourses, ils se tournent naturellement vers l'Union européenne.

La constitution des grands ensembles continentaux fait apparaître comme fragile la relation privilégiée entre le Québec et la France et les accords renouvelés entre le Canada et l'Union européenne ne pourront inverser cette tendance lourde.⁷

Aurait-il pu en être autrement ? Sans doute pas, mais certaines occasions ont été négligées. Jusqu'au référendum de 1980, le Québec a représenté un cas particulièrement intéressant de renouveau identitaire et

⁶ « With Seattle in Mind... », *International Herald Tribune*, 11 avril 2001.

⁷ « 1976-2001 : 25 ans de coopération soutenue entre le Canada et l'Europe », titre de la brochure et des documents destinés à marquer cet anniversaire.

national dans un cadre fédéral. Cette affirmation s'est faite avec le soutien chaleureux de la France et en dépit de la résistance du gouvernement fédéral. Il s'agissait alors d'une Première pour la province d'un état fédéral : être présente dans les sommets internationaux et représentée par une Délégation dans une capitale étrangère⁸. Une forme de modèle adaptable au contexte de la mondialisation aurait pu alors apparaître, car le rapport entre les grands ensembles géographiques et la nécessaire recherche de repères identitaires est une question qui se pose souvent en Europe de l'Est, comme dans certains des pays de l'Union européenne et ailleurs dans le monde. Or, en raison de la situation politique au Québec et parce que tout mouvement national est d'abord auto-centré, cette carte originale n'a pas pu être jouée, alors que d'autres entités nationales prenaient le relais comme la Catalogne ou l'Écosse. L'enthousiasme français pour le Québec s'expliquait en partie par cet espoir, quelquefois confondu avec la perspective, fausse, que certaines entreprises françaises pourraient trouver au Québec une porte d'entrée vers les États-Unis.

Une autre opportunité aurait pu permettre une nouvelle approche, celle de la francophonie. Diverses études ont été consacrées à la construction et à la pratique de cette organisation et il suffira de signaler que cette entreprise ambitieuse n'a pas reçu en France l'accueil qu'elle aurait mérité et n'a jamais débouché sur des initiatives dynamiques. Devenue au fil des années, pour les uns, enjeu de pouvoir et, pour les autres, agence pour le développement, l'institution francophone n'a pas permis, sauf au moment des premiers sommets, de donner un autre sens à la relation France - Québec.

Les relations entre la France et le Québec demeurent d'autant plus solides qu'elles ne sont plus guère sensibles aux fougades des hommes politiques.

Le moment semble pourtant venu de les refonder, afin de faire face aux enjeux nouveaux de la mondialisation.

⁸ « Paris-Ottawa-Québec : a Unique Triangle », in Ivo Duchacek, D. Latouche et G. Stevenson, *Perforated Sovereignties and International Relations*, New York, Greenwood Press, 1988, 103-118.

CANADA, QUÉBEC, FRANCE : UN PARTENARIAT CONFLICTUEL AU SEIN DE LA FRANCOPHONIE

Pierre GUILLAUME

Université Michel de Montaigne/Bordeaux 3

Il fut bien difficile de trouver une place pour la province du Québec au sein d'un organisme conçu pour accueillir des Etats. La solution ne fut trouvée qu'en 1986, lorsque P. E. Trudeau et R. Lévesque eurent cédé la place à Brian Mulroney et à Robert Bourassa, plus conciliants. Bien des divergences restèrent ensuite à surmonter sur ce qu'était la défense de la langue française, sur la primauté à donner au respect des droits de l'homme, ou encore sur ce que devaient être les structures mêmes de la francophonie. Il en résulta une histoire complexe, fait de changements de cap, qui ne furent rendus possibles que par de subtils compromis.

It was very difficult to accept Quebec as a province in an organisation made for states. A solution was found in 1986, when Brian Mulroney and Robert Bourassa, more accomodant, succeeded to P. E. Trudeau and R. Levesque. Many oppositions had to be mastered on the defence of the French language, on the place to give to the respect of human rights, or to the structures of Francophonie. So its history has been very complex with changes of direction made possible by clever compromises.

C'est en octobre 1953 que Jean-Marc Léger, alors rédacteur à *La Presse*, s'ouvrit à Georges Bidault, alors ministre français des Affaires étrangères et à Vincent Auriol, président de la République, d'un projet d'« union française spirituelle ». Il en sortit *l'Association internationale des journalistes de langue française* qui tint son assemblée générale constitutive en juin 1954 à Montréal.

Entre cette date et 1968 on vit se multiplier les tentatives de rapprochement entre acteurs ayant en commun la langue française. Après les journalistes vinrent les juristes, les sociologues, les parlementaires ou encore, dès 1960, les ministres de l'Education nationale des pays d'expression française, suivis, quelques années plus tard, des ministres de la jeunesse et des sports. La création appelée au plus riche avenir fut celle de l'AUPELF, en 1961, *Association des universités partiellement ou entièrement de langue française*, née à Montréal où elle devait conserver son siège. Dans le même temps apparurent en France des organismes qui se donnaient pour mission de veiller à la pureté de la langue française et de permettre son adaptation au monde moderne. On peut retenir l'AFNOR, *Association française de normalisation*, créée en 1953, ou le *Haut comité de défense et d'expansion de la langue française*, né en 1965, alors que le normalien et agrégé des lettres Georges Pompidou était Premier ministre. Ce militantisme francophone ne venait pas alors perturber les relations diplomatiques. On peut relever au contraire un souci évident de respecter les formes ; ainsi, le si important accord

culturel franco-québécois de 1965 fut-il précédé d'une convention passée entre la France et le Canada.

Le ton changea au milieu des années soixante et les difficultés devinrent évidentes lorsque le Québec fut invité, en tant que tel, à la Conférence des ministres francophones de l'éducation nationale, réunie à Libreville, en février 1968. Alors que l'on peut difficilement imaginer que le Gabon ait pris seul cette initiative, c'est avec lui que le gouvernement fédéral canadien rompit ses relations diplomatiques. Est-il indispensable de rappeler qu'en juillet 1967 le général de Gaulle s'était prononcé avec l'éclat que l'on sait pour « un Québec libre » ? En France, le thème de la défense de la langue, bien évidemment contre l'anglais, était devenu très polémique, notamment avec la publication du pamphlet d'Étiemble de 1964 *Parlez-vous français ?* Pierre Elliott Trudeau devenait Premier ministre du Canada, René Lévesque se posait en champion d'un nouveau nationalisme québécois et leurs conceptions de l'avenir de la francophonie au Canada paraissaient inconciliables. De par l'intransigeance des principaux acteurs, tout devint alors très difficile dans les relations triangulaires de la France, du Canada et du Québec. Comme l'écrivit ultérieurement Louis-Bernard Robitaille¹, Georges Pompidou resta, dans ce domaine, fidèle à la politique gaulliste. Ensuite, les rapports personnels de P.E.Trudeau et de Valéry Giscard d'Estaing furent détestables et l'apaisement ne vint qu'avec l'arrivée au pouvoir en France de François Mitterrand en 1981, au Canada de Brian Mulroney et au Québec de Robert Bourassa en 1985. Entre 1968 et 1985 les diplomates cherchèrent vainement les solutions qui auraient permis de réunir une conférence des chefs d'État et de gouvernement des pays francophones, réunion qui ne put finalement se tenir qu'en février 1986 à Paris.

De 1986 à 1999, devaient se tenir huit sommets francophones dont les localisations se veulent significatives :

- 1986 : Paris
- 1987 : Québec
- 1989 : Dakar
- 1991 : Paris, ou plus exactement Chaillot, mais à défaut de Kinshasa, initialement choisi
- 1993 : Maurice
- 1995 : Cotonou
- 1997 : Hanoï
- 1999 : Moncton
- 2001 : Beyrouth

¹ *La Presse*, 30 septembre 2000.

Ces choix disent bien un souci d'alternance entre France, Canada-Québec et Afrique, mais aussi un souci de déborder ce cadre avec les incursions à l'Île Maurice et celle, qui fut abandonnée, à Kinshasa. Les choix de Hanoï puis de Beyrouth suggèrent des changements d'orientation qui suscitent bien des remous. L'absence de sommet en Belgique, autre partenaire important au sein de la francophonie, traduit sans aucun doute un souci de ne pas provoquer de conflit supplémentaire entre communautés wallonne et flamande. Tous ces sommets se conclurent sur des déclarations finales qui proclamaient l'indéfectible amitié des pays et des peuples concernés mais qui masquaient de sérieuses divergences.

TROUVER UNE PLACE POUR LE QUÉBEC

Le problème resta pendant de 1968 à 1985, ce qui n'empêcha pas la mise en place d'institutions francophones, et notamment de *l'Agence de coopération culturelle et technique* avec pour fleuron, son école internationale localisée à Bordeaux. Le fonctionnement d'un organisme technique, avant que ne puissent être mises en place des instances représentatives de direction et de contrôle, contribua à rendre les choses difficiles lorsque, après la conférence de Paris, le politique prétendit jouer pleinement son rôle légitime.

Il est inutile de s'appesantir sur le long débat qui opposa Paris, Ottawa et Québec pendant les années 1970. Le principe même de la participation du Québec en tant que tel aux instances francophones était justifié, pour celui-ci, dans la mesure où culture et éducation sont de la compétence provinciale et sont l'objet même des travaux de la francophonie. Ce point de vue est inacceptable pour le gouvernement fédéral, constitutionnellement seul responsable des relations internationales de la Confédération. En novembre 1977, alors que l'on pensait pouvoir réunir à Dakar un premier sommet des chefs d'Etat et de gouvernement, le gouvernement fédéral se refusant à donner des garanties sur la représentation du Québec, le ministre français des Affaires étrangères déclare que : « nous ne nous associerons à aucune réunion des chefs d'Etat et de gouvernement francophones à laquelle le Québec ne serait pas convié ».

Pour faire sa place au Québec au sein de l'Agence de coopération culturelle et technique, on avait inventé, dès 1970 le statut de « gouvernement participant ».

Quant à la France, elle en était venue à définir sa politique par la belle formule, « non-ingérence (dans les affaires intérieures du Canada), et non-indifférence (à l'égard du Québec), ce qui ne pouvait ni fâcher, ni satisfaire personne.

La solution est venue du Canada, lorsque Mulroney a accepté, en novembre 1985, que le Québec ait, au sein de la représentation canadienne, une place propre et un rôle spécial, ce qui fut le cas au sommet de Paris et lors des sommets suivants.

LES FRICTIONS INSTITUTIONNELLES

Le fonctionnement des institutions francophones fait apparaître de fortes différences de culture politique. A la question, comment doit fonctionner la francophonie ? les réponses données par la France d'une part, par le Canada et le Québec d'autre part, sont fort différentes. Le problème n'est pas posé à Paris, en 1986, qui est le temps de l'enthousiasme fondateur. Il l'est dès la rencontre de Québec l'année suivante. L'Agence de coopération culturelle et technique étant auparavant le seul organisme officiel de la francophonie, elle avait une totale autonomie. A l'initiative de la France, la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement, prétend soumettre son fonctionnement à l'autorité d'un comité qui émanerait d'elle. A Dakar, en 1989, sont mis en place un *Comité International du Suivi* (CIS) et un *Comité International de Préparation* (CIP), tandis que l'Agence de coopération culturelle et technique est reconnue dans son rôle d'organisme unique « de conception et de mise en œuvre des projets découlant des décisions des chefs d'Etat et de gouvernement² ». A Chaillot, en 1991, on va plus loin encore, puisque :

Un conseil permanent de la francophonie, composé des représentants spéciaux des chefs d'Etat et de gouvernement (les sherpas), doit être créé. Il regroupera trois des structures actuelles : le comité international du suivi, le comité préparatoire aux sommets et le bureau élargi de l'agence de coopération culturelle et technique. En ce qui concerne la mécanique institutionnelle, l'ACCT, seul organisme où tous les pays membres de l'espace francophone sont représentés, servira de quelque sorte de secrétariat général du mouvement francophone³.

La subordination de l'ACCT à la conférence des chefs d'Etat et de gouvernement est ainsi très clairement posée.

C'est à Maurice, en 1993 qu'il y a conflit ouvert. Les antagonistes sont Jacques Toubon, ministre français de la culture et de la francophonie, et Jean-

2 Résolution relative à l'avenir des institutions francophones et aux mécanismes du suivi du sommet de Dakar.

3 .Communiqué de l'Agence France-Presse, 20 novembre 1991.

CANADA QUÉBEC, FRANCE

Louis Roy, secrétaire général québécois de l'Agence de coopération culturelle et technique. Jacques Toubon en met ouvertement en cause le bon fonctionnement en déclarant⁴ :

Comme c'est naturel et inévitable en cette matière, cette organisation livrée à elle-même, dépourvue d'impulsion politique, dans le vrai sens du terme, s'est contentée de gérer des programmes financées par des crédits limités.

Il lui paraît indispensable de :

préciser le rôle de l'ACCT, nécessairement subordonné à l'autorité des chefs d'Etat et de gouvernement et, à travers celle-ci, subordonnée au CFF, instance délégataire entre deux sommets.

Jean-Louis Roy répond à ces attaques en ces termes :

L'ambition de l'Agence est bien évidemment de réaliser pleinement les mandats que lui confient les autorités politiques de la francophonie et selon la forte expression de la déclaration de Dakar, de faire concret au service de notre communauté et de ses états membres. C'est ce dont témoigne, je crois, ce que nous avons fait depuis Chaillot, et ce que nous nous proposons de faire dans le suivi du sommet de Maurice.

On peut d'abord voir dans cet affrontement l'opposition entre le rigorisme juridique et centralisateur français et l'empirisme québécois (ou canadien), donc l'opposition de deux cultures et de deux pratiques politiques. Le Québec est d'autant plus attaché à l'autonomie de l'ACCT que celle-ci est la voie par laquelle il est entré de plein droit dans la francophonie. Cet affrontement recouvre aussi des questions de personnes, France et Québec n'ayant pas le même avis sur la succession de J.L.Roy à la tête de l'ACCT. Enfin, à Maurice, la France fait pression pour que sa position sur l'exception culturelle dans le cadre des accords du GATT soit unanimement soutenue ce à quoi, les Canadiens n'étaient pas, à l'origine, favorables.

La décision, prise à Cotonou, en 1995, de nommer un secrétaire général de la francophonie, appelé à présider le Conseil Permanent, décision qui prend effet au sommet de Hanoï en 1997, est une nouvelle étape dans la subordination des organismes d'exécution au politique. Elle est toujours

4 Devant la conférence préparatoire des ministres des Affaires étrangères.

voulue par la France qui fait choisir M.Boutros Boutros Ghali, secrétaire général sortant de l'ONU, de nationalité égyptienne et de religion copte, fort mal vu à Washington. Cette décision a suscité les mêmes réticences québécoises, comme celles de certains pays africains. L'ACCT est ainsi remise dans le rang et on peut penser que son autonomie a réellement été limitée, comme en témoigne sans doute la fermeture de l'Ecole internationale de Bordeaux.

LES ENJEUX FONDAMENTAUX

On peut résumer brutalement le propos en disant que d'une part, ils n'ont jamais été les mêmes pour tous les partenaires, d'autre part qu'ils ont beaucoup évolué.

Divergences initiales

Si l'impulsion initiale est venue du Québec, ce sont les Africains qui ont voulu ensuite une institutionnalisation de la Francophonie, plus précisément trois chefs d'Etat, Léopold Sedar Senghor du Sénégal, Habib Bourguiba de la Tunisie, Diori Hamani du Niger. Senghor déclare alors ⁵ :

Le problème est d'organiser un ensemble de nations francophones, où s'affirme, peu à peu, une libre communauté de culture, qui ouvre d'immenses perspectives à nos aspirations les plus ambitieuses...La communauté francophone que nous voulons créer sera essentiellement culturelle au sens le plus large du terme : elle aura pour mission de former et d'informer.

Derrière ce projet culturel, dont il n'y a aucune raison de mettre en cause la sincérité, on peut voir la volonté de maintenir des liens privilégiés mais renouvés avec la France, au nom du nécessaire métissage culturel. On peut discerner aussi la volonté d'une Afrique francophone émiettée de mieux résister à la pression de puissances comme le Nigéria. Au Maghreb, Bourguiba voit dans la francophonie un moyen de contrecarrer une arabisation qu'il perçoit comme rétrograde. Sénégal, Tunisie et Niger se retrouvent enfin au sein de *l'Organisation commune africaine et malgache* qui se définit comme modérée, face à une Afrique qui se veut progressiste.

Le Québec, on l'a vu, voit dans son admission au sein des structures francophones, un moyen d'affirmer son identité internationale tandis que le

⁵ Message de L.S.Senghor à la première conférence de Niamey en 1969.

Canada, en se posant comme nation francophone, en application de la législation sur le bilinguisme, entend contenir ces ambitions, en s'affirmant comme représentant non seulement des Québécois mais aussi de tous les francophones canadiens hors Québec, notamment des Acadiens et des franco-Ontariens.

Quant à la France, elle est, pour le moins, en retrait. Certes, André Malraux vient délivrer à Niamey un message grandiose, proclamant que :

Seule la culture francophone ne propose pas à l'Afrique de se soumettre à l'Occident en y perdant son âme : pour elle seule, la vieille Afrique de la sculpture et de la danse n'est pas une préhistoire ; elle seule lui propose d'entrer dans le monde moderne en lui intégrant les plus hautes valeurs africaines⁶.

Bien fait pour plaire à L.S.Senghor, ce type de discours d'une part n'engage pas la France, d'autre part ne correspond à aucune réalité historique, la colonisation française n'ayant pas été particulièrement respectueuse des civilisations africaines.

Si la France gaullienne laisse faire plutôt qu'elle ne suscite la construction de la francophonie, c'est pour de multiples raisons. Il y a le souci, souvent évoqué, de ne pas prêter le flanc au reproche de néo-colonialisme . Il y a aussi la ferme volonté de maintenir les liens avec l'Afrique dans le cadre étroit de relations bi-latérales, l'Afrique noire étant alors perçue comme la chasse gardée de la diplomatie française ; on connaît par ailleurs le mépris du général de Gaulle pour tous les « machins ». Il y a aussi la conviction que, depuis la fin de l'Union française, l'avenir de la France se joue, pour l'essentiel, en Europe.

La défense de la langue française

L'affirmation des objectifs culturels et, plus particulièrement linguistiques, de la francophonie, est donc accord sur le plus petit dénominateur commun. Cependant, même dans ce domaine bien circonscrit, l'accord est loin d'être clair. Quelle langue française entend-on défendre, et par quels moyens ? La tradition française est celle d'un académisme rigoureux. La langue doit être codifiée et parlée comme elle l'est dans les milieux cultivés parisiens. C'est cette unité et cette rigueur qui en font un outil de communication international. Il convient d'éviter toutes les dérives dont on

6 Allocution prononcée par Monsieur André Malraux, Ministre d'Etat chargé des Affaires culturelles lors de la première conférence de Niamey.

constate qu'elles altèrent l'anglais, de plus en plus parlé, certes, mais de plus en plus mal et de plus en plus pauvrement. Cette position reste très marquée par les propos de Rivarol sur l'universalité de la langue française. C'est dès novembre 1962, que la revue *Esprit* ouvrit ses colonnes à un débat de fond sur l'actualité de la langue française et s'y opposèrent le Québécois Jean-Marc Léger, et le Français Pierre-Henri Simon. Le premier écrit :

Bref, d'un côté, prise de conscience en France de la contribution possible des autres pays de langue française à l'affirmation et à la défense de l'héritage commun...D'un autre côté, les principales communautés francophones du monde entendent désormais être considérées comme « Français à part entière » sur le plan culturel et n'acceptent plus que la lumière vienne exclusivement de Paris, que langue et culture françaises soient confondues avec la seule France.

Ce à quoi le second répond :

La France n'est plus seule responsable de sa langue et de sa culture. Et pourtant, nous pouvons, Français, le dire sans démesure, et nous avons même le devoir de le penser, c'est vers elle que les peuples francophones regardent encore ; c'est d'elle qu'ils attendent une nourriture et des modèles que nous avons, intellectuels, professeurs et écrivains français, la vocation de leur dispenser, dans une amitié sans préséance et sans orgueil.

On le sait, c'est cette morgue française qui poussa certains auteurs québécois à valoriser le joul, qui poussa les Antillais dans la voie de la créolité. Les tenants de la pluralité francophone parurent l'emporter lorsque, en 1977, Antoine Maillet se vit décerner le prix Goncourt avec *Pélagie-la-Charrette*.

Mais, plus profondément, le débat perdit toute signification lorsque la défense de la langue et de la culture françaises cessa d'être l'objectif proclamé de la francophonie. En 1989 Stelio Farandjis, secrétaire général du *Commissariat général de défense et d'expansion de la langue française*, proche du président de la République, déclare :

La communauté francophone est une communauté singulière puisque l'usage du français a été son point de départ et demeure l'une de ses préoccupations, alors que son objectif actuel est plus largement l'illustration de la convivialité linguistique entre toutes les langues qui coexistent avec le français, le dialogue des

cultures et la coopération multilatérale, tant dans le domaine culturel que dans le domaine scientifique, technique et économique. Depuis quatre ou cinq ans quelque chose s'est passé, qui est resté inaperçu en France, bien que très important : la redéfinition du projet francophone. La francophonie ce n'est plus le français dans le monde. C'est un projet de civilisation qui est propre à l'ensemble des pays et qui fait que le français chante avec d'autres langues dans un concert international. La francophonie, c'est le français et le corse, le français et le basque, le français et l'arabe, le français et les langues du Cameroun, le français luxembourgeois, le français alsacien. La francophonie, c'est cette convivialité, cette conjugaison, cette coexistence, ce pluralisme⁷.

Cette redéfinition très floue du sens de la francophonie justifie son élargissement à des nations dans lesquelles l'usage du français est plus que limité. Elle justifie aussi l'ouverture de l'Aupelf à toute université qui a un département de français, ce qui permet de ne guère en exclure. Elle justifie également certaines attitudes françaises. Certes, la loi Toubon, du 1^{er} juillet 1994, prohibe l'usage de tout terme étranger dans les documents officiels ou commerciaux dès lors qu'existe un terme français de même sens, mais bien des déclarations, voire des décisions montrent que cette position de principe n'est pas respectée. En novembre 1997, c'est le ministre de l'éducation nationale, Claude Allègre, qui proclame que « les Français doivent cesser de considérer l'anglais comme une langue étrangère », ce qui lui vaut d'être sévèrement pris à parti, devant l'Académie française par Philippe de Saint-Robert, tenant, depuis toujours, d'une francophonie pure et dure, mais désormais bien dépassée⁸. Dès 1989 l'Institut Pasteur avait décidé de publier ses revues scientifiques en anglais. Renault, comme Airbus, comme Pechiney diffusent leurs informations en anglais et, en mars 2000, Air France annonce que toutes les communications aériennes avec l'aéroport de Roissy-Charles-de-Gaulle se dérouleront désormais uniquement en anglais⁹. Toutes ces décisions sont perçues comme autant d'abandons dans un Québec qui reste fermement accroché à sa fameuse loi 101. Informée de la décision d'Air France, Louise Beaudoin, impétueuse ministre québécoise des relations internationales, n'hésite pas à parler de scandale.

7 Discours de Strasbourg, 1989.

8 *Le Monde*, 14 novembre 1997.

9 *Le Soleil*, 30 mars 2000.

Doit-on penser pour autant que la francophonie a abandonné toute ambition culturelle ? Ce qui reste du grand projet initial, c'est une volonté de perpétuer la pluralité culturelle dans le monde, avec la défense de l'exception culturelle, qui exclut les biens culturels de la libéralisation totale des échanges. Cette position française a été soutenue par les sommets francophones, de l'Île Maurice en 1993 à Moncton en 1999.

Les droits de l'homme

Des observateurs chagrins ont relevé que parmi les 52 chefs d'Etat et de gouvernement présents à Moncton en 1999, il y en avait un certain nombre qui étaient accusés par Amnesty international de ne pas respecter les droits de l'homme dans leur pays.

Dès le sommet de Québec, en 1987, Brian Mulroney avait lancé un appel solennel au respect des droits de la personne. Il déclarait alors :

La promotion des conditions nécessaires à l'épanouissement de la dignité humaine comme le respect des droits de la personne sont devenus des objectifs fondamentaux en relations internationales. Le Canada en a fait l'un de ses principaux axes de sa politique étrangère. La dignité et la liberté de l'homme commandent une morale dans la vie politique d'un pays. L'espace francophone doit avoir pour ambition de servir de guide moral pour les nations du monde.

Jusqu'à l'abolition de l'apartheid en Afrique du Sud, il y eut une unanimité facilement rassemblée pour le condamner lors des sommets francophones. Ultérieurement, les positions furent plus diverses. Canadiens et Québécois se montrèrent constamment soucieux de ce respect des droits de l'homme prôné dès 1987. En 1999, *Le Monde* peut écrire : « les droits de l'homme dominant le sommet de la francophonie¹⁰ ». Longtemps, les positions françaises furent beaucoup plus nuancées. Jacques Chirac, bien évidemment favorable à la défense des droits de l'homme, admit à plusieurs reprises qu'il fallait laisser chaque pays progresser dans cette voie à son rythme propre et que toute condamnation, toute exclusion, pourrait avoir un effet pervers. Le choix de Hanoï comme lieu du septième sommet de la francophonie en 1997, montra bien que le caractère démocratique du pays hôte n'était pas un critère déterminant. S'il advint que des pays renoncèrent à être présents à tel ou tel sommet, peut-être sous l'effet des pressions qui avaient pu être faites, il ne fut jamais question d'exclusion .

10 *Le Monde*, Dimanche 5 - Lundi 6 septembre 1999.

Avant la réunion de Moncton, le différend était encore net entre France et Canada dans ce domaine. Recevant Jacques Chirac à Ottawa, Jean Chrétien lui dit que le Canada souhaitait que la francophonie puisse, un jour, imposer des sanctions aux membres qui ne respectent pas les droits de l'homme, mais son interlocuteur lui rappela la position prise à Hanoï où il s'était rangé dans le camp des adversaires de ces sanctions¹¹. A Moncton Jean Chrétien rappela solennellement que « notre organisation ne doit pas rester sourde aux appels en faveur du respect des droits de la personne ». Jacques Chirac répond en disant que :

la francophonie est une force tranquille. A chaque sommet elle fait un pas dans la bonne direction. Nous ne cherchons pas le spectaculaire mais à rendre cohérente la volonté de cinquante Etats d'œuvrer en commun. La francophonie est devenue plus politique, et à ce titre, elle met en œuvre un observatoire de la démocratie. Cela nous permettra, au-delà des passions, d'observer, comme un médecin observe un malade, la maladie d'une société ou d'un peuple¹².

En harmonie avec les propos du chef de l'Etat, le ministre français de la coopération lance l'idée de la tenue d'un symposium international sur le bilan des pratiques de la démocratie, des droits et des libertés dans l'espace francophone. Ainsi, tandis que le Canada se dit prêt à sévir en cas de manquement au respect des droits de l'homme, la France se veut bonne conseillère auprès de régimes vus comme malades plutôt que comme coupables.

De fait, le symposium annoncé s'est tenu à Bamako en novembre 2000, réunissant les ministres représentant les membres de la francophonie. La déclaration finale ne fait qu'illustrer les profondes différences de sensibilité des participants. Certes, il est proclamé que : « Francophonie et démocratie sont indissociables », mais aussi que : « pour la francophonie, il n'y a pas de mode d'organisation unique de la démocratie et que, dans le respect des principes universels, les formes d'expression de la démocratie doivent s'inscrire dans les réalités et spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque peuple.

Engagements sont pris : « pour la consolidation de l'Etat de droit, pour la tenue d'élections libres, fiables et transparentes, pour une vie politique

11 *Le Devoir*, 7 septembre 1999.

12 *Le Monde*, 5-6 septembre 1999.

Pierre GUILLAUME

apaisée, pour la promotion d'une culture démocratique intériorisée et le plein respect des droits de l'homme ».

Pour atteindre ces objectifs, il n'est pas prévu d'exclusion d'éventuels coupables. La sanction la plus grave est la « suspension de la participation des représentants du pays concerné aux réunions des instances » et « la suspension de la coopération multilatérale francophone »¹³.

Ce texte de Bamako est l'une des plus récentes illustrations de ce qu'est le dialogue francophone. Il est recherche de compromis, ici entre la volonté canadienne de faire respecter une conception universelle des droits de l'homme et le souci français de ménager des partenaires dont on connaît bien les faiblesses en ce domaine.

13 [http://www. diplomatie.gouv.fr./francophonie/actualites/bamako.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/francophonie/actualites/bamako.html)

L'ÉTAT FACE AU DÉFI DE LA MULTINATIONALITÉ*

Alain DIECKHOFF

Directeur de recherche au CNRS (CERI, FNSP)
et maître de conférences à l'IEP de Paris

La persistance de "nationalismes périphériques" dans les démocraties modernes contraindra de plus en plus à envisager le dépassement de l'Etat-nation en reformulant deux principes : celui de l'autodétermination et celui de l'association étroite entre une culture et un Etat. Ainsi l'on ouvrira la voie à la multinationalité fondée sur la reconnaissance explicite de la diversité nationale au sein d'un même Etat. Cette ouverture au pluralisme devra toutefois s'accompagner de la préservation d'une culture publique partagée, mais pas trop "épaisse", pour entretenir le vouloir-vivre ensemble.

The persistence of "peripheral nationalisms" in modern democracies means that, more and more, the concept of Nation-State will have to be overcome and that a new formulation must be found for two principles : self-government and close association between a culture and the State. This should lead to a multinationality based on an explicit recognition of national diversity within one State. However, this move toward pluralism should necessarily be accompanied by the preservation of a shared public culture, moderately stressed, in order to keep up the will to live together.

Au XXI^e siècle, il nous faudra résoudre une équation dont les termes sont complexes¹. Les fortes aspirations à la reconnaissance portées par les mouvements nationalitaires, du Québec à la Catalogne en passant par l'Ecosse et la Corse², peuvent difficilement être ignorées dans les Etats libéraux. Cela n'implique toutefois pas que chaque peuple ainsi mobilisé disposerait d'un

* Les principaux éléments de cette réflexion seront également repris dans un ouvrage collectif sur l'identité québécoise, dirigé par Alain Gagnon et Jocelyn Maclure à paraître aux éditions Québec-Amérique, Montréal.

¹ Cet article reprend pour l'essentiel la thèse développée dans la conclusion de mon livre : *La nation dans tous ses Etats. Les identités nationales en mouvement*, Paris, Flammarion, 2000.

² Le terme avait été forgé dans les années 1970 pour désigner les régionalismes de gauche associant critique de l'Etat-nation et dénonciation du capitalisme. Je l'emploie ici dans un sens plus large pour désigner les nationalismes qui agissent à l'intérieur d'un Etat constitué et réclament, au nom d'un groupe humain qualifié de "nation" et partageant certaines caractéristiques propres (histoire, culture, langue, passé commun, territoire...), l'autonomie politique, voire l'indépendance. Ce nationalisme périphérique de rupture constitue la modalité la plus active du nationalisme contemporain. Par son mouvement centrifuge, il s'oppose au nationalisme centraliste et unitaire, revendiqué en particulier avec force par les courants de l'extrême-droite populiste (Front national, parti "libéral" autrichien...).

"droit naturel inaliénable" à un Etat indépendant. Dans certains cas, cette perspective est inévitable, soit que le cadre étatique commun ait imposé (ex-Yougoslavie), soit qu'il s'agisse de respecter la logique de décolonisation (Palestine, Timor-Oriental). Néanmoins, la multiplication d'Etats à fondement identitaire prononcé — associés prioritairement à un groupe ethno-culturel —, outre qu'elle risque de nourrir une instabilité régionale chronique³, entacherait durablement l'idéal pluraliste de la démocratie. Il convient dès lors d'oeuvrer plutôt en faveur du dépassement de l'Etat-nation en reformulant deux principes : celui de l'autodétermination et celui de l'association étroite entre une culture et un Etat. Ainsi serait-il possible d'ouvrir résolument la voie à la multinationalité, une perspective que le renforcement d'échelons supranationaux, en particulier en Europe, rend désormais à la fois tangible et nécessaire.

LA SOUVERAINETÉ SANS L'INDÉPENDANCE

Dans la pratique, l'autodétermination a été toute entière ramenée au droit à l'indépendance étatique. L'Etat seul était censé pouvoir matérialiser le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Or, cette perception des choses est éminemment réductrice car, de façon a priori paradoxale, "le droit des peuples à disposer d'eux-mêmes c'est aussi le droit d'un peuple à ne pas devenir un Etat", en s'organisant de façon autonome à l'intérieur d'un ensemble multinational⁴.

Le droit international lui-même ne ramène d'ailleurs pas l'autodétermination à l'accession à l'indépendance puisqu'il prévoit qu'elle est susceptible de prendre, en matière de décolonisation, deux autres formes. Elle peut en effet se réaliser par l'intégration à un Etat déjà existant ou par association avec lui (avec un statut d'autonomie) comme par tout autre statut politique librement accepté par le peuple qui se libère du colonialisme⁵. Ces options sont valables dès lors qu'elles résultent d'un choix librement exprimé

³ Une illustration récente en est fournie par la guérilla relancée par l'UCK au printemps 2001 dans les zones albanophones de Macédoine et du sud de la Serbie afin d'obtenir leur rattachement à un Kosovo de facto indépendant. On a affaire ici à un cas classique d'irréductibilité.

⁴ Stéphane Pierré-Caps : *La multinational. L'avenir des minorités en Europe centrale et orientale*, Paris, Odile Jacob, 1995, p. 152.

⁵ Assemblée générale de l'ONU, résolution 2625 (XXV), 24 octobre 1970. L'union en 1964 de l'archipel de Zanzibar avec le Tanganyika pour former la Tanzanie tout comme l'association des îles Cook avec la Nouvelle-Zélande (qui préserve un statut de large autonomie à l'archipel polynésien) illustrent ces deux autres modalités de concrétisation de l'autodétermination.

L'ÉTAT FACE AU DÉFI DE LA MULTINATIONALITÉ

par les populations concernées. Cela signifie, **a contrario**, que le statut d'Etat associé (où l'autonomie interne va de pair avec des restrictions de compétence, en particulier dans le domaine militaire et diplomatique) ne saurait constituer un substitut à l'octroi de l'indépendance. La tentation de certains Israéliens favorables à la perpétuation indéfinie du régime d'autonomie actuellement en vigueur où l'Autorité palestinienne a toutes les apparences d'un Etat (instances exécutives, législatives et judiciaires) sans en avoir les compétences (pas de capacité d'agir en matière de relations extérieures et de défense, pas de contrôle sur les frontières) doit ainsi être fermement rejetée. Elle va clairement à l'encontre de l'aspiration des Palestiniens à accéder à une indépendance pleine et entière. L'autonomie permanente ne peut être imposée à un peuple pour le maintenir sous contrôle dans le but de perpétuer une asymétrie structurelle. En revanche, si elle repose sur un consentement explicite, elle peut parfaitement suffire à concrétiser le droit à l'autodétermination, comme c'est le cas pour un certain nombre de micro-Etats d'Europe et du Pacifique⁶.

Si, généralement, autodétermination et indépendance ont été tenues pour synonymes, cette équivalence repose sur une confusion préalable entre souveraineté et indépendance. Or, il est impératif de les distinguer. Les révolutions démocratiques en Europe de l'Est ont été initialement placées sous le signe de la restauration de la souveraineté. Dans les pays baltes d'abord, puis en Slovaquie, Croatie et dans la plupart des autres républiques de l'URSS, les parlements ont commencé par adopter des proclamations de souveraineté. Il s'agissait par là de marquer que l'autorité politique appartenait désormais aux différents peuples des Etats fédérés, non à l'idéocratie communiste. Cette réappropriation de la souveraineté s'analyse comme une restauration de la légitimité démocratique où le peuple des citoyens est investi du pouvoir politique à la fois originel et ultime⁷. Pour autant, cette récupération de souveraineté n'impliquait pas logiquement que les différentes républiques proclament leur indépendance, elle aurait très bien pu s'accompagner d'une renégociation du pacte fédéral, avec large autonomie dans un cadre démocratique. Dans les faits, les choses se sont passées différemment, à la fois parce que certains acteurs souhaitaient clairement aller jusqu'à l'indépendance (pays baltes, Slovaquie, Croatie) et parce que le centre s'est révélé incapable, faute de temps ou de volonté politique, d'instituer un fédéralisme démocratique. Toutefois, même si historiquement les conditions étaient telles

⁶ Monaco, Saint Marin et le Liechtenstein en Europe, les îles Marshall, Palau et les Etats fédérés de Micronésie dans le Pacifique.

⁷ Joseph Krulic : "La revendication de la souveraineté", *Pouvoirs*, n°67, novembre 1993, p. 21-32.

que l'indépendance était inéluctable, cette dernière ne découlait pas fatalement de la restauration de la souveraineté nationale.

Le fonctionnement du fédéralisme invite d'ailleurs à distinguer nettement souveraineté et indépendance. La Suisse comprend 26 cantons pleinement souverains, dans leur domaine de compétence, mais seule la confédération helvétique agit sur la scène internationale comme Etat indépendant. La même chose vaut pour la fédération de Russie où les 21 Républiques (Iakoutie, Bachkirie...) sont largement souveraines ayant négocié directement avec le pouvoir central des accords bilatéraux définissant leurs compétences, qui sont grandes, y compris dans les relations économiques extérieures⁸. Pour autant, ces républiques ne sont pas indépendantes, c'est-à-dire sujets de droit international⁹. Souveraineté renvoie dans tous ces cas à deux choses : autorité politique conférée au peuple et autonomie de l'entité fédérée. Cette autodétermination par la souveraineté qui prendra fréquemment corps à travers des structures de type fédéral comme à travers l'octroi de droits spécifiques aux minorités nationales ne suffira pas toujours à endiguer les sirènes du séparatisme. Pour autant, elle ouvre une voie qui paraît à bien des égards prometteuse.

Le projet de déclaration des droits des peuples autochtones (1993) préparé par les Nations-Unies évoque ainsi en son article 3 le droit de ces peuples — regroupant environ 300 millions de personnes — à "disposer d'eux-mêmes" c'est-à-dire à "déterminer librement leur statut politique et à assurer leur développement économique, social et culturel¹⁰". Cette formulation inquiète bien des Etats du monde qui y voient une menace séparatiste. L'aspiration des "premières nations" est pourtant tout autre. Leur objectif n'est pas de se doter d'entités politiques indépendantes mais de disposer, à l'intérieur des Etats où ils résident, d'un autogouvernement afin d'avoir la maîtrise de leurs terres, de leurs ressources et du développement économique. De la même

⁸ Le cas le plus abouti de souveraineté républicaine est celui du Tatarstan : Jean-Robert Raviot : "Le Tatarstan, une spécificité républicaine ?", *Nouveaux mondes*, n°7, hiver 1997, p. 193-220.

⁹ La Tchétchénie est dans une situation particulière. Indépendante de facto après un premier conflit de vingt mois avec la Russie (1994-1996), son statut définitif aurait dû être fixé d'ici au 31 décembre 2001. La nouvelle offensive russe déclenchée en septembre 1999 a totalement modifié la donne politique.

¹⁰ Judith Zinsser : *Les peuples autochtones et le système des Nations Unies. Un nouveau partenariat*, Paris, UNESCO, 1995.
Isabelle Schulte-Tenckhoff : *La question des peuples autochtones*, Paris & Bruxelles, LGDJ & Bruylant, 1997.

L'ÉTAT FACE AU DÉFI DE LA MULTINATIONALITÉ

façon, Jordi Pujol, président de la Generalitat de Catalogne, a constamment réaffirmé qu'il entendait développer "l'auto-affirmation" de son pays tout en récusant une indépendance qui passerait nécessairement par un processus de sécession¹¹. De même le dalaï-lama a réaffirmé qu'il serait disposé à accepter une "autonomie authentique" pour le Tibet qui générerait toutes les affaires concernant la région, à l'exception des affaires étrangères et de la défense qui demeureraient du ressort de Pékin¹². Pour ces acteurs nationalistes, il s'agit d'atteindre la souveraineté sans chercher à obtenir l'indépendance (politique). Sans doute, ne peut-on exclure qu'ils recourent à un double langage, faisant mine, pour des raisons purement tactiques, de se contenter d'une large autonomie pour mieux masquer l'aspiration bien réelle à créer un Etat indépendant. Cette tentation est d'autant plus irrésistible, diront certains, que l'autodétermination par la souveraineté se cantonne au niveau interne en conférant des pouvoirs à une entité subétatique sans lui accorder ce à quoi aspirent plus que tout les nationalistes : la reconnaissance internationale.

L'objection a du vrai mais il ne faudrait pas ignorer les évolutions récentes qui ont vu des entités fédérées dotées d'une souveraineté externe, c'est-à-dire d'une capacité d'action internationale. Ainsi, après bien des réticences liées à sa culture juridique jacobine, la France a dû se résigner à signer en 1999 l'accord de coopération linguistique, culturelle, éducative et scientifique avec la Communauté française de Belgique, désormais seule compétente en ce domaine, en lieu et place d'un Etat belge fédéralisé qui n'a plus vocation à intervenir dans ce domaine. De la même façon, la constitution russe de 1993 accorde aux sujets de la Fédération (outre les 21 républiques, six territoires, dix territoires autonomes, une région autonome, deux villes d'importance fédérale et 49 régions) le droit d'établir, en coordination avec le centre fédéral, leurs relations internationales et économiques externes. De telles dispositions attribuent donc à des entités subétatiques des compétences qui sont généralement du ressort exclusif des Etats indépendants. Ces derniers voient d'ailleurs leur monopole à la représentation internationale entamé puisque la plupart des Etats associés (liés officiellement à un protecteur extérieur) ont obtenu un statut international identique aux Etats indépendants. Les îles Marshall, Palau, les Etats fédérés de Micronésie, tous trois associés aux Etats-Unis, siègent à l'ONU ou dans d'autres institutions internationales et peuvent conclure des traités internationaux dans certains domaines. Il en va de même pour Monaco, le Liechtenstein et Saint-Marin, liés respectivement à la France, à la Suisse et à l'Italie. Si, prenant le problème à l'envers, on se penche sur les

¹¹ Voir par exemple, l'entretien publié par *Politique internationale*, n°49, automne 1990, p.445.

¹² *Politique internationale*, n° 72, été 1996, p. 9-22.

Etats indépendants, on est bien obligé de constater que la cohorte de ceux qui ont vu leur appareil institutionnel s'affaïsser totalement (Somalie, Libéria...) grossit dangereusement, faisant apparaître leur souveraineté formelle comme purement fictive. Au-delà des apparences et des certitudes commodes, il convient donc de revisiter, comme nous y invite Bertrand Badie, l'idée même de souveraineté, "concept incertain" à la genèse complexe, qui, aujourd'hui moins qu'hier, ne peut prétendre être cette puissance absolue, ultime et inaltérée¹³. A l'aune des souverainetés anéanties de tant d'Etats "indépendants" effondrés, les pouvoirs souverains de la Flandre et du Québec sont autrement vaillants !

DISSOCIER L'ÉTAT DE LA NATION

La distinction théorique entre autodétermination par la souveraineté et autodétermination par l'indépendance a une autre vertu : elle facilite la dissociation fondamentale entre communauté citoyenne et nationale c'est-à-dire entre le domaine du politique et celui de l'identitaire. La règle de congruence entre culture et société politique est en effet inadaptée à la plupart des Etats à travers le monde. Ainsi, en Europe de l'Est, imposer ce modèle de l'Etat-nation après 1918 a été une source de problèmes sans fin comme l'avait justement souligné Hannah Arendt¹⁴. Ce fut une erreur monumentale qui entretint une instabilité permanente à l'intérieur des Etats et précipita la marche vers la guerre. Mais comme les hommes n'apprennent rien de l'histoire, ils continuent d'administrer la même pharmacopée vieillie dans l'ex-Yougoslavie. Or, on ne le répètera jamais assez, la thérapie est nécessairement brutale dans un espace fait d'entrelacements sans fin : déplacements et échanges de populations, massacres sont alors le prix à payer pour que triomphe l'Etat-nation. Plutôt que de déplorer cette tragique réalité une fois que l'irréparable s'est produit, ne vaudrait-il pas mieux, dans la mesure du possible, relativiser la logique de l'Etat-nation pour lui substituer celle de l'Etat multinational ?

Un certain nombre d'auteurs ont mis en avant cette idée séduisante qui part de la différenciation entre l'Etat, agent de l'unité politique et instance

13-Bertrand Badie : *Un monde sans souveraineté. Les Etats entre ruse et responsabilité*, Paris, Fayard, 1999.

14. "Il était douteux de penser pouvoir importer [cette forme de gouvernement] dans une zone où manquaient précisément les conditions favorables à l'essor des Etats-nations, à savoir une population homogène et solidement ancrée dans le sol...il suffirait d'un simple coup d'oeil à la carte démographique de l'Europe pour voir que le principe de l'Etat-nation ne peut pas être introduit en Europe de l'Est" in Hannah Arendt : *L'impérialisme*, Paris, Points Seuil, 1984, p. 244.

L'ÉTAT FACE AU DÉFI DE LA MULTINATIONALITÉ

d'organisation de la citoyenneté, et la nation, communauté historique de culture¹⁵. A partir de là, il est tout à fait possible d'imaginer qu'une même communauté politique inclut une pluralité d'espaces d'appartenance nationale. Ce modèle, adopté sous des formes variées en Espagne, en Belgique, au Canada¹⁶ et en Suisse¹⁷, qui passe par toute une variété de procédés institutionnels (fédéralisme, autonomie régionale ou personnelle¹⁸...) a d'ailleurs su faire la preuve de son efficacité dans les sociétés plurielles. S'il n'est pas parvenu à résorber les nationalismes les plus virulents, il les a partiellement domestiqués et "civilisés". Comparé aux infortunes de l'Etat-nation dans les Balkans, en Turquie et ailleurs, le bilan de l'Etat multinational est incomparablement plus positif, et ses "fautes" bien vénielles. Dans une société profondément divisée par des clivages nationaux, l'Etat multinational apparaît comme une formule bien adaptée - ce qui ne veut pas dire idéale - pour préserver un vivre ensemble.

15 Stéphane Pierré-Caps a évoqué en détail la genèse et les caractéristiques de l'Etat multinational dans son ouvrage : *op. cit.*, p. 223-316.

On pourra aussi se reporter à Juan Linz : "State Building and Nation Building", *European Review*, vol.1, n°4, 1993, p. 355-369.

Pierre Kende : "Quelle alternative à l'Etat-nation ?", *Esprit*, octobre 1991, p. 23-30.

16 Il faudrait distinguer ici la multinationalité juridiquement reconnue (comme en Espagne) de celle qui existe de facto, sans reconnaissance explicite (comme au Canada où la reconnaissance du Québec comme société distincte pose justement problème).

17 A strictement parler, la Suisse n'est pas un Etat multinational puisque les clivages ne séparent pas des nations mais des groupes religieux et linguistiques. Toutefois, les différences de langue prennent parfois une dimension proto-nationale comme le manifeste le conflit jurassien. Incluse dans le canton germanophone de Berne, la minorité francophone du Jura se mobilisa activement à partir des années cinquante sur une ligne séparatiste et obtint gain de cause en 1978 avec la création d'un nouveau canton du Jura. L'intégration politique a donc été préservée par le renouvellement du pacte fédéral lequel n'a jamais exigé la récusation des identifications culturelles de base, ni des citoyennetés locales (communale et cantonale) mais a été fondé sur leur reconnaissance explicite.

Voir Jonathan Steinberg : *Why Switzerland ?*, Cambridge University Press, 1996 et Hanspeter Kriesi : *Le système politique suisse*, Paris, Economica, 1998.

18 Daniel Elazar : *Exploring Federalism*, Tuscaloosa, University of Alabama, 1987.

Ruth Lapidot : *Autonomy. Flexible Solutions to Ethnic Conflicts*, Washington, United States Institute of Peace Press, 1996.

John Coakley : "Approaches to the Resolution of Ethnic Conflict : The Strategy of Non-Territorial Autonomy", *International Political Science Review*, vol. 15, n°3, 1994, p. 297-314.

Est-ce à dire que les Etats-nations forts, comme la France ou le Royaume-Uni, soumis à des pressions nationalitaires bien moins intenses, peuvent se reposer sur leurs lauriers et se contenter de gérer l'acquis ? Certainement pas. Ces Etats ont en réalité déjà engagé des réformes institutionnelles de façon à prendre davantage en compte la pluralité nationale, et il y a tout lieu de penser que cette tendance ira en s'accroissant. Plutôt que de la contrarier, ils ont intérêt à l'accompagner, sous peine de se laisser finalement déborder. La pluralisation croissante des sociétés rend de plus en plus intenable le postulat qui veut qu'à un Etat corresponde une nation et une culture. Elle donne par contre une actualité nouvelle à l'Etat multinational qui, par nature, est fondé sur l'expression d'identifications multiples et se trouve en harmonie avec les aspirations des individus modernes à jouer simultanément sur plusieurs registres d'appartenance. L'Etat autonome espagnol paraît ainsi bien répondre aux attentes majoritaires des Catalans qui ne sont qu'un quart à se considérer comme exclusivement espagnols ou catalans, près de la moitié se définissant comme autant espagnols que catalans¹⁹. Dans le même ordre d'idées, on ne voit pas pourquoi un approfondissement de l'institutionnalisation de la diversité en France, notamment à travers la promotion des langues régionales dans l'espace public, devrait être conçu comme une "défrancisation" alors qu'elle ne retranche rien mais apporte un "plus".

Pourquoi s'évertuer à poser les choses en terme de jeu à somme nulle, comme si le gain des uns devait nécessairement représenter une perte pour les autres ? La perception dominante des citoyens des Etats multinationaux montre plutôt que ce modèle politique ne favorise pas l'exclusivisme identitaire. Il répond à leur besoin d'une identité duelle. En un sens il s'agirait de retrouver, avec l'Etat multinational, ce que nous avons perdu avec les Empires multinationaux du XIXe siècle. Bien entendu, il serait à la fois vain et ridicule de réhabiliter en bloc le modèle impérial qui avait prospéré dans des contextes historiques très différents du nôtre. Pourtant, sans idéaliser rétrospectivement un mode d'organisation politique qui avait, à l'évidence, de graves déficiences, il serait tout aussi absurde de le vouer aux gémonies. L'Empire multinational a, en particulier, une vertu indéniable : souligner que la dissociation entre Etat et nation est parfaitement possible.

¹⁹ Sondage d'opinion annuel publié par l'institut des sciences sociales et politiques de Barcelone : *Sondeg d'opinio*, 1995, Barcelone, ICPS, 1996, p.80. Il n'est pas inutile de constater que ces pourcentages sont remarquablement stables depuis vingt ans.

LA MULTINATIONALITÉ, UN PARI SUR LA DIVERSITÉ

Il ne serait pas mauvais de méditer ce que lord Acton, professeur d'histoire à Cambridge, écrivait en 1862. Au principe d'unité qui veut qu'à chaque Etat corresponde une nation, il opposait le principe de diversité, "la coexistence de différentes nations au sein d'un même Etat étant un test, ainsi que la meilleure garantie de la liberté. Elle constitue également un des meilleurs instruments de civilisation²⁰". Pour Acton, l'unité, sur laquelle est fondée la théorie moderne des nationalités, est à la fois source de despotisme parce qu'elle absolutise l'Etat, incarnation de la nation, et cause de révolution, dans la mesure où elle entretient une insatiabilité nationaliste permanente. Elle repose sur une homogénéisation qui est fondamentalement liberticide puisque "rendre Etat et nation coextensifs en théorie revient pratiquement à réduire à la sujétion toutes les autres nationalités se trouvant à l'intérieur des frontières" ce qui passe par "leur neutralisation, leur absorption ou leur expulsion".

A l'inverse, la diversité nationale constitue "la première limite contre le pouvoir excessif de l'Etat...prémunissant contre la servilité qui fleurit à l'ombre d'une seule autorité, équilibrant les intérêts, multipliant les regroupements et faisant bénéficier le sujet de la présence d'une opinion mêlée". Les Etats qui approchent le plus de la perfection sont donc ceux qui "incluent plusieurs nationalités distinctes sans les opprimer", cette diversité étant la manifestation la plus éclatante d'une société pleinement libre. On ne saurait faire éloge plus vibrant de l'Etat multinational ! Et cette perspective où le plus bel acquis de l'Etat-nation démocratique, la souveraineté populaire, se marie à la réalisation la plus noble des Empires libéraux, le respect de la pluralité ethno-nationale, n'est pas une douce utopie puisqu'elle a trouvé à s'acclimater de la Belgique à la Suisse en passant par l'Espagne.

Toutefois, parce que ces sociétés sont établies sur une forte diversité constitutive, elles courent un risque non négligeable, celui d'un cloisonnement interne croissant qui referme chaque sous-ensemble sur lui-même et atrophie le lien national. L'ouverture à la diversité doit donc être compensée par la préservation d'une culture publique partagée propre à entretenir le vouloir-vivre ensemble au sein de l'Etat multinational. Mais là surgit une difficulté majeure : ce principe fédérateur doit à la fois être assez dense pour constituer un ciment social et assez souple pour préserver l'autonomie des diverses entités subétatiques. Un tel programme s'apparente quelque peu à la quadrature du cercle mais essayons tout de même d'y voir plus clair.

20 Lord Acton : "On Nationality" in Gopal Balakrishnan : *Mapping the Nation*, Londres, Verso, 1996, p. 30-36.

Pour faire tenir ensemble une société plurinationale, beaucoup se plaisent à invoquer l'existence de valeurs partagées. Quelles sont ces valeurs unificatrices ? Les communautariens estiment qu'elles doivent tourner autour d'une idée commune du bien c'est-à-dire que les individus doivent s'entendre sur la finalité de la vie en société et défendre cette conception substantielle de la bonne vie²¹. Cette vision où la société apparaît comme un organisme intégré est à la fois en décalage total avec la complexité inhérente aux sociétés contemporaines et en rupture avec les principes libéraux fondés sur le respect de l'autonomie de chacun et la diversité des approches du bien. Inadaptée au fonctionnement de tout Etat moderne, elle l'est encore davantage dans un Etat pluriel où les composantes nationales se différencient fortement les unes des autres et tiennent à sauvegarder la spécificité de leurs identités collectives. Mais l'idée de valeurs partagées peut aussi s'entendre dans un autre sens : l'accord sur certains principes de justice, au nombre desquels on peut ranger le respect des procédures démocratiques, l'acceptation de l'Etat de droit, l'égalité et la tolérance entre les citoyens. Si ces valeurs libérales sont des soubassements indispensables à toute société démocratique, leur généralité les rend toutefois impropres à servir seules de lien fédérateur dans un Etat multinational. Partager des valeurs civiques communes ne suffit pas à fonder un lien social durable²². Il faut un peu plus que cette adhésion à des principes politiques abstraits pour faire tenir une société ensemble. Voilà pourquoi le patriotisme constitutionnel cher à Jürgen Habermas nous paraît un peu court²³.

Dans les Etats-nations classiques, l'histoire, la langue, la culture sont constamment sollicitées par le pouvoir politique dans les stratégies de "nationalisation des masses". Le recours à de tels outils est beaucoup plus

²¹ La distinction entre les deux formes d'unité sociale fondée l'une sur le bien commun, l'autre sur les principes politiques partagés est faite par Will Kymlicka : *Multicultural Citizenship. A Liberal Theory of Minority Rights*, Oxford, Clarendon Press, 1995, p. 92 et 187-191.

²² Wayne Norman : "The Ideology of Shared Values : A Myopic Vision of Unity in the Multi-Nation State" in Joseph Carens : *Is Quebec Nationalism Just? Perspectives from Anglophone Canada*, Montréal & Kingston, Mc Gill-Queen's University, 1995, p. 137-157.

²³ Jürgen Habermas : *L'intégration républicaine. Essais de théorie politique*, Paris, Fayard, 1998, p. 67-157. Sans doute, Habermas n'est-il pas aveugle au contexte spécifique dans lequel se déploie le patriotisme constitutionnel puisqu'il considère que les principes universalistes de l'Etat de droit et de la démocratie doivent être interprétés à partir de chaque configuration historique propre et être ancrés dans les différentes formes de vie culturelle. Il reste que le particulier est uniquement reconnu parce qu'il permet à l'universel de se réaliser, et non pour sa portée identitaire intrinsèque.

L'ÉTAT FACE AU DÉFI DE LA MULTINATIONALITÉ

délicat dans les Etats plurinationaux étant donné les lignes de fracture internes mais ils ne sauraient pourtant faire l'économie d'une perspective de rassemblement qui aille au-delà de l'adhésion à des règles juridiques universalistes.

Ils peuvent la trouver partiellement dans l'acceptation, par-delà les principes généraux qui régissent les communautés démocratiques modernes, de principes particuliers. Ainsi, en Suisse, la triade "neutralité — démocratie directe — fédéralisme" forme-t-elle la base d'une culture politique propre à la Confédération dans laquelle se reconnaissent les différentes communautés linguistiques. De même, fédéralisme et promotion active des droits de l'homme et de la paix (entre autres par l'envoi de casques bleus) constituent-ils les marques de fabrique du Canada. Cette reformulation particulariste des normes démocratiques paraît toutefois un peu ténue pour légitimer pleinement le cadre étatique. Parfois, un authentique patriotisme fédérateur parvient à émerger à partir d'une histoire partagée qui transcende en quelque sorte les différences linguistiques, religieuses, culturelles...C'est manifestement vrai de la Suisse où le combat des cantons pour préserver leur indépendance face à la convoitise de puissants voisins (Etat français, Empire des Habsbourg, Allemagne) a nourri un attachement affectif à la confédération qui passait aussi par la mythification de l'histoire. Tout porte ainsi à croire que le fameux Guillaume Tell n'a jamais existé et qu'il n'a pas plus participé au serment de Grütli (1291), première alliance entre trois cantons, qu'il n'a affronté stoïquement l'épreuve cruelle de la pomme, imposée par "l'occupant autrichien". Mais dans le fond peu importe que ce héros soit légendaire, que les Suisses n'y croient qu'à moitié, Guillaume Tell dont l'épopée fut magnifiée par Schiller et Rossini et largement diffusée dans les écoles, représentait le symbole parfait d'un petit peuple rebelle, uni par l'amour de la liberté. Toutefois, dans nombre de pays multinationaux, l'histoire nourrit ressentiment et récriminations réciproques plus qu'elle n'est une source de fierté ²⁴. Ainsi, en Belgique, l'attitude du roi Léopold III qui décida de rester dans son pays après la victoire militaire allemande en mai 1940 alors que son gouvernement rejoignit Londres, alimenta dans l'après-guerre une longue crise de régime au cours de laquelle Flamands et francophones adoptèrent des positions opposées. Lors du référendum de 1950 sur le maintien du roi au pouvoir, il y eut 57% de "oui", mais si 72% des électeurs flamands répondirent positivement, 52% des Bruxellois et 58% des Wallons le firent négativement. Seule l'abdication du roi mit finalement "la question royale".

²⁴ Ce point est souligné par Will Kymlicka : *op. cit.*, p. 189.

Les conflits armés qui servent souvent de catalyseurs à la solidarité nationale — que l'on songe par exemple à l'élan que trouva le nationalisme allemand après la conquête napoléonienne — agissent fréquemment comme des ferments de division dans des Etats plurinationaux. Ce fut le cas des deux guerres mondiales en Belgique comme au Canada. Dans le premier pays, le soutien tactique donné par l'occupant allemand au nationalisme flamand dans le but de diviser pour régner engendra après 1945 une profonde amertume chez les francophones qui reprochèrent aux activistes flamands d'avoir profité de l'affaiblissement du pays pour faire avancer leurs objectifs politiques séparatistes. Si la condamnation des nationalistes flamands pour collaboration apaisa les francophones, elle entretint la rancœur des Flamands qui y voyaient une tentative de jeter un discrédit général sur leur mouvement national. Au Canada, l'entrée en guerre du pays suscita chaque fois une crise de la conscription au Québec, les Canadiens français, comme on disait à l'époque, ayant le sentiment qu'ils étaient appréciés comme chair à canon pour défendre l'Empire britannique mais que personne ne se souciait vraiment de mettre fin à leur marginalisation socio-économique²⁵. Lorsque l'histoire est l'objet de visions antagoniques, elle crée des dissensions et non du consensus et nuit plus qu'elle ne sert à la préservation du lien citoyen.

A l'inverse, un facteur institutionnel apparaît comme un précieux élément stabilisateur : l'existence d'une monarchie. Le principe dynastique avait joué un rôle central dans la consolidation de l'allégeance politique dans les Empires multinationaux, elle continue à remplir une triple fonction de ciment, d'équilibre et de médiation dans des sociétés divisées comme l'Espagne et la Belgique. Un Premier ministre socialiste rendit le plus bel hommage à la monarchie belge en déclarant : "La Belgique a besoin de monarchie comme de pain !" ²⁶. Qu'un chef de gouvernement qui se disait par ailleurs foncièrement républicain tienne ce discours n'est surprenant qu'à première vue. En réalité, face à un pays divisé, le roi est le garant de l'unité nationale et l'incarnation de la permanence de l'Etat. Contrairement au président d'une république, sa légitimité ne procède pas du peuple, même si son pouvoir provient, comme dans toute monarchie constitutionnelle, de la Nation laquelle est représentée par les députés et sénateurs. Du coup, il peut d'autant mieux être un symbole et exercer une magistrature d'influence qu'il est en quelque sorte soustrait aux querelles politiques. En un sens, le roi est le seul véritable Belge puisqu'il se situe au-delà des clivages communautaires. A l'évidence, l'institution

²⁵ Plus de 70% des électeurs du Québec s'opposèrent à la conscription lors du plébiscite d'avril 1942.

²⁶ Cité par Poi Vandromme : "Un rempart et un recours", *Le Monde des débats*, février 1994.

L'ÉTAT FACE AU DÉFI DE LA MULTINATIONALITÉ

monarchique ne suffira pas à assurer la pérennité de l'Etat mais elle constitue plus un atout qu'un handicap dans un contexte multinational.

Sans doute, a-t-elle aussi une fonction symbolique unificatrice pour les anciens dominions, comme l'Australie²⁷ ou le Canada dont le souverain britannique continue d'être formellement le chef d'Etat, mais de façon bien plus diffuse que dans les monarchies constitutionnelles européennes comme l'Espagne ou la Belgique. Dans les Etats multinationaux du Commonwealth, comme a fortiori dans ceux qui sont républicains (Russie), il faut recourir à d'autres principes fédérateurs plus immatériels, moins saisissables, pour préserver le lien national. Ainsi, on peut considérer que deux éléments — l'existence d'un Etat-providence redistributeur comme le bilinguisme — contribuent à façonner la "canadianité" et à distinguer le Canada de son voisin américain, même si les deux pays partagent par ailleurs la même adhésion aux valeurs démocratiques libérales. De façon plus subtile, bien que francophones du Québec et anglophones n'aient pas une interprétation identique de leur histoire commune, ils ont bien été façonnés par cette expérience historique partagée depuis des siècles. Tous ont ainsi contribué à la construction de la communauté nationale canadienne et, en retour, les identités de chacun ont été marquées par cette vie en commun dans le même Etat. Ils ont ainsi alimenté une incessante "conversation nationale", autrement dit structuré un espace public de discussion spécifique auquel ils tiennent, à des degrés néanmoins variables. Les Québécois ont été partie prenante pendant des décennies à l'édification du Canada, en participant à l'essor économique du pays comme en "donnant" nombre d'hommes politiques aux instances fédérales. De la même façon les Basques ont joué un rôle essentiel dans le développement économique de l'Espagne et ont été parmi les plus fidèles partisans du traditionalisme monarchique à travers le carlisme. Toute cette histoire commune laisse des traces, forge un habitus national. Cette situation explique largement pourquoi, malgré une incompréhension croissante, 40% des francophones québécois ont voté "non" lors du dernier référendum sur la souveraineté. De façon générale, le cadre étatique reste le référent politique dominant, comme l'atteste par exemple le comportement électoral des Catalans. Bien que nous soyons dans une région à l'identité forte, près de 40% des électeurs s'abstiennent lors des élections au parlement catalan alors qu'ils ne sont qu'un quart à le faire pour les élections aux Cortes espagnols. La tendance est identique, mais moins accentuée, au Pays basque où l'abstention lors des scrutins régionaux est de 36%, celle des consultations nationales étant de 28%.

²⁷ En novembre 1999, les électeurs australiens ont clairement rejeté l'instauration de la république dans leur pays.

Toutefois, l'attachement à un espace national "vécu" ne demeure pas stable et l'effet générationnel tend à le réduire. Non parce que la jeunesse serait par nature plus nationaliste que ses aînés, mais parce que plus les "communautés constitutives" (nationalités, provinces...) obtiennent de pouvoirs de l'Etat central, plus elles deviennent les cadres de socialisation et de référence privilégiés, au détriment de l'ensemble étatique. En Belgique, par exemple, la fédéralisation du pays s'est traduite par une montée de la méconnaissance des Flamands par les francophones et vice-versa, les deux communautés évoluant désormais dans deux sphères étanches. Les enfants flamands et francophones fréquentent des écoles différentes et ne regardent pas les mêmes chaînes de télévision alors que leurs parents ne lisent pas les mêmes journaux, ni les mêmes romans²⁸. Un tel dédoublement ne facilite pas l'intercompréhension mais s'il se bornait à être linguistique il ne serait pas trop inquiétant : les mêmes questions intéressant l'ensemble des citoyens peuvent très bien être abordées dans des langues différentes. L'ennui est que les débats proprement nationaux sont abordés sous des angles souvent différents dans les média qui, par ailleurs, consacrent davantage d'informations aux communautés et aux régions qu'au pays dans son ensemble.

Un Etat plurinational doit, finalement, pour fonctionner sans trop d'à-coups valoriser la pluralité en tant que telle. "Notre diversité a façonné notre conscience de nous-mêmes" écrit Jeremy Webber à propos du Canada²⁹, axiome qui pourrait sans difficulté être généralisé à d'autres Etats multinationaux. Mais rien ne garantit que cette ouverture à la différence perdure dans le temps, en premier lieu parce qu'elle n'a pas toujours la même importance pour les divers groupes. Ainsi, pour beaucoup de citoyens canadiens, le fondement binational du pays est un élément de singularité, et privé du Québec le Canada ne serait plus vraiment le Canada mais autre chose. Cela n'empêche pas l'attachement à la "canadianité duelle" d'être plus fort chez les anglophones que chez les francophones parce que le cadre de référence des premiers est le Canada dans son ensemble, bilingue au niveau fédéral, alors que, pour les seconds, l'allégeance première va à la province du Québec où le

28 Wilfried Dewachter : "La Belgique d'aujourd'hui comme société politique" in Alain Dieckhoff (éd.) : *Belgique. La force de la désunion*, Bruxelles, Complexe, 1996, p. 105-142.

29 Jeremy Webber : *Reimagining Canada. Language, Culture, Community and the Canadian Constitution*, Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994, p. 31.

L'ÉTAT FACE AU DÉFI DE LA MULTINATIONALITÉ

français est la langue officielle³⁰. Cette divergence ne pourrait être surmontée que si l'on admet la variété des modes d'appartenance des uns et des autres. Un "vieux" Canadien anglophone ou un immigrant récent des Caraïbes ou d'ailleurs "pourraient bien se sentir Canadiens à titre de titulaires de droits individuels dans une mosaïque multiculturelle³¹". Par contre, pour un Québécois ou un autochtone indien ou inuit, cette reconnaissance, trop pauvre, devrait être approfondie pour davantage prendre en compte leur spécificité ce qui réclame l'octroi d'un statut de société distincte au Québec et d'une autonomie substantielle aux premières nations. Mais c'est là que le bât blesse puisque la "diversité profonde" invoquée par les uns est récusée par les autres. Dans ce contexte, les différents partenaires peuvent se lasser de cette recherche permanente de la conciliation et de l'équilibre entre des visions contraires de la diversité et trouver plus expédient de se séparer.

Pour ceux qui sont familiers du paradigme français d'un Etat fort, l'Etat multinational apparaîtra souvent comme éminemment friable. En fait, cette fragilité est toute relative. A l'aune de l'Etat jacobin, encadrant fermement la société civile, l'Etat multinational a quelque chose d'imparfait. Il ne serait "qu'un amas de Républiques fédératives qui seraient sans cesse la proie des guerres civiles" pour reprendre les mots de Robespierre stigmatisant la république girondine à la tribune de la Convention³². Cette crainte du chef des Montagnards reste intacte chez ses lointains héritiers, les néo-républicanistes d'aujourd'hui. Dans le projet Jospin sur la Corse, le ministre de l'Intérieur, Jean-Pierre Chevènement, a ainsi vu la transformation progressive de la France en "une sorte de patchwork juxtaposant des lois corses, franc-comtoises, savoyardes, basques, berrichones, bretonnes, alsaciennes [et un retour] à l'Ancien Régime³³". Associé au spectre de la division par ses contempteurs, la multinationalité n'offre-t-elle pas pourtant de formidables capacités de souplesse et d'adaptation ? Que la culture publique commune ne soit pas trop "épaisse", qu'elle se ramène à des principes politiques fondamentaux, à certains idéaux, à une expérience de vie en commun, au respect de la diversité, tout cela est indispensable pour laisser aux différentes nations une large autonomie. Pour ceux qui voient l'Etat comme l'instance suprême imposant les impératifs de

30 Kenneth Mc Roberts : "In Search of Canada Beyond Quebec" in Kenneth Mc Roberts : *Beyond Quebec. Taking Stock of Canada* , Montréal & Kingston, McGill-Queen's University Press, 1994, p. 6.

31 Charles Taylor : "Convergences et divergences à propos des valeurs entre le Québec et le Canada" in C. Taylor : *Rapprocher les solitudes, op. cit.*, p. 212-214.

32 Cité par Laurence Cornu : "Fédéralistes ! Et pourquoi ?" in François Furet et Mona Ozouf (éd.) : *La Gironde et les Girondins*, Paris, Payot, 1991, p. 270.

33 *Le Monde*, 19 juillet 2000.

l'intérêt général, l'Etat multinational sera considéré comme minimal, et de ce fait, inquiétant. D'autres, plus accoutumés à son fonctionnement complexe, n'approchent pas les choses ainsi. Ainsi, en Belgique, pour la philosophe des sciences Isabelle Stengers, "le caractère indécidable de l'avenir de l'Etat belge n'est pas un facteur de panique³⁴". Lui faisant écho, de l'autre côté de la "barrière communautaire", le grand romancier flamand Hugo Claus avoue être "assez content de cet Etat informe tel qu'on le voit fonctionner aujourd'hui³⁵".

Sans doute la multinationalité requiert-elle l'acceptation du principe d'incertitude, mais celui-ci n'est-il pas au coeur même de l'expérience démocratique ?

³⁴ *Le Monde*, 9 septembre 1997.

³⁵ *Le Monde*, 28 octobre 1997.

UN DÉMOS OU PLUSIEURS DEMOI ? IMPÉRATIFS FÉDÉRAUX VS CONFÉDÉRAUX DANS LES ÉTATS MULTINATIONAUX

Philip RESNICK

Université de Colombie-Britannique, Vancouver

Cet article traite dilemme constitutif des États multinationaux comme le Canada, la Belgique, l'Espagne, et le Royaume Uni. Sont-ils constitués d'un seul peuple ou de plusieurs peuples différents ? L'auteur essaie de montrer que ceux qui font partie des nationalités de type majoritaire voient leur État comme constitué d'un seule nationalité ou peuple, et favorisent des arrangements unitaires ou fédéraux. Par contre, ceux qui font partie des nationalités de type minoritaire voient leurs État comme constitué de plusieurs nationalités ou peuples et favorisent des arrangements décentralisés et confédéraux.

This article addresses an underlying dilemma that faces multinational states like Canada, Belgium, Spain, and the United Kingdom. Are they made up of one people or of a number of different peoples? The author goes on to argue that those belonging to majority-type nationalities are more prone to think of their states as made up of a single nationality, and to favour reasonably strong forms of central or federal government. Conversely, those belonging to minority-type nationalities are more prone to think of their states as made up of two or more peoples; they also lean towards more decentralized or confederal forms of government.

Dans la somme qu'il fait du travail de toute une vie sur la théorie démocratique, Robert Dahl pose la question suivante : « Quand un collectif de personnes constitue-t-il une entité — un peuple — qui a le droit de se gouverner lui-même de façon démocratique ? » Il poursuit en notant que la question persistante de savoir ce qui constitue le *demos* se trouve au coeur des questions sur la légitimité démocratique dans des États démocratiques libéraux tel que le Canada.

Ceux parmi nous qui vivent dans des États multinationaux, ou dans ce que certains appellent des États plurinationaux, savent bien la difficulté que pose la question de l'existence d'un seul *demos* ou de plusieurs *demoi* dans de tels États. Avant que la démocratie ne devienne la norme courante en Occident (ainsi que plus récemment dans une bonne partie du monde non-occidental), penser que les populations des États constituaient un seul ou plusieurs peuples avait moins d'importance. Charles V, par exemple, né en 1500, a régné sur les Pays-Bas, le Saint-Empire, l'Autriche et l'Espagne, sans devoir en demander l'autorisation à ses sujets. L'Acte d'Union de 1707 avait pu être composé à l'âge pré-démocratique par les seules élites anglaises et écossaises de l'époque. L'aspect démocratique fut mince lorsque l'on créa l'État belge, en 1830, avec la

¹ Robert Dahl, *Democracy and its Critics*, New Haven, Yale University Press, 1989, p. 193.

bénédiction des grandes puissances de l'époque. Et les décisions qui menèrent à l'Acte de l'Amérique du Nord britannique (1867) – le certificat de naissance de *dominion du Canada* — contenait une bonne part d'élitisme cooptatif.

Écrire ou réécrire la constitution des États de type fédéral est bien plus compliqué dans nos sociétés démocratiques modernes. Il faut d'abord équilibrer constituantes et intérêts divers afin de gagner la faveur populaire. La nouvelle Constitution espagnole de 1978 gagna un large appui à la grandeur du pays, mais les supporteurs nationalistes basques s'abstinrent en bonne partie, et depuis, la Catalogne a demandé de plus en plus d'autonomie. Y a-t-il donc un *demos* espagnol, ou bien les Basques et les Catalans constituent-ils des *demoi* à part dans l'Espagne ? La Belgique a connu quatre révisions majeures de sa Constitution depuis 1970 dans son processus de formation d'un État fédéral formel et la pression exercée par les Flamands afin d'obtenir de plus en plus de pouvoirs centraux en régions ne se résorbe pas². Y a-t-il un seul peuple ou *demos* belge ou bien l'historien flamand Lode Wils fit-il preuve de prescience lorsqu'il intitula son ouvrage principal *Histoire des nations belges*³ ? Que penser des efforts renouvelés et mis en échec, dans la révision de la constitution canadienne depuis trois décennies et des deux référendums sur la souveraineté au Québec ? Y a-t-il un seul *demos* canadien ou bien un *demos* québécois (et, pourquoi pas, des *demoi* autochtones) en plus de tout *demos* canadien ? Dès lors que la décentralisation touche la Grande-Bretagne, est-il plus sensé de penser en termes d'un seul *demos* britannique ou de voir plutôt un *demos* écossais et un *demos* gallois allant de pair avec un *demos* anglais ?

Voir les choses sous cet angle montre à quel point la question de l'identité nationale représente un défi de taille pour des États souverains dûment constitués tels que l'Espagne, la Belgique, le Canada ou le Royaume Uni. Il n'y a aucune certitude que la souveraineté qui, dans un État reconnu comme démocratique représente finalement l'apanage du peuple, soit l'apanage d'un seul peuple. Dans la mesure où le peuple en question peut en fait être pluriel, le rapport entre le pouvoir central et sa légitimation populaire doit être

² Voir « Le nord veut rouvrir le chantier institutionnel, le Sud veut souffler », dans le Supplément spécial du journal *Le Soir, L'avenir des Belges : le fédéralisme à l'épreuve*, 1999, p. 27. Il est vrai que l'établissement d'une nouvelle coalition gouvernementale au moment des élections, en juin 1999, à la fois au fédéral et dans les régions, a mené à ce que l'on appelle généralement une période d'apaisement. Mais peu d'informateurs bien informés de la scène politique belge croient que c'est la fin de cette histoire de pressions du côté flamand pour obtenir une plus grande dévolution des pouvoirs aux régions.

³ Lode Wils, *Histoire des Nations belges*, Bruxelles, Quorum, 1996.

UN DEMOS OU PLUSIEURS DEMOI ?

plus circonscrit et fluide que dans les États où le peuple est pensé comme une seule communauté nationale.

En revanche, la mondialisation, qui affaiblit les vieux liens, pourrait bien en créer de nouveaux ainsi que de nouvelles allégeances. L'Union européenne ainsi que l'ALENA ont ajouté de nouveaux paliers d'intégration économique et politique aux structures anciennes des États. Les devises nationales pourraient bien disparaître alors même que les économies régionales se trouveraient renforcées. En même temps, nous avons été les témoins d'une reprise du nationalisme de type minoritaire au Québec, en Écosse, en Catalogne, aux Pays basque ainsi qu'en Flandres. Les vieux nationalismes des États-nations seraient-ils jetés par-dessus bord simplement pour faire place au nationalisme de régions autonomes, sinon entièrement souveraines ? Je ne suis pas certain d'adhérer à la terminologie de Montserrat Guibernau⁴ qui utilise le terme nations sans États pour évoquer la situation des Catalans et des Basques vis-à-vis de leurs gouvernements et des Assemblées régionales ; les Écossais et les Gallois avec leurs parlements délégués ; les Flamands avec leur gouvernement régional/communautaire, ou les Québécois avec leur gouvernement provincial relativement puissant. Ces nationalités ne sont peut-être pas entièrement souveraines ; mais elles détiennent plusieurs des pouvoirs exercés par des États souverains ailleurs et que bien des nationalités minoritaires dans la plupart des autres États du monde contemporain n'ont pas.

Il serait prématuré de mettre un terme au nationalisme associé à des ensembles nationaux plus larges. Il existe des différences substantielles dans la logique de ce que je serais tenté d'appeler les nationalités de type majoritaire et de type minoritaire. Les nationalités de type majoritaire ont tendance à s'identifier aux institutions de l'État plus grand — la Belgique, le Canada, la Grande-Bretagne, l'Espagne —, comme il se doit. On peut s'attacher à un passé glorieux ; à la construction de l'État ; à une histoire commune dans les bons comme dans les mauvais moments ; au partage d'une même citoyenneté ; au partage d'autres valeurs. Tout cela va main dans la main avec la reconnaissance de l'existence de variantes régionales, linguistiques et culturelles au sein de l'État. Mais le *leitmotiv* principal pour les Belges francophones⁵, les Canadiens anglais, les Anglais, les Espagnols qui ne sont

⁴ Montserrat Guibernau, *Nations without States : Political Communities in the Global Age*, Cambridge, Polity, 1999.

⁵ En utilisant l'étiquette nationalisme majoritaire pour décrire les Belges francophones qui ne représentent, en réalité, qu'une minorité de la population belge, je vise à faire comprendre qu'en Belgique, la minorité linguistique a les réflexes qu'ont les nationalités majoritaires dans des pays tels que le Canada, la

ni Basques ni Catalans, c'est l'unité derrière le plus large ensemble que constitue l'État dans lequel ils vivent et le lien étroit entre leur identité nationale propre et la structure de cet État.

Les nationalités de type minoritaire ont tendance à s'attacher au sens distinct de leur propre identité nationale au sein du plus grand ensemble. Pour certains, leur appartenance à une entité plus large est comme un pacte. (cf. le concept de deux nations fondatrices du côté canadien-français/qubécois de l'équation canadienne). Au Pays basque, on peut penser que les nationalités songent à des ensembles historiques tels que les *fueros*; chez les Catalans, à un organe tel la Generalitat sous la Seconde République espagnole; elles peuvent promouvoir l'autonomie du droit écossais ou encore de l'Église écossaise à travers des siècles d'union britannique; ou encore, insister sur la résistance culturelle et linguistique des Flandres à la domination des francophones pendant tout le XIX^e et le début du XX^e siècle. Le *demos*, pour les Québécois nationalistes, les Basques, les Catalans, les Écossais ou les Flamands est d'abord et avant tout le Québec, le Pays basque, la Catalogne, l'Écosse, et la Flandre. Ce n'est qu'à travers cette identité première que l'appartenance peut être validée dans la communauté politique plus large dont ils partagent l'identité avec d'autres⁶.

Il y a plusieurs aspects à prendre en compte dans la relation enchevêtrée entre les nationalités de type minoritaire ou de type majoritaire dans les États multinationaux. Dans un travail récent, j'ai tenté d'explorer un de ces aspects — la relation entre la reconnaissance et le ressentiment⁷. Dans le

Grande-Bretagne et l'Espagne. Inversement, les Flamands, qui constituent la majorité de la population belge, ont plusieurs réflexes qui s'apparentent à ceux des minorités ailleurs; j'utiliserai l'étiquette nationalisme minoritaire pour les décrire. 6 « Those who take the view that individual rights must always come first and, along with non-discrimination provisions, must take precedence over collective goals are often speaking out of a view of a liberal society that has become more and more widespread in the Anglo-American world... For Quebeckers, and for most French Canadians, the way of being a Canadian (for those who still want to be) is by belonging to a constituent element of Canada, *la nation québécoise*, or *canadienne-française*. Something similar holds for aboriginal communities in this country. » Charles Taylor, *Reconciling the Solitudes: Essays on Canadian Federalism and Nationalism*, Montreal, McGill-Queen's University Press, 1993, 174, p. 182.

⁷ Philip Resnick, « Recognition and Ressentiment: On Accommodating National Differences within Multinational States ». Travail présenté à la Conférence Europa Mundi, Session V, Santiago de Compostela, Juin 2000.

UN DEMOS OU PLUSIEURS DEMOI ?

présent travail, je souhaite focaliser sur un autre aspect, nommément le modèle institutionnel qui a tendance à prévaloir dans ces États-là.

Pour les nationalités de type majoritaire, la logique qui les sous-tend est fédérale. Les différentes unités qui constituent l'État — qu'elles soient officiellement fédérales ou non — doivent être perçues surtout comme égales⁸. L'étendue des pouvoirs du gouvernement central doit couvrir dans des domaines importants, au-delà de tout empiètement par les différents gouvernements régionaux ou locaux. Une citoyenneté partagée devrait jouer la carte d'une revendication particulariste ou locale comme un atout. Le gouvernement central ou fédéral dans de tels États est reconnu comme le gouvernement national par les nationalités de type majoritaire. Il s'ensuit que tout partage des pouvoirs, commun aux systèmes de type fédéral, n'est pas une division entre deux pôles d'allégeance nationale, entre deux *demoi* rivaux. On dira plutôt qu'il n'y a qu'un seul *demos* qui constitue un État commun.

Cela n'exclut pas un degré plus ou moins grand de diversité — linguistique, culturelle, religieuse, économique, ou autre — parmi les différentes constituantes d'une fédération. Par exemple, le futur premier ministre du Canada, John A. Macdonald, déclara lors des débats sur la Confédération : « The people of lower Canada [i.e. Quebec] are a minority with a different language, nationality, and religion from the majority⁹. » Mais il y a des limites à l'autonomie que les nationalités de type majoritaire accepteront de voir prendre par les nationalités de type minoritaire, et une tendance de la part des premières à remettre entre les mains du gouvernement central le pouvoir dans les domaines cruciaux de l'économie, de la diplomatie et de la défense. Elles assument aussi que la fédération constitue un seul et même espace économique et pensent, de surcroît, qu'en ce qui concerne le système international, c'est l'État fédéral comme entité, et non pas ses constituantes, qui joue le rôle principal. De plus, ajoutons leur tendance, surtout en période de crise ou de conflit, à se tourner vers l'État central comme ultime dépositaire de la légitimité.

⁸ Ainsi, la Déclaration de Calgary, signée par les neuf provinces canadiennes majoritairement anglophones, en septembre 1997, dit : « All provinces, while diverse in their characteristics, have equality of status. If any future constitutional amendment confers powers on one province, those powers must be available to all provinces ».

⁹ John A. Macdonald, *Confederation Debates 1865*, cité par Stanley Ryerson dans *Unequal Union*, Toronto, Progress Books, 1968, p. 365.

Philip RESNICK

Même lorsqu'il existe des différences importantes entre les unités qui forment l'État fédéral, par exemple, sur le plan de la richesse en ressources des unes et des autres, ou sur le plan de la langue ou de la culture, les nationalités de type majoritaire croient que ces différences ne constituent pas un alibi valable pour que l'État se défasse. « Les habitudes du cœur », pour employer l'expression de Robert Bellah¹⁰, devraient être un plus grand atout que toutes les autres considérations. Les unités constituantes plus riches seront solidaires des plus pauvres dans la mesure où elles pensent faire partie d'un même *demos* ou peuple. On doit croire au pan-canadianisme, à l'*españolismo*, à la *belgitude* ou au *britishness* si certaines formes de citoyenneté doivent prévaloir.

Alan Cairns écrit, eu égard au fait canadien :

[C]onsiderable validity attaches to the thesis that there is some positive relationship between our willingness to help each other and the degree to which we feel ourselves to be members of a common community of citizens... The scholarly community needs to shift some resources toward the issue of how a multinational people, if that is where we are heading, can be more than an aggregation of separate nations who share indifference to each other¹¹.

Francisco Colom, écrivant sur le cas espagnol, évoque le besoin d'une forme de patriotisme fédéral, pas très éloigné du patriotisme constitutionnel dont Jurgen Habermas parle dans certains de ses écrits. Pour Colom, le consensus fédéral dans des États multinationaux comme l'Espagne, le Canada, et la Belgique, doit trouver moyen de réconcilier les identités ethnonationales de leurs citoyens avec celles qui relèvent des États-nationaux pris dans leur ensemble dont ils font partie. Il pourrait y arriver en usant d'une notion différenciée de la citoyenneté qui permet aux minorités culturelles conscientes de cultiver de manière démocratique leur identité propre tout en les arrimant simultanément à un État stable, pluriel et démocratique, dont l'identité est plus englobante que l'est l'identité ethnonationale¹².

¹⁰ Robert N. Bellah et al., *Habits of the Heart: Individualism and Commitment in American Life*, Berkeley, University of California Press, 1985.

¹¹ Alan C. Cairns, *Citizens Plus. Aboriginal Peoples and the Canadian State*, Vancouver, UBC Press, 2000.

¹² Francisco Colom, *Razones de identidad. Pluralismo cultural e integración política*, Barcelone, Anthropos, 1998, p. 230-2.

UN DEMOS OU PLUSIEURS DEMOI ?

Hugues Dumont souligne le besoin impératif pour la Belgique, si elle veut survivre, d'un mythe qui validerait à la fois une citoyenneté belge et une loyauté à l'État fédéral belge¹³.

Deux scénarios se dégagent, qui sont comme les pôles entre lesquels oscilleront les conjonctures concrètes : ou le fédéralisme belge reste marqué par la prédominance du clivage communautaire, et la belgitude reste crispée ; ou le fédéralisme réussit à transcender le contentieux communautaire en jetant des points par-dessus la fissure où l'unitarisme et le sentiment national se sont abîmés, et la belgitude pourrait accéder à la sérénité¹⁴.

Margaret Conovan, écrit à propos de la Grande-Bretagne :

The claim that the UK consists of four nations and one state is too simple, for the crucial aspect of the amorphous identity of Britishness is not so much that Scots or Welsh feel British as that the *English* do. When they use the terms interchangeably they are not so much betraying arrogant unconcern for their non-English fellow-subjects as showing a sense of kinship, at any rate with the Scots and Welsh¹⁵.

Et Ben Wellings observe :

According to the British Election Survey of 1997, forty-six per cent of English people feel themselves to be equally English and British, compared to twenty-seven per cent of the Welsh who feel equally Welsh and British and twenty-six per cent of the Scots who feel equally Scottish and British. The high English figures may not indicate a dual identity, but rather a shared one where little distinction is made between the two categories of belonging. One explanation for this conflation of identities in England lies in the national politics of Britain. Since 1707, one of the main concerns of English politicians and the ruling classes has been to defend the Union from threats and enemies both

¹³ Hugues Dumont *et al.*, *Belgitude et crise de l'État belge*, Bruxelles, Facultés universitaires Saint-Louis, 1989, p. 291.

¹⁴ *Ibid.*, p. 298.

¹⁵ Margaret Conovan, *Nationhood and Political Theory*, Cheltenham, Edward Elgar, 1996, p. 79.

Philip RESNICK

within and without. In such a situation, any overt expression of *English* nationalism would have been inimical to the Union and was therefore to be avoided¹⁶.

Pour les nationalités de type minoritaire, le gouvernement central n'est pas le seul gouvernement national. Plusieurs membres de ces nationalités ont une impression de loyauté partagée. Certains ressentent une loyauté égale à l'endroit de la structure d'État plus large et à l'endroit de leur nationalité de type minoritaire; d'autres ressentiront une loyauté bien plus grande — sinon exclusive — à l'égard de la nationalité de type minoritaire à laquelle ils appartiennent¹⁷. L'objectif fondamental pour les nationalistes c'est de faire en sorte que l'on reconnaisse le caractère distinctif de leur nationalité de type minoritaire. Pour ceux qui ne sont ni sécessionnistes, ni souverainistes, cela se concrétiserait en obtenant un maximum d'autonomie en tant qu'ensembles minoritaires au sein du plus grand ensemble. On retrouve là une logique finalement confédérale, puisque qu'on essaie d'obtenir une relation basée sur le cas par cas entre les membres de la nationalité de type minoritaire et ceux de la

¹⁶ Ben Wellings, « England's Occluded Nationalism : State and Nation in English Identity, » *Arena Journal*, #4, 1999-2000, p. 99-112.

¹⁷ Ainsi, 59 % des répondants québécois déclaraient, lors d'un sondage en octobre 1995, être d'accord avec la déclaration suivante : « Mon pays, c'est le Canada » Dans une enquête menée en octobre 1996, 68 % des répondants québécois déclaraient « être profondément attachés au Canada ». Voir Maurice Pinard, Robert Bernier, & Vincent Lemieux, *Un combat inachevé*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 1997, p. 340, Table 10.6. En revanche, 55 % des répondants québécois à une enquête menée à la fin de 1989 disaient être loyaux d'abord et avant tout à leur province, alors que 44 % déclaraient l'être au Canada alors que 83 % de la population enquêtée, en Colombie-Britannique, donnèrent préséance au Canada plutôt qu'à leur province et seulement 17 % se déclarèrent loyaux d'abord à la C.B. Dans David Kilgour, *Inside Outer Canada*, Edmonton, Lone pine, 1990, p. 197. En Catalogne, lors d'une enquête menée en 1992, seulement 10 % des répondants se disaient en faveur de l'indépendance ; 41 % souhaitaient à la Catalogne une plus grande autonomie à l'intérieur de l'Espagne ; 33 % se montraient satisfaits du degré d'autonomie existante ; et 9 % désiraient moins ou pas d'autonomie pour la Catalogne. Voir, Michael Keating, *Nations against the State : The New Politics of Nationalism in Quebec, Catalonia and Scotland*, Basingstoke, Macmillan, 1996, p. 132, Table 5, 2. Au Pays basque, 63 % des répondants pensaient que l'identité basque est compatible avec le fait d'être espagnol alors que 33 % croyaient le contraire. Emilio Lamo de Espinosa, « La compatibilidad de las identidades », *El Pais*, 11 octobre, 1999. Voir également une enquête montrant que 9 % des répondants s'identifiaient comme Espagnols seulement, 3 % comme plus Espagnols que Basques, 20 % plus Basques qu'Espagnols, et 27 % uniquement comme Basques. Dans *El Pais*. 19 octobre 1998.

UN DEMOS OU PLUSIEURS DEMOI ?

nationalité de type majoritaire. La notion selon laquelle il y aurait au moins deux (ou plusieurs) *demoi* plutôt qu'un *demos* au sein de l'État préside à cette logique.

Les exemples de cette approche sont nombreux. Je vais donc me référer à un certain nombre de sources afin d'en faire la démonstration. Jordi Pujol, longtemps président du gouvernement catalan, exprime de manière explicite son point de vue là-dessus :

Nous ne sommes pas fédéralistes ! L'Espagne est un pays plurinational qui comprend les Nations catalane, castillane (espagnole), basque et galicienne. Quand on nous parle de fédéralisme, c'est toujours d'un fédéralisme qui n'est pas pensé pour nous, mais pour les régions espagnoles qui n'ont pas de vocation pour revendiquer l'autonomie... Le fédéralisme aurait pour conséquence de ramener les Catalans et les Basques au niveau le plus bas, celui des régions comme l'Aragon ou la Valence qui n'ont ni culture, ni langue, ni conscience nationale propres. C'est une dilution. Vous devez comprendre ça, vous qui revendiquez un fédéralisme dans lequel la personnalité propre, distincte, du Québec serait reconnue. Vous ne voulez pas être considérés sur le même pied que la Saskatchewan ou la Colombie-Britannique. Vous êtes autre chose. Nous aussi. Si on nous proposait une fédération sur la base des quatre Nations d'Espagne, alors nous serions fédéralistes!¹⁸

La Déclaration de Barcelone, signée en 1998 par les partis nationalistes du Pays basque, de la Catalogne et de la Galice, en Espagne, affirmait que l'État espagnol, basé sur une nation unique, unie et indivisible, nie le caractère plurinational de l'État et la coexistence d'autres nations et, de cette façon, leur droit fondamental à l'auto-détermination¹⁹. Selon l'expression d'un commentateur espagnol : « La Déclaration de Barcelone ne cherchait pas à réformer l'État espagnol... mais à le transformer en profondeur dans un sens confédéral²⁰. » De son côté, le politologue catalan Ferran Requejo, dans un de ses essais, élaborait une série de règlements confédéraux ou asymétriques liant la Catalogne à l'État, à l'UE et à la sphère internationale qui

¹⁸ Jordi Pujol, cité dans une entrevue accordée à Christian Rioux, *Voyage à l'intérieur des petites nations*, Montréal, Boréal, 2000, p. 26-7.

¹⁹ « Vodevil nacionalista », *El País*, 23 juillet 1998.

²⁰ Antonio Elorza, « La Tripla Alianza », *El País*, 24 juillet 1998.

Philip RESNICK

reconnaîtraient mieux le caractère plurinational de l'Espagne que ne peut le faire le présent Statut autonome²¹. L'historien Justo Beremendi note : « Aucun des trois nationalismes intra-étatiques en Espagne, peu importe leurs différences en matière d'idéologies ou de tactiques, n'a abandonné ne serait-ce qu'un seul instant l'objectif d'aspirer à un modèle d'État espagnol fédéral authentique, sinon carrément confédéral²²

Pour Luc Vanden Brande, ministre-président de la communauté et de la région flamande entre 1993 et 1999, le rôle du gouvernement fédéral en Belgique devrait tendre de plus en plus vers celui de messenger entre le pouvoir des communautés belges et celui de l'Union européenne. Selon lui, la Belgique devrait cesser d'être un État fédéral pour devenir une simple confédération²³.

Pour Robert McCreadie, universitaire écossais, membre de la Convention constitutionnelle écossaise de 1992 :

One way or the other, it is not unreasonable to predict that Scotland will have a parliament within the next decade. And within a decade or so of that it is not unreasonable to envisage Scotland as a country which governs its own affairs and

21 Ferran Requejo, « Political Liberalism in Plurinational States : The Legitimacy of Plural and Asymmetrical Federalism : The Case of Spain », in Alain-G. Gagnon & James Tully (direction), *In Search of Justice and Stability. A Comparative and Theoretical Analysis of Canada, Belgium, Spain and the United Kingdom*, Cambridge, Cambridge University Press, 1999. Requejo fait référence au futur contrôle exercé par la Catalogne en matière d'hymne et de drapeau ; au fait que la Catalogne envoie sa propre équipe lors d'événements sportifs internationaux ; au fait que les Catalans puissent utiliser une seule langue sur leur carte d'identité personnelle ; au fait que la Catalogne soit représentée à l'UNESCO et à l'UE pour ce qui tombe sous son seul contrôle. Bien que Requejo fasse une distinction entre règlements confédéraux et asymétriques dans sa catégorisation, en fait, on trouve un enchevêtrement assez grand dans sa description de ces deux modes de gouvernance.

22 Justo G. Beremendi, Université de Santiago de Compostela, « Los Nationalismos Hispánicos y Europa ». Communication présentée dans le cadre de la Conférence Europa Mundi, Session V, Santiago de Compostela, Juin 2000. Traduction libre à partir de l'anglais.

23 Tiré d'un article de Luc Vanden Brande, in *La Libre Belgique*, cité dans André Leton & André Miroir, *Les conflits communautaires en Belgique*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 269-70.

UN DEMOS OU PLUSIEURS DEMOI ?

participates directly in European decision-making in a transformed « Europe of the Regions »²⁴.

Le journaliste Kenny Farquharson, écrit en janvier 2000 :

It is now inevitable that a consensus will emerge in Scotland over the next couple of years that more powers should be devolved to Holyrood. The often-quoted « settled will of the Scottish people » is nothing of the sort. Labour is about to discover that devolution isn't an event, it's a process²⁵.

Pour de nombreux politiciens québécois, de Paul Gérin-Lajoie, au début des années soixante, à Claude Ryan dans son Livre Beige, en 1979, à Jean Allaire, dans les années quatre-vingt-dix, l'objectif a été d'obtenir pour le Québec une sorte de statut spécial au sein du Canada, et des pouvoirs accrus en regard de ceux détenus par le gouvernement canadien. Par exemple, le rapport Allaire, en 1991, adopté par le parti libéral québécois pendant la période où l'on a tenté vainement de signer des accords, d'abord ceux de Meech, ensuite de Charlottetown, donnait au gouvernement fédéral peu de pouvoirs hormis dans les domaines de la Défense et de la dette nationale, et transférait à Québec la part du lion du pouvoir fédéral existant²⁶. Je crois que derrière tout cela se cache la logique confédérale par excellence, cherchant, à partir du point de vue du Québec, à redéfinir la fédération canadienne comme étant partagée entre deux peuples distincts, bien qu'inégaux en nombre, ou deux *demoi*. Cela est illustré une fois de plus par l'hostilité qu'ont démontrée plusieurs Québécois à l'endroit des propositions d'union sociale que le gouvernement fédéral et neuf autres provinces avaient acceptées en 1999, et qui reconnaissaient au gouvernement fédéral le pouvoir de gérer les dépenses de l'aide sociale²⁷.

²⁴ Robert McCreddie, « Scottish Identity and the Constitution », in Bernard Crick (direction), *National Identities : The Constitution of the United Kingdom*, Oxford, Blackwell/Political Quarterly, 1991, p. 56.

²⁵ Kenny Farquharson, « Whitehall wakes to a devolution hangover », *The Times*, 2 Janvier 2000.

²⁶ Pour voir la répartition des pouvoirs entre le fédéral et le provincial, telle que suggérée dans le rapport Allaire, voir le listage dans Alain-G. Gagnon et Daniel Latouche, *Allaire, Bélanger, Campeau et les autres*, Montréal, Québec-Amérique, 1991, p. 485. Vingt domaines importants en matière de juridiction devraient tomber sous la juridiction exclusive du Québec ; huit seraient partagés entre le Québec et le gouvernement fédéral ; et seulement quatre resteraient entièrement entre les mains du gouvernement fédéral.

²⁷ Alain Noël, politologue de l'Université de Montréal, écrit : « Le concept d'union sociale est une création assez récente au Canada. Introduit avec l'Accord de Charlottetown pour affirmer l'unité que le Canada réalise par le biais de ses

Philip RESNICK

Depuis 1960, il en va de même pour ce qui est de la logique qui sous-tend le discours politique officiel du Québec, qui tente de définir le Québec en tant qu'État — *un État* — plutôt qu'en tant qu'une province parmi d'autres²⁸.

Le monde réel des États multinationaux est témoin d'une querelle continue entre la logique des nationalités de type minoritaire et de type majoritaire, entre les impératifs fédéraux et confédéraux. Cela entraîne des concessions des deux côtés. Les nationalités de type majoritaire doivent accorder une certaine reconnaissance aux demandes des nationalités de type minoritaire. Au Canada, par exemple, le gouvernement fédéral a dû accepter d'une part, que le Québec ait son propre plan de pension, administré séparément ; que le rôle du gouvernement du Québec en matière d'immigration soit distinct de celui des autres provinces ; et, d'autre part, que le gouvernement fédéral et les différentes cours soient contraints d'accepter les règlements principaux de la loi 101 qui assure la prédominance de la langue française au Québec. Au Royaume-Uni, la dévolution a ouvert la porte à la reconnaissance formelle du caractère distinctif de l'Écosse et du pays de Galles ainsi qu'à une expérience constitutionnelle qui, aux yeux de bien des observateurs, pourrait éventuellement le transformer en un État fédéral.

Whether Great Britain will break down into separate Welsh, Scottish and English states, or whether, as is more likely, a more federal Britain will emerge as part of an increasingly federal Europe – remains to be seen. What seems indisputable is that a

programmes sociaux, le concept servait à contrebalancer ce que l'on percevait au Canada comme des tendances décentralisatrices. C'était l'union sociale des nationalistes canadiens. » « Étude générale sur l'entente » dans Alain-G. Gagnon (direction), *L'Union sociale canadienne sans le Québec : Huit études sur l'entente-cadre*, Montréal, Éditions Saint-Martin, 2000, p. 19-48, p. 46. Pour avoir le point de vue critique de Claude Ryan, ancien chef du parti libéral du Québec, sur l'union sociale, voir son article « The agreement on the Canadian social union as seen by a Quebec federalist », *Inroads*, N° 8, 1999, p. 25-41. On peut aussi se rapporter aux données du sondage où 66 % de l'ensemble des répondants québécois (et 72 % de tous les répondants francophones du Québec) se disent en faveur d'un contrôle fiscal complet par le gouvernement du Québec pour l'ensemble des programmes sociaux. Jean-François Lisée, *Sortie de Secours : Comment échapper au déclin du Québec*, Montréal, Boréal, 2000, p. 392.

²⁸ Pour trouver des exemples de cet usage, voir Philip Resnick, *The Mask of Proteus : Canadian Reflections on the State*, Montréal : McGill-Queen's University Press, 1990, chap. 3.

UN DEMOS OU PLUSIEURS DEMOI ?

substantial rethinking of what it means to be British can no longer be evaded²⁹.

En Espagne, le Statut d'Autonomie a donné aux nationalités régionales des pouvoirs importants. La Catalogne a mis sur pied une législation linguistique donnant au Catalan un rôle plus important, alors que le pouvoir fiscal exercé par le parlement basque est plus grand que celui de n'importe quelle autre région d'Espagne³⁰. Pour sa part, durant les trente dernières années, la Belgique a vu la fédéralisation et la régionalisation de l'État comme une réponse directe aux pressions exercées par les Flamands³¹.

Pour leur part, les nationalités de type minoritaire doivent accepter que l'autonomie qu'elles peuvent exercer ait ses limites. Cela inclut des éléments de citoyenneté partagée avec les membres de la nationalité de type majoritaire ; un gouvernement central agissant au nom de tous ; et un nationalisme qui fixe ses propres limites en tenant compte des contraintes que pose la cohabitation avec les autres membres de l'État plus large, plutôt qu'un nationalisme radical qui tend vers une souveraineté irrévocable. Il y a une pondération entre les tendances centralisatrices et décentralisatrices au sein des États multinationaux. Cela se traduit souvent par une résistance aux demandes des nationalités de type minoritaire – par exemple, dans l'Espagne de Franco et dans la Grande-Bretagne contemporaine, par les gouvernements conservateurs successifs ; ou par l'acceptation à d'autres moments par exemple, dans l'Espagne post-1978 et en Grande-Bretagne, depuis 1997. Au Canada, on a aussi connu de longues périodes de centralisation à grande échelle — par exemple, pendant les Première et Seconde Guerres mondiales, et la création après la guerre d'un État providence keynésien —, contrebalancées par des périodes de régionalisation ; des périodes pendant lesquelles le gouvernement du Québec était plutôt faible,

²⁹ Linda Colley, *Britons : Forging the Nation 1707-1837*, New Haven, Yale University Press, 1992, p. 375.

³⁰ Voir deux excellentes sources sur le nationalisme infra-étatique en Espagne : Daniele Conversi, *The Basques, the Catalans and Spain : Alternative Routes to Mobilization*, London, Hurst & Company, 1997 ; Justo G. Beramendi, « Identity, Ethnicity and the State in Spain : 19th and 20th Centuries », dans William Safran et Ramón Maiz (direction), *Identity and Territorial Autonomy in Plural Societies*, London, Frank Cass, 2000, p. 79-100.

³¹ Parmi les sources utiles sur le nationalisme flamand, notons Theo Hermans, Louis Vos, Lode Wils, (direction) *The Flemish Movement : A Documentary History 1780-1990*, London, Athlone Press, 1992 ; Kas Deprez & Louis Vos (direction), *Nationalism in Belgium : Shifting Identities, 1780-1995*, London, Macmillan, 1998 ; et Astrid von Busekist, *La Belgique : Politique des langues et construction de l'État*, Bruxelles, Duculot, 1998.

Philip RESNICK

c'est-à-dire jusqu'en 1960, et d'autres pendant lesquelles il a été beaucoup plus fort, c'est-à-dire depuis la Révolution tranquille.

Les nationalités de type majoritaire, grâce à leur nombre, sont habituellement plus à même d'obtenir ce qu'elles souhaitent que les nationalités de type minoritaire. D'où le fait qu'une logique centralisatrice a plus de chance de l'emporter qu'une logique fortement décentralisatrice. Il en va de même pour l'approche fédérale en ce qui concerne l'approche confédérale. Cela s'est avéré souvent au Canada, en Espagne et au Royaume-Uni, où de larges sections de la nationalité majoritaire se sont opposées fermement à tout affaiblissement des pouvoirs du gouvernement central. Permettez-moi d'illustrer à l'aide d'exemples les divers sentiments que ressentent les membres des nationalités majoritaires, en m'appuyant sur des déclarations faites par des habitants ordinaires de la Colombie-Britannique au Comité sur l'unité canadienne de la Colombie britannique qui a fait une tournée dans l'ensemble de la province, suite à la déclaration de Calgary de 1997 :

Ce serait une erreur de transférer plus de juridiction fédérale aux provinces car cela affaiblirait le pays en le transformant en un certain nombre de petits fiefs, comme en Yougoslavie.

La « balkanisation » du Canada m'affole. Je crains que cela ne nous éloigne plus que ne nous rapproche.

Je suis né et j'ai grandi au Manitoba. J'ai travaillé pendant des années en Ontario et je vis en Colombie-Britannique depuis plus de quarante ans. Je ne suis ni Manitobain, ni Ontarien, ni Britanno-colombien. Je suis CANADIEN. C'est un DROIT DE NAISSANCE³².

Il existe un contre-exemple intéressant que j'estime être vrai pour le Canada, la Grande-Bretagne et l'Espagne : il s'agit de la Belgique. Dans ce dernier cas, la nationalité qui a les réflexes habituellement attribués à une minorité, les Flamands, est en fait une nationalité majoritaire sur le plan numérique, puisqu'elle rassemble environ 60 % de la population totale belge. Les Flamands ont donc toujours été dans une bien meilleure position que les Québécois, les Basques, les Catalans et les Écossais pour imposer leur vision à l'ensemble de la population et pousser leur pays vers la décentralisation. Ils ont réussi à redéfinir un État unitaire comme État fédéral ; ils continuent d'exercer

³² Cité dans Philip Resnick, *The Politics of Resentment: British Columbia Regionalism and Canadian Unity*, Vancouver, UBC Press/Institute for Research on Public Policy, 2000, chap. 4.

UN DEMOS OU PLUSIEURS DEMOI ?

des pressions afin que les régions obtiennent plus de pouvoir en matière de sécurité sociale, au point où ceux qui croient en un État belge robuste — surtout des francophones —, ont des raisons de craindre que le gouvernement central se trouverait éventuellement réduit à *une coquille vide*. Ils ont réussi à donner aux régions/communautés un rôle non déguisé plus grand en matière de politique étrangère que ce que l'on voit dans les provinces ou les États d'autres fédérations³³. Pour un constitutionnaliste comme Hugues Dumont, la logique derrière le nationalisme flamand est profondément confédérale et provoque du ressentiment de la part des francophones à l'égard des va-et-vient successifs des pouvoirs de l'État belge³⁴.

J'avancerais que les Flamands ont réussi à faire ce que d'autres nationalités minoritaires aspirent à faire mais n'y sont pas parvenus car en tant que nationalités minoritaires elles n'ont pas disposé des mêmes leviers que les Flamands, et ont donc été forcées de tenir compte beaucoup plus des désirs des nationalités majoritaires telles que les Canadiens-anglais, les Anglais, les Espagnols non-Catalans et non-Basques.

Par conséquent, le choix entre le modèle fédéral et confédéral ne conduit pas à un choix entre des formules abstraites ou des types idéaux. Il est solidement arrimé aux points de vue conflictuels adoptés par les membres des nationalités de type majoritaire ou minoritaire. Les premiers tendent à penser la société plus large comme constituée d'un seul *demos* ou d'un seul peuple; les seconds pensent la même société en termes d'une pluralité de *demoi* ou de peuples. Les premiers tendent à penser en fonction de droits universaux et individuels; les seconds, en fonction des droits collectifs et des groupes³⁵.

³³ On trouve une bonne discussion sur cette question chez Jean-Claude Willame, « La politique étrangère de la Belgique », dans Pascal Delwit, Jean-Michel De Waele, Paul Magnette (direction), *Gouverner la Belgique : Clivages et compromis dans une société complexe*, Paris, Presses Universitaires de France, 1999, p. 247-273, en particulier dans la section 2, « L'état 'mou' des Belges » et dans la section 3, « Relancer la Belgique par les entités fédérées ? »

³⁴ Interview avec Hugues Dumont, à Bruxelles, le 28 février 2000.

³⁵ Dans la note numéro 6, j'évoquais Charles Taylor qui établit une différence entre ce qu'il perçoit comme une préoccupation plus grande de la part des Canadiens anglais eu égard aux droits individuels qui contraste avec l'accent mis par les Québécois et les Premières Nations sur les droits collectifs. On trouve un argument presque similaire dans le contexte belge chez un auteur qui compare la position des francophones à celle de ceux qui parlent flamand : « Les Wallons s'attachent à la notion française du 'droit des personnes' tandis que les politiciens flamands ont hérité du concept germanique du 'droit du sol'. Autrement dit, quiconque vit sur le territoire X devient X. » dans Guy Denis, *Wallonie : rapsodie*, Bruxelles, Bernard

Philip RESNICK

Une nation ou plusieurs ? Une conception unique partagée de la citoyenneté ou bien un concept d'allégeance gigogne voire même compétitif ? Des pouvoirs centraux plutôt forts, ou bien un centre aussi faible que possible avec un maximum d'autonomie aux nationalités constituantes ? Il n'est pas étonnant que la théorie démocratique aussi bien que la théorie fédéraliste ne sache pas quoi faire des États multinationaux. On risque de continuer d'aborder de tels thèmes pour le 50^e anniversaire de l'Association Française d'Etudes Canadiennes en 2026 !

Gilson Éditeur, 1996, 179, fn. 28. Je dirais que la différence première, entre les Canadiens anglophones et les Québécois, ou, entre les Belges francophones et flamands, tient principalement dans ce que les membres des communautés en question s'identifient plus à l'État plus large — ce que j'appelle le nationalisme majoritaire —, ou, au contraire, plus à leur propre communauté linguistique et culturelle, que j'appelle nationalisme minoritaire. Les francophones, au Québec, ont la plupart du temps les réflexes des nationalistes minoritaires alors que les francophones en Belgique, ont ceux des nationalistes majoritaires.

LE VOCABULAIRE GOUVERNEMENTAL EN FRANCE, AU CANADA ET AU QUÉBEC : 1944-2000

Denis MONIÈRE

Université de Montréal

en collaboration avec **Dominique LABBÉ**

Cerat

Institut d'études politiques de Grenoble

Cette analyse lexicographique compare le vocabulaire utilisé dans les déclarations de politique générale de trois pays afin de déterminer si les différences de régimes et de cultures politiques induisent des choix lexicaux spécifiques ou si les gouvernements ont tendance à partager un univers lexical commun. Nous traiterons plus spécifiquement du vocabulaire servant à désigner le locuteur et ses destinataires ainsi que l'emploi des diverses catégories grammaticales. Nous tenterons d'évaluer grâce à des tests de statistiques lexicales les effets de différentes variables comme les contraintes institutionnelles, les orientations idéologiques et la personnalité des chefs de gouvernement.

This lexicographical analysis compares the vocabulary used in the statements dealing with general policy in three countries. It aims at establishing whether the differences in political regimes and cultures lead to specific lexical choices or whether governments tend to share common lexical grounds. We shall deal more specifically with the vocabulary used to refer to the speaker and the recipients and with the use of various grammatical categories. Through statistical lexical tests we shall try to evaluate the effects of certain variables such as institutional constraints, ideological orientations and the personality of the heads of government.

Dans cette recherche, nous tentons d'identifier les facteurs qui déterminent le choix du vocabulaire gouvernemental et nous tenterons de répondre aux questions suivantes. Y a-t-il des différences significatives dans le vocabulaire utilisé par les gouvernements de différents pays? Les différences de régimes et de cultures politiques induisent-elles des choix lexicaux spécifiques ou les gouvernements partagent-ils plutôt un univers lexical commun? Le choix du vocabulaire obéit-il à des impératifs idéologiques qui expriment les orientations politiques des partis au pouvoir? La personnalité des chefs de gouvernement influence-t-elle le choix des mots? On peut aussi se demander si les contraintes institutionnelles transcendent les clivages partisans. Si tel était le cas, on devrait trouver peu de variations dans le vocabulaire servant à exposer les intentions législatives d'un gouvernement à l'autre.

Pour répondre à ces questions et effectuer une comparaison transnationale des vocabulaires de différents gouvernements, nous avons choisi d'analyser un corpus de discours qui s'étale sur un demi-siècle, soit de 1944 à 2000. Il fallait aussi que ces discours aient été prononcés dans des circonstances analogues afin de neutraliser les effets de contexte. Nous avons

retenu les discours de politique générale qui s'appellent "discours d'investiture" en France, "discours du trône" au Canada et "discours inauguraux" au Québec. Notre comparaison opère à deux niveaux, d'une part entre les pays et d'autre part entre les divers gouvernements de chaque pays. Dans le cadre restreint de cette communication, nous ne pouvons présenter toutes les dimensions de notre analyse. Nous en donnerons quelques illustrations en comparant certains éléments du vocabulaire qui servent à désigner le locuteur et ses destinataires. Nous examinerons ensuite les convergences et les divergences dans l'emploi de diverses catégories grammaticales.

MÉTHODOLOGIE ET CORPUS

Une comparaison objective et exhaustive des textes politiques implique le recours à la statistique lexicale et aux techniques de la lexicométrie. Cette méthode postule que la fréquence d'emploi du vocabulaire mais aussi la combinaison des mots entre eux sont des indicateurs objectifs qui permettent de saisir les caractéristiques d'un ou de plusieurs textes¹.

Nous avons soumis le corpus à la lemmatisation qui associe à chaque mot — dont la graphie a été normalisée — un lemme formé d'une forme canonique et d'une catégorie grammaticale. Cette opération permet de lever les nombreuses ambiguïtés (par exemple "est" : verbe ou point cardinal ?). Cette "lemmatisation" est effectuée dans le texte et non sur index, elle est exhaustive (tous les mots sont analysés), sans ambiguïté (un seul lemme par mot) et réversible, c'est-à-dire qu'on peut retrouver le texte original à partir du fichier des lemmes².

1 Voir Maurice Tournier, "Les vocabulaires politiques à l'étude, aujourd'hui", *Raison présente* N° 62, 1982, p. 92.

2 Voir Charles Muller, *Principes et méthodes de la statistique lexicale*, Paris, Hachette, 1977; Dominique Labbé, *Normes de saisie et de dépouillement des textes politiques*, *Cahiers du CERAT*, avril 1990.

LE VOCABULAIRE GOUVERNEMENTAL

Tableau 1. Description quantitative du corpus

	Nombre de discours	Nombre de mots	Vocabulaire (nombre de vocables)
Canada	47	147 266	5 415
Québec	50	204 212	6 874
France	48	258 784	7 473
Total	145	610 262	10 716

Il s'agit du plus gros corpus de textes politiques étiqueté existant aujourd'hui pour la langue française.

LES PRINCIPAUX ACTEURS DES TROIS DISCOURS GOUVERNEMENTAUX

Comment les orateurs se présentent-ils dans les discours ? À qui ces discours s'adressent-ils ? Comment se réfèrent-ils aux identités nationales ?

Les orateurs ont le choix entre centrer leur discours sur leur propre personne — en utilisant le pronom *je* — ou sur leur équipe en parlant de leur *gouvernement*, ou sur leur *pays*, ses habitants... Enfin, ils peuvent choisir de rester dans un vague relatif en utilisant le pronom *nous* qui inclut dans un groupe unique la personne qui parle, ceux qui l'écoutent et d'autres plus ou moins identifiés. En fait, l'examen des contextes permet généralement de préciser la portée relative de ce pluriel : dans les trois pays, la grande majorité des emplois du *i* désignent la communauté nationale.

De même, le destinataire peut être désigné de manière plus ou moins neutre : MM. les *députés*, les *représentants*, voire : *l'assemblée*, la *chambre*. Mais on peut aussi interpellé ce destinataire en lui disant *vous*. A ce propos, on s'attend plutôt à ce que l'emploi du *vous* suive plus ou moins le *je* (discours personnalisé).

Enfin, on peut se demander si ces désignations sont stables au cours du temps, ou bien si les changements politiques s'accompagnent de modifications dans le poids relatif de ces acteurs...

Le tableau 2 donne les principales réponses à ces questions.

On remarque que la densité totale des marques propres à l'énonciateur possède à peu près le même poids dans chacun des trois pays (de 1,15 à 1,28% des mots) mais que le visage du locuteur est fortement différent.

Dans le discours du Trône fédéral, le pronom personnel de la première personne du singulier semble quasiment banni, sauf dans les propos liminaires du gouverneur-général et dans les formules consacrées (" je prie le tout-puissant de bénir vos délibérations "). Une fois ces formules prononcées, la personne de l'orateur est pratiquement absente. Par exemple, le discours du gouvernement Chrétien de 1999 n'utilise pas une seule fois *je* ou *moi*. Les discours du trône canadiens sont d'ailleurs ceux qui semblent suivre au plus près la tradition parlementaire classique qui veut que le Premier ministre s'exprime au nom de son gouvernement, de ses ministres.

Au Québec tout comme au Canada, le gouvernement domine également, mais les références aux ministres sont moins fréquentes alors que la personne du chef du gouvernement apparaît nettement plus présente (l'écart existe dès l'époque Duplessis, mais c'est surtout R. Lévesque qui s'affranchit de l'interdit pesant sur la première personne du singulier).

En France, la hiérarchie semble inverse : la personne du chef du gouvernement l'emporte nettement sur l'équipe gouvernementale et sur les ministres. Dès la IV^e République, tous les Présidents du conseil ont fortement personnalisé leur propos.

LE VOCABULAIRE GOUVERNEMENTAL

Tableau 2. Densités relatives des principaux acteurs en % (pour 10.000 mots)

	Québec	Canada	France
Je	37,1	14,0	76,6
Gouvernement	67,5	94,3	43,3
Ministre	9,7	20,2	8,0
Total Locuteur	114,2	128,5	127,9
Nous	93,3	41,4	91,0
Canadien	0,6	36,7	0,0
Québécois	14,4	0,5	0,0
Français	0,0	0,0	13,3
Total compatriotes	108,4	78,6	104,2
Canada	7,5	61,4	0,0
Québec	51,2	36,7	0,0
France	0,0	0,0	32,3
Pays	4,1	35,9	26,3
Nation	2,2	8,8	9,6
Total Pays	64,9	142,8	68,2
Vous	33,0	52,3	21,7
Parlement	1,4	12,4	6,0
Assemblée	23,8	1,0	10,0
Chambre	2,4	10,9	0,1
Député	3,0	2,4	3,6
Représentant	1,7	2,9	2,3
Total destinataire	65,3	81,8	43,6

Dans les trois pays, le Parlement est le destinataire déclaré. C'est à Ottawa que les Premiers ministres sont les plus directs en utilisant beaucoup le *vous* (membres du Parlement qui écoutez ce discours). Ce sont également eux qui disent le moins *je* : la relation est institutionnelle. Les Québécois hésitent entre *vous* et une interpellation moins directe (*Parlement, assemblée...*) En France, les Premiers ministres s'adressent beaucoup moins aux députés et

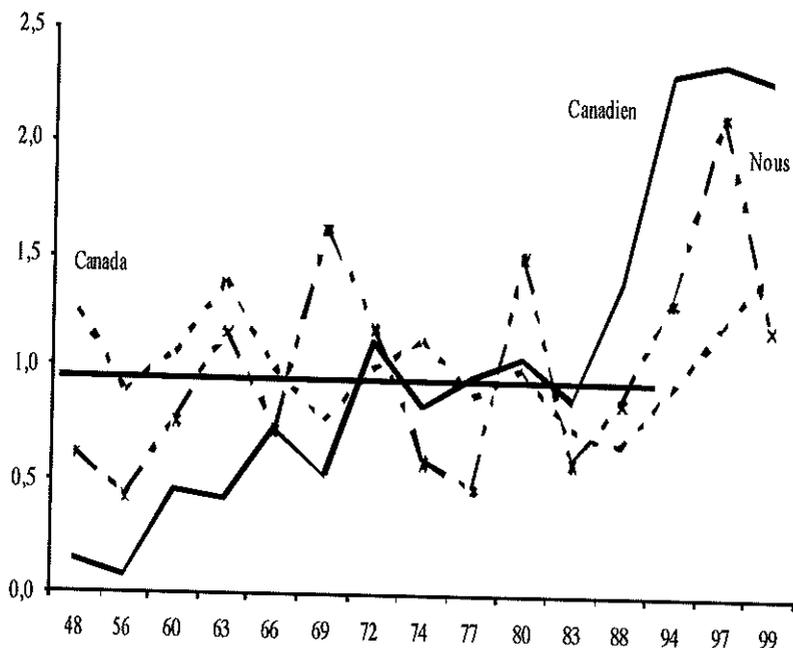
parlent moins du Parlement. En fait le discours s'adresse clairement à d'autres : le *pays* ou les compatriotes ?

L'un des résultats les plus surprenants de notre analyse montre donc que, contrairement au stéréotype classique qui associe le chauvinisme au discours politique français, ce sont les Premiers ministres canadiens qui utilisent le plus les différentes marques renvoyant à la collectivité nationale. À l'inverse, les Français sont plus discrets dans l'emploi du nom du pays et du peuple.

Pourtant, dans les deux pays, les déclarations distinguent entre la politique internationale pour laquelle la collectivité nationale est désignée par le nom du pays et la politique intérieure où l'on utilise plus volontiers le nom des habitants. De plus, contrairement à la France, le Canada n'a jamais prétendu être une grande puissance et jouer un rôle mondial. On s'attendrait donc à ce que *France* soit plus employé dans les déclarations françaises que *Canada* dans les discours fédéraux et plus encore que *Québec* dans les provinciaux. Or il n'en est rien : *France* est deux fois moins employé que *Canada* ! Dès les années 1940, le discours politique canadien se caractérise donc par une insistance particulière mise sur le nom du pays comme pour rendre son existence plus manifeste. En revanche, comme le montre le graphique ci-dessous la première personne du pluriel et, surtout, le(s) *Canadien(s)* sont marqués par une forte tendance à la hausse qui s'accélère dans la dernière décennie : par rapport à la moyenne de ses prédécesseurs, J. Chrétien parle quasiment 3 fois plus de(s) *Canadien(s)* et emploie 1,6 fois plus de pronoms *nous*.

LE VOCABULAIRE GOUVERNEMENTAL

Graphique 1. Evolution de la densité d'emploi de *Canada*, *Canadien* et *nous* dans les discours du Trône fédéraux (découpés en tranches de 10.000 mots)

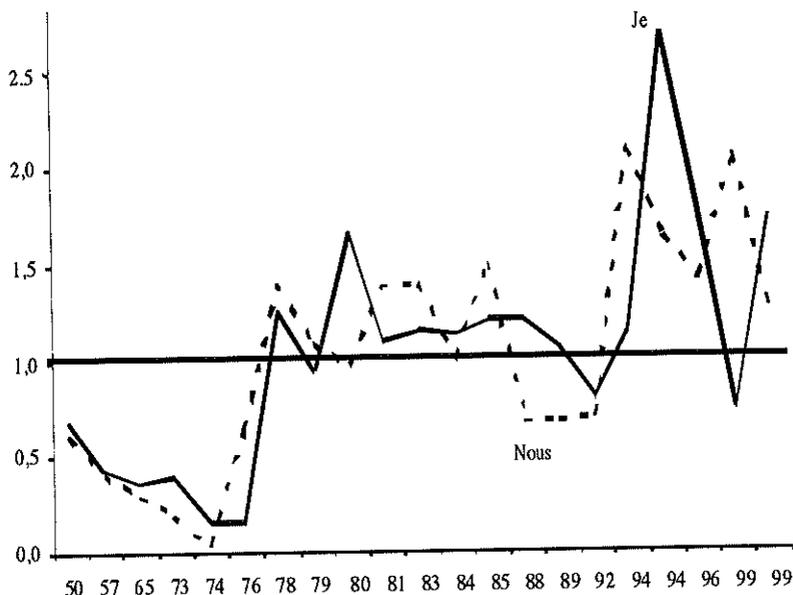


Alors que la montée de *Canadien* est à peu près régulière, le *nous* connaît 4 points correspondant au début des années 1960, à l'arrivée au pouvoir de P.E Trudeau, aux années 1978-80 et enfin aux années 1994-97 qui correspondent au deuxième référendum d'autodétermination québécois.

Dans les déclarations des gouvernements provinciaux du Québec, jusqu'au début des années soixante, la référence au vocable "Québécois" est insignifiante car le problème identitaire n'est pas encore politisé et cette expression n'est pas employée pour désigner le "nous collectif". Le vocable est surtout employé pour désigner les habitants de la ville de Québec. Le concept identitaire apparaît réellement dans le discours gouvernemental à partir de 1966 et connaîtra une stabilité relative jusqu'en 1994 où il fera une ascension fulgurante avec l'arrivée au pouvoir de Jacques Parizeau qui remet à l'ordre du jour l'objectif de la souveraineté du Québec. On peut également mettre en

relation cette pointe avec la forte personnalisation de son discours (graphique ci-dessous).

Graphique 2. Evolution des densités d'emploi des pronoms *Je* et *Nous* dans les discours inauguraux québécois (découpés en tranches de 10.000 mots)



On s'attendrait à ce que le *nous* soit un substitut du *je*. En fait, dans les discours québécois, leurs évolutions sont parallèles et dans une concordance presque parfaite. Et, sur le long terme, la tendance est nettement à la hausse marquant une personnalisation croissante des propos du Premier ministre ou, plutôt, un changement progressif de portée du discours.

Au départ, la règle de l'impersonnalité qui prévaut au niveau fédéral semble également s'imposer au Québec. Mais à partir de 1977, c'est-à-dire à l'arrivée au pouvoir du Parti québécois, la contrainte institutionnelle ne joue plus. Le chef du gouvernement adresse directement son propos à ses compatriotes auxquels il prétend prêter sa voix. Un léger recul de cette personnalisation marque le retour de Robert Bourassa sans que l'on revienne à la situation antérieure au passage du Parti québécois au pouvoir. Mais c'est

LE VOCABULAIRE GOUVERNEMENTAL

avec l'arrivée de Jacques Parizeau que la courbe atteint un sommet inégalé, ce qui serait symptomatique d'une conception très personnelle du gouvernement³. Chez lui, le "je" ne se confond plus dans le "nous". Le "je" parle aux *Québécois*.

Enfin, les deux discours de L. Bouchard marquent un palier, à un niveau très élevé, de la personnalisation.

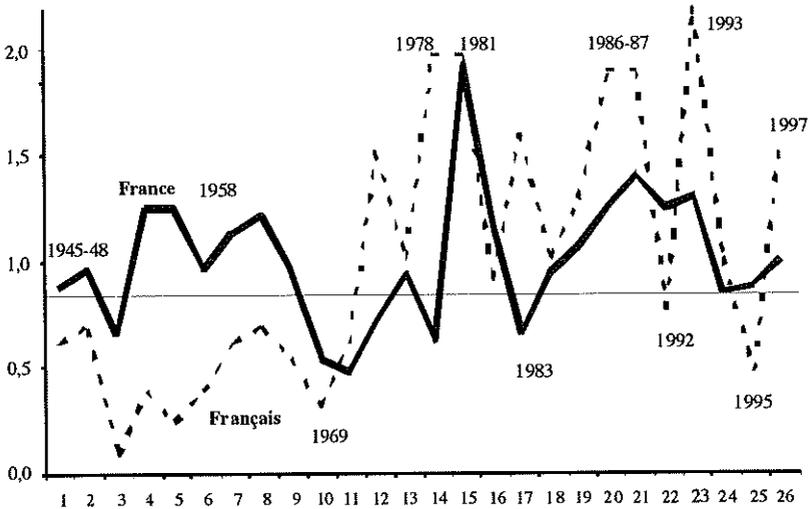
En résumé, dans les discours politiques canadien et québécois, le choc des identités semble opposer non pas le *Canada* au *Québec* mais les *Canadiens* et les *Québécois*... Secondairement la personnalisation du pouvoir semble beaucoup plus forte au niveau québécois qu'au niveau fédéral surtout chez les leaders souverainistes.

Nous n'avons observé aucun mouvement comparable dans les déclarations gouvernementales françaises (Graphique 3).

En dehors d'un pic, correspondant au discours de P. Mauroy en 1981, l'emploi de *France* reste étonnamment stable tout au long de ce demi-siècle. La première explication vient de ce que le nom du pays est essentiellement utilisé en politique étrangère et que les chefs de gouvernement ont consacré à peu près le même temps à ce thème. En revanche, la courbe du mot *Français* permet de distinguer deux époques, 1968 constituant un tournant remarquable.

3 Dans le seul discours inaugural qu'il prononce en 1994, J. Parizeau a eu recours 7 fois au syntagme "mon gouvernement". Cet emploi de l'adjectif possessif, inhabituel dans le Québec moderne, serait symptomatique d'une conception présidentielle de la gouverne qui tranche avec la conception parlementaire, plus collégiale, où le Premier ministre est le "primus inter pares" (Voir Gilles Gauthier, L'engagement dans la communication politique, *Communication*, 16, 2, p 53).

Graphique 3. Evolution des densités d'utilisation de *France*, *Français* dans les déclarations gouvernementales françaises (découpées en tranches de 10.000 mots)



Auparavant, le discours gouvernemental en parle très peu. J. Chaban-Delmas et, surtout, R. Barre puis P. Mauroy semblent découvrir leurs concitoyens. Depuis lors, tous les Premiers ministres ont fait des Français un thème essentiel de leurs déclarations, non pour s'adresser à eux mais pour montrer qu'ils ont compris les *Français* et que leur programme est dicté par les souhaits, voire comme en 1981, 1986, 1993 ou 1997 — c'est-à-dire dans la bouche de Premiers ministres qui viennent de remporter les élections — par leur *volonté* dont l'orateur se présente comme l'interprète et le porte parole. Certains ont un peu plus de sobriété comme le même P. Mauroy dans la tourmente de 1983-84, Pierre Bérégovoy ou A. Juppé.

L'emploi de la première personne du pluriel *nous* est relativement stable et ne connaît aucune fluctuation d'ampleur autour de la moyenne. Deux accroissements notables dans l'emploi du *je* correspondent au passage au pouvoir de G. Mollet (1956) puis de E. Balladur (1973). À l'inverse, deux Premiers ministres se signalent par la sobriété dans l'emploi de la première personne : M. Debré puis R. Barre. Les autres s'inscrivent dans des marges de fluctuation très faibles et tout à fait remarquables. En résumé, l'homogénéité du discours politique français mérite d'être soulignée. Ce sont des

LE VOCABULAIRE GOUVERNEMENTAL

caractéristiques de ce genre qui provoquent probablement chez l'auditeur le sentiment que tous les hommes politiques disent à peu près la même chose !

SPÉCIFICITÉS DU VOCABULAIRE DES TROIS PAYS

L'analyse se déroule à deux niveaux. Premièrement, nous avons mesuré les différences entre les densités d'emploi des catégories grammaticales, puis nous avons isolé les mots les plus spécifiques à chacun des groupes. Le tableau ci-dessous présente les résultats de la première analyse : pour chacun des trois sous-corpus, les deux autres ensembles servent d'éléments de comparaison.

Tableau 3. Ecart dans la densité d'usage des catégories grammaticales dans un des pays comparé aux deux autres

Catégories	Canada	France	Québec
Noms propres	+ 50	-23	- 8
Verbes	- 8	+ 11	-5
Substantifs	+ 9	- 5	- 2
Adjectifs	+ 6	- 6	+ 2
Pronoms	- 36	+ 28	+ 6
Adverbes	- 40	+ 22	+15
Nombres et dates	- 39	+ 39	- 1
Autres déterminants	+ 11	- 5	- 3
Prépositions	+ 14	- 11	+ 2
Conjonctions	- 12	+ 4	+ 6

Les différences entre les catégories grammaticales sont considérables et inattendues au moins dans leur ampleur. Par exemple, dans la première ligne du tableau, on lit que les Premiers ministres canadiens ont employé beaucoup plus (1.5 fois plus) de noms propres que leurs homologues provinciaux et français ensemble. À l'inverse, les chefs des gouvernements québécois se sont situés pratiquement dans la moyenne des deux autres (Canadiens et Français). Ce sont donc les Français qui utilisent le moins les noms propres par rapport à leurs homologues canadiens et québécois.

Pour toutes les lignes, le classement oppose nettement les Français et les Canadiens — les suremplois des uns formant les sous-emplois des autres —, les Québécois se situant plus ou moins au "milieu". En fait, les

discours québécois d'avant 1977 présentent des caractéristiques assez proches de leurs homologues de la fédération canadienne. À partir de 1977, sous l'effet des discours péquistes, la densité des catégories grammaticales change et se rapproche des Français.

D'après P. Guiraud, le nombre des substantifs et celui des verbes varient en sens inverse. Il ajoute que, pour ce qui concerne la littérature, le substantif domine dans la prose abstraite et le verbe dans les récits⁴. M. Cressot va plus loin encore : la construction nominale présente un fait sans date, sans mode, peut-être sans aspect, sans le rattacher nécessairement à un sujet, à une cause, à un objet (donc à un but⁵).

Le tableau indique que le partage se fait effectivement en deux grands groupes : le groupe nominal (substantifs et adjectifs auxquels s'ajoutent les prépositions et les déterminants) et le groupe verbal (pronoms et verbes auxquels s'ajoutent les adverbes). À ce compte, les Canadiens semblent marquer une nette préférence pour la prose "abstraite" voire, plus prosaïquement, les "généralités". Le discours du Trône semble être l'occasion d'énoncer quelques lignes directrices concernant l'action du gouvernement pour l'année à venir sans entrer dans le détail ni le calendrier. À l'inverse, en France, le discours politique est à la fois récit et promesse d'action, mais il est aussi mieux ancré dans le temps et dans l'économie comme l'indique le suremploi des nombres et des dates.

Les noms propres, les nombres, les dates et les conjonctions sont plus autonomes. Un excédent de conjonctions signale une phrase complexe (mais ici les écarts sont trop faibles pour conclure, sauf en ce qui concerne les Canadiens qui semblent avoir préféré une certaine simplicité syntaxique et les Français qui sur-emploient très significativement la conjonction de subordination "que" en liaison avec un excédent de verbes). Les noms propres et les chiffres ancrent le discours dans la géographie et la société (pour les premiers), dans l'économie et le temps (dates) pour les seconds. Ici le choix des Canadiens s'oriente vers un ancrage social et spatial. Les spécificités du vocabulaire reproduites à la fin de ce texte montrent qu'il s'agit avant tout des provinces du pays et des voisins d'Amérique. Autrement dit, le fédéralisme oblige, dans une certaine mesure, les Canadiens à "spatialiser" leur politique. À l'inverse, en dehors des crises, les Premiers ministres canadiens — et a fortiori québécois, donnent moins

4 Pierre Guiraud, *Les caractéristiques statistiques du vocabulaire*, Paris, PUF, 1954.

5 Marcel Cressot, *Le style et ses techniques*, Paris, PUF, 1963, p 155.

LE VOCABULAIRE GOUVERNEMENTAL

d'importance à la situation mondiale et à la politique internationale. Enfin, signalons une différence sémantique amusante : les Français parlent de la *Grande-Bretagne* là où les Canadiens disent *Royaume-Uni* !

Les Français privilégient l'économie, la chronologie et l'histoire (excédent très marqué de dates...). Dans la rubrique des "déterminants" suremployés dans le discours gouvernemental français, figurent tous les nombres et notamment "mille neuf cent...". Cela peut tenir également à ce que les gouvernements français n'ont pas, contrairement à l'Amérique du nord, un terme fixé dans le temps, ce qui les contraint à préciser ce qui va de soi pour les gouvernements canadiens (le programme s'étend normalement sur la session parlementaire).

Les gouvernements français semblent donc privilégier le groupe verbal et spécialement les pronoms personnels des premières personnes du singulier et du pluriel. Autrement dit, en France, le chef de l'exécutif centre ses propos sur lui-même et sur son équipe. Dans les verbes, les dirigeants français recourent tout particulièrement aux pseudo-auxiliaires modaux : *devoir, pouvoir, falloir, savoir, vouloir*.

En conclusion, nous voudrions d'abord souligner la grande productivité de la statistique lexicale. Notre présentation n'épuise pas la richesse des résultats obtenus, mais elle permet déjà de voir se dessiner trois portraits lexicaux typés quoique fort proches.

Le Canada offre le corpus le plus stable. Les gouvernements qui se sont succédés se sont inscrits dans la même tradition parlementaire, le discours est ritualisé, fortement soumis au moule institutionnel. Deux changements sont notables : dans les années 1960, un volontarisme politique plus affirmé ; dans les années 1990, la montée de l'affirmation identitaire du Canada face à la contestation québécoise.

Au Québec, le positionnement idéologique des partis marque plus nettement le vocabulaire. Les gouvernements fédéralistes ont un vocabulaire plus proche des gouvernements canadiens qui leur sont contemporains ; les gouvernements souverainistes adoptent un discours centré sur la communauté, plus personnalisé et plus tendu. Par certains côtés, ils semblent assez proches du discours gouvernemental français.

Dans les discours des Premiers ministres français, la rupture politique de 1958 apporte des changements relativement mineurs. De même, on n'observe aucune césure significative entre la gauche et la droite. En fait, les

différences tiennent plus à la situation politique et parlementaire. Quand les gouvernements, de gauche comme de droite, disposent d'une majorité solide dans le pays et au parlement, ils présentent des programmes ambitieux. En revanche, les Premiers ministres en difficulté demandent la confiance sur un programme plus modeste. Dans tous les cas, ils s'adressent non au Parlement mais au pays tout entier depuis la tribune du Palais Bourbon.

Enfin et surtout, les différents tests statistiques utilisés pour la comparaison transnationale des corpus confirment la tendance à l'homogénéité du vocabulaire gouvernemental. Le vocabulaire commun aux trois pays, en dépit des différences de statut et de régimes politiques, couvre une proportion importante du vocabulaire total employé pendant plus d'un demi-siècle. En moyenne, il y a dans chaque corpus, un tiers des mots qui se retrouvent, dans les deux autres, avec une densité d'utilisation comparable. Cette proportion est considérable pour un ensemble de cette taille. En effet, plus on ajoute de locuteurs, plus on couvre des situations diverses et éloignées dans le temps, moins la probabilité est forte de retrouver un vocabulaire semblable.

LE PROCESSUS DE CRÉATION D'UN GOUVERNEMENT AUTONOME AU NUNAVIK : LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DU NUNAVIK

Marc-Adélarde TREMBLAY
Professeur émérite à l'Université Laval

L'auteur fut Commissaire à la Commission du Nunavik. Celle-ci fut créée en novembre 1999, par un Accord politique, endossé par la Société Makivik (représentant les Inuit) et les gouvernements fédéral et du Québec, en vue d'établir au Nunavik un gouvernement qui aurait une plus grande autonomie. Cet article présente les principes généraux à respecter par la Commission ainsi que les différentes phases de ses travaux qui ont permis l'énoncé de douze recommandations visant à définir un processus permettant la création d'un gouvernement au Nunavik qui aurait des pouvoirs accrus en importance et conserverait son droit inhérent à l'auto-détermination.

The author was a member of the Nunavik Commission. It was established in November 1999, through a Political Accord, endorsed by Makivik Corporation (representing the Nunavik Party) and the Quebec and Federal governments, with the aim of creating in Nunavik a government empowered with a greater autonomy. The article spells out the main constraints to be abided by the Commission and the kinds of work steps which supported the recommendations providing a new form of government in Nunavik with greater powers while retaining for the Inuit the inherent self-determination right.

L'article s'articule autour de six thématiques : 1) une brève description du Nunavik accompagnée d'un aperçu schématique de l'histoire du mouvement inuit en vue de la création d'un gouvernement autonome au Nunavik; 2) la création de la Commission du Nunavik et son mandat; 3) les principes à respecter dans l'énoncé de nos recommandations; 4) les méthodes de cueillette des données pertinentes à notre mandat. 5) Les différentes étapes de l'analyse des données disponibles et de la rédaction du Rapport et 6) les recommandations.

LE NUNAVIK ET LE MOUVEMENT INUIT EN VUE DE L'ÉTABLISSEMENT D'UN GOUVERNEMENT AUTONOME

Cette section présente une brève description du Nunavik ainsi qu'un aperçu schématique de l'historique du mouvement inuit en vue de l'obtention d'une plus grande autonomie gouvernementale au Nunavik.

Description du Nunavik

« Le Nunavik est la seule région du Québec qui s'étend principalement au-delà de la limite des arbres, où aucune municipalité n'est reliée aux autres par des routes et où la grande majorité de la population se compose d'Inuit. Il

est clair que le Nunavik fait partie du monde arctique en vertu de sa géographie, de son climat, de sa culture, de sa langue, de ses paysages, de ses moyens de transport et de son coût élevé de la vie. C'est dans ce contexte que la Commission emploie le mot arctique dans le présent rapport et dans ses recommandations en vue de la création d'un gouvernement au Nunavik.

Le Nunavik est une vaste région. D'une superficie de 500 000 kilomètres carrés, il s'étend du 55° parallèle à la pointe septentrionale de la province, et du Labrador à l'est à la Baie d'Hudson à l'ouest. L'Accord politique décrit officiellement le Nunavik comme étant la partie du Québec située au nord du 55° parallèle de latitude nord, à l'exception des terres de catégories 1A et 1B des Cris de Grande Baleine telles que définies dans la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), et des terres de catégories 1B-N des Naskapis, telles que définies dans la Convention du Nord-Est québécois (CNEQ). (...) Bien que le Nunavik soit une vaste région, il est peu peuplé. Sa population totalise environ 11 000 résidents permanents, dont près de 90 % sont des Inuit. Les Inuit constituent la grande majorité des résidents de chacune des 14 municipalités du Nunavik » (Rapport de la Commission).

Brève histoire du mouvement inuit en vue de l'établissement d'un gouvernement autonome au Nunavik

Cette histoire s'est échelonnée sur quatre décennies, chacune d'entre elles constituant, pour ainsi dire, un repère qui aide à en comprendre l'évolution et le progrès. Cette affirmation des Inuit du nord québécois s'est amorcée aux tout débuts de la Révolution Tranquille. Deux événements qui soulignent la présence euro-canadienne assidue sur le territoire méritent d'être soulignés. Il s'agit, en premier lieu, d'un jugement de la Cour Suprême du Canada qui place officiellement en 1939 les Esquimaux du Nouveau-Québec sous la juridiction du Gouvernement fédéral. Ce dernier doit leur offrir les mêmes services que les Indiens. Ainsi, au début des années cinquante, l'administration fédérale s'installe dans les communautés du Nouveau-Québec et offre des services dans les domaines de l'éducation, de la santé et du développement économique. Le deuxième événement d'importance coïncide avec les débuts de la présence du Gouvernement du Québec sur le territoire des Inuit en 1964. Voici les faits marquants de chacune des quatre décennies auxquelles je me réfèrais plus tôt :

1959-1969

Création des premières coopératives inuit au Nouveau-Québec (appellation de l'époque) : à Rivière George en 1959; à Grande Baleine en 1961 et à Inukjuak en 1967.

Création de la Direction générale du Nouveau-Québec (DGNQ) en 1963.

CRÉATION D'UN GOUVERNEMENT AUTONOME AU NUNAVIK

Création de la Fédération des coopératives du Nouveau-Québec (FCNQ) en 1967.

1970-1979

Tournée de la Commission Neville-Robitaille dans tous les villages du Nouveau-Québec en 1970 dans le but d'étudier sous quelles conditions il deviendrait possible de transférer les responsabilités du Fédéral au provincial. C'est durant la visite des villages par cette Commission que le premier projet d'autonomie gouvernementale des Inuit fut présenté.

Établissement de la Northern Quebec Inuit Association (NQIA) en 1970.

Signature, le 15 novembre 1975, de la Convention de la Baie James et du Nord Québécois (CJNQ).

Mouvement de dissidence de trois communautés inuit de Puvirnituk, Ivujivik et Salluit et création de la Inuit Tungavingat Nunamini (ITN) en 1975.

Adoption par le Québec de plusieurs lois en 1978 mettant en vigueur diverses dispositions de la Convention de la Baie James. C'est ainsi qu'on instituera la Commission Scolaire Kativik (CSK), qu'on créera la Loi se rapportant aux villages nordiques, qu'on établira l'Administration régionale Kativik (ARK) et la Régie régionale de la Santé.

Adoption d'une loi créant la Société Makivik en 1978 également. C'est l'organisme chargé d'administrer les fonds obtenus par l'Entente de la Baie James au profit des seuls bénéficiaires (organisme ethnique)

1980-1989

Création de l'Institut Culturel Avataq en 1980.

Présentation en 1983 des demandes inuit devant une Commission spéciale de l'Assemblée nationale et réponse du Premier ministre René Lévesque.

Mise sur pied d'un Comité chargé d'élaborer des propositions concrètes qui mèneraient à l'établissement d'un gouvernement autonome au Nunavik en 1984 (Comité Ujjitujit).

Début des travaux du Comité de rédaction de la Constitution du Nunavik (CCK) en 1989.

1990-2001

Début des négociations avec le Québec sur le projet d'un gouvernement autonome au Nunavik en 1990.

Approbation par référendum de la Constitution du Nunavik se rapportant à une forme de gouvernement public en 1991.

Début des négociations intensives en vue de la création d'un gouvernement pour le Nunavik en 1993.

Acceptation en 1997 par le Premier ministre Lucien Bouchard de l'idée de la création d'une Commission pour étudier et recommander l'établissement d'un Gouvernement autonome au Nunavik.

Signature d'un Accord politique entre la partie du Nunavik (Makivik, Administration Régionale Kativik, Commission Scolaire Kativik, Régie Régionale du Nunavik et Conseil de Développement Régional Kativik) et les gouvernements fédéral et provincial, créant et définissant le mandat de la Commission du Nunavik en novembre 1999.

Début des travaux de la Commission du Nunavik en décembre 1999.

Dépôt du Rapport final de la Commission du Nunavik au début de mars 2001.

Présentation du Rapport de la Commission à l'Assemblée annuelle de la Société Makivik à Kuujuarapik le 5 avril 2001.

LA CRÉATION DE LA COMMISSION DU NUNAVIK ET SON MANDAT

L'Accord politique devait mener à l'établissement de la Commission du Nunavik dont le mandat principal serait de recommander aux signataires de l'Accord une forme de gouvernement pour les Inuit vivant au Nord du 55° parallèle, mais à l'intérieur de la province de Québec. Cette Commission serait composée de huit membres. Trois furent proposés par Makivik représentant la partie du Nunavik, trois le furent par le Québec et deux par le Fédéral. Estimant que la Commission travaillerait dans le cadre d'un territoire provincial, le Fédéral ne voulut pas s'attribuer une importance numérique comparable aux deux autres partenaires. La Commission fut établie par décret de l'Assemblée Nationale du Québec qui entérina les recommandations des trois parties et nomma Harry Tulugak et André Binette, co-présidents.

LES PRINCIPES À RESPECTER

Deux sortes de principes généraux devaient être respectés. Les premiers découlaient expressément des termes même de l'Accord politique et les autres relevaient plutôt du mode de fonctionnement de la Commission.

Principes généraux qui définissent le type de gouvernement à établir

Celui-ci serait public (c'est-à-dire non ethnique) et offrirait ses services à l'ensemble des citoyens du Nunavik, agirait sous l'autorité de l'Assemblée nationale du Québec et respecterait ses lois ainsi que celles du Parlement canadien.

CRÉATION D'UN GOUVERNEMENT AUTONOME AU NUNAVIK

Il respecterait les acquis de la Convention de la Baie James des Cris et des Inuit de 1975 et ceux des Naskapis de la Convention du Nord-Est québécois de 1978.

Il aurait sous sa compétence l'ensemble des terres du Nunavik, à l'exception des terres de catégorie 1B des Cris de Grande Baleine définie dans la Convention de la Baie James et des terres de la catégorie 1B N des Naskapis définie dans la Convention du Nord-est québécois, sans modifier le Régime des terres et des richesses naturelles défini dans ces deux ententes.

Il obéirait aux chartes canadienne et québécoise des droits et libertés.

Il engloberait les pouvoirs détenus par l'Administration régionale Kativik (ARK), la Régie Régionale de la Santé et des Services sociaux du Nunavik (RRSSSN), le Conseil Régional de Développement Katutjiniq (CRDK), la Commission Scolaire Kativik (CSK), l'Institut Culturel Avatak ainsi que ceux normalement détenus par des gouvernements des milieux arctiques.

Il tiendrait compte de la nature arctique du Nunavik et des relations existantes entre les Inuit du Nunavik et ceux du Nunavut.

Il aurait un caractère innovateur, c'est-à-dire, une forme de gouvernement autonome dans un cadre provincial. Ce genre de gouvernement existe nulle part ailleurs au Canada, le Nunavut étant dans un cadre territorial sous compétence fédérale. De plus, un tel degré d'autonomie existe ailleurs sur des territoires autochtones.

La deuxième série de principes généraux ou contraintes est reliée au mode de fonctionnement de la Commission

Quatre de ceux-ci méritent d'être soulignés. Le premier découle du fait que les Commissaires Inuit, de même que les commissaires d'expression française, soit l'ensemble des huit commissaires, devaient travailler dans une langue seconde, soit l'anglais. Même si tous possédaient une bonne connaissance de cette langue, et que certains s'exprimaient avec une plus grande facilité, il n'en demeurerait pas moins que, sur des questions pointues nécessitant une connaissance parfaite de la langue anglaise, il devenait difficile de s'exprimer avec toutes les nuances requises et d'arriver à tout coup à des compréhensions communes.

Le second se réfère au fait que les huit commissaires s'exprimaient dans un contexte interculturel de communication à l'occasion duquel, les modes de pensée, la façon d'exprimer ses vues, les perceptions de part et d'autre de ce qui est dit, les modes de compréhension et d'interprétation des messages véhiculés, nécessitaient de nombreuses discussions qui ne se définissaient pas

nécessairement en fonction d'un dénominateur commun. Aussi celles-ci devenaient longues et, parfois, discordantes.

Le troisième impose que les recommandations de la Commission soient le résultat. Cette exigence fut l'objet de nombreux débats dans le but de déterminer sa signification. S'agissait-il que tous les commissaires, ou la grande majorité d'entre eux, endossent toutes les recommandations ou seulement la très grande majorité d'entre elles? Il est à noter que deux des commissaires se sont sentis incapables de signer le Rapport final.

Le dernier découle de la co-présidence de la Commission. Au début de nos réunions plénières, comme dans les derniers moments de nos discussions, en plénière ainsi qu'en téléconférence, au moment où nous étions seulement six participants, cette contrainte a exercé un impact peu négligeable sur la nature des discussions et des résultats auxquels nous sommes arrivés.

LA MÉTHODOLOGIE DE CUEILLETTE DES INFORMATIONS PERTINENTES

Le déroulement de nos travaux s'est effectué en trois phases. Toutefois, il ne s'agit pas d'effectuer un inventaire exhaustif de toutes les démarches d'observation entreprises ou sources d'information consultées, mais d'en identifier les principales pour souligner leur variété et, par la même occasion, de mettre en relief leur richesse.

Phase 1 : Consultation de la population

La visite des communautés représente une des démarches d'importance cruciale. À l'occasion de ces visites, nous réalisons trois rencontres formelles : les audiences publiques dans la soirée d'une durée moyenne de 4 à 5 heures, toujours conduites en inuktitut avec interprétation simultanée; une rencontre des maires et des conseillers; et une séance d'information et de discussions avec les étudiants du secondaire, presque toujours en présence de leurs professeurs.

L'existence d'une ligne téléphonique sans frais au Nunavik a permis aux résidents qui le désiraient de rejoindre un représentant de la Commission, en vue de soulever des questions, faire des recommandations et ajouter des éléments nouveaux à des interventions effectuées à l'occasion des audiences publiques. La cueillette et l'analyse de documents pertinents reliés à notre mandat et l'établissement d'une bibliographie de ces documents.

CRÉATION D'UN GOUVERNEMENT AUTONOME AU NUNAVIK

Phase 2 : Consultation des gouvernements et organisations

La rencontre de représentants des principales organisations du Nunavik. À titre d'exemples : l'Administration Régionale Kativik, la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux du Nunavik, la Commission Scolaire Kativik; l'Institut Culturel Avataq, Tagramiut Nipingat inc., la Fédération des Coopératives du Nord du Québec, le Comité Constitutionnel du Nunavik, le Conseil Régional de Développement Katutjiniq, la Conférence annuelle des aînés, etc..

La consultation des principaux ministères des gouvernements fédéral et québécois offrant des programmes au Nunavik. Au Fédéral, ces réunions furent sous l'égide du négociateur principal du Nunavik (Donat Savoie) oeuvrant au Ministère des Affaires indiennes et du Nord Canada dont le titulaire est M. Robert Nault. Au Québec, les réunions furent organisées par Robert Sauvé du Secrétariat aux Affaires Autochtones (SAA) sous l'égide du Ministre délégué aux Affaires autochtones, Monsieur Guy Chevrette.

Les mémoires soumis par une douzaine d'organismes.

La consultation des étudiants du Nunavik inscrits aux études collégiales à Montréal (un cégep francophone et un cégep anglophone).

La rencontre du Conseil des Cris à Whapmagoostui et des Innus de Matimekossh.

La rencontre du Conseil et des membres de la Communauté naskapie de Kawawachikamach.

La rencontre des Inuit de Chisasibi.

La rencontre de dirigeants des Premières Nations.

La visite de tous les membres de la Commission à Iqaluit et rencontre des hauts fonctionnaires du Nunavut.

La rencontre du Conseil de Développement de la Baie James.

La rencontre d'organismes non-Inuit ayant des programmes et des intérêts au Nunavik tels que : Hydro-Québec; la Commission québécoise des libérations conditionnelles; Monsieur le juge Dutil, autrefois de la cour itinérante, qui fut innovateur dans ses pratiques et ses jugements; Monsieur le juge Dussault, Co-Président de la Commission Royale d'Enquête sur les Peuples Autochtones ainsi que Monsieur Robitaille, Co-Président de la Commission Neville-Robitaille des années 70.

La visite au Groënland, par deux commissaires, à l'occasion de laquelle ils ont rencontré des officiels du Gouvernement dit du « Home Rule ».

Phase 3 : Établissement de groupes de travail et rédaction

L'ANALYSE DES DONNÉES ET RÉDACTION DU RAPPORT FINAL

Au moment de cette étape, nous éprouvions trois types de contraintes particulières qui limitaient le genre de Rapport final que nous produirions.

La première découlait du fait que nous disposions, une fois la collecte des données réalisée, d'à peu près six mois pour remettre notre rapport aux trois parties signataires de l'Accord politique. Par après, Makivik, le Québec et le Fédéral, auraient, le cas échéant (bien que l'Accord en fasse une obligation) à amorcer les négociations devant permettre l'établissement d'un gouvernement ayant un large degré d'autonomie au Nunavik.

La seconde imposait des limites sérieuses à nos ambitions analytiques, dans la mesure où notre budget de recherche était plus que symbolique et ne permettait pas l'embauche d'assistants de recherche.

Une troisième s'ajoutait aux deux précédentes. Il était à peu près impensable que nous puissions compter sur une participation importante des commissaires du Nunavik la phase de rédaction de notre rapport final. En contrepartie, cela fut largement compensé par leur participation active aux discussions du contenu du Rapport, à l'occasion desquelles leurs expériences de vie au Nunavik, leurs connaissances empiriques de la vie traditionnelle inuit et leur rôle de chefs de file dans leurs milieux permettaient d'assurer aux conclusions la validité requise. Voici une présentation succincte des trois principales étapes de l'analyse et de la rédaction.

L'analyse de contenu des audiences publiques

Celles-ci, traduites de l'inuktitut à l'anglais par un ancien Président de Makivik, furent tenues dans les 14 communautés inuit du Nunavik, dans le but de dégager les grandes thématiques qui en ressortissaient, d'élaborer les principaux éléments qui les constituaient et les cadres historiques ou contemporains dans lesquels celles-ci s'exprimaient. Ces principales thématiques sont les suivantes : le système judiciaire, l'autonomie gouvernementale, le développement économique et le développement durable, les enjeux environnementaux, la santé et l'éducation, les amendements requis pour transformer certaines lois, la gestion de la faune, les enjeux extra-côtières, les problèmes économiques et sociaux, la structure gouvernementale, le fardeau fiscal, la langue et la culture et la souveraineté du Québec.

L'établissement de six groupes de travail

Cette stratégie s'avèrera déterminante relative à la production d'un rapport final complet, c'est-à-dire, d'un rapport qui traiterait toutes les questions liées à notre mandat. Chaque groupe devait étudier en profondeur les enjeux fondamentaux suivants : (1) Structures gouvernementales et

CRÉATION D'UN GOUVERNEMENT AUTONOME AU NUNAVIK

institutions ; (2) Questions financières; (3) Langue et culture; (4) Éducation, santé et services sociaux; (5) Environnement et gestion de la faune ; et (6) Décentralisation. Ces groupes de travail étaient constitués, la plupart du temps, de trois commissaires accompagnés d'un co-secrétaire dont la mission consistait à contextualiser chacune des questions à l'étude et d'appuyer les développements en utilisant des données concrètes fiables. Chaque comité était présidé par un commissaire et devait produire, dans un délai d'à peu près deux mois, un rapport détaillé pouvant être utilisé pour la rédaction des différents chapitres du Rapport final. Ces versions préliminaires du Rapport final ont été discutées en séance plénière dans le but de bien définir les grandes orientations du Rapport, mais aussi en vue d'assurer la cohérence d'un chapitre à l'autre, tant au niveau des concepts utilisés qu'à celui du type de structure et du mode de fonctionnement envisagés pour le gouvernement du Nunavik. Ces rapports des Comités d'analyse se sont basés sur l'ensemble des informations que nous avons recueillies ainsi que sur les documents que nous avons accumulés à la suite des nombreuses consultations menées auprès de différentes organisations du Nunavik, du Québec, du Fédéral ainsi que celles d'autres milieux concernés.

La création d'un Comité de rédaction

La mission du Comité serait de rédiger une première version du Rapport final sans oublier les questions laissées en suspens par les comités d'analyse. Le Rapport final devait être prêt à temps pour permettre des discussions en plénière mais aussi par téléconférence afin de se conformer à l'échéance du 6 mars 2001. Celle-ci exigeait l'envoi du Rapport final en vue de leur traduction en inuktitut et en français. En bref, nous avons dû oeuvrer dans des conditions difficiles vers la fin dans le but de se conformer à une échéance qui ne pouvait pas être déplacée sans compromettre la présentation du Rapport final, dans les trois langues obligatoires, à l'Assemblée annuelle de Makivik le 5 avril 2001 à Kuujjuarapik.

RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION DU NUNAVIK

Une autonomie gouvernementale pour le Nunavik d'un genre tout à fait nouveau :

Des institutions publiques (non ethniques), accessibles à tous les résidents.

Une compétence à l'égard de l'ensemble du territoire du Nunavik.

Un fonctionnement dans le cadre de la constitution canadienne, tout en respectant les pouvoirs de l'Assemblée nationale du Québec ainsi que ceux du Parlement canadien.

Le respect des Chartes canadiennes et québécoises des droits et libertés.

Le respect des droits des Inuit, des Cris et des Naskapis consentis dans les Conventions de la Baie James et du Nord-Est québécois.

La création d'une Assemblée au Nunavik :

Un forum démocratique pour débattre des priorités et des services publics et pour adopter des lois.

Le fondement sur lequel reposent les autres institutions du Nunavik.

Elle est composée de 15 membres. Chacune des 14 communautés inuit élit un représentant et l'autre est élue par les Naskapis. Les communautés dont la population dépasse 2 000 résidents élisent un deuxième représentant.

Elle peut adopter une Constitution pour le Nunavik après l'avoir soumise par référendum à une consultation générale.

L'exercice du pouvoir législatif de l'Assemblée du Nunavik :

Elle détient des pouvoirs exclusifs sur l'inuktitut et la culture inuit.

L'exploitation des ressources naturelles sur le territoire du Nunavik serait autorisée sur approbation explicite de l'Assemblée du Nunavik.

Elle exerce des pouvoirs partagés avec le Québec et le Canada dans des domaines comme l'éducation, la santé, l'environnement, la sécurité publique, le territoire et les ressources, le développement économique, la justice.

La création du Conseil des aînés :

Il est le gardien de la langue et de la culture.

Il exerce une fonction consultative auprès de l'Assemblée.

Il est composé de 15 membres représentant toutes les communautés inuit du Nunavik et celle de Chisasibi.

La création du Gouvernement du Nunavik :

Il exécute les lois et dispose des fonds adoptés par l'Assemblée pour les dépenses publiques.

Il se compose d'au moins 5 membres, y compris le chef, lesquels sont élus sur une base régionale.

L'Administration Régionale Kativik, la Commission Scolaire Kativik, la Régie Régionale de la Santé et des Services Sociaux du Nunavik et l'Institut Culturel Avataq constituent les entités du Gouvernement du Nunavik. Les employés de ces différentes organisations sont intégrés à l'administration du nouveau gouvernement.

Le Conseil de développement Katutjiniq, le Bureau Municipal d'Habitation Kativik, les Corporations hospitalières Tulattavik et

CRÉATION D'UN GOUVERNEMENT AUTONOME AU NUNAVIK

Inulitsivik passent sous la juridiction du gouvernement, tout en conservant leur entité corporative.

Les Comités de l'éducation, de la santé et des services sociaux ainsi que les comités dont on propose la création auront des pouvoirs de décision accrus et coordonnent leurs activités avec celles du gouvernement.

La création d'une Cour de justice au Nunavik :

La création d'un district judiciaire distinct pour le Nunavik.

La résidence en permanence d'un juge à temps plein et celle d'un avocat de la Couronne.

Des installations de détention sont proposées au Nunavik.

Un Comité de justice sera créé dans chaque communauté du Nunavik et le juge devra le consulter avant de rendre son jugement.

Le statut des langues officielles et la protection de l'inuktitut :

L'inuktitut, le français et l'anglais deviennent les langues officielles du Nunavik. Tout résidant aura le droit d'y utiliser l'une ou l'autre des langues officielles ainsi que de recevoir de l'information des institutions du Nunavik dans l'une ou l'autre de ces langues.

L'Assemblée du Nunavik aura les pouvoirs de promulguer des lois qui protègent l'inuktitut et la culture inuite.

L'inuktitut deviendra la principale langue d'usage des institutions du Nunavik dans leurs opérations quotidiennes.

La création de deux Commissions composées de représentants des gouvernements du Nunavik, du Québec et du Canada :

La Commission environnementale du Nunavik :

Cette Commission remplacera les Commissions et les Comités existants, soit la Commission de la qualité de l'environnement Kativik, le Comité consultatif de l'évaluation environnementale et le Comité fédéral d'examen au nord du 55e degré de latitude (COFEX-Nord).

Elle possède un double mandat : un mandat décisionnel, soit de formuler des recommandations dans le domaine de l'administration du processus d'évaluation des impacts des projets sur l'environnement et un mandat consultatif relié aux recommandations à adresser aux gouvernements du Nunavik, du Québec et du Canada se rapportant à la protection de l'environnement.

Les gouvernements du Canada et du Québec seront représentés sur la Commission.

La Commission de gestion de la faune du Nunavik :

Elle détient un double mandat : Un pouvoir de décision à l'égard de la gestion de la faune. Une fonction consultative reliée à l'état de la faune et aux observations destinées aux gouvernements du Nunavik, du Québec et du Canada touchant la protection de la faune et le maintien de la biodiversité.

Elle est constituée de représentants des associations de chasse, de pêche et de piégeage ainsi que des représentants des gouvernements du Québec et du Canada.

Le financement des institutions du Nunavik :

Le Gouvernement du Nunavik recevra une partie des taxes (revenu et ventes) et des redevances prélevés au Nunavik sera doté des pouvoirs nécessaires pour intervenir dans l'établissement des niveaux de taxation sur le revenu et les ventes ; sera doté des pouvoirs nécessaires pour générer d'autres revenus, tels que ceux issus de permis, d'infractions et de dividendes venant des entreprises publiques de services recevra deux enveloppes financières globales, l'une en provenance du Gouvernement du Québec et l'autre, du Gouvernement du Canada, permettront de consolider les diverses subventions accordées au Gouvernement du Nunavik, en incluant des dispositions pour améliorer les services, financer les nouveaux programmes et assurer les dépenses associées à la prise en charge de situations imprévisibles sera responsable de ses surplus et de ses déficits.

L'Assemblée du Nunavik adoptera les prévisions budgétaires annuelles soumises à son attention par le Gouvernement du Nunavik.

Le Gouvernement du Nunavik désignera un Contrôleur des finances qui sera responsable du contrôle des dépenses et des revenus du Gouvernement.

L'Assemblée du Nunavik désignera un Vérificateur externe qui sera responsable de la vérification des comptes publics et qui lui adressera son Rapport.

La décentralisation du Gouvernement et la désignation d'une Capitale :

Le Gouvernement du Nunavik devra décentraliser certaines de ses fonctions et certains de ses mécanismes de prise de décision en vue de les remettre aux institutions basées dans les communautés (telles que les Comités locaux).

Le choix de la Capitale sera effectué par la population à l'occasion d'un référendum.

Les relations du Gouvernement du Nunavik avec d'autres gouvernements et les Nations autochtones :

Une Conférence des gouvernements du Nunavik, du Québec et du Canada sera créé dans le but de discuter de questions d'intérêt commun.

Les membres de l'Assemblée du Nunavik seront invités chaque année par l'Assemblée nationale du Québec dans le but d'établir des liens de communication directs d'Assemblée à Assemblée.

Le Gouvernement du Nunavik sera autorisé à créer des liens propres avec d'autres gouvernements tels que celui du Nunavut et celui du Groënland.

Un Forum des Peuples autochtones du Nord du Québec--Inuit, Cris, Naskapis, Innus est créé dans le but de discuter des questions d'intérêt commun à l'intérieur comme à l'extérieur du Nunavik.

Le Nunavik dispose d'un siège à l'Assemblée Nationale du Québec ainsi qu'au Parlement du Canada.

Le Calendrier et le processus de mise en place des institutions du Nunavik :

Les négociations en vue de la création d'un Gouvernement du Nunavik devraient débiter à l'automne 2001 ; une Entente devrait être conclue en 2003.

L'Entente devra être soumise à l'examen de la population du Nunavik par voie de référendum. Si l'Entente est endossée par la population, les initiatives suivantes seront prises :

La création du Bureau du Commissaire intérimaire.

L'établissement d'un processus de transition sera mis en place durant la période allant de 2003 à 2005.

La tenue de la première élection de l'Assemblée du Nunavik et du Gouvernement du Nunavik aura lieu à l'automne 2005.

La création des autres institutions publiques en 2006.

L'échelonnement de la période de consolidation du Gouvernement du Nunavik se produira de 2006 à 2011.

En nous transmettant notre mandat de commissaires, il nous a été expressément demandé, par les trois co-signataires de l'Accord politique, d'être innovateurs dans nos recommandations. Ce souhait nous a aussi été exprimé par les Inuit eux-mêmes lors des Audiences publiques. Nous croyons que nous l'avons été, en tenant compte des restrictions imposées à l'égard des compétences respectives des gouvernements du Québec et du Canada. Cette conviction nous vient du fait que nous avons recommandé l'élection d'une Assemblée qui aurait des pouvoirs législatifs et d'un Gouvernement qui aurait des pouvoirs exécutifs, lesquels assureraient les services à donner à l'ensemble de la population du Nunavik, constituée à 90 % d'Inuit. Les droits inhérents de

ces derniers continueraient d'exister de même que les acquis obtenus dans la Convention de la Baie James et du Nord du Québec. Nous recommandons la mise sur pied d'un Conseil des aînés qui exercera une fonction consultative auprès du Gouvernement du Nunavik dans les domaines de la langue et de la culture.

Le pouvoir législatif de l'Assemblée s'exercera de façon exclusive dans les domaines de la langue et de la culture et sera partagé avec le Québec et le Canada dans tous les autres domaines sur l'ensemble du territoire québécois au nord du 55^e parallèle, y compris les domaines économique, financier, administratif et intergouvernemental. Dans l'exercice des pouvoirs partagés, ceux-ci ne deviendront pas des extensions de programmes définis ailleurs mais bien des programmes conjointement consentis dont les modes d'application sont assumés entièrement par les Nunavimmiut. Le Gouvernement du Nunavik définira lui-même les modalités de la décentralisation des services.

L'autonomie gouvernementale ne signifie pas grand chose si elle n'est pas solidement établie sur l'assurance de revenus propres qui permettront, au cours des ans, une certaine autonomie financière. Les recommandations prévoient, pour les années à venir, des sources propres de revenus, mais aussi des enveloppes financières globales en provenance du Québec et du Fédéral dans le but de financer l'ensemble des services particuliers déjà consentis par le passé. En outre, les citoyens du Nunavik auront droit à la même qualité de services généraux qui sont offerts aux autres Québécois et Canadiens.

Aucun projet d'envergure d'exploitation des richesses naturelles du territoire, sous la compétence du Nunavik, ne pourra être amorcé sans l'autorisation expresse de l'Assemblée du Nunavik qui veillera à ses propres intérêts. Une fois établi, ce gouvernement du Nunavik, accroîtrait avec les années, ses sources de revenus et travaillerait en vue de réaliser l'autonomie financière complète.

Notes :

L'ensemble des recommandations présentées ici sont tirées de la version française du Rapport final de la Commission du Nunavik intitulé : « *Partageons : Tracer la voie vers un gouvernement pour le Nunavik* » mars 2001, 64 p. (version française). La manière de les exprimer ne correspond nécessairement pas à celle du Rapport de la Commission.

Les recommandations du Rapport sont le résultat de discussions tenues par les huit commissaires qui ont participé aux travaux de la Commission. Cependant, vers la fin, deux commissaires se sont sentis incapables de les endosser dans leur ensemble pour des raisons qu'il ne nous appartient pas de commenter.

LA QUESTION DU CONCEPT *INUIT* *QAUJIMAJATUQANGIT* ET LE BILAN DU JEUNE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Michèle **THERRIEN**
INALCO, Paris

Face à l'impossibilité de créer, dans le contexte canadien, des institutions différentes de celles qui existent à l'heure actuelle, l'innovation la plus intéressante du jeune gouvernement du Nunavut concerne la mise en application d'un nouveau modèle de gouvernance.

Il s'agit d'intégrer à l'exercice du pouvoir des valeurs considérables encore à l'œuvre dans un monde qui a changé. Ces valeurs, rassemblées sous le concept Inuit qaujimajatuqangit, sont d'autant plus intéressantes que bien qu'issues du passé, elles n'en sont pas moins résolument tournées vers l'avenir.

Facing the impossibility of having for the Nunavut government totally new institutions far different from those existing for Canada as a whole, Inuit have decided to integrate to their daily political practise a new concept called Inuit qaujimajatuqangit. Relying on ancestral values this concept deserves attention being openly orientated towards the future and not towards the past.

Le Nunavut¹, issu de la division des Territoires du Nord-Ouest en deux entités distinctes, constitue depuis le premier avril 1999 un troisième territoire canadien venant s'ajouter au Yukon et aux Territoires du Nord-Ouest. La carte géographique du pays n'avait pas été reconfigurée depuis la création de la province de Terre-Neuve en 1949.

Historiquement le Nunavut s'est appuyé sur un ensemble d'objectifs et trente années de négociations ont été nécessaires pour que soient reconnus une langue, une culture et un territoire spécifiques. Il a visé un horizon de réalisations par une prise en charge progressive des affaires inuit, et par la mise en place de supports correspondant le mieux aux attentes, ainsi que le montre la présence du règlement de la question territoriale sur l'accord politique d'autonomie gouvernementale.

Contrairement à une idée répandue, le territoire récemment placé sous la responsabilité inuit ne répond pas à la question, plus générale, de l'autonomie politique des Autochtones. Le statut du Nunavut étant celui d'une administration publique, non-ethnique, inscrite à l'intérieur de l'ensemble canadien, il ne peut être confondu avec une application du droit inhérent des peuples à disposer d'eux-mêmes. Nous aurions par conséquent tort d'y voir une souveraineté, ou encore une «souveraineté partagée» comme le prévoit l'*Accord politique de Nouméa* (mai 1998) pour la Nouvelle-Calédonie. Marie-Françoise

¹ Régionyme qui signifie « notre terre » .

Labouz, spécialiste de droit international et européen², a fait remarquer que la forme d'autonomie reconnue au Nunavut ne marque pas de véritable rupture avec la Constitution de la Fédération canadienne déjà composée de provinces et de territoires (1999 : 24)³ et il est vrai que, pour l'instant, la voie suivie est celle d'une convergence d'intérêts avec la société d'ensemble.

L'essentiel des dispositions de l'Entente sur le Nunavut et le cadre général dans lequel elle s'inscrit, donne la mesure de l'événement géopolitique :

- le Nunavut représente un peu plus de 2 millions de kilomètres carrés, soit 1/5 de la surface du Canada et 2/3 de son littoral

- des droits de propriété exclusive ont été reconnus aux Inuit sur 355 981 km carrés dont 37 992 km carrés assortis de droits miniers

- une somme compensatoire de 1,15 milliard de dollars, répartie sur 14 ans et impliquant la renonciation à toute revendication territoriale ultérieure, a été octroyée par le gouvernement fédéral

- des institutions publiques de cogestion ont été mises en place concernant deux secteurs majeurs : le développement économique et la protection de l'environnement

- l'inuktitut⁴ a accédé au titre de langue officielle du Nunavut devenant ainsi la langue du gouvernement ; s'y ajoutent les langues officielles du Canada, l'anglais et le français.

Il est important de souligner qu'au moment de sa création la population totale du Nunavut n'était que de 24 000 personnes (dont près de 85% d'Inuit) réparties en 27 communautés - pour beaucoup de moins de 1 000 habitants - et que Iqaluit, capitale et siège l'Assemblée législative, ne comptait que 4 500 habitants⁵.

S'agissant d'une entente globale, c'est-à-dire à la fois financière et politique, il a été maintes fois souligné que l'entente sur le Nunavut

² Professeur à l'université Versailles Saint-Quentin.

³ Cet article présente une lecture croisée de l'Entente sur le Nunavut et des Accords de Nouméa.

⁴ Le terme signifie « à la manière inuit » et désigne, selon le contexte, la langue ou la culture.

⁵ À l'échelle de l'Arctique canadien le nombre total d'Inuit avoisine 34 000. Dans l'ensemble circumpolaire la population totale des Yupiget de Sibérie, des Inupiat et des Yupit de l'Alaska, des Inuit de l'Arctique canadien et des Kalaallit du Groenland représente un peu plus de 135 000 personnes.

LE BILAN DU JEUNE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

représentait le traité moderne le plus ample signé à ce jour au Canada. Selon la formule de Juusi Kusugaq⁶, président à cette époque de *Nunavut Tunngavingat* - l'organisme chargé de négocier la question territoriale - « Le Nunavut ressemble à un traîneau à chiens bien construit dont les deux patins sont parfaitement parallèles : d'une part le nouveau territoire s'appuie sur le règlement de la question territoriale, d'autre part sur un accord d'autonomie gouvernementale ». La métaphore du traîneau souligne que le Nunavut permet aux Inuit de trouver l'équilibre qui, dans le passé, leur avait fait défaut.

L'APPROCHE INUIT

L'innovation qui paraît être la plus intéressante, bien qu'il soit encore trop tôt pour en établir le bilan et qu'elle remonte à la période d'incubation du projet Nunavut, concerne la mise en application d'un nouveau modèle de gouvernance. Face à l'impossibilité de créer des institutions très différentes de celles qui existent au sein de l'ensemble canadien, le gouvernement du Nunavut, dès sa mise en place, a conçu un modèle de gouvernance visant à intégrer à l'exercice du pouvoir des valeurs ancestrales considérées encore à l'œuvre dans un monde qui a changé. Par conséquent « une vision pour le Nunavut » a été définie. Bien qu'à l'heure actuelle, le premier ministre Paal Ukaliq⁷ soit toujours aussi estimé au terme d'un peu plus de deux années d'exercice du pouvoir, certains regrettent qu'il n'exhorte pas davantage les membres de son cabinet à appliquer les dispositions de cette vision d'avenir dessinée pour le Nunavut, lesquelles se déclinent de la manière suivante : s'inspirer des demandes des résidents ; intégrer les valeurs inuit à tous les secteurs d'activité ; accepter que la personne, la famille, la communauté, définissent les priorités ; encourager le consensus et l'harmonie ; exercer le pouvoir dans un climat d'intégrité et d'ouverture ; encourager l'excellence et la créativité ; retenir ce que le Nunavut et le gouvernement canadien savent réaliser le plus positif⁸.

Ces principes d'action s'appuient sur un concept plus large, nommé en inuktitut *Inuit qaujimajatuqangit* généralement traduit par « le savoir inuit traditionnel » ; il serait cependant plus juste de préciser qu'il s'agit du savoir inuit encore pertinent à l'heure actuelle dans un monde qui a changé, ainsi que l'expriment explicitement les éléments linguistiques :

⁶ Jose Kusugak selon la graphie anglaise.

⁷ Paul Okalik selon la graphie anglaise.

⁸Ces choix ont été exprimés dans un document intitulé *Énoncé de la vision pour le Nunavut*.

inu-, « personne »
-it, relateur pluriel

qauji -, « expérimenter », « enquêter » (phase précédant la maîtrise des connaissances)
-ma-, accompli ; action déjà réalisée
-ja-, marqueur à valeur passive
-tuqa(q)-, « ancien mais encore utile »
-ngit, marqueur à valeur possessive, 3p.pl.
littéralement : « des Inuit leurs connaissances acquises encore utiles ».

Alors que pour la plupart des Qallunaat⁹ le concept désigné par *Inuit qaujimajatuqangit* est synonyme d'un retour aux valeurs et à l'esprit du passé, il s'agit, selon les Inuit, d'un concept englobant (*Piquaqtigut*, 2000:79) incluant des valeurs, une langue, une vision du monde, une organisation sociale, des connaissances, un savoir-faire, des représentations et des espérances. La nouvelle Loi sur l'Éducation, actuellement en discussion à l'Assemblée législative du Nunavut, contient cette dernière définition ; curieusement, elle n'est pas très éloignée de la définition de la culture, aujourd'hui devenue classique, proposée par Tylor dans son ouvrage *Primitive Culture* (1871) : « un savoir, des croyances, un art, une morale, des coutumes, un droit et l'acquis issu de la vie dans une société donnée ». La définition inuit ne fait mention ni de l'art, ni du droit mais des espérances pour rappeler que le savoir traditionnel peut contribuer à construire le futur. Il faut, à la lecture du projet inuit, oser remettre en cause des idées fort répandues en s'appuyant sur ce qu'eux-mêmes disent : en aucun cas la co-présence de la tradition et de la transition - en apparence des contraires - n'est pas un obstacle si bien que la notion de tradition peut cohabiter avec celle de transition (M. Therrien, 1995:247).

Dès 1998, le Nunavut Social Development Council recommande que le concept *Inuit qaujimajatuqangit* soit largement diffusé ; se répand alors l'acronyme IQ. Des mesures sont prises pour collecter et préserver le savoir afin de l'intégrer à la construction d'une nouvelle société. Dans la définition plus élaborée qui en a été faite par la suite, l'accent est mis sur la capacité à établir des liens entre les divers domaines d'expérience en donnant la préséance à :

- une approche pragmatique de la relation au monde transmise de génération en génération par l'enseignement et l'expérience

⁹ Les Blancs.

LE BILAN DU JEUNE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

- au développement des connaissances concernant le milieu environnant (neige, glace, conditions atmosphériques, ressources alimentaires) et à la capacité à établir des relations entre les phénomènes
- à la conscience d'un monde vivant formant un tout, relié et interactif, dans lequel la société humaine est en interaction constante avec son environnement
- au bien-être psychique, physique (*inuusitsiarinaqtuq*¹⁰)
- à la vitalité de la langue et de la culture
- à un mode de vie faisant sens et donnant du poids au vécu en lien avec la sagesse, le vrai, le savoir lui-même lié aux croyances et aux valeurs
- à l'exercice de l'autorité selon les normes inuit, c'est-à-dire à la capacité de reconnaître la légitimité d'un pouvoir apte à organiser la vie sociale, à définir des obligations mutuelles et à édicter les règles s'appliquant à l'utilisation des ressources
- à l'esprit selon lequel les Inuit s'adaptent à leur environnement, le gèrent et y survivent.

Cette définition plus exhaustive du concept *Inuit qaujimajatuqangit* s'éloigne de la définition canonique de la culture formulée en son temps par Tylor en insistant sur les notions de tout intégré et de symbiose dans la relation à l'univers.

Cinq mois après la création du Nunavut, des cadres et employés, représentant tous les ministères, ainsi que des Aînés comptant parmi les plus respectés, sont parvenus au terme d'une rencontre à la conclusion qu'une reconnaissance officielle de la valeur du savoir inuit, ainsi qu'un engagement du gouvernement dans ce sens, favoriseraient l'estime de soi contribuant, à terme, à atténuer certains problèmes sociaux liés à la consommation excessive d'alcool (*Rapport de l'atelier*, 1999).

L'approche inuit « respectueuse », « attentive », « protectrice », selon les termes des Aînés, a été présentée comme un mode de vie appelé à s'épanouir dans tous les milieux, y compris dans celui du travail¹¹. Les attentes sont grandes : imposer l'inuktitut à tous les paliers, consacrer du temps à l'élaboration de stratégies visant à promouvoir les valeurs inuit, et en priorité consigner le savoir oral susceptible de contribuer de manière significative à la réflexion générale sur les politiques à engager dans les

¹⁰ « Tout ce qui contribue au sentiment de bien vivre ».

¹¹ L'inuktitut devra être la langue de travail en 2020. À l'heure actuelle, le gouvernement a largement recours à la langue anglaise et aucun ministre n'est encore responsable de la politique linguistique.

domaines les plus divers, compte tenu que le gouvernement du Nunavut est en mesure d'édicter ses propres lois.

Ce nouveau modèle de gouvernance a déjà connu diverses applications : des Aînés occupent un siège à l'Assemblée législative, certains se sont engagés dans la formation des futurs fonctionnaires inuit tant à Ottawa que dans les communautés arctiques¹². De nombreux ouvrages consacrés au savoir des plus âgés ont déjà été publiés par le Nunavut Arctic College, notamment l'excellente Série *Interviewing Elders/Innarnik apiqsuqattarniq* laquelle aborde des thèmes qui vont de la loi coutumière à la prise de décision par consensus, de la connaissance de l'environnement aux techniques de guérison par la parole, et du chamanisme au rêve.

Il a été clairement dit que le mouvement en faveur de ce que nous pourrions appeler une « politique d'inuitisation » n'entend nullement porter préjudice aux non-Inuit vivant au Nunavut, mais à améliorer la qualité des relations interculturelles par une meilleure connaissance de la pensée inuit, de ses fondements et de ses visées.

En souhaitant la participation des Aînés, le gouvernement du Nunavut rappelle l'importance du patrimoine intellectuel encore transmis oralement aujourd'hui, un héritage qui renvoie à une vision du monde spécifique. Bien que les Aînés n'aient pas été préparés à vivre dans un environnement marqué par la mondialisation, ils disent avoir hérité de leurs prédécesseurs la capacité à affronter l'inconnu et se sentent par conséquent en mesure d'éclairer les jeunes générations. Il est intéressant de noter que les valeurs considérées comme fondamentales sont les mêmes dans toute l'aire circumpolaire que ce soit chez les Inuit de l'Arctique canadien, chez les Inupiat et Yupiit de l'Alaska, ou encore chez les Kallaallit du Groenland. Elles se déclinent de la façon suivante : respect pour les Aînés ; respect dû au statut lié au système de parenté et à celui de la transmission du nom ; respect de l'environnement et du monde animal ; importance de la solidarité et du partage ; humilité et compassion ; confiance en soi, autonomie personnelle, conscience de l'autre ; sens de l'humour et aptitude à être heureux ; mesures visant à éviter les conflits ; pratique régulière des activités de chasse et de pêche ; attachement à l'inuktitut.

¹² Ils sont considérés comme des membres à part entière de l'équipe de formation et non comme de simples intervenants ponctuels. Voir l'intervention de Louise Varagnolo lors de la journée Nunavut organisée à l'Institut national des langues et civilisations orientales (janvier 1999) dans l'ouvrage *Pour mieux comprendre le Nunavut*.

RÉTICENCES À L'ÉGARD DU PROJET INUIT

Bien que le concept *Inuit qaujimajatuqangit* soit reconnu comme le paradigme du développement social et culturel au Nunavut et la clé du futur, les faits montrent que son application se heurte à des résistances et des retards (*Piqujaqtigut* :87). C'est ainsi que nous pouvons nous étonner que ce ne soit qu'en janvier 2002 (deux ans et demi après la création du Nunavut¹³) que la Commissaire aux langues du Nunavut, Eva Ariak, a formulé devant l'Assemblée législative deux propositions intéressantes visant à renforcer l'inuktitut : voter un ensemble d'amendements relatif à l'actuel *Official Languages Act* afin de préciser le statut officiel de l'inuktitut, de l'anglais et du français et promulguer une nouvelle loi intitulée *Inuktitut Protection Act*.

Chez les Inuit, comme ailleurs, la question linguistique représente un sujet délicat. Parmi les thèmes abordés, figure la visibilité de l'inuktitut dans les lieux publics (affichage, enseignes, magasins, lieux publics, etc.). La nouvelle loi veillerait à ce que chaque Inuk puisse vivre au quotidien dans sa langue. Un Conseil de surveillance serait créé pour veiller au bon usage de la terminologie, des toponymes, etc. L'idée qui va de pair avec une refonte du système scolaire semble bien acceptée mais n'est pas sans rappeler la loi 101 qui a suscité tant et tant d'opposition au Québec quant à son application¹⁴.

Sur un plan plus général, le nouveau modèle de gouvernance suscite des réticences de la part de Qallunaat qui considèrent comme inapplicable le concept *Inuit qaujimajatuqangit* dans certains domaines dont celui de la santé où prévaut quasi exclusivement le modèle bio-médical occidental géré par des infirmières et des médecins non-Inuit. Je suis en profond désaccord avec cette opinion pour avoir effectué de nombreuses recherches, en compagnie d'Aînés, sur les représentations du corps et le thème du bien-être physique et mental. En revanche, je comprends que le terme « traditionnel » soit, dans ce contexte, ambigu et j'en veux pour preuve le titre du volume 5 de la Série bilingue *Innarnik Apiqsuqattarniq/Interviewing Elders* fort différent du titre choisi pour la version en inuktitut. Le titre anglais *Perspectives on Traditional Health* (2001) confère une image figée des connaissances médicales inuit, les reléguant à un passé révolu. Nous pouvons imaginer que peu de médecins en poste dans les communautés inuit penseront que l'ouvrage puisse leur être utile sauf au titre d'un élargissement de leur culture générale. En inuktitut, le message est tout autre : *Aanniarniq aanniaqtailimaniq* réfère au bien-vivre et à la

¹³ Rappelons que le Nunavut a été créé dans le but de protéger la langue inuit.

¹⁴ Sur les propositions de la Commissaire aux langues, et les premières réactions, consulter le *Nunatsiaq News* du 25 janvier, 2002:14.

prévention car les Inuit accordent une place centrale au pouvoir de la parole, à la qualité des relations interpersonnelles et à la résilience, autant de conditions indispensables au bien-être physique et psychique. Cette approche globale de la santé explique, selon les Inuit, qu'un dysfonctionnement biologique soit vu comme le résultat de la détérioration de l'ordre social (*op. cit.* :1-8).

Cet exemple montre que le qualificatif « traditionnel » peut être trompeur puisque les Inuit font confiance à la bio-médecine tout en déplorant qu'elle ne prend pas en compte toutes les dimensions du champ de la conscience et de l'expérience. La tradition, selon les Inuit, loin d'appartenir à un passé révolu est susceptible de fournir des réponses au présent, car elle se compose d'un savoir et d'une pratique de la sagesse. Le sage dispose de vastes connaissances, sait maîtriser ses émotions, de plus sa conscience est toujours en alerte.

Il est rare que dans les sociétés occidentales la sagesse ait bonne réputation, pas plus que la tradition. À vrai dire, nous ne savons pas très bien définir la sagesse tant la philosophie a insisté, comme le dit Wittgenstein, sur la vie et la religion « pleines de couleurs ». Il serait sans doute difficile pour un Inuk de considérer que la vie et la religion puissent être indépendantes de la sagesse ou avoir plus de poids. Dès lors que la tradition est faite de confiance en soi, d'attention portée aux choses, et de respect, transmettre un savoir signifie transmettre une sagesse.

Les nouvelles générations ressentent le besoin de se réapproprier la tradition étant entendu qu'il ne s'agit pas de la tradition perçue comme un tout, mais de portions considérées comme *atuqsait*, c'est-à-dire « mises à disposition pour usage », et « réconfortantes » parce que susceptibles d'être immédiatement intégrées par les jeunes. Dans ce contexte, nous pouvons parler de réinvention de la tradition au sens où ce qui est considéré « utile » a de bonnes chances de survivre malgré les changements sociaux¹⁵.

Les Inuit peuvent également se méprendre sur le sens à accorder au concept *Inuit qaujimatutqangit*. Récemment un homme a voulu, à Iqaluit dans la capitale du Nunavut, forcer la porte du refuge réservé aux femmes battues¹⁶ considérant qu'il avait le droit de discuter avec sa femme qui venait

¹⁵ Sur le thème général de la tradition *versus* la modernité et l'invention de la tradition, lire Marie Mauzé (1997).

¹⁶ Entre le 1 avril 1998 et le 31 mars 1999, 4 460 admissions ont été enregistrées. L'année suivante 5 583. En 1999, 6 130 crimes ont été recensés et 5 085 en 2000 (*Nunatsiaq News*, 1 mars, 2002:3).

d'y trouver asile avec ses enfants. Selon lui, dans le passé, et en accord avec le concept *Inuit qaujimajatuqangit*, des Aînés s'adressaient aux deux parties lorsqu'un couple traversait une crise. Il lui a été répondu que la situation avait changé depuis soixante ans, époque où les femmes échappaient plus difficilement à la violence conjugale et que des lois permettaient aujourd'hui à une femme, et à ses enfants, d'être provisoirement à l'abri d'un mari violent. Cet exemple laisse entendre qu'il y ait place, dans un proche avenir, pour des interprétations traditionalistes et fondamentalistes du concept *Inuit qaujimajatuqangit* favorisant le retour de l'autorité des hommes sur les femmes. Si c'était le cas, le nouveau modèle de gouvernance ne serait qu'une construction politique de type opportuniste (*Nunatsiaq News*, March 1, 2002:3).

L'EXERCICE DU POUVOIR, UN BREF BILAN

Première année

Présenté par le premier ministre Paal Ukaliq¹⁷, le tout premier bilan politique du Nunavut s'est caractérisé par la prudence. Aucune faillite, aucun investissement hasardeux, aucun détournement de fonds, aucun remaniement ministériel, autant d'hypothèses plausibles pour les sceptiques. Un bilan modeste, sans éclat, qui a fait dire à Jaan Amarualik (John Amagoalik), l'un des principaux acteurs inuit de l'Entente, « que le gouvernement s'était comporté en chasseur prudent qui avance sur la banquise en sondant la glace avec son harpon avant de s'aventurer plus loin »¹⁸.

Le Premier ministre a souligné que le nouveau gouvernement, conscient de la force du partenariat, s'était attaché, au cours de la première année, à développer des projets de coopération. Au plan international, les relations avec le Groenland ont été renforcées par la signature, le 24 octobre 2000 à Nuuk au Groenland, d'un *Memorandum of Understanding on Co-operation* : les premiers ministres Jonathan Motzfeldt et Paal Ukaliq ont souhaité accroître les relations de travail entre le Nunavut et le Groenland notamment dans les domaines de la culture et de l'environnement. Se réalise le vœu, maintes fois exprimé, de voir s'intensifier les relations Nord-Nord. Au plan national, une entente de coopération avec le Manitoba a été signée et des projets de collaboration ont été mis en place avec le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest. À l'interne, les projets de développement économique, tels le tourisme

¹⁷ Également ministre de la justice, ministre responsable de l'Exécutif et des Affaires intergouvernementales.

¹⁸ *Nunatsiaq News*, April 7, 2000.

et la création d'entreprises, ont été tout particulièrement encouragés. Selon le premier ministre Ukaliq : « Le 1er avril 1999, nombreux étaient ceux qui pensaient que le Nunavut était un projet irréalisable, nous avons prouvé le contraire¹⁹ ».

Le mot d'ordre semble avoir été : « surtout rien d'excessif ». Il est vrai que le gouvernement du Nunavut n'a jamais formulé de projets messianiques, et qu'il ne s'est pas assigné pour tâche de « sauver » la culture, les jeunes et la langue. En revanche, des efforts significatifs ont été entrepris pour panser les blessures et réparer les erreurs du passé, ne serait-ce qu'en formulant des projets culturellement pertinents.

Le Nunavut n'étant freiné par aucune position idéologique incapacitante, il n'impose rien au Canada, si ce n'est un un lourd investissement financier de départ nécessaire à toute forme de développement ultérieur durable. Il faut donc voir ce nouveau gouvernement davantage comme un cadre de pensée, un outil, une disposition dans le temps qu'une solution aux questions posées, lesquelles inquiètent par leur nombre et les défis qu'elles impliquent : comment corriger les dysfonctionnements issus du passé ? Comment mettre fin à l'oisiveté des jeunes et à leur mépris pour la chose publique ? Comment refondre le système scolaire ? Réduire le taux de criminalité violente ? Résoudre les problèmes liés au logement, à la santé, à l'emploi, au développement économique ? Comment renforcer la présence de la langue et de la culture dans tous les secteurs d'activité ? Comment se préparer adéquatement au transfert final de l'ensemble des compétences en 2009 ? Le cahier des charges est impressionnant, et les questions d'hier sont toujours d'actualité malgré d'indéniables avancées.

Deuxième année

Le Nunavut, un petit et jeune gouvernement, n'est en aucun cas un gouvernement d'exception. L'examen des comptes publics, réalisé en mars 2001 par le vérificateur général (la cour des comptes), indique que le Nunavut se situe au niveau de l'ensemble canadien. En revanche, l'un des objectifs majeurs, inscrit comme tel dans l'Entente sur le Nunavut, rencontre des difficultés de réalisation. Un dossier présenté à l'Assemblée législative du Nunavut, à la mi-mars 2001, montre que le projet initial d'une fonction publique à 85 % inuit n'est pas atteint : les statistiques, présentées par le ministre des finances et des ressources humaines, montrent que sur les 79 % d'emplois administratifs déjà occupés, seuls 41 % le sont par des Inuit. Le département de la Justice a le plus bas taux d'embauche inuit : 29 %. En

¹⁹ *Nunatsiaq News*, April 7, 2000.

LE BILAN DU JEUNE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

revanche le département de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse affiche un taux de 79 % d'emplois réservés à des Inuit. Dans les ministères de la santé, de la justice et du logement, aucun poste de haute direction n'est actuellement occupé par un Inuk. D'une manière générale, les Inuit sont affectés à des postes de soutien administratif, sauf à l'Assemblée législative.

Contrairement à ce que l'on pourrait penser, ce n'est pas à Iqaluit, la capitale, que les postes sont le plus largement attribués aux Inuit (seulement 29%) mais dans certaines petites communautés, notamment à Sanirajaq (Hall Beach, péninsule Melville, au large de l'île de Baffin), à Sanikiluaq (au sud-est de la baie d'Hudson) et à Sagliit (Coral Harbour, au nord de la baie d'Hudson). Cette situation tend à prouver que la décentralisation annoncée se met en place. Néanmoins des efforts soutenus en faveur de la formation sont nécessaires pour corriger la pénurie de cadres et de nouveaux cursus, en droit et en santé, viennent d'être mis en place, ainsi que le montre la toute récente création de l'école Akitsiraq/Law School qui offre un baccalauréat en quatre ans²⁰.

L'économie du nouveau territoire ne pouvant qu'être mixte, les efforts portent sur des secteurs très diversifiés qu'il s'agisse de la pêche commerciale, du tourisme, de la fonction publique, de l'art et de l'artisanat. Depuis son élection, le premier ministre n'a pas ménagé sa peine pour ouvrir le Nunavut aux marchés extérieurs tout en développant l'économie locale. À titre d'exemple, il s'est récemment rendu en Chine conscient de l'intérêt des Chinois pour les produits issus des mammifères marins et s'est également déplacé pour s'informer au sujet des diverses techniques de polissage du diamant, pour créer un jour, au Nunavut, - qui sait ? - une entreprise d'un type tout à fait inédit.

INQUIÉTUDES

L'attitude ambiguë du gouvernement central

Le gouvernement fédéral accuse quelque retard à honorer ses promesses de soutien financier. Par conséquent, les ambitions exprimées, dès - et depuis - la création du Nunavut, se heurtent à un obstacle majeur.

Dans son discours du trône, le 30 janvier 2001, la gouverneure générale Adrienne Clarkson, soulignait la volonté gouvernementale de considérer

²⁰ *Nunatsiaq News*, March 23, 2001 :29.

comme une priorité les besoins des Premières nations et des Inuit en matière d'emploi, de santé, d'éducation, de logement et d'infrastructure. Or depuis cette déclaration de politique générale, tant le premier ministre du Nunavut que les représentants des Premières nations attendent que le gouvernement applique les décisions annoncées, le soupçonnant même de tenter de vouloir transférer ses responsabilités aux provinces et aux territoires. Face à un gouvernement qui ne semble pas avoir défini un nouveau plan de soutien au Nunavut avant trois ans — selon les propos tenus par Paul Martin, ministre des finances — et dans la crainte d'un déficit à la fin de l'année fiscale, le premier ministre Ukaliq a réagi en évoquant le non-respect d'obligations constitutionnelles. La situation est d'autant plus choquante que, depuis la création du Nunavut, ce territoire figure comme le plus beau fleuron d'un Canada qui se veut, aux yeux du monde entier, capable de partager équitablement la richesse collective en plaçant sur un pied d'égalité les Premiers occupants et la société d'ensemble. Pour l'instant, seul un petit nombre d'Inuit privilégiés ont vu leur quotidien s'améliorer de façon significative, la grande majorité attendant encore de meilleures conditions de vie.

Sans une implication du gouvernement central, dans la durée et selon ce qui avait été défini, le jeune gouvernement du Nunavut qui se trouve excentré et qui affiche une démographie faible par rapport aux autres régions, risque de décevoir les attentes et de n'être qu'une façade en trompe-l'œil. Sous réserve que les difficultés actuelles s'avèrent conjoncturelles et non structurelles, nous pourrions néanmoins continuer de voir le Nunavut comme la construction d'un espace public, une façon de donner du sens à la politique par le dialogue, le partage et le partenariat ; mais pour beaucoup de Canadiens, le Nunavut s'est construit dans l'ignorance de l'histoire culturelle inuit. Perçue comme une société historiquement figée par les descriptions nostalgiques et passéistes qui en ont été faites, la société inuit n'en est pas moins définitivement en prise directe avec la réalité contemporaine. L'accession par une minorité autochtone à l'autonomie gouvernementale, sous la forme d'une démocratie représentative définie par un territoire ouvert et non-ethnique, réveille chez certains Canadiens de l'intérêt, chez d'autres de l'inquiétude, voire même de l'intolérance. C'est ainsi qu'à l'occasion de la création du Nunavut, le quotidien québécois *Le Soleil* a titré : « Un pays à nos frais » posant la seule question du poids financier du Nunavut, question récurrente soulevée par ceux qui s'indignent des projets visant à considérer les Inuit comme des citoyens à part entière. Il est vrai que l'opinion publique méconnaît les réalités socio-économiques prévalant dans les communautés inuit et amérindiennes en dépit de la clarté des constats établis par la *Commission royale sur les peuples autochtones* (1996).

LE BILAN DU JEUNE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Compte tenu des obstacles, dont celui des mentalités n'est pas le moindre, il faudra du temps pour évaluer les résultats du gouvernement inuit au plan de l'engagement du gouvernement central et des capacités propres au Nunavut.

MAUVAIS USAGE DE L'ARGENT PUBLIC ET ABUS DE POUVOIR

Au cours de la seconde année d'exercice du pouvoir, le nombre « d'affaires » impliquant la classe politique s'est multiplié. L'utilisation à des fins personnelles de l'argent public, ajoutée à des conduites inadmissibles (état d'ébriété, violences), ont entraîné quelques démissions forcées au point où quelques organismes inuit sont actuellement montrés du doigt. Dans la période précédant la création effective du Nunavut, des voix inuit s'étaient élevées pour mettre en garde les leaders contre l'attrait de l'argent. Déjà, à cette époque, des salaires jugés démesurés, sans commune mesure avec la réalité économique du chasseur de base, étonnaient. Aujourd'hui l'indignation se fait clairement entendre : pour qui se construit le Nunavut ? Qui en sont les bénéficiaires ? Travaille-t-on pour défendre une cause ou pour son profit personnel ? Est-il nécessaire de prendre l'avion plusieurs fois par semaine alors que le recours à la visioconférence est possible ? A-t-on besoin d'une voiture mise à disposition, essence comprise, pour se rendre à son travail dans une communauté qui ne ressemble en rien à une grande ville ? A-t-on besoin d'une maison, également mise à disposition, alors que l'on sait que de nombreuses familles modestes connaissent de déplorables conditions de logement ? D'où vient l'argent²¹ ? Le gouvernement du Nunavut devra un jour répondre.

Il devra également s'expliquer sur les violences et les agressions sexuelles dont se rendent coupables certains membres de la classe dirigeante et qui provoquent, en l'absence de sanctions, l'indignation de l'opinion publique. L'attention se porte actuellement sur le parcours d'un député inuit, deux fois nommé ministre de l'Éducation, d'abord à l'Assemblée législative des Territoires du Nord-Ouest, puis à la première législature du Nunavut. Multirécidiviste pour des faits similaires — ivresse, violences et agressions sexuelles — la justice vient récemment de le juger non-coupable d'avoir blessé une femme au visage. Des voix s'élèvent, de plus en plus nombreuses, pour dénoncer le laxisme qui place la classe politique au-dessus des lois, au point où, dans son éditorial du 6 juillet 2001, le chef de la rédaction du *Nunatsiaq News* a dénoncé « le soin pris par le ministre de l'éducation à montrer

²¹ Questions posées par un lecteur du *Nunatsiaq News* (29 juin, 2001:9) qui a conservé l'anonymat.

l'exemple aux jeunes », concluant que « ni l'alcoolisme, ni le viol ne sont des obstacles au succès » et allant même jusqu'à considérer que « les conduites en état d'ivresse semblent être parfaitement intégrées à la culture moderne du Nunavut ». Cette affaire, comme d'autres, jette le discrédit sur l'ensemble du cabinet du premier ministre Paal Ukaliq en semant le doute sur le type de démocratie pratiquée par le gouvernement inuit.

PROSPECTIVE

Le monde inuit, en dépit des difficultés rencontrées, est appelé à être placé au coeur des débats et des enjeux, non seulement au Canada mais ailleurs dans le monde, car les questions posées, notamment depuis la création du Nunavut, sont d'ordre général. En Europe, et notamment en France, le nouveau territoire a suscité de l'intérêt apparaissant comme le résultat de discussions sur des thèmes jugés sensibles : égalité des droits, partage du pouvoir, assouplissement du concept de l'État-nation, rapport pays/région/nation, statut des langues minoritaires, répartition de la richesse, protection de l'environnement.

La situation est intéressante car les Inuit du Nunavut, tout en se reconnaissant comme des citoyens canadiens à part entière, revendiquent leur appartenance à une communauté circumpolaire incluant les cousins de la Tchoukotka en Sibérie, ceux de l'Alaska, ceux des autres régions de l'Arctique canadien et ceux du Groenland, cette vaste communauté inuit étant elle-même liée, à des degrés divers, à différents États de tutelle : Russie, États-Unis, Canada, Danemark. Ces multiples niveaux d'appartenance semblent pouvoir coexister sans menacer l'unité nationale.

Le Nunavut s'inscrit dans l'ensemble circumpolaire dépassant ainsi les frontières qui sont les siennes. Il est présent sur les scènes nationale et internationale par la voix de la *Conférence circumpolaire inuit*, organisme qui représente, depuis 1977, la totalité des Inuit de l'Alaska, de l'Arctique canadien et du Groenland²² et qui participe aux conférences internationales sur la présence de polluants organiques persistants dans les eaux arctiques²³ et sur le réchauffement de la planète, sollicitant même le soutien de Nelson Mandela pour mieux faire entendre leur point de vue d'experts, ainsi qu'ils le disent. Leur présence aux tables de négociations sur des thèmes d'intérêt mondial se

22 Auquel s'est récemment joint le petit groupe des Yupiget de la Sibérie.

23 Des études tendent à montrer, qu'au Canada, le sang des Inuit contient dix fois plus de polluants organiques persistants que chez les autres Canadiens vivant plus au sud.

LE BILAN DU JEUNE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

fonde sur la conviction que les gouvernements doivent inclure les préoccupations autochtones dans leurs décisions.

Non démentis par les autres Inuit, les Kalaallit du Groenland ont exprimé leur réserve face au projet d'installation d'un bouclier antimissile dans l'Arctique ; à l'annonce de la nouvelle élection du président des États-Unis, George W. Bush, ils ont souhaité être informés et consultés. Le Groenland a lancé l'idée de se présenter comme une « fenêtre arctique » dont le but serait d'inciter l'Europe à prendre systématiquement en compte l'Arctique dans ses décisions. Cette « fenêtre » serait un pont naturel entre l'Europe et l'Amérique du Nord. Il est clair que ce projet, s'il voit le jour et même s'il ne s'agit que d'un forum, ne laissera indifférents ni les Inuit du Nunavut ni le gouvernement central canadien.

Références

1999, *Pour mieux comprendre le Nunavut*, sous la direction de Sylvie Teveny et Michèle Therrien, Paris, Institut national des langues et civilisations orientales (avec le concours de l'Ambassade du Canada en France), Actes de la Journée Nunavut, 30 janvier 1999, 125 p.

2001 INTERVIEWING INUIT ELDERS (Ilisapi Ootoova, Tipuula Qappik Atagutsiak, Tirisi Ijjangiaq, Jaikku Pitseolak, Aalasi Joamie, Akisu Joamie, Malaija Papatsie), Volume 5 *Perspectives on Traditional Health*, edited by Michèle Therrien and Frédéric Laugrand, Iqaluit, Language and Culture Program of Nunavut Arctic College, English version 328 p., Inuktitut version entitled *Aanniarniq aanniaqtailimaniq* 352 p.

Labouz, Marie-Françoise, 1999, « Lectures juridiques croisées de l'Entente sur le Nunavut et de l'Accord de Nouméa sur la Nouvelle-Calédonie », *Pour mieux comprendre le Nunavut*, sous la dir. de Sylvie Teveny et Michèle Therrien, pp. 15-27.

Légaré, André, 1996, «Le gouvernement du territoire du Nunavut (1999) : une analyse prospective», *Études/Inuit/Studies*, 20(1):7-43.

Mauzé, Marie (ed.), 1997, *Present is Past. Some Uses of Tradition in Native Societies*, Lanham, New York, University Press of America, 242 p.

Nunatsiaq News, September, 1998.

Nunatsiaq News, November 17, 2000.

Nunatsiaq News, *The First Year*, April 7, 2000.

Nunatsiaq News, *For The Record*, April 7, 2000.

Nutall, Mark, 1998, *Protecting the Arctic, Indigenous Peoples and Cultural Survival*, Amsterdam, Harwood Academic Publishers, 195 p. (*Studies in Environmental Anthropology*, vol. 3).

Piquaqtigut, On Our own Terms, 2000, The State of Inuit Culture and Society, Iqaluit, Nunavut, the Nunavut Social Development Council.

Rapport de l'atelier de septembre sur le concept inuit du «qaujimajatuqangit», Niaqungut (Nunavut) 29-30 septembre 1999, édition trilingue inuktitut/anglais/français, Nunavut, parrainé par le gouvernement du Nunavut, ministère de la Culture, de la Langue, des Aînés et de la Jeunesse, Iqaluit, 40 p.

LE BILAN DU JEUNE GOUVERNEMENT DU NUNAVUT

Savoie, Donat, 2000, *Self-Government : the Nunavik Political Accord Project*, paper presented at the 12th Inuit Studies Conference on Inuit Communities, the Northern Environment and Global Processes, 23-26 August 2000, University of Aberdeen.

Therrien, Michèle, 1999, *Printemps inuit, naissance du Nunavut*, préface de John Amagoalik, Montpellier, Indigène éditions, 143 p., coll. « Indigène esprit ».

Therrien, Michèle, 1995, « Tradition et transition, la notion de dynamique chez les Inuit », *Peuples des Grands Nords traditions et transitions*, Paris, Presses de la Sorbonne nouvelle et Institut national des langues et civilisations orientales, textes recueillis par Anne-Victoire Charrin, Jean-Michel Lacroix et Michèle Therrien, pp. 245-254.



FROM ALTERITY TO HYBRIDITY : EVOLVING CULTURE AND LITERARY DYNAMICS

Marta DVORAK

Université de Paris III-Sorbonne Nouvelle

By studying authors from Rushdie to Kroetsch, this essay argues that Canada has manufactured an experiential Otherness from the former metropolitan centre by cultivating the specificity of its North American space, and has in turn distinguished itself from its geographically congruent neighbour by making the concept of hybridity a fundamental parameter in its representation of the national self.

Cette étude de certains auteurs d'expression anglaise allant de Rushdie à Kroetsch tente de montrer que le Canada a forgé son altérité vis-à-vis de l'ancien centre impérial en cultivant la spécificité de son espace nord-américain, et qu'il s'est distingué à son tour de son voisin limitrophe par le biais d'une représentation de l'identité nationale qui inclut le concept d'hybridité comme paramètre fondamental.

In her Introduction to the Clarendon Lectures that she gave at Oxford University in 1991, Margaret Atwood pointed out that except for a few Canadian writers who have "managed to thrash their way eastwards across the Atlantic" such as Michael Ondaatje, Robertson Davies, or Alice Munro, Canadian literature is still almost *terra incognita* to the British — they see it as they used to see Canadian geography : as "an unexplored and uninteresting wasteland, punctuated by a few rocks, bogs, and stumps". Atwood imputes the cause to what could be seen ironically as Canada's insufficient degree of otherness with respect to the former imperial centre, compared to that of the other settler or settled societies on the periphery of empire :

Canada — lacking the exoticism of Africa, the strange fauna of Australia, or the romance of India — still tends to occupy the bottom rung on the status ladder of ex-British colonies. (Atwood 2)

Alterity, the quality of being Other or Different, as opposed to ipseity — the Same or self, has been a concern of writers and artists going back to Antiquity. Ever since Ovid's *Metamorphoses*, they have been questioning the distinction between self and other, have wondered where is the threshold, the line we cross beyond which the same becomes different, and identification ceases. The philosophical concern with the individual consciousness and the epistemic other debated since Descartes has shifted in the last two decades towards a view of alterity as a feature of a material location : the Other who is rooted in a specific spatial, socio-political, linguistic, or religious context. Postcolonial theory posits that, like other contestatory literatures on the margins of dominant culture, postcolonial

literature is "writing out of the condition of 'Otherness'" (Ashcroft, *Empire* 78). But if we accept as a given that which postcolonial critics term the alterity of the colonized other as determined by a systematic process of othering on the part of the metropolitan centre (Ashcroft, *Key Concepts* 12), why then should a writer and culture critic like Atwood feel that Canada is insufficiently othered? Can it be that the British look through the English Canadian text in the manner of a subjective camera — a distorting lens in which the Other is almost the Same — differentiated only by its occupying North American space?

Doubly ex-centric and doubly ambivalent, anglophone Canadian literature occupies a complicitously marginal position not only with respect to the authoritative representational norms of the former metropolitan centre, but also with respect to the economic and cultural superpower south of its border. In the 1970s, writers like Margaret Laurence were pointing out that Canadian literary models "remained those of Britain and more recently of America", arguing that Canadian writers were Third World writers because they have had to find their own voices "in the face of an overwhelming cultural imperialism" (Laurence, 18, 17 respectively). Such a statement amounts to simultaneous inflation and deflation. Linda Hutcheon was among the first critics to advocate a more nuanced approach, insisting in her landmark 1989 article, "Circling the Downspout of Empire", that the stance trivializes Third World experience, all the while exaggerating the white Canadian settler experience.

This experience is actually analogous to that of the United States, also a settler culture which — we tend to forget — was the first postcolonial society to develop a distinctive national literature with its discrete cultural combinations that, by emphasizing its *difference* from the assumptions of the European model, served as a model in turn for other new literatures seeking differentiation and individuation. But when American scholar Robert Thacker claims that Canadian critics are unwilling to acknowledge American influences on Canadian writers — although Clara Thomas was no doubt correct when she asserted that Margaret Laurence, in particular in her Manawaka series, was influenced by Willa Cather — one could argue back that it might not actually come down to a question of influence in the sense of imitation or mimicry. Rather, it might amount to issues of representation and place, of language and landscape: a common cultural matrix composed of a New World topography and ideology, and a participatory indigenous literary and artistic community in a process of construction.

FROM ALTERITY TO HYBRIDITY

LOCATING CULTURE

Just as, according to Antoine Berman, the French of Quebec is an American language, a French version of North American English, whose modes of signifying and of expressing reality tend to be those of Anglo-Saxon America, so too are English Canadian and Quebec literatures constructs of an identifiable *locus*, of a certain shared geographical space :

il y a plus de parenté entre un romancier québécois, un romancier des Caraïbes et un romancier brésilien qu'entre un romancier de ces régions et un romancier des pays européens écrivant dans les langues correspondantes. (Berman, 10)

Postcolonial critics such as Stephen Slemon have remarked for instance that cultures situated at the fringes of mainstream literary traditions seem to generate works in the mode of magical realism. Slemon has asserted that although the mode exploded originally in Latin America and the Caribbean, it is operative in the literature of English Canada, alongside other new literatures such as those of India or Nigeria. He attributes the phenomenon to a perception of dislocation, of "living on the margins" on the part of writers like Robert Kroetsch or Jack Hodgins, arguing that this mode of literary discourse encodes within it "a concept of resistance to the massive imperial centre and its totalizing systems", which entail for instance the established and authoritative systems of generic classification stemming essentially from European or American texts.

The fantastic mode that interpenetrates the general code of narrative realism in Kroetsch's *What the Crow Said* (1978) does resemble the magical realist discourse of texts emerging from the distant sub-continent of India. One can find close echoes and correspondences between Kroetsch's novel and Salman Rushdie's extravagant, rather baroque first chapter of *The Satanic Verses* published a decade later describing Gibreel Farishta flapping his arms and singing as he plunges down towards the English Channel in a neosurreal litter of reclining seats, headsets, drinks trolleys, air sickness bags, duty-free video games and oxygen masks as well as "a rain of limbs and babies" (6) from a jumbo jet that has exploded in flight : with Saladin Chamcha clutching his legs, the harder he flaps and sings, the slower their fall, until "finally the two of them [are] floating down to the Channel like scraps of paper in a breeze" (9). The very normality and attempted exhaustivity of the chaotic enumeration listing the items of the airplane debris — most ordinary — generates the incongruous intrusion, even cohabitation, of the extra/ordinary : Gibreel swimming in mid-air, experimenting with different styles — "butterfly stroke,

breast-stroke (...) spreadeagling himself (...) adopting heraldic postures (...) pitting levity against gravity" (3).

Gibreel's exophoric ascent, inscribed beyond the beginning, is natural while the textual descent is magical, with the jumbo jet obeying the laws of physics and Gibreel paronomastically defying them. In *What the Crow Said*, the ascent is magical and the descent natural, but not quite. Kroetsch's character Joe Lightning lures an eagle into a pit, intending to wrestle it to earth, communicate with it, and learn the secrets of the sky. But the eagle is stronger than Joe, and before he knows it, he is looking down on the town of Big Indian.

What he saw, from his strange perch, high in the air, was never discovered. He had spent his life in the horizontal world of shuffleboards and pool tables and prairie. Perhaps he could no longer tell them apart. He had many sayings for dealing with what went right or wrong on a shuffleboard. "Malfunction at the junction" meant he'd gauged an angle wrong. "Too late for a date" meant he should have pushed just a little harder before he let go the rock. "Wrong direction for an erection" meant he'd made a wrong guess from the start. Joe Lightning spoke the language of the beer parlor; he tried a few expressions on the eagle. "Malfunction at the junction," he said. He looked down. (157)

With this litotic rendering of a hyperbolic situation, a human being hanging from an eagle's talon, we are projected tongue-in-cheek into the domain of myth, or rather of the *muthos* of the folk tale, submitted both to the mimetic restitution of reality and to fabulous displacement or invention. The implausible — even fantastic — narrative sequence is presented through the unheroic cultural references and homely idiom of the North American Great Plains¹. Joe's eerie laughter during his final mile-high fall, "his arms spread like wings"(159) is heard over most of the district, and the event turns into legend, some beginning to argue that Joe "had flown up there on his own", while still others "claimed to have seen a bird like none that ever existed on earth, a huge, flailing, long-legged bird the color of dust" (160). But Joe himself finds a most unheroic, ignominious end, as he makes a soft but odorous landing in the ladies' outhouse. By significantly placing the outhouse

1 The narratorial voice points out that Joe Lightning is an acclaimed shuffleboard champion from the beer joints of Nebraska and Montana to the pubs of Calgary and Saskatoon (159).

FROM ALTERITY TO HYBRIDITY

behind the Church of the Final Virgin, Kroetsch, too, is "pitting levity against gravity", and transforming the epic into the burlesque and carnivalesque.

AN OLD TRADITION IN A NEW SPACE

Rushdie's story with its abundant wordplay involving foreign words and neologistic compounds contains identifiable echoes of James Joyce's *Finnegans Wake*, which opens with a two-line-long onomatopoeic multilingual portmanteau word describing the fall of Finnegan, also belonging to a mythological mode. Kroetsch's story, too, with its outrageous combination of understatement and hyperbole, religion and scatology, the ordinary and the extravagant, is the continuation of other texts, of another tradition — that of the tall tale, fitting into a network of specific pre-existing social and cultural resonances that engender it. While there is always a continual transhistorical, transnational, and transcultural play of referentiality among texts, I posit that such contemporary Canadian writing with its playful subversions of realism is rooted in the patterns of thought, motif, and form of North American space. While elements of the tall tale are to be found in extravagant medieval and Renaissance texts such as those of Chaucer, Rabelais, or Cervantes, it was the harsh, immense American landscape, the pioneer and frontier way of life, and the resulting mindset which they forged that made this oral mode of outlandish storytelling flourish.

In the satirically didactic but entertaining sketches revolving round a brash Yankee pedlar that Nova Scotia writer Thomas Chandler Haliburton published in a Halifax newspaper and that he expanded in 1836 into the first Canadian bestseller, *The Clockmaker ; or The Sayings and Doings of Samuel Slick, of Slickville* we can already detect the technique which Mark Twain decades later was to hone to perfection. In "The Story of the Old Ram", Twain's comfortably drunk and therefore digressive narrator proceeds both horizontally, in a metonymic fashion regulated by the free association of contiguity, and vertically, according to a mechanism based on accumulation and hyperbolic escalation. Beginning with the tale of the ram his grandfather had fetched from Illinois, Jim Blaine veers off and tells about the glass eye that old Miss Wagner borrowed from another old maid when she had company but that, not being the right size, would get twisted around or pop out. When he casually proceeds to mention other objects that Miss Wagner borrows — from a wig to a wooden leg shorter than her own stump — the intradiegetic listeners along with the readers deduce first of all that Miss Wagner has been rather poorly endowed by nature, and then that it is their own legs that are being pulled. They have ceased to suspend their disbelief and are instead savouring the delights of incredulity. The tall tale, rather like a

symphony, ends at the peak of a crescendo. But as it swells and inflates, it paradoxically and in carnivalesque fashion deflates death, a terrifyingly daily occurrence in North American pioneer communities. Twain's ending defeats death through laughter and the liberating power of the grotesque, when the narrator matter-of-factly relates how an acquaintance got turned into a carpet. The man

got nipped by the machinery in a carpet factory and went through in less than a quarter of a minute ; his widder bought the piece of carpet that had his remains wove in, and people come a hundred mile to 'tend the funeral. There was fourteen yards in the piece. She wouldn't let them roll him up, but planted him just so — full length. The church was middling small where they preached the funeral, and they had to let one end of the coffin stick out of the window. They didn't bury him — they planted one end, and let him stand up, same as a monument. (80)

Over a century later, in a keynote address at a conference held by the European Association for Commonwealth Literature and Language Studies, Robert Kroetsch, a writer from the Canadian Prairies whose maternal grandparents were homesteaders in Minnesota, acknowledges that his writing is rooted in the patterns of thought and language of the Midwest, connected to a cultural heritage transmitted from generation to generation through storytelling. One of these family stories recounts how a rival for Kroetsch's great-grandmother's hand was killed in a boiler explosion on a Mississippi riverboat. As Kroetsch tells it,

When told that his rival had been blown up, my to-be-great-grandfather's only response was, "How high ?" The vertical axis that defines degree and metaphor and possibly the nature of journey itself became a part of my sense of the ironic. (Kroetsch, *Translating Cultures*, 37)

In this cultural matrix, we can recognize the trademark combination of litotes and hyperbole that characterizes writers from the west on both sides of the 49th parallel, from Twain to Kroetsch, Vanderhaeghe, or Hodgins. The transnational mindset that combines the laconic with the imagistic generates meiosis, a *genus* which encompasses all forms of false attenuation such as

FROM ALTERITY TO HYBRIDITY

litotes, and which has become the very groundwork of much of Canadian writing, acknowledged by most critics as being fundamentally ironic².

In *What the Crow Said*, Kroetsch follows essentially the same pattern as Haliburton and Twain : the narrator offers story elements that are credible, then builds and complexifies in a mode of exaggeration which the unsuspecting receiver can still find plausible, only to finally move into the domain of the hilariously in/credible. The tall tale mechanism functions in the manner of meiosis and litotes, through implicit reference to an extra-linguistic, pragmatic context which the addressee can identify as a 'norm', and which will serve to mark the ensuing gap. In one of the novel's playful sequences, Kroetsch begins by recounting in veridical language the attempts to retrieve from under the ice-covered lake the body of a young man who has stepped through a hole in the ice and drowned. He faithfully describes the process of cutting the ice into blocks and placing them on the frozen lake, only to laconically reveal that the body was well embedded in the ice, and that the man wielding the big ice tongs had "accidentally divided the corpse into four sections intersecting at the belly button, though he'd arranged the principal blocks incorrectly on the surface of the frozen lake" (172). Once the blocks have been reassembled, the neighbours struggle to dig a grave in the frozen ground aided by a case of beer and a mickey of rye. When night falls and they stumble upon another casket, they decide to take a peek at the corpse, and when the lantern goes out, take to their heels. The account of what they saw, with its simultaneous false precision and wild exaggeration on the part of both intradiegetic narrators and authorial voice, is undeniably the North American tall tale version of burlesque, which treats a noble, heroic subject using unheroic characters and a low style :

That night in the Big Indian beer parlor every man in the place spoke continually for two hours and fourteen minutes, not once pausing to hear what another had to say. Alphonse Martz asserted 108 times that gophers, digging down for water, had hit on Skandl's casket ; then badgers, hungry for gophers... Bill Morgan, wiping at the empty socket of his missing eye, interrupted 108 times to report that part of the nose was missing, along with at least seven of the toes. (...) Leo Weller, trying to assert his authority, observed that the lid of the coffin had been

² Litotic hyperbole and the carnivalesque are notably fundamental cornerstones in works like Leonard Cohen's *Beautiful Losers* that deserve much more critical discussion than they have as yet received.

clawed, the satin ripped, by Skandl's own fingernails. Liebhaber, defiantly, before he passed out in the can, announced to anyone who came in to urinate that Leo Weller had to be a liar because the coffin was so full of hair there was no way to see Skandl's hands ; Skandl's hair and beard had grown, filling every small space... (173-4)

Kroetsch's strategy of presenting death in a macabre, grotesque, and irreverent fashion finds its roots in comic popular culture that Bakhtin has traced all the way back to Antiquity, in particular the tradition of the carnival, which is based on laughter and liberty — unfettered by any rules of decorum. Kroetsch's grotesque realism is a carnivalesque *memento mori* meant to deflate the sublime and celebrate the life of the belly, to insist on the brutish brevity of life in a harsh environment rife with violence, mutilation, and destruction, all the while offering the regenerative force of laughter. Albeit in a rearranged way, the fiction mimetically restitutes fact — the reality of a harsh northern landscape that the writer experienced as a young man. Having worked for over two years in the American air force base in northern Labrador used as a staging area for flights into the Arctic, the young Kroetsch realized he was on the verge of being bushed — the term evoking the madness that can arise from extreme solitude — and arranged to leave on a military transport plane heading from Greenland and stopping to refuel in Goose Bay. The cargo in the plane, Kroetsch soon discovered, included a coffin containing the corpse of a young airman who had become bushed and killed himself by leaping off a glacier, and during the long flight, the corpse's colleagues amused themselves by playing poker on the coffin. This was where the future writer made the connection between the specific experiential reality of his continent and "Medieval life and the poems of Chaucer" (*Translating*, 33). In the same vein, and similarly once more to Cohen's *Beautiful Losers*, the carnivalesque scatology of *What the Crow Said*, emphasising the lower body at the expense of the lofty or cosmic, is an ineluctable manifestation of the indigenous in the literatures of North America, emerging as it does from a cultural matrix that strains — at least on the level of its surface *doxa* — to level hierarchies. And what better leveller than the outhouse — the toilet pit that provided Joe Lightning with such a soft landing. Both celebratory and mocking, Kroetsch suggests that excrement — representing corporeality, the human being's animal nature — is both a gift and a curse. A gift because after a mile-high fall not a bone in Joe's body was broken. A curse because he might have survived had his new habitat not repelled any potential saviours among the churchgoers in their Sunday clothes.

FROM ALTERITY TO HYBRIDITY

CULTURAL CROSS-FERTILISATION

The cultural cross-fertilisation at work is nowhere more evident than when we compare these sequences from Kroetsch's novel with the opening passage from an American novel published a mere two years earlier that plays with the conventions of prairie literature and contains the same Rabelaisian earthiness : *Even Cowgirls Get the Blues* by Tom Robbins. The novel opens with an aporetic description of "the finest outhouse in the Dakotas" (3). The rhetorical device of chaotic enumeration, with touches of meticulous precision meant to create an *effet de réel*, emphasises that the domain of the natural has been tamed by the cultural : the privy has been renovated and decorated with

Foam rubber, hanging flower pots, a couple of prints of Georgia O'Keeffe (her cow skull period), fluffy carpeting, Sheetrock insulation, ashtrays, an incense burner, a fly strip, a photograph of Dale Evans about which there is some controversy. There is even a radio in the outhouse, although the only radio station in the area plays nothing but polkas. (3)

The triumph of culture over nature is of course erased by the fact that the cowgirl and ranch boss Bonanza Jellybean is sitting in the outhouse, and in particular "sitting there longer than necessary", possibly "pondering on something metaphysical", but more likely "thinking about what's for supper" (3-4).

The complicitous strategy on both sides of the border to transplant the centuries-old popular tradition of carnival, of the life of the belly to contemporary North American popular culture allows us to reconsider the concept of alterity as being that of a totally distinct otherness. The discursive strategy common to American and anglophone Canadian writers is but one manifestation of a certain identification process that nonetheless does not cancel out individuation and differentiation, and that bestows upon alterity not a condition of exclusion but simply the quality of apartness. Such an alterity, when the other is another myself, is a precondition of dialogue, in turn allowing a transference between and across cultures. Because of the United States' economic and military suzerainty as well as its cultural predominance, the relationship between the two countries cannot but be highly asymmetrical, as Kevin Mulcahy points out in "Cultural Imperialism and Cultural Sovereignty : U.S.-Canadian Cultural Relations" (183). In his quality of theoretician and culture critic, Kroetsch notably points out the huge cultural differences between the United States and Canada, namely that

The concepts of power (...) can so differ in two neighboring countries that in one of them it might be impossible to write satirically about something that is the very stuff of writing in the other. (*Translating*, 32)

Even so, the two countries' economies are highly integrated, and their legacies of democratic institutions and their political cultures are similar, if not identical³. On account of their shared linguistic space and landscape, or what Gaile McGregor calls "langscape", as well as a certain common aesthetic and communicational usage, each is in a way the other's self. Kroetsch himself chafes at the anti-American method of defining Canadian identity, which after Centennial and particularly in the period of FTA and NAFTA discussions, in certain circles replaced the former similarly negative definition of Canadianness as being 'not British'. Kroetsch declares :

I would like to counter by saying I am not American, but I am not not American.

I am suggesting that English-speaking Canadian writers *exist* in a translative mode. We are at once being translated into American and translating ourselves into and out of American. We are, that is, in the position of translating from English into English. And this with an uncertain sense of which of the two Englishes is the originating English, since each has already undergone and continues to undergo varieties of translation. (*Translating*, 40, emphasis in the text)

Perhaps the essence of the Canadian who is 'not American' but who is 'not not American' and who exists in the translative mode is the Native, notably — to take but one example — the Blackfoot. Blackfoot country is located in Alberta and Montana, and the Canadian-American border, or the line as they call it, was drawn arbitrarily right through the middle of their territory. Border-crossing experiences in a contact zone in which a disruptive geopolitical system is newly superimposed upon an older form of ethnolinguistic territoriality have given rise to transcultural literary forms such as the short story "Borders", published in a short story collection in 1993 by Thomas King, a Native writer of Cherokee and Greek descent whose playful works are grounded not in print culture but in the strong oral tradition of aboriginal

3 As the editorial of the *Maclean's* 2 April 2001 issue remarked, Canadians are more secular than Americans, more inclined to grant government and public institutions a crucial role to play (in the public health-care system, notably), to favour gun control and freedom of choice on abortion, and to oppose capital punishment (Stevens, 4).

FROM ALTERITY TO HYBRIDITY

culture. In his syncretic stories and novels, King questions the historicity of the frontier myth and the origins of North American civilisation. The story "Borders" has a farcical, quasi-neosurreal quality to it, when the values of one age and culture collide with those of another and create an almost kafkaesque doublebind. The child narrator's sister Laetitia has left the Indian reserve and moved across the "line" to Salt Lake City. One day his mother decides to visit Laetitia and drives them to the two border towns — Coutts on the Canadian side and Sweetgrass on the American side, separated by a hundred yards and a duty-free shop. When they arrive at the American side, the mother has the following exchange with the border guard wearing a holster on his hip :

"Morning, ma'am."

"Good morning".

"Where you heading ?"

"Salt Lake City."

"Purpose of your visit ?"

"Visit my daughter."

"Citizenship ?"

"Blackfoot," my mother told him.

"Ma'am ?"

"Blackfoot," my mother repeated. (King, 134-135)

True to readerly anticipation, the mother is sent back to the Canadian side for refusing to declare her citizenship, and there we are treated to a variation of the same theme, minus the pistols. Refused entry into Canada, too, extravagantly shunted back and forth day after day, the space that the narrator and his mother are allowed to occupy has hyperbolically shrunk to the duty-free shop parking lot.

King's production is grounded in the cultural contradictions of a people struggling to reconcile the heritage of the past with the prospects of the future, and his dialectic yet syncretic technique relying on defamiliarisation and semiotic reversal for purposes of subversion corresponds to what postcolonial theory has recently termed catalysis or hybridity — whether it be ethnic, linguistic, cultural, or political — an energising tension generated by ethnocultural intermixing that is a distinguishing feature of the Americas. A polyphony of voices is certainly nothing new, nor is cultural mixing or "cultural impurity", as Salman Rushdie has pointed out, calling attention to Shakespeare's systematic practice of syncretism or cultural borrowing, and remarking that James Joyce's two-line long word onomatopoeically describing the fall of Finnegans is "the most multi-cultural world in the whole of English literature" (*Displaced Persons*, 34 and 34 respectively). Although multiculturalism is a much debated, even trite issue in Canada, where it has

been official government policy for decades, it has been linked in totally opposite ways to questions of nationhood in Canada and the United States. Frank Davey has pointed out in "The Literary Politics of Multiculturalism" that until the end of the 1980s, Canadian multiculturalism was mainly white and thus conflated alterity with linguistic difference. On the other hand, as Graham Huggan and Winfried Siemerling remarked at a Harvard symposium that they organised in 1997 on "US/Canadian Writers' Perspectives on the Multiculturalism Debate", because of different historical contexts, linguistic difference has received less attention in the United States than the issue of race and ethnic appurtenance, and the hybridity or multiculturalism that is seen in Canada as a salutary force for the nation-state is seen by American opinion as a potential threat. Although even in Canada, voices have arisen to denounce multicultural policy as a commodification of difference, a camouflage of asymmetrical power relationships between the dominant culture and minority cultures, the majority of Canadians seem to share the vision of Charles Taylor, who rejoices in what amounts to an institutionalized celebration of cultural diversity.

The notion of alterity, generally involving a fluctuation between the One and the Many (moving from the culturally diverse towards unity, or from the One towards the other self, the double) is a particularly complex one for Canada. As opposed to occupied nations that resist the process of othering to which they have been subjected, and which seek to reconstitute a cultural identity diachronically, Elleke Boehmer argues, settler nations in their quest for authenticity must find a way to "*manufacture a difference* of identity out of the incongruities and contingent experiences" (186, my emphasis) of dislocation. They do this by seeking "contiguity, a congruence with locale and geography, continuity in space" (186). The term "manufacture", with its etymological connotation of careful craftsmanship doubled with its modern acceptance of mass fabrication, is most appropriate to the identity-constructing problems and strategies I have examined. Canada has manufactured an experiential Difference from Great Britain (and therefore an identity) by cultivating the specificity of its North American space. But this geographic authenticity in turn requires new parameters allowing the nation a degree of difference from its powerful and geographically congruent neighbour. Canada's inclusion of the concept of hybridity in its representation of the national self thus seems to serve as the parameter that generates the desired process of individuation.

FROM ALTERITY TO HYBRIDITY

BIBLIOGRAPHY

- Atwood, Margaret. *Strange Things : the Malevolent North in Canadian Literature*. Oxford : Clarendon Press, 1995.
- Ashcroft, Bill, Gareth Griffiths, and Helen Tiffin (eds.). *The Empire Writes Back. Theory and Practice in Post-colonial Literatures*. London/ New York : Routledge, 1989.
- (eds.). *Key Concepts in Post-colonial Studies*. London and New York : Routledge, 1998.
- Bakhtine, Mikhaïl. *L'Oeuvre de François Rabelais et la culture populaire au Moyen Age et sous la Renaissance*. Trad. Andrée Robel. Paris : Gallimard, nrf : 1970.
- Boehmer, Elleke. *Colonial and Postcolonial Literature : Migrant Metaphors*. Oxford/New York : Oxford UP, 1995.
- Berman, Antoine. "Préface". Brisset, Annie, *Sociocritique de la traduction Théâtre et altérité au Québec (1968-1988)*. Longueuil : Editions du Préambule, 1990.
- Davey, Frank. "The Literary Politics of Canadian Multiculturalism", *Multiculturalism in North America and Europe : Social Practices - Literary Visions*. Ed. Hans Braun and Wolfgang Kloos. Trier : Wissenschaftlicher Verlag, 1995.
- Haliburton, Thomas Chandler. *The Clockmaker ; or The Sayings and Doings of Samuel Slick of Slickville*. Toronto : McClelland and Stewart, 1958.
- Huggan, Graham and Winfried Siemerling. "US/Canadian Writers' Perspectives on the Multiculturalism Debate", *Canadian Literature* 164, Spring 200.
- Hutcheon, Linda. "Circling the Downspout of Empire : Post-colonialism and Postmodernism". *Ariel* 20 (4), 1989.
- King, Thomas. *One Good Story, That One*. Toronto : Harper Collins, 1993.
- Kroetsch, Robert. *What the Crow Said*. Toronto : General Publishing Co. Ltd., 1978.
- , "Translating : My Twenty Years in the USA", *Translating Cultures*. Eds. Isabel Carrera Suarez, Aurora Garcia Fernandez, and M.S. Suarez Lafuente. Oviedo/Hebdon Bridge, UK : Dangaroo Press/ KRK, 1999.
- Laurence, Margaret. "Ivory Tower or Grass Roots ? : The Novelist as Socio-Political Being". Ed. William H. New, *A Political Art : Essays in Honour of George Woodcock*, Vancouver : U of British Columbia P, 1970.
- McGregor, Gaile. *The Wacousta Syndrome : Explorations in the Canadian Langscape*. Toronto/ Buffalo/ London : U of Toronto P, 1985.
- Mulcahy, Kevin. "Cultural Imperialism and Cultural Sovereignty : U.S.-Canadian Cultural Relations", *The American Review of Canadian Studies* 30 (2).

Marta DVORAK

Rushdie, Salman. *The Satanic Verses*. London/ New York : Viking Penguin, 1988.

-----, "Minority Literatures in a Multi-Cultural Society", *Displaced Persons*. Eds. Kirsten Holst Petersen and Anna Rutherford. Sydney : Dangaroo Press, 1988.

Slemon, Stephen. "Magic Realism as Post-colonial Discourse". *Canadian Literature* 116, spring 1988.

Stevens, S. "Are Canadians Really Different ?" *Maclean's*, 2 April 2001.

Taylor, Charles. "The Politics of Recognition", *Multiculturalism : Examining the Politics of Recognition*. Ed. Amy Gutman. Princeton : Princeton UP, 1994.

Thacker, Robert. "Alice Munro's Ontario", address given at Université Paris III-Sorbonne Nouvelle, Paris, 14 March 2001.

Thomas, Clara. "Proud Lineage : Willa Cather and Margaret Laurence", *Canadian Review of American Studies* 2, 1971.

Twain, Mark. *The Complete Short Stories*. Ed. Charles Neider. Toronto/New York/London : Bantam, 1983.

FRENCH THEORY, CANADIAN POETICS

Frank DAVEY
University of Western Ontario

"French Theory, Canadian Poetics." aborde la théorie française poststructuraliste, définie par Nancy Huston, comme celle de Barthes, Lacan, Derrida et al. Barbara Godard a souligné une chronologie différente aux Etats-Unis et au Canada où la phénoménologie a suivi et non précédé le structuralisme et par sa critique a préparé la voie au post-structuralisme. Aux Etats-Unis, il a été diffusé par les critiques comme théorie de la lecture, au Canada par les écrivains, comme théorie de l'écriture. Nancy Huston y voit une influence stérilisante pour l'écriture, mais Robert Kroetsch pour qui le silence suscite la parole y a vu plutôt un catalyseur. Kroetsch, à la notion de silence, ajoute la métaphore de l'archéologie formulée par Foucault. Il voit dans le Canada un pays postmoderne. On retrouve la même vision positive de la théorie exposée par Barthes, Derrida et Bataille chez Steeve McCaffery et bpNichol, du Toronto Research Group (TRG) et du groupe de la "sound poetry" *The Four Horsemen*. Ils ont aussi été influencés par Julia Kristeva. Les "écrivaines" canadiennes des vingt dernières années, préoccupées par l'identité, la référentialité et la signification ont eu des relations parfois conflictuelles avec la théorie française de Barthes, de Foucault ou de Derrida. Mais d'autres ont vu dans les écrits de Julia Kristeva, Hélène Cixous et Luce Irigaray une réponse à la critique de l'identité, offrant aux femmes des langages échappant à l'analyse poststructuraliste. L'influence la plus significative de la théorie française la plus récente a été la subversion de la convention des genres à la suite de Barthes, Kristeva et Cixous. On retrouve l'influence française chez Di Brandt, Gail Scott ou Nicole Brossard et l'équipe de *Tessera*.

"French Theory, Canadian Poetics" examines the ongoing relationship between French poststructuralist theory and English-Canadian poetics. That relationship, the essay proposes, has been partly produced by how that theory reached English-Canada, whether directly, through Quebec, or through the U.S, as well as by the fact that in Canada poststructuralism was experienced as a successor more to phenomenology than to structuralism. The relationship has also been influenced by the unusually large role that English-Canadian writers played in the dissemination of poststructuralism in Canada, and by their tendency to view it as a theory of writing, unlike most North American scholars, who have viewed it as a theory of reading. The writers' assumption that poststructuralist cultural analysis can enable writing contrasts with the French view, reported by Nancy Huston in *Nord Perdu*, that such analysis paralyzes literary creativity. Male Canadian poets have most frequently adapted the work of Barthes, Foucault, Bataille, Lyotard, and Kristeva. Women poets have been attracted primarily to Cixous, Irigaray, and Kristeva and, to a lesser extent Althusser, Foucault, and Derrida. Together, their writing has performed a double transformation of the French theoretical texts: into both literary theory and literary texts.

The relationship between French literary theory and English-Canadian poetics over the past few decades is complicated, far beyond the space of this

paper, by the cultural politics of Canada,¹ by French theory's position within Euro-American literary theory,² by internal and often postcolonial politics within France,³ and by epistemological shifts within Western culture. It is complicated also by the different ways in which French theory is read inside and outside of France, and by the position of France as historically a prestigious and sometimes feared cultural producer. These complications often produce amusing collisions: In the 1980s I encountered a cartoon sequence in a Paris newspaper that, while describing Italy as the country where one locks one's car, described England as the country where people read Derrida. A few years earlier the English critic William Empson, visiting at my Canadian university, had been asked what he thought of French literary theory: "*What French literary theory?*" he had replied. In the early 1990s an article in *Le canard enchaîné* suggested that the French had swapped Derrida for the English actress Samantha Fox.

In Canada, such British-French tension has its own versions. Populist anti-Quebec sentiments in Western Canada has been known to send French-immersion program enrolments soaring in urban middle-class elementary schools, confirming the power of things French — whether Bordeaux or Cousteau — to act as markers of class or culture. Meanwhile "French theory"

¹Among these political complications are the tensions between anglophone-Canada and the sovereignty aspirations of francophone Quebec — tensions which have variously led to irrational suspicion in parts of anglophone-Canada of all things French, or to French feminist theory being seen as a potential common ground, as among the anglophone and francophone writers associated with *Tessera*. Also significant has been the persistent anti-intellectualism of many Canadian writers — Sharon Thesen, Margaret Atwood, Timothy Findley, and John Metcalf prominently among them — which has frequently led them to construct French theory as elitist and ethereal because of its having been valorized by Canadian academics. The politics of multiculturalism has also played a part, with some multicultural advocates seeing themselves as in conflict with Quebec nationalism, and others perceiving theory in general as slow to create social change.

²I allude here to the remarkable academic fashionability of French literary theory in the United States during the 1970s and 80s, to its role in attempted curriculum reform in American universities, to the 'culture wars' to which it inadvertently contributed, and to its commoditization by British and American book and periodical publishers such as the University of Chicago, Routledge, Blackwells, Columbia University Press, and the University of Minnesota Press.

³The French theory which is known internationally as 'poststructuralist' and which has frequently been portrayed in the United States as socially disconnected, has in France been often closely associated with arguments for social justice, as in Derrida's *Démocratie, Ajournée*, 1991, Todorov's *Nous et les Autres* and *Les morales d'histoire*, and Kristeva's *Étrangers à nous-mêmes*.

FRENCH THEORY, CANADIAN POETICS

has been a frequent epithet on book review pages of anglophone-Canadian newspapers.

The theory referred to is of course French poststructuralist theory – the theory that Nancy Huston describes in her novel *Instruments of Darkness* as “sophisticated French theory – Lacan, Barthes, Derrida *et al*” (236). Its journey to Canada is not quite the same as its transmission to the United States, or its exchange for Samantha Fox. Barbara Godard (Godard 1987) has narrated how the sequence of the influence of ‘continental’ theory in Canada was different from its evolution in Europe, how in Canada phenomenology, rather than preceding and being critiqued by structuralism, followed and critiqued structuralism, and in a sense prepared the way for and blurred with some poststructuralisms. Much of the transmission into Canada was through the eastern United States where translations of books by Merleau-Ponty, Bachelard, Barthes, and Foucault were noted by many of the same academic media that had attended to the arrival of translations of Genet, Heidegger, Gide, Sartre, Camus, Robbe-Grillet, and Sarraute a decade before, and where in the 1970s in journals like *The New York Review of Books* or *Boundary 2* they were often treated as part of a single intellectual field. This theory also entered Canada through Quebec, through the poets of the journals *Les herbes rouges* and *La barre du jour* and had certain internal Canadian meanings attached to it.

A third factor in the Canadian arrival of French poststructuralist theory is that to a large extent it did not arrive under the sign of philosophy or literature, as it tended to in the U.S., but under the sign of linguistics. Thus its predecessors were perceived, particularly by many anglophone-Canadian poets, not to be Rousseau, Kant, or Hegel, but rather to be Saussure, the Russian Formalists, Benveniste, Sapir, Whorf, and the linguistically-oriented Black Mountain school of poetry. This view of the French theory was paralleled in the U.S. among poets known as the “Language Poets,”⁴ whose reading of French theory in the 1970s and 80s was mostly independent of the American scholarly reception of it, and who rapidly forged links with Canadian writers, and who have frequently published on poetics in Canadian journals. Another way of noting this difference is that in the United States French theory was disseminated mostly by literary critics, and regarded as theory of how to

⁴ The “Language Poets” take their name from the 1970s journal *L=A=N=G=U=A=G=E*, edited by Charles Bernstein and Bruce Andrews. The group’s leading writers include Bernstein, Andrews, Michael Davidson, Bob Perelman, Lyn Hejinian, Barratt Watten, Carla Harryman, and Ron Silliman.

read, while in both francophone and anglophone Canada it was initially disseminated mostly by writers, and regarded as a theory of how to write.

The early involvement of Canadian writers in the dissemination of French poststructuralism inevitably attached meanings to the theory from pre-existing Canadian cultural conflicts, and moreover gave the theory itself a much different resonance than it seems to have had in France, particularly around understandings of creativity. Nancy Huston, for example, writes in *Nord Perdu* that she and others in France experienced Barthesian poststructuralism and its critique of referentiality as blocking literary productivity.

She writes — this is my translation —

We were so trained to hunt out mythologies or the political presupposition behind each utterance, and so convinced, moreover, of the absence of all correspondence between discourse and its referents, that the credulity that the novel requires had been made inaccessible to us. Barthes himself had vague notions of writing a novel, but stumbled over the first obstacle in his way: how to endow his characters with proper names and by doing so appear to believe in their reality? Is it possible to fool oneself about such a thing? Paralyzed, like the proverbial centipede, by his own desire to understand how things work, he renounced fiction. (From *Nordu Perdu*, 49-50)

Such a negative experience of the theory did occur in Canada (see, for example, Sharon's Thesen's 1991 essay, "Why Women Won't Write: Literary Theory's Dark Shadow"), but more often theory was experienced as empowering or enabling, as in Robert Kroetsch's 1980 essay "The Exploding Porcupine," where he encounters his own Barthesian silence:

Roland Barthes, writing on Roland Barthes, ... says, "A cessation of language is the greatest violence that can be done to the violence of language." But that possibility of silence, finally, is only a provocation into speech. Foucault tells us that "every language ... erects itself vertically against death." This erection must issue into speech, speech must issue into story. (*Lovely Treachery*, 109)

For Kroetsch the hunting down and unmasking of mythologies is a usually hunting down and unmasking of imposed, European mythologies which

impede the experiencing of the local geography and history — mythologies which may have been imposed in Kroetsch's western Canada by Eastern Canadians. To Barthes' understanding of discursive concealment, he adds Foucault's metaphor of archaeology, so that beneath the mythology something is likely to be exposed — perhaps a tipi ring ("On Being an Alberta Writer") or perhaps something nameless ("Unhiding the Hidden," 1974). That is, namelessness in Kroetsch is not necessarily a bad condition, nor the impossible one that Huston implies it may have been for Barthes. It is through the absence of names — and through absence as a creatively provocative condition — that Kroetsch constructs one of his best-known poems, *Seed Catalogue*. This poem implicitly mixes Canadian regional assertions with the theory. Its repeated discoveries of crude creativity in the midst of significant cultural absences displays both the politics of Canadian prairie populism and a necessary context of prairie climate and geography, and history. Creativity functions in the clichéd coarse humour of farmyard humour, or in the building of roads "from nowhere to nowhere," or in the Strauss boy, who in Canada is not a musician but Alberta's answer to the river Seine :

the absence of the Seine, the Rhine, the Danube, the Tiber and
the Thames. Shit, the Battle River ran dry
one fall. The Strauss boy could piss across
it. He could piss higher on a barn wall than
any of us. He could piss right clean over the
principal's new car. (*Field Notes* 54)

Kroetsch makes a similar move with Jean-Francois Lyotard's observations about growing "incredulity toward meta-narratives." After quoting Lyotard's "The narrative function is losing its functors, its great hero, its great dangers, its great voyages, its great goal. It is being dispersed in clouds of narrating language elements...", Kroetsch declares, "I am suggesting that by Lyotard's definition, Canada is a postmodern country. [...] It was this very decentering that gave new energy to countries like Canada" (*Lovely Treachery* 22).

A similar understanding of theory as enabling characterizes the reflections on the work of Barthes, Derrida and Bataille that occur in the writing of Steve McCaffery and bpNichol who, as well as producing their individual work, collaborated as 'TRG,' the Toronto Research Group (most likely a parodic reference to the CNRS), and as half of the sound poetry group *The Four Horsemen*. Consider, for example Nichol's statement, "When the signified begins to slide beneath the signifier we enter the world of psychoses, a world of unsure footing, but we enter also the world of the poem, the writer" (*Rational Geomancy*, 102), or his statement in his long poem *The Martyrology*

that “life’s a sign, beneath which signifieds slide” (noted by Scobie, 22). The poststructuralist concept of a ‘free play’ of signifiers partly inspired McCaffery’s multi-panelled concrete poem *Carnival* and much of the deconstructive wordplay of the later books of Nichol’s *Martyrology*. In 1984, McCaffery somewhat modified and politicized the ‘free play’ concept through Georges Bataille’s essay “The Notions of Expenditure” and its reflections on the disruptive and unusable power of excess. In his own essay, “Writing as a General Economy,” McCaffery proposed that these excesses may be specifically usable in writing :

I will consider general economy as a model for writing, hinting towards an extremely tentative ‘poetics of the general’ that might serve a praxis of challenge to the conceptual dominants of traditional writing such as transmission theory of communication, the continuous subject, the valorization of representational and referential procedures and try to show how a strategy of the general economy can help loosen the philosophical hold that utility, as an unquestionable value, has maintained historically over the notion of writing.

We will oppose this economy to restricted economy whose operation is based upon valorized notions of restraint, conservation, investment, profit, accumulation, and cautious proceduralities in risk taking. (*North of Intention*, 202-3)

McCaffery concludes his essay by envisaging a text that is “a linguistic space in which meanings splinter into moving fields of plurality, establishing differentials able to resist a totalization into recoverable integrations that would lead to a summatable ‘Meaning’ (221).

Critic Peter Jaeger discusses an earlier version of this proposal in Nichol and McCaffery’s 1981 TRG essay “Rational Geomancy,” which proposes that certain types of books attempt the return “of a pre-linguistic body, a genotypical corpus, back into writing” (68). Jaeger notes the apparent indebtedness to Julia Kristeva, and the fact that Kristeva is one of the most frequently cited theorists in McCaffery’s essays. He goes on to argue that McCaffery has been “Kristevan” in his approach to writing, citing a 1984 interview in which he argued that writers should “best look for a viable notion of subject in something like Kristeva’s notion of a subject-in-process within an instinctual and symbolic economy,” and his quotation of Kristeva’s remarks on “bio-physical processes” in his essay on sound poetry, “Lyrics Larynx,” to support his theory that the sound poem can be “the textual embodiment and performed manifestation of ... subjective determinants of utterance.” In each of

these instances McCaffery is again regarding the theory as an enabler of practice.

For Canadian women writers of the last two decades, the major theoretical issues have been identity, referentiality, and signification, all of which have linked them, sometimes conflictually, with French theory. Particularly troublesome have been Barthes' essay "The Death of the Author," Foucault's "What is an Author," and Derrida's reflections on signatures, since they called into question the possibility of authorship and subject-position at a political moment when women were beginning to gain access to gender-marked subjectivity. Daphne Marlatt, as I've noted in my book *Canadian Literary Power*, responded in 1983 by protesting that just as soon as women writers were gaining the opportunity to present themselves and their characters as self-present Cartesian subjects, male theorists were declaring such a subject obsolete, and indicated that she suspected in such arguments a plot against feminism. Other anglophone-Canadian women writers, as numerous articles in the 1990 anthology of poetics statements *Language in her Eye* attest, reacted by retreating into romantic notions of identity and poetry which they conceived as being somehow untouchable by theory. A number, like Marlatt herself, began to perceive the writings of Kristeva, Cixous, and Irigaray as constituting a counter-movement to critiques of identity, and as offering women languages for writing which, again, lay outside poststructuralist analysis. Marlatt's 1984 essay "Musing with Mother Tongue" contains passages which seem almost directly borrowed from Cixous's "The Laugh of the Medusa" (as does Marlatt's novel *Ana Historic*).

where are the poems that celebrate the soft letting-go of the flow of menstrual blood as it leave her body ? how can the standard sentence structure of English, with its linear authority, ... convey the wisdom of endlessly repeating and not exactly repeated cycles her body knows. (*Touch*, 47)

The critic Marlatt does cite is Julia Kristeva, the passage in *Desire in Language* in which she writes "that each of the sexes ... would have its own unconscious wherein the biological and social program of the specifics would be ciphered in confrontation with language." Marlatt interprets this passage rather freely, writes that it is a "call" which can be linked with feminist calls "for a language that returns us to the body, a woman's body and the largely unverbilized, presyntactic, postlexical field it knows" (*Touch* 48).

Lola Lemire Tostevin's poetry collections, particularly *Gyno-text* (1983), which explores the implications for writing of both Cixous's essay and Kristeva's theory of the 'genotext,' and *Sophie* (1988), which responds to the absence of women in Derrida's writings, have offered somewhat more philosophical responses to questions posed by French theory

Perhaps the most significant influence of recent French theory on Canadian women's writing has been its weakening of genre conventions, subverted first by Barthes' theorization of 'text' and second by Kristeva's theorizing of the semiotic chora and by Cixous's of a language of mothers milk ("Laugh of the Medusa," in Richter 1094). This weakening has been especially evident in the work of Marlatt, where the generic differences between the works such as "The Month of Hungry Ghosts," published as a journal, *How Hug a Stone*, published as a long poem, *Ana Historic*, published as a novel, and *Readings from the Labyrinth*, published as essays, are minimal. Similar weakening is evident in Di Brandt's essays, published as criticism, but also readable as both theory and autobiographical fiction, and in Gail Scott's novels, which are arguably readable as long narrative prose poems. The Canadian feminist concept of "fiction theory," developed first by Nicole Brossard and later by Scott, Marlatt, and other members of the *Tessera* editorial collective, lies behind these texts and constitutes yet another creative adaptation of French theory (see Godard, ed., 1994).

Scott's principal work of fiction-theory, the novel *Heroine*, reflects a further area of French theory in its constructing of women's feelings of inadequacy and incompleteness in part on Jacques Lacan's theories of signification and desire ; "Mama, why'd you put this hole in me," the narrator recurrently and punningly laments. Louis Althusser's theory that individuals are 'hailed' by various ideologically loaded linguistic constructions is translated by Scott into a Montreal in which a cacophony of voices and discourses hail the narrator, in both English and French, from the radio, from graffiti, through the recalled admonitions of her mother, through the advice of her psychiatrist, and through the ideals of leftist politics. Critic Marcia Blumberg has noticed, moreover, that the general structure of the novel – a fairly long beginning, a very short middle, replicates that of Luce Irigaray's *Speculum of the Other Woman*, a structure which Toril Moi has described as being "shaped like a hollow surface on the model of the speculum/vagina" (cited in Blumberg, 58).

What is also noticeable in the writings of most of these writers is that there are very few references to contemporary French literature, and none that have the range and detail of their references to, and arguments with, the

FRENCH THEORY, CANADIAN POETICS

theorists. Anglophone-Canadian writers of the 1970s, 80s, and 90s appear to know of contemporary French literary ideas almost entirely through Barthes, Foucault, Bataille, Derrida, Lacan, Deleuze and Guattari, Kristeva and Cixous. Many read their texts not only as cultural criticism but as models for writing. The result has been a sizable body of Canadian work that metamorphoses the theory into literature.

Works Cited

- Blumberg, Marcia. "Re-reading Gail Scott's *Heroine*: a Triple Lens of Sighting, Citing / Siting." *Open Letter*, Eighth Series, Number 2 (Winter 1992): 57-69.
- Cixous, Hélène. "The Laugh of the Medusa." In David H. Richter, *The Critical Tradition*. New York: St. Martins Press, 1989: 1090-1102.
- Davey, Frank. *Canadian Literary Power*. Edmonton: NeWest Press, 1995.
- Godard, Barbara. "Structuralism/Post-Structuralism: Language, Reality, and Canadian Literature." In John Moss, ed., *Future Indicative: Literary Theory and Canadian Literature*. Ottawa: U of Ottawa P, 1987.
- Godard, Barbara, ed. *Collaborations in the Feminine: Writing on Women and Culture from TESSERA*. Toronto: Second Story Press, 1994.
- Huston, Nancy. *Instruments of Darkness*. Toronto: McArthur & Company, 1999 (1997).
- _____. *Nord Perdu*. Arles: Actes Sud, 1999.
- Jaeger, Peter. *ABC of Reading TRG*. Vancouver: Talonbooks, 1999.
- Kristeva, Julia. *Desire in Language*. Ed. Leon Roudiez. Tr. Thomas Gora, Alice Jardine, and Leon Roudiez. New York: Columbia UP, 1980.
- Kroetsch, Robert. *Field Notes*. Toronto: General Publishing, 1981.
- _____. *The Lovely Treachery of Words*. Toronto: Oxford UP, 1989.
- McCaffery, Steve. *North of Intention*. New York: Roof, 1984.
- McCaffery, Steve, and bNichol. *Rational Geomancy: The Collected Research Reports of the Toronto Research Group, 1973-1982*. Ed. Steve McCaffery. Vancouver: Talonbooks, 1992.
- Marlatt, Daphne. *Ana Historic*. Toronto: Coach House Press, 1988.
- _____. *How Hug a Stone*. Winnipeg: Turnstone, 1983.
- _____. "In the Month of Hungry Ghosts." *Capilano Review*, 16/17 (1979): 45-95.
- _____. *Readings from the Labyrinth*. Edmonton: NeWest, 1998.
- _____. *Touch to My Tongue*. Edmonton: Longspoon, 1984.
- Nichol, bp. *The Martyrology*. 6 Vols. Toronto: Coach House Press, 1972, 1976, 1982, 1987, 1990, and 1992.

Franck DAVEY

Scobie, Stephen. *bpNichol : What History Teaches*. Vancouver : Talonbooks, 1984.

Scott, Gail. *Heroine*. Toronto : Coach House Press, 1987.

Thesen, Sharon. "Why Women Won't Write : Literary Theory's Dark Shadow," *The Vancouver Review* 5 (1991) : 14-16.

REGARDS CROISÉS SUR LE XX^e SIÈCLE IMAGINAIRE ET ESTHÉTIQUES PLURIELLES

Réflexion sur la littérature américaine et canadienne anglophone depuis vingt-cinq ans

Danièle PITAVY-SOUQUES
Université de Bourgogne

Dans ce panorama comparé, fondé sur des choix nécessairement arbitraires, il s'agit de montrer que la création contemporaine la plus novatrice représente le rapport qu'entretient avec la mort le continent nord-américain. Dans un premier temps on en examinera les représentations à partir de quelques axes thématiques et narratifs qui s'inspirent des grands courants de la peinture au XX^e siècle et redéfinissent autrement l'imaginaire du continent nord-américain : exploration archéologique du territoire nourrie des recherches sur le primitivisme avec redéfinition des axes, invention de l'ordinaire avec son contenu politique à partir du pop-art et du post-modernisme, travail sur le blanc et la disparition du sujet issu de l'art abstrait. Dans un second temps, on examinera les stratégies politiques qui font pièce à la mort et inventent à partir d'espaces métaphoriques de nouvelles manières de dire la vie : espace de la dénonciation polémique de l'esclavage et du totalitarisme, espace comparé des techniques du savoir, espace comparé des techniques de la représentation.

This essay will show how the dominant theme of the most interesting and avant-garde North-American novels over the past twenty-five years deals with the specificity of the relationship of the continent with death. The first part examines some aspects of the representation of death with special emphasis on the translation of techniques used in the arts into fiction. Attention is given to three aesthetic and thematic directions : the archeology of the territory fed by primitivism, the invention of the ordinary as a manifestation of pop art and post-modernism, and finally the disappearance of the self and new forms of abstractionism. In the second part the political and moral commitment of the new generation of writers will be emphasized, especially in their use of narrative and spatial strategies dealing with the interaction of techniques and writing, painting and writing in an effort to preserve the role of the artist as seer and leader, creator of the powerful images that counteract the destructive role of the forces of death.

En préalable à cette réflexion sur les rapports qu'entretient la création littéraire avec l'art et le politique au cours des vingt-cinq dernières années, je voudrais signaler que la plus grande force imaginative sort de ce que l'on n'appellera pas la marge mais des régions, ou des groupes sexuels ou raciaux, dont la force vient précisément de ce qu'à l'écart du jeu furieux du pouvoir et de ses clichés, les écrivains ont eu le temps de réfléchir et de définir leur identité, celle de leur histoire, celle de leur pays. L'important pour un grand artiste est de savoir d'où il part : qu'il s'agisse de régions de forte tradition ou de géographie marquante, proches ou lointaines. Ces régions sont le Sud et l'Ouest des Etats-Unis, l'Ouest et le Grand-Nord canadien, mais aussi les pays de l'Extrême-Orient, origine des nouveaux immigrants comme le Sri Lanka pour l'un des écrivains canadiens les plus marquants de cette période. Les

groupes sexuels et sociaux qui impulsent le roman d'une nouvelle originalité sont les Noirs, les Indiens, et les femmes. Je ne dirai rien du roman juif américain, qui participe, à mes yeux, de *l'establishment*, et avec regret, rien non plus des Indiens. La question implicite est celle du roman : qu'en est-il de ce genre dont on annonce depuis longtemps la mort, mais qui, paradoxalement, suscite un renouveau d'intérêt, qui pourrait bien venir de ses rapports plus marqués que dans les décennies précédentes avec des formes d'art devenues plus accessibles au grand public par la prolifération de l'image. A noter que cette production romanesque n'en est pas pour autant « populaire » et que les romanciers qui seront brièvement présentés ici, à l'exception de quelques-uns, demeurent l'affaire des connaisseurs parce qu'ils sollicitent de leurs lecteurs acuité critique et lucidité pour comprendre tout le poids de leur dénonciation de l'état du monde.

Depuis vingt-cinq ans, le roman nord-américain est en effervescence. Sa vigueur, la fraîcheur de son invention n'ont n'égale que la multiplicité des expériences. Il est sur tous les fronts de l'art et de la pensée. Ajoutons l'audace de redéfinir les axes géographiques du continent dont ce roman se revendique par un oecuménisme qui désormais pense l'Amérique en bloc, comme l'espace de tous les possibles. Ainsi, en cette fin de siècle, Canadiens et Américains réaffirment-ils le mythe de l'Amérique comme le continent où, pour la première et dernière fois, l'homme aborde au rivage d'un espace vide qu'il lui faut inventer. Par un geste de splendide affirmation, les auteurs canadiens achèvent de renverser le jeu du pouvoir avec l'Europe et se présentent comme les inventeurs de nouvelles règles où domine l'universel. Avec leurs voisins et rivaux Américains, ils partagent l'expérience d'avoir choisi d'immigrer et font leur le mot de ralliement du Président Theodore Roosevelt en 1911 : « nous sommes une nation d'immigrants », et, au-delà, ils tirent fierté du multiculturalisme.

On note dans ce dernier quart de siècle un déplacement vers le politique et l'artistique. Les limites étroites de cet essai permettent seulement d'ouvrir quelques pistes de réflexion sur les protocoles imaginaires que les romanciers nord-américains instaurent, dans la pluralité des sensibilités et des histoires de leurs pays. Protocoles qui, par leur thématique et leur esthétique — on voit l'importance qu'a pu jouer la peinture en particulier — prennent en compte tout le XXe siècle pour en établir une sorte de bilan, et reposent de façon neuve avec la question de la littérature la question de l'homme à l'orée du XXIe siècle. Question d'autant plus âpre et plus urgente que le XXe siècle a été bouleversé par des tragédies humaines et politiques inimaginables jusque-là, celles du totalitarisme et de la guerre « moderne », et dans le domaine des sciences et des arts par des découvertes et inventions qui ont élargi l'horizon de la pensée. A

IMAGINAIRE ET ESTHÉTIQUES PLURIELLES

partir de ce contexte politique, esthétique, mais aussi social, fortement changé depuis vingt-cinq ans par l'immigration accrue dans les deux pays, l'émergence de voix nouvelles que l'on respecte, la domination de l'image, du consumérisme et du matérialisme, à partir donc de ces nouvelles données s'élaborent une multiplicité d'écritures et d'expériences. En dépit des similitudes, il y a des différences dans les productions, et l'on salue ici la force singulière de renouvellement dans l'œuvre de deux Canadiennes Margaret Atwood et Jane Urquhart, tout comme de l'Américaine Toni Morrison ; ce qui inclinerait à dire que ce dernier quart de siècle est dans l'un et l'autre pays marqué par les femmes. Parce qu'il s'écrit pour l'avenir, le roman nord-américain ouvre effectivement la porte au XXI^e siècle, ce que l'on va tenter de montrer, dans un esprit comparatiste, en opérant des choix nécessairement arbitraires. D'abord, on dégagera quelques axes majeurs de l'imaginaire pour esquisser ensuite une réflexion sur le nouveau visage de la littérature.

Si les axes retenus ne sont pas nouveaux dans l'imaginaire nord-américain, leur exploitation littéraire, inspirée par la peinture et la sociologie, marque une rupture, et cela vaut pour chacun des trois axes retenus : d'abord l'exploration archéologique du territoire nourrie des recherches sur le primitivisme, ensuite, l'invention de l'ordinaire avec son contenu politique à partir du pop-art et du post-modernisme, enfin, le travail sur le blanc et la disparition du sujet issus de l'art abstrait. Distinctions commodes pour la clarté de ce propos, mais nullement délimitatives car les bons romans empruntent à tous ces axes.

Voyons tout d'abord l'archéologie du territoire. La rêverie et le magnétisme de l'Ouest, liés depuis l'origine à la conquête du continent et à la formation de l'esprit pionnier, connaissent des sursauts. La réécriture post-moderne du roman de l'Ouest fait passer ce genre populaire, donc mineur, dans la catégorie des grandes œuvres sous l'influence du primitivisme en peinture tel qu'il se redéfinit dans les années quarante. Contre l'imitation excessive de l'art européen, des artistes aux Etats-Unis cherchent à produire un art qui serait tout à la fois individuel/indigène et universel, libéré et absolu et trouvent une réponse dans une forme du primitivisme qui se veut atmosphère plutôt que style défini, déploiement d'images et de titres qui évoquent moins un art tribal que *l'origine de l'histoire naturelle et humaine*. Le concept synthétise sous le terme archaïque des dénominateurs communs de la psychée universelle, et recouvre aussi bien ce qui est préhistorique qu'Inca ou Inuit. Aux Etats-Unis, quarante ans plus tard, avec le décalage qui existe toujours entre l'innovation en art et l'innovation en littérature, les écrivains réinventent l'ouest dans cet esprit, un ouest mythique et universel. Mais ils renversent la perspective traditionnelle — la construction de la masculinité — pour mettre en scène la *destruction* des

identités forgées par la culture. Pour Rick Bass partir à l'Ouest c'est retourner au moi naturel, vivre selon les cycles de la nature sauvage et faire l'expérience de la spiritualité primitive dans le blanc absolu de la neige. Rien de tel pour cet autre écrivain issu de la tradition sudiste et de son enfermement dans l'exacerbation des conflits raciaux, Cormac McCarthy, qui ne trouve dans le monde naturel que violence et bestialité. Son ouest devient le pays du sang versé, des corps mutilés et massacrés. Dans *Blood Meridian* (1985), les personnages «are bleeding westward like some heliotropic plague», et s'enfoncent dans les «bloodlands of the West». Si l'ouest de Cormac McCarthy paraît un monde d'infinis possibles, c'est parce qu'il est immensément vide et ouvert à toutes sortes de reconfigurations imaginaires jusqu'au jour où un autre impose sa loi. «Le mystère est qu'il n'y a pas de mystère». L'Ouest devient ainsi pur mirage, «un vide sans rivage» qui secrète l'opaque ennui d'un désir toujours frustré au milieu des cadavres et des carcasses. Entre ce paroxysme et la quête de Robert Kroetsch, Paul Auster fictionnalise les grands mythes américains dans *Moon Palace* — faillite des pères et meurtre symbolique du père, départ vers l'inconnu, retour à l'origine, rejet de la tradition et de ses entraves — à partir d'aventures ludiques et dérisoires¹.

L'épopée de l'Ouest prend une autre tournure au Canada, sans doute parce que l'immensité vide et blanche n'est pas métaphorique comme aux États-Unis bien cadastrés, mais qu'elle préserve, intact, le rêve du continent, comme l'irréfragable défi à l'imagination créatrice. Chez Robert Kroetsch et Rudy Wiebe, l'aventure est celle du poète, puisque dans un geste d'appropriation ils constituent l'espace en territoire national *et* pur domaine de l'imaginaire collectif. A noter toutefois que par un geste très révélateur de la puissance créatrice des femmes canadiennes, l'écrivaine francophone du Manitoba, Gabrielle Roy, avait inventé dès 1961 dans *La montagne secrète* cette métaphorisation de l'union de l'aventure humaine et de l'aventure artistique avec la quête de l'absolu par un peintre dans l'Ungawa, à l'extrême nord du Québec. Descendre le Mackenzie jusqu'à l'Arctique, comme le fait le premier

¹ Ce départ des écrivains du Sud, fortement marqués par l'attachement au lieu, pour un Ouest de tous les débordements est initié par deux femmes, Barbara Kingsolver et surtout Doris Betts, dont le roman *Heading West*, New York, Knopf, 1981, utilise brillamment l'Ouest comme lieu de la violence libératrice.

Voir les romans de Rick Bass : *Platte River*, Boston, Houghton, Mifflin/Seymour Lawrence, 1991. *In the Loyal Mountains* et *The Book of Yaak*, publiés en 1995 et 1996, Boston, Houghton, Mifflin.

Cormac McCarthy, *Blood Meridian, or, the Evening Redness in the West*, New York, Random House, 1985.

Paul Auster, *Moon Palace*, New York, Viking Penguin, 1989.

héros de Kroetsch dans *But We Are Exiles*, c'est redonner au Canada l'imaginaire du Grand Nord², en repoussant les frontières bien au-delà du Cercle Polaire. De même, avec *The Mad Trapper* (1980), Rudy Wiebe renoue avec la tradition épique qui souvent magnifie un épisode que l'on dirait incident ordinaire et transforme un fait divers policier — une chasse à l'homme par la police dans la neige et le blizzard jusque dans les Territoires du Nord Ouest — en symbole de l'aventure extrême à laquelle tout Canadien, et tout homme, se trouvent confrontés. Dans ce texte de défi et de silence, Wiebe consacre le nord du Cercle Arctique en «arrière-pays», comme le dit le poète Yves Bonnefoy du territoire de la mort en peinture³. Avec *Badlands* (1975), Robert Kroetsch concilie magistralement les deux mouvements imaginaires de l'Amérique : la grande cavale et l'enfouissement. Il en résulte une épopée post moderne, qui relate les expéditions du paléontologue William Dawe, parcourant la Red Deer River à la recherche d'un squelette entier de dinosaure. Avec l'exploration des flancs mythiques des montagnes, Kroetsch fait surgir le Nouveau Monde réinvesti de son mystère, nouveau lieu de l'aventure emblématique du XXe siècle, pleine de fureur et de dérision, nouvel avatar sur le mode carnavalesque de deux textes fondateurs de la littérature occidentale, *l'Odyssée* pour l'Europe et *Moby Dick* pour l'Amérique. Sous la plume de Kroetsch, les *Badlands* — ce paroxysme de la Prairie dont les écrivains canadiens et américains font la matrice du continent — se transforment en océan de pierre figée. L'aventure devient ainsi doublement matricielle, d'autant plus que par un geste qui me paraît éminemment canadien et contemporain (voyez les romans de l'Américaine Joséphine Humphreys), Kroetsch réintroduit le féminin, avec la narratrice Anna Dawe, chargée de faire sens de l'aventure de son père, et la figure emblématique d'une jeune indienne, Anna Yellowbird. Par son histoire personnelle, celle-ci opère une fonction syncrétique et colore l'aventure du héros, aventure qui traverse non seulement les millénaires mais aussi les continents, puisque le mythe Nez Percé cité en exergue fait d'elle une autre version du mythe occidental d'Eurydice. Arracher le vivant à la mort, c'est triompher des fantômes en dépit de l'échec. Ainsi, la quête devient emblématique du retour à l'origine du monde et de la vie, de la complémentarité du masculin et du féminin par un dialogue entre les mythes. Le rêve

² Robert Kroetsch : *But We Are Exiles*, New York, St Martin's Press 1965. le premier roman de Kroetsch. S'il s'inspire de Conrad, ce texte s'en démarque par le caractère jubilatoire de l'épopée, épopée du Grand Nord, que l'écrivain ne cessera de réécrire sous toute sorte de formes, et à laquelle il revient de façon plus symptomatique dans un roman récent, *The Man from the Greeks*, Random House of Canada, 1998, qui relate la ruée vers l'or au Klondike en 1897.

³ Rudy Wiebe : *The Mad Trapper*, Toronto, McClelland and Stewart, 1980. Yves Bonnefoy : *L'arrière-pays*, Paris, Flammarion, coll. Champs, 1972.

démessuré magnifie la foi de l'écrivain en l'homme tout en le traitant par la dérision.

A l'opposé de l'épopée, l'invention de l'ordinaire constitue le second axe imaginaire exploité par la fiction contemporaine. Par delà les décennies, celle-ci emprunte des stratégies à la peinture surréaliste d'abord qui, détournant les objets usuels de leur fonction, bousculait la hiérarchie des valeurs, instaurait le ludique et le quotidien en signes de l'inquiétante étrangeté – toutes façons de faire et de penser par des répétitions avec variations sur l'ordinaire amplement reprises par le post-modernisme. L'invention de ce procédé revient aux expressionnistes allemands, Knoll, par exemple, qui imprimait la même lithographie avec variations sur les couleurs pour obtenir des effets de répétition plus ou moins inquiétants selon le chromatisme. Procédé repris par Andy Warhol et le Pop Art dans les séries de portraits ou d'objets de consommation. L'Anglais Richard Hamilton définit, en janvier 1957, le Pop Art comme : populaire (conçu pour le grand public, éphémère (solution à court terme), consommable (facilement oublié), bon marché (fabriqué en série), jeune, érotique, glamour, lucratif. Les romanciers reprennent ces procédés pour les enrichir et les saturer de valeurs, tout en gardant présentes désinvolture et lucidité ironique. Ainsi, Margaret Atwood dans *The Robber Bride* (1993) invite-t-elle à méditer sur le pouvoir sexuel par le jeu des multiples apparitions de son personnage Zenia⁴. L'insistance toute post-moderne sur les scènes de la vie familiale, les séances de télévision, le supermarché etc... qui composent certains romans d'Atwood, relève de l'évidence, d'une banalité que recherche le narrateur dans la mesure où cette banalité constitue à ses yeux une réponse à son angoisse de la mort. Alors qu'à l'origine le roman se voulait rupture des conventions observées jusque-là, commencement, aventure, il devient chez certains fictionnalisation du banal pour neutraliser le temps et réduire la vie à une série de moments nuls.

En exemple de l'exploitation métaphorique d'un objet quotidien, je prendrai l'indice textuel de la machine à café étudié par Tatiana Weets⁵, qui montre comment la répétition du terme "percolate", exprime de manière dérisoire et inquiétante la condition des Noirs. Dans son roman autobiographique, *Fartheralong*, l'écrivain noir américain, John Edgar Wideman explore la banalité, celle de l'exclusion du Noir dans la société américaine, et celle qu'il recherche comme lieu d'intégration. La répétition du

⁴ Margaret Atwood : *The Robber Bride*, Toronto and New York, Doubleday, 1993.

⁵ Tatiana Weets, «Généalogie du banal : la quête du lieu commun dans *Fartheralong* de John Edgar Wideman, *Revue Française d'Etudes Américaines*, L'invention de l'ordinaire, N° 85, Juin 2000, 50-59.

mot "percolating" constitue le texte en lieu commun, pour désigner d'abord la terre originelle perdue et la diversité ethnique qu'elle abritait, mais parce qu'il décrit le passage d'un fluide au travers d'une substance sous l'effet d'une pression, il suggère la chosification du corps. Une autre fois, l'image indique le sang versé, dépensé pour rien, qui macule les trottoirs du ghetto. Enfin, par les usages préalables du terme qui déterritorialisaient le familier, le café présenté un peu plus loin dans le texte comme premier désir matinal, se teinte d'autres vœux.

Troisième axe : le blanc, la disparition du récit et du sujet. Lorsque l'Américain Don DeLillo publie *White Noise* en 1985 la critique voit surtout dans le parti pris de banalité une satire de la culture populaire, un miroir renvoyé à l'Amérique du monde qu'elle a créé. Or pour François Happe, il s'agit de tout autre chose dans ce roman où il faut lire «la crise du sujet et la disparition du réel au profit de ses simulacres»:

Ce banal thématique n'est que le magma indifférencié nécessaire à l'événement, il forme la trame du quotidien dont la fonction est d'être déchirée par l'irruption de l'exceptionnel. De même que la banalité de la vie de Jack sert de toile de fond à l'événement qui bouleverse ce qu'il croyait être une vie protégée, la banalité et la médiocrité qui caractérisent l'air culturel du roman servent à faire entendre, discordant, le bruit qui fait du roman un événement au sens où l'entend Deleuze⁶.

Chez DeLillo les formes de blancheur que convoque le roman nous incitent à voir dans le texte la mise en place d'un processus d'annulation, de vaporisation. Le nuage atomique désigne le vide qui se creuse là où se fondait le récit. Cette surcharge de signifiants entraîne «une reculade incessante du sens», pour reprendre les termes de E. Cardonne-Arlyck⁷.

La Canadienne Jane Urquhart dans *The Underpainter* (1997)⁸, joue d'une façon comparable du blanc et de l'irruption de l'événement, mais en ayant recours aux procédés de la peinture. Paradoxalement, au sens où l'on dit de la

⁶François Happe : «Le banal et l'événement : La «Belle Noiseuse» de *White Noise* de Don DeLillo, *Revue Française d'Etudes Américaines*, L'invention de l'ordinaire, N° 85, Juin 2000, 23-31, 25.

Don De Lillo : *White Noise*, New York, Penguin Books, 1986.

⁷ Elisabeth Cardonne-Arlyck : *La métaphore raconte*, Paris, Klincksieck, 1984, p. 223.

⁸ Jane Urquhart : *The Underpainter*, Toronto, McClelland, 1997.

peinture d'un tableau qu'elle «travaille», l'écrivain introduit le travail du texte, c'est-à-dire le temps, la surprise et le sens. D'abord, il se joue du blanc du paysage hivernal et de l'effet d'effacement de la frontière en hiver entre Etats-Unis et Canada, pour suggérer l'évanouissement de la figuration sur la toile. Par une reprise des stratégies (défense et agression) naturelles et militaires du camouflage — paraître ce que l'on n'est pas — Urquhart désigne les techniques de recouvrement successifs du tableau par le blanc. La disparition du sujet du tableau signifie la disparition de la sensibilité et de la conscience de l'homme moderne qui se cache à lui-même le vide qu'il crée, et où il précipite ceux qui le côtoient. L'obsédant rivage du Lac Supérieur, frontière à la fois infinie et franchissable entre l'Amérique et le Canada n'est plus que le simulacre de relations qui ne furent jamais cordiales. Dans ce blanc se projette l'indifférence cruelle d'Austin Frazer pour George et Augusta, ses amis canadiens, à moins que ce ne soit l'inverse puisque par un rappel des pentimenti, cet effet de hasard emprunté à la peinture et que mime la pratique textuelle de flash-backs brutaux sur le passé, le blanc ne désigne plus ce qui manque à faire sens, mais au contraire ce qui fait tant de sens pour l'écrivain — la mort — qu'il se trouve enfin capable de peindre en artiste novateur.

Qu'il s'agisse de l'exploration archéologique du territoire, de l'invention de l'ordinaire, ou du travail sur le blanc avec la disparition du sujet, toutes les fictions qui les mettent en scène sont novatrices au sens où elles rompent définitivement avec le roman réaliste, et inventent de nouveaux modes de représentation. Ceux-ci cherchent à susciter une réponse, souvent forte, quoi que l'on ait pu dire de la peinture abstraite ou du mouvement post-moderne. Et avec plus d'un siècle d'avance, Bergson semble un précurseur lorsqu'il écrit en 1889 dans *Les données immédiates de la conscience* : «L'art vise à imprimer en nous des sentiments plutôt qu'à les exprimer, il nous les suggère et se passe volontiers de l'imitation de la nature quand il trouve des moyens plus efficaces.»⁹ Il ressort aussi de ce trop bref aperçu que la condition de mortel est la condition nécessaire à toute production esthétique. Sans la mort comme limite, mentale et physique, les artistes ne produiraient pas ce qu'ils produisent. Et s'ils ne cessent de la mettre en scène sous tous les modes imaginables c'est qu'ils sont engagés dans un combat pour la vie, aussi désespéré soit-il. C'est le sens ultime que je voudrais essayer de dégager de cette littérature qui se produit sous nos yeux et qui est, bien plus qu'on ne le reconnaît, un formidable hymne à la vie.

⁹ Henri Bergson : *Essai sur les données immédiates de la conscience*, in *Oeuvres* Paris, PUF, 1991, p.14.

IMAGINAIRE ET ESTHÉTIQUES PLURIELLES

Le roman nord-américain moderne n'est ni moribond, ni enfermé dans un genre, il se déploie au contraire dans toute la vigueur d'une double interrogation : sur son rôle moral d'abord, au regard des tragédies humaines et politiques qui ont bouleversé notre siècle, sur son rôle esthétique ensuite en ce qu'il s'interroge sur les sources de l'art en tant qu'elles reflètent ce qu'il y a de plus élevé, de plus créateur et universel dans l'esprit humain. Ainsi, la lecture de ces textes suscite-t-elle une prise de conscience aiguë de la turpitude et de la grandeur de l'homme, de l'ignominie des dérives toujours actuelles comme de l'exultation du dépassement de soi. J'avancerai que la différence fondamentale entre les romans américains et canadiens est que ces derniers présentent une vue plus large qui englobe toutes les perspectives et fonctionne sur tous les plans. Roman hybride ? Pas sûr, mais de très beaux romans pour notre ère critique, assurément.

Il semble que l'on puisse établir une distinction entre la production masculine et féminine des vingt-cinq dernières années fondée sur l'engagement politique. Ce qui, somme toute, n'est pas étonnant si l'on considère qu'il s'agit-là de l'aboutissement d'un militantisme qui débute dès les années 1960. On note toutefois une ampleur dans la visée et la représentation, un universalisme, qui placent certaines oeuvres au tout premier rang de la production en langue anglaise. Depuis quelques années se manifeste également un renouveau pour les préoccupations esthétiques qui vient se mêler à l'engagement politique et moral pour produire des oeuvres étrangement attachantes.

Voyons d'abord le politique avec la dénonciation de l'esclavage et du totalitarisme. Dans ce domaine, les femmes écrivains occupent le premier rang depuis vingt-cinq ans et ici encore, le roman canadien a précédé le roman américain.

De la manière polémique qui fait d'elle le plus politique et le plus lucide des écrivains canadiens, Margaret Atwood crée des images fortes qui sont autant de mises en garde contre le totalitarisme qui a sévi encore dans tous les coins du monde au XXe siècle. Dès 1981, *Bodily Harm* imprime dans la mémoire du lecteur une pieta moderne, celle de deux femmes torturées par un régime totalitaire d'Amérique centrale, dont l'une plus avancée dans la douleur peut apporter le réconfort de la tendresse à la plus jeune. Puis en 1985, Atwood consacre un roman entier au totalitarisme avec *The Handmaid's Tale*¹⁰, qui va enfin lui valoir reconnaissance littéraire aux Etats-Unis et

¹⁰ Margaret Atwood : *Bodily Harm*, Toronto, McClelland & Stewart, 1981.
The Handmaid's Tale, Toronto, McClelland & Stewart, 1985.

gratitude de toutes les femmes victimes de semblables régimes à travers le monde. Dans ce roman, ce sont moins les images que les procédés narratifs complexes (qui reprennent les inventions du siècle y compris l'ordinaire et le banal), qui rendent ce tableau terrifiant, d'autant plus terrifiant qu'il évoque nombre d'échos bien réels à travers le monde.

Avec *Beloved* (1987), magistrale évocation de l'esclavage, le Prix Nobel Toni Morrison produit le plus grand roman américain de la fin du siècle. Histoire écrite de l'intérieur, par les esclaves eux-mêmes, qui montre l'horreur et la résistance, et se structure sur la douleur qui conduit d'abord au refus de la mémoire, puis à la remontée des souvenirs, par bribes et fragments, revécus comme les atroces mutilations qu'ils furent, pour faire face à l'intolérable et à l'indicible. Emblème et cœur du roman, l'épisode historique d'une esclave en fuite qui, au moment d'être capturée donne la mort à sa petite fille, par un «geste ultime de l'amour maternel», dit Morrison. Par l'anatomie de la cruauté de l'esclavage, la puissance des images empruntées à la réalité de l'esclavage et le caractère incantatoire de la parole africaine - blues, chants des Noirs, sermons des prédicateurs — et par la création du fantôme de l'enfant devenue grande qui vient hanter la mère et le lecteur, Toni Morrison élève un chant à la mémoire de toutes les victimes de l'oppression, celles de la longue histoire de l'humanité jusqu'à notre XXe siècle compris.

Je voudrais aborder pour finir des types d'écriture qui par un retour à ce que l'on appelle le romanesque relèvent de l'esthétique autant que d'un propos plus sérieusement politique. Il aurait fallu envisager ici l'écriture de la sudiste Josephine Humphreys, par exemple, qui se distingue de l'abondante production féminine dans le Sud de ces vingt-cinq dernières années par le souci d'échapper à la trivialité du quotidien et de que l'on pourrait appeler, au mauvais sens du terme, des préoccupations féminines. Ce dont, par une grâce due sans doute à la rude immensité du pays, les Canadiennes sont singulièrement exemptes, à l'exception, peut-être, d'Alice Munro. On remarque un retour au passé écrit dans une perspective «moderne» avec, par exemple, deux réécritures de la Guerre de Sécession : *On the Occasion of my My Last Afternoon* (1998) de Kaye Gibbons et *Nowhere Else on Earth* (2000) de Josephine Humphreys¹¹. L'une et l'autre détournent les règles du roman historique, ou populaire comme *Gone with the Wind* (1936), et par l'usage de raccourcis, de rapprochements intempéstifs, et de parti-pris insolents, renouvellent de manière convaincante les genres historiques et romanesques pour offrir une vision inattendue de

¹¹ Kaye Gibbons : *On the Occasion of My Last Afternoon*, New York, G.P. Putnam's Sons, 1998.

Josephine Humphreys : *Nowhere Else on Earth*, New York, Penguin, 2000.

l'engagement politique en cette période qui suscite encore tant de passions dans le Sud. Un jeu post-moderne, somme toute, mais bien éclairant.

Je m'attarderai un peu plus sur trois romans canadiens récents, qui s'écartent du jeu purement métafictionnel, et qui par une vision novatrice de la fiction réaffirment la valeur de l'homme en fictionnalisant les procédés de la création. Ils retrouvent ainsi la valeur universelle de la littérature. Tous trois font intervenir en surimpression un espace qui devient celui de la vérité parce qu'il est celui de la création. Première à ouvrir ce champ dans la littérature canadienne, une femme encore, Jane Urquhart, dont le premier roman, *The Whirlpool* (1986)¹² marque un tournant dans la production canadienne. Avec *The Underpainter* (1997), Jane Urquhart traverse toutes les recherches picturales du siècle — cubisme, abstractionnisme, pop art et hyperréalisme — brossant en même temps une histoire de la sensibilité et de la réception de l'oeuvre d'art au cours du XXe siècle. Son roman, métaphore de l'écriture, trouve son aboutissement dans les dernières pages, où, lors d'une ultime interrogation sur la vérité de l'art et de l'artiste, le narrateur se tourne vers l'art populaire dispensateur de rêve, de beauté, et de *schémas héroïques*. Qu'il s'agisse de faïence et de porcelaine décorées ou des sagas scandinaves, les unes et les autres sont éternelles - dans la mémoire des hommes du moins.

Michael Ondaatje, né au Sri Lanka en 1943, émigré au Canada en 1962, présente dans *Anil's Ghost*¹³ la guerre civile au Sri Lanka et met en parallèle la démarche du médecin légiste et celle de l'archéologue, mais aussi, entre les lignes, celle de l'écrivain. Le passé difficile à attester rejoint le présent où les preuves sont aussi efficacement effacées par le pouvoir ; les mêmes violences se répètent, les mêmes héroïsmes, et le même érotisme confondu dans la spiritualité. La démarche de Palipana, épigraphiste et archéologue est analogue à celle du médecin légiste : la rigueur scientifique est obligatoire de même qu'une connaissance intime du terrain dans ses dimensions temporelles et spatiales, politiques et culturelles. Alors seulement, il peut s'autoriser à devenir poète et à *voir* ce qu'il sait être la vérité dans le temps et l'espace, en l'absence de preuves matérielles. La vérité vient du pouvoir visionnaire du savant et de l'artiste qui oeuvrent dans un rapport comparable à celui qui unit le peintre au calligraphe. Littéralement «saut dans l'obscurité» pour Eudora Welty, ou «bond d'arbre en arbre» pour Michael Ondaatje, il s'agit de prendre des risques. Pour le poète et le savant, voir la vérité peut conduire à la mort, comme le redit si magistralement Ondaatje. Cette invitation à explorer notre

12 Jane Urquhart : *The Whirlpool* , Toronto, McClelland & Stewart, 1986.

13 Michael Ondaatje : *Anil's Ghost* , London, Lays Limited, 2000.

conscience d'homme moderne se fait méditation sur la vie, saisie du corps et de l'âme, d'un équilibre entre des forces opposées.

Palipana établit des parallèles entre les techniques des tailleurs de pierre qu'il rencontrait à Matara et le travail qu'il avait accompli au cours des années consacrées à traduire les textes ainsi que sur le terrain. Il commença à considérer comme vérités ce qui n'était encore que suppositions. A ses yeux, cela ne relevait pas de l'invention, encore moins de la falsification.

L'archéologie est régie par des lois similaires au Code Napoléon. Le problème n'était pas qu'on pût démontrer la fausseté de ses théories, mais qu'on ne pût démontrer leur véracité. Il n'en demeurait pas moins que les motifs qui se dégagnaient aux yeux de Palipana prenaient petit à petit forme. La chaîne se soudait. Elle permettait de marcher sur les flots, de sauter d'arbre en arbre. L'eau qui emplissait un alphabet gravé unissait les deux rivages. Et c'était ainsi qu'émergeait la vérité impossible à prouver¹⁴.

Le troisième espace mis en scène par Timothy Findley dans *Pilgrim*¹⁵ est l'inconscient collectif, découvert par Carl Gustav Jung mis en scène dans le roman. Le psychiatre arrive à cette conclusion que Findley nous fait lire comme le manifeste de l'artiste : «Le temps tout entier, l'espace tout entier, sont à moi. La mémoire collective de la race humaine tout entière est à côté de moi, assise dans cette grotte qu'est mon cerveau. Et si je dois rejoindre la cohorte des fous en affirmant une chose pareille, qu'il en soit ainsi. Je suis fou». Les délires des malades mentaux permettent à Findley d'établir des analogies entre la folie et la pensée créatrice, d'introduire l'imaginaire de ces analogies lyriques que sont les mystiques, de présenter le pouvoir des grands peintres d'éprouver et de représenter des sensations qu'ils n'ont pas réellement éprouvées. Cette réflexion majeure sur l'imagination créatrice, est à lire aussi comme un traité sur le temps présent, le nôtre en cette période charnière entre deux millénaires, réaffirmant que l'art est inextricablement lié au présent qui le produit, comme au passé dont il surgit. Ultime paradoxe que de transformer la mémoire collective de tous les malheurs en hymne à la vie. Le roman s'achève sur ces mots : «Le présent. Le présent, c'est tout ce que nous avons. Le présent, encore et encore, et rien d'autre¹⁶».

14 *Le fantôme d'Anil*, traduction Michel Lederer, Paris, Editions de l'Olivier/le Seuil, 2000, p. 85.

15 Timothy Findley, *Pilgrim*, Toronto, Harper Flamingo, 1999.

16 *Pilgrim*, traduction Isabelle Maillet, Paris, Le Serpent à Plumes, 2000, p. 493.

IMAGINAIRE ET ESTHÉTIQUES PLURIELLES

En conclusion, je voudrais revenir à la peinture et à son rôle sur tous les arts et plus particulièrement sur la littérature. Dans une réflexion récente sur la peinture¹⁷, Gérard Genette fait remarquer combien c'est la diversité de la production qui est la marque de l'abstraction chez les peintres, et cela tout au long du XXe siècle, puisque née en Europe, ce formidable mouvement de libération qu'est l'abstraction s'impose assez tardivement aux Etats-Unis, et rattrape le temps à toute allure. De même, une réflexion sur le post-modernisme gagnerait à repartir de cette idée de libération. Il faudrait aussi repenser le terme «art décoratif». Matisse l'employait car il ne savait comment nommer cette explosion de la contrainte de la figuration à laquelle dans des toiles qui ne sont pas abstraites il se livrait cependant.

Comme le dit Jean-Louis Scheffer dans *Main courante 3* (2001) le poète est celui qui invente les protocoles imaginaires qui garantissent l'humanité de l'humanité. Ce travail moral paraît plus sérieusement engagé du côté canadien, dont la fiction souvent plus politique, plus militante, plus ouverte aussi à la marge et aux artistes venus de l'extérieur, dit à la fois la résistance exigée de l'artiste à notre civilisation (image, soumission à l'uniformité, consumérisme), et la nécessité de montrer comment les dispositifs annulent le sujet. Appel à la métaphore comme espace de non résolution, laisser flotter le jeu du moi, le jeu des formes, voilà leur nouveau manifeste. C'est au terme de cette disparition que surgissent de nouvelles images. Le poète est aussi celui qui réinvente les images sur lesquelles se construira l'avenir.

¹⁷Gérard Genette, *Figures V*, Paris, Seuil, 2002, «L'art en question», pp. 225-230.



LES RÉPRESENTATIONS DE LA FRANCE ET DES ÉTATS-UNIS DANS LA LITTÉRATURE QUÉBÉCOISE DEPUIS 25 ANS

Rapport de synthèse

Yannick RESCH

Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

La dimension temporelle introduite dans le sujet du colloque conduit à s'interroger sur les façons dont ont évolué dans l'imaginaire des écrivains, les représentations de la France et de l'Amérique. Que recouvrent ces termes derrière lesquels se construit l'identité québécoise et qui embrassent des réalités géographiques, historiques, culturelles si complexes ? Quels discours sont proposés pour évoquer les aléas de cette double appartenance que revendiquait déjà Jacques Godbout, il y a quelque 25 ans, lorsqu'il écrivait dans *le Murmure marchand* "Ma mère se nommait Hollywood. Mon père Saint-Germain des Prés!" ?

Les communications qui vont suivre, offrent quelques réponses et au moins trois perspectives de lecture.

La première² est liée à l'aspect historique. Elle souligne que la présence de la France et de l'Amérique remonte au XIXe siècle à travers les fluctuations d'un discours marqué par un fort coefficient affectif. Si l'écriture n'est jamais neutre c'est que ces réalités sont moins appréhendées de l'extérieur, de façon rationnelle, qu'à travers des rapports de séduction (attraction/répulsion) ou de pouvoir (domination/émancipation). La France, incontournable en raison de la filiation linguistique et culturelle, semble ne pouvoir être évoquée par l'écrivain, sous la forme d'un objet d'étude. La France serait en lui comme un *sujet*, dit Jacques Allard, qui souligne que l'éloignement historique ne s'accompagne pas pour autant d'une distance émotionnelle. Le rapport serait même inversement proportionnel. Plus l'histoire du Québec s'éloigne de ses origines françaises, plus le discours des écrivains se fait à l'égard de la France "familier". S'il est moins intellectuel ou moins admiratif, il se veut plus festif. Il exprimerait depuis les années 70, une "familiarité" rendue possible par une certaine émancipation esthétique, une souveraineté d'écriture acquise par un éloignement des modèles français ; ce dont le roman rendra compte avec *Une liaison parisienne* de Marie-Claire Blais puis *Maman-Paris, Maman-la-France*

¹ "Place cliché", *Le Murmure marchand*, 1976-1984, Boréal, 1989, p.87.

² Le texte de Jacques Allard n'a pas été publié ici puisque déjà paru ailleurs.

de Claude Jasmin ou encore *Des nouvelles d'Edouard* de Michel Tremblay. Est-ce à dire que cette intimité serait le résultat d'une meilleure connaissance de part et d'autre de l'Atlantique ? ou bien s'agit-il seulement d'une rêverie utopique qui ne saurait aboutir qu'à un continu "malentendu", comme le suggère Marie-Lyne Piccione en s'appuyant sur une nouvelle "Français-Françaises", extraite du recueil *Les Aurores montréalaises* de Monique Proulx ? On comprendra à l'écouter, que ces malentendus ne sont pas des exemples atypiques et que l'historique des relations éditoriales et culturelles entre Paris et Montréal révèle une succession de crises et de tensions que des œuvres aussi diverses que celles de Gabrielle Roy et de Michel Tremblay n'ont cessé de montrer.

Quant à la réalité américaine, Jean Morency rappelle que le roman, dès le XIXe siècle, en porte des traces avec la découverte des œuvres de James Fenimore Cooper, des textes de Poe traduits par Baudelaire ou du poème de Longfellow traduit par Pamphile Le May, qu'elle a aussi suscité un discours émotionnel allant de l'attrait à la "démonisation" jusqu'à ce que la représentation de l'Amérique se modifie. D'abord simple "imagerie", l'Amérique tendrait à devenir plus littéraire au début du XXe siècle puis objet d'une véritable "dévoration culturelle" avec l'œuvre de Victor-Lévy Beaulieu et de Jacques Poulin. L'introduction, dans le discours critique, de nouveaux concepts d'analyse comme le terme d'américanité, bien éloigné de l'américanisation, en serait l'illustration.

On peut voir à travers cette perspective historique, tout un "jeu" dans l'articulation des représentations de la France et de l'Amérique. Le texte québécois montre à l'évidence que la France et l'Amérique sont les deux sources indissociables et intarissables auxquelles il s'alimente.

Une deuxième perspective pourrait être celle des enjeux idéologiques. A travers le sujet/objet représenté, le texte dit comment et où la littérature affirme sa légitimité et marque son autonomie. La représentation de la France traduit avant tout la recherche d'une reconnaissance qui passe pour l'écrivain par un séjour à Paris. Les nombreux voyages-pèlerinages en France des personnages romanesques en témoignent mais ces voyages souvent amers dans le passé, tournent depuis les années soixante-dix, à la fête, à la parodie. Il s'agirait moins de retrouver Paris et l'élite parisienne, constate Jacques Allard, que la France profonde et provinciale. On peut encore se dire dans les mots de l'autre, mais cela se fait sur un autre ton, ironique ou ludique. Est-ce à dire que la France pourrait devenir un choix au présent qui rendrait caducs les propos

RAPPORT DE SYNTHÈSE

d'André Belleau qui écrivait en 1981 : "La France que nous aimons n'est jamais la France offerte dans le présent. Elle nous fait trop peur"³.

Ce n'est pas sûr quand on suit l'analyse de Jean Morency qui montre qu'après 1976, le choix du réseau français en matière de référents culturels, en matière de stratégie éditoriale, est concurrencé par les références littéraires et culturelles américaines. . Cet intérêt nouveau serait lié à la recherche d'une autre culture de référence que la France avec laquelle les rapports continueraient à être problématiques. L'écrivain québécois se trouverait plus en accord avec une écriture "américaine" qui donne la priorité au concret, à l'action ou à l'image. Ce choix culturel d'ordre esthétique serait, par ailleurs, le signe d'une volonté de s'ouvrir au-delà de la culture étasunienne à toute l'Amérique afin de poser autrement la question des origines.

Dans une troisième perspective que l'on pourrait qualifier d'esthétique, ces représentations de la France et de l'Amérique montrent que dans leur évolution, elles sont plus littéraires, moins sociologiques ou géographiques et qu'elles introduisent un véritable "travail" dans l'écriture du texte, que ce soit dans la construction, les codes syntaxiques, les niveaux de langue ou les emprunts. Jean Morency évoque une "dévoration" de la littérature américaine (des "classiques" aux romanciers noirs américains) par les auteurs québécois, tels Beaulieu qui s'approprie Melville ou Poulin qui s'intéresse à Hemingway ainsi qu'aux bandes dessinées et aux productions culturelles populaires. Ces représentations, qu'il s'agisse d'auteurs, d'œuvres, de références culturelles ou d'emprunts linguistiques, constituent un "intertexte" qui nous ramène à la spécificité de la littérature québécoise dans la recherche de ses propres normes. L'écrivain met ainsi en lumière la porosité de son espace culturel en même temps qu'il construit, malgré ou en raison de la fragilité des frontières culturelles, un espace textuel mobile, où se jouent les contacts, les influences et les différences. Espace qui rejoint cet "entre-deux" dont parle Daniel Sibony⁴, quand il s'agit de rendre compte de tout partage/passage entre deux langues, deux lieux ou deux cultures.

Pour nous lecteurs, l'évolution de ces représentations nous invite à réfléchir, au-delà des enjeux identitaires que révèlent ces univers symboliques, sur la définition de la littérature québécoise aujourd'hui et à la repenser comme une littérature profondément marquée par le contact des cultures. Ne serait-ce pas là, en fait, un point fort qui la différencie de la littérature française de l'Hexagone ?

³ "Parle(r) (z) la France", *Liberté*, n°138, novembre-décembre 1981, p.32

⁴ *Entre deux, l'origine en partage*, Seuil, points, 1991



**ALLER SIMPLE POUR LE MALENTENDU :
LES RELATIONS FRANCE-QUÉBEC À PARTIR DE
« FRANÇAIS-FRANÇAISES » DE MONIQUE PROULX
(LES AURORES MONTREALES)**

Marie-Lyne PICCIONE
Université Michel de Montaigne-Bordeaux III

La nouvelle de Monique Proulx, « Français-Françaises » (in *Aurores montréalaises*) pose le problème si souvent évoqué des relations culturelles entre la France et le Québec. Tout en semblant démentir la réputation hautaine de la France et son dédain de la littérature québécoise, le texte reste équivoque et joue des topoi et de l'ironie. La chute ne fait que renforcer le malentendu qui s'inscrit à deux niveaux : malentendu entre les personnages qui ne se sont pas compris, malentendu entre le narrateur et un narrataire désarçonné, doutant de la leçon à tirer de l'anecdote.

In her short story "Français, Françaises" (in *Les Aurores Montréal*), Monique Proulx raises the recurrent issue of the cultural relationship between France and Quebec. While it seems to deny the charge that France has ever looked down upon Quebec's literature, her text remains ambiguous and ironically plays with oft-repeated themes. The ending itself reinforces the misunderstanding that operates on two levels: first between the characters, who have not been able to understand each other, and then between the narrator and the narratee, who feels at a loss since s/he does not know what to make of the story.

Véritable radiographie du Montréal des années 90, le recueil de Monique Proulx, *Les Aurores montréalaises*¹, n'évade aucune des questions inhérentes à notre contemporanéité : sexe, travail, argent, politique et relations humaines forment la matière première d'une œuvre que sa fragmentation en 27 récits pourrait vouer au disparate.

Pourtant, un principe unificateur la sous-tend, qui lui donne sens et la préserve de toute discontinuité. Iconoclaste, paradoxal, foncièrement hétérodoxe, ce schème fondamental décline toutes les formes de l'imposture. Qu'il soit piège, leurre, mensonge ou déguisement, il reproduit toujours le même hiatus, la même inadéquation entre l'être et le paraître ; il suscite toujours le même malentendu. Et c'est bien ce malentendu qui gouverne la nouvelle « Français-Françaises », puisqu'il en assure le déroulement diégétique et la chute, puisqu'il en est à la fois le moteur et l'aboutissement.

Fondée sur un malentendu initial qu'elle entend dépasser, la nouvelle se présente comme un contre-topos.

¹ Proulx, Monique, *Les Aurores montréalaises*, Montréal, Boréal, 1996.

Aux rumeurs de dissension culturelle et éditoriale minant les relations entre la France et le Québec, elle oppose la vision idyllique d'une Mère Patrie captivée par la création québécoise. Mais une ironie constante brouille les contours de cette utopie qu'un ultime coup de théâtre relègue au rang d'improbable chimère.

Ainsi le déni d'un malentendu débouche sur un malentendu plus cruel encore, grossi d'espairs infondés et de vaines attentes. Entre Paris et Montréal, la réciprocité n'est qu'un leurre et l'aller simple de rigueur !

UNE HISTOIRE CONFLICTUELLE

Chacun sait que Paris vaut bien une messe et garde en mémoire l'itinéraire prométhéen des jeunes ambitieux avides de le conquérir. A l'instar des Rastignac, des Rubempré et autres Julien Sorel, de nombreux Québécois ont fait le siège de la capitale française, armés de leur seule naïveté.

Qui n'a en mémoire la déception de Gabrielle Roy découvrant entre l'art dramatique pratiqué à Paris et sa propre conception une incompatibilité totale, source inépuisable de découragements ?

« Ce qui m'accablait surtout, c'était de constater combien l'envers pour ainsi dire de ce qui m'avait paru grisant et convaincant se révélait plein d'astuce » (*La Détresse et l'enchantement*², 290)

Et que dire d'Edouard (*Des Nouvelles d'Edouard*³ de Michel Tremblay), abasourdi, déconcerté, littéralement submergé par une culture, une histoire, un art qui lui sont par trop étrangers !

« Seul au milieu d'une aventure trop grande pour moi, je mourrais d'ennui, de peur et de frustrations » (*Des Nouvelles d'Edouard*, 301).

Mais, indépendamment de ces deux cas paroxystiques les relations culturelles et éditoriales entre la France et le Québec n'ont longtemps été que tensions et malentendus. Et c'est à bon escient qu'un ouvrage publié en 1997 annonce d'emblée sa teneur pessimiste en s'intitulant : *Les tribulations du*

² Roy, Gabrielle, *La Détresse et l'enchantement*, Montréal, Boréal, 1984.

³ Tremblay, Michel, *Des Nouvelles d'Edouard*, Montréal, Leméac, 1984.

*livre québécois en France*⁴. Cet historique qui relate des décennies de mésententes et de coups fourrés rappelle la difficile, voire l'impossible percée du livre québécois en France. Il ne fait que développer le constat pessimiste que Louis-Bernard Robitaille formulait en 1991 dans *La Presse* :

« Le temps des grandes illusions à propos du marché français paraît définitivement révolu pour les éditeurs québécois. »

Si la diffusion française de livres fabriqués au Québec se révèle un leurre, qu'en est-il de la publication en France d'œuvres québécoises ?

Certes, la configuration est moins défavorable et les plus optimistes ont beau jeu de citer Anne Hébert dont toute l'œuvre romanesque fut publiée en France, ou encore Réjean Ducharme, Marie-Claire Blais, Jacques Poulin et plus récemment Ying Chen ou Suzanne Jacob, eux aussi publiés dans des maisons françaises.

Toutefois, ce traitement réservé à quelques privilégiés ne saurait occulter ni le nombre des laissés-pour-compte, oubliés ou dédaignés, ni la réception souvent décevante des œuvres publiées. Faute de promouvoir convenablement les œuvres québécoises en faisant de leur originalité un atout, éditeurs et libraires préfèrent reléguer dans leurs arrière-boutiques des ouvrages estampillés invendables.

Dans la nouvelle qui nous occupe cette politique xénophobe ne manque pas d'être évoquée. « Ça prouve que l'Hexagone est fermé comme un couteau et s'intéresse à nous autant qu'à de la crotte de chien. » (187) s'écrie un écrivain québécois lors d'une réunion entre amis. Toutefois, le propre de la nouvelle de Monique Proulx est de prendre le contre-pied des déplorations habituelles et de se structurer comme un contre-topos s'érigeant sur un fond d'utopie dans un contexte résolument euphorique.

UNE NOUVELLE S'AFFIRMANT COMME UN CONTRE-TOPOS

Le récit qui nous occupe prendrait facilement place au rayon des contes de fées. Conte de fées moderne qui utilise tous les procédés du genre : le bon génie, le don inattendu, la gratitude éperdue des obligés.

Que l'on y songe ! Un directeur littéraire de la grande maison Galligrasseuil vient rencontrer à Montréal différents écrivains, plus ou moins

⁴ Vincent, Josée, *Les Tribulations du livre québécois en France*, Québec, Nuit blanche, 1999.

obscur, et les comble d'éloges nourris d'analyses perspicaces et inspirées. Sylvain, son principal interlocuteur, n'en revient pas et exprime en focalisation interne son émerveillement « Cette rencontre tenait du prodige. » (181)

Et ce prodige est souligné, dans une narration hétérodiégétique par une onomastique en forme de clin d'œil. En effet, le mot-valise « galligrasseuil » est sans mystère et désigne ouvertement les trois « grands » de l'édition parisienne : Gallimard – qui publie Ducharme –, Grasset – éditeur d'Antonine Maillet et partiellement de Tremblay et de Marie-Claire Blais – et le Seuil qui compte au nom de ses auteurs-maison Anne Hébert, Godbout, Robert Lalonde et Suzanne Jacob. Mais le nom du thuriféraire de la jeune littérature québécoise mérite aussi un commentaire. Il s'appelle Tocqueville. Ce nom qui est aussi celui de l'auteur de *La Démocratie en Amérique* insiste sur le caractère novateur des analyses et se charge d'une vertu proleptique et prophétique qui ne peut qu'annoncer des lendemains qui chantent. De fait, rien de figé dans les commentaires de Tocqueville ! Son enthousiasme qui s'appuie sur des concepts se nourrit aussi d'émotions et englobe dans une même jubilation les idées, les formes et même les sensations.

C'est ainsi qu'il prend en compte l'américanité, voire l'indianité de la littérature québécoise qui apparaît alors, non plus comme le calque d'un modèle inaccessible, mais comme porteuse d'une dynamique foncièrement novatrice ; d'une dynamique spécifique à « ce jeune petit pays, pourtant infiniment plus tolérant et courageux que tous ceux où sa vie trépidante l'avait mené. » (189)

Or, cette appréhension globale se fait plus visible encore, en raison des conditions euphoriques et festives qui l'accompagnent. Tocqueville, solide mangeur et bon buveur, manifeste pour les nourritures terrestres la même avidité que pour les mets intellectuels. « Tocqueville, ce baume vivant, était assis en face de lui et commandait de sa voix cautérisante des huîtres, du saumon mariné, une entrecôte béarnaise très saignante et du vin » (182). En bref, Tocqueville répand la joie autour de lui, comblant ses interlocuteurs de compliments, il entraîne dans son sillage exultation et promesses tacites.

Sylvain pense avoir compris le message et prépare en secret son départ pour Paris : là, il jouera le cheval de Troie et investira la place au bénéfice de ses compatriotes dont il facilitera la percée.

« Il s'installait à Paris pour mieux servir Montréal, il serait le relais essentiel assurant là-bas l'implantation de la littérature d'ici. » (190)

ALLER SIMPLE POUR LE MALENTENDU

Tout serait donc pour le mieux dans le meilleur des mondes, dans un monde idéal exorcisant à jamais l'antique malédiction frappant l'édition québécoise au regard de Paris.

Il s'agit bien, on le voit, d'un conte de fées mais d'un conte de fées soulignant ses leurres et mettant en relief ses propres impostures.

ALLER SIMPLE POUR LE MALENTENDU

On l'aura compris : tout cela était trop beau pour être vrai et Monique Proulx ne manque pas de disséminer dans son texte des signaux susceptibles de mettre le lecteur en alerte.

C'est d'abord le diminutif nommant habituellement le Français, Tocque – faut-il entendre Tocqué ? – qui semble affecter d'un fort coefficient de soupçon et de doute la moindre de ses allégations. Mais son prénom est plus révélateur encore. Ne s'appelle-t-il pas Nicolas ? Il est dès lors, tentant de l'assimiler à Saint-Nicolas, grand dispensateur de cadeaux, avatar nordique du Père Noël. De fait avec ses compliments plein la hotte, sa jovialité et sa bonhomie, Nicolas Tocqueville campe un Père Noël très crédible, empruntant au pourvoyeur universel un ancrage dans la pure chimère.

De là, à penser qu'il n'existe pas, du moins dans la fonction que ses interlocuteurs lui prêtent, il n'y a qu'un pas. Un pas d'autant plus facilement franchi que d'autres indices exacerbent et amplifient l'ironie textuelle.

Ainsi les titres des essais de Sylvain : *A quatre pattes*, *A genoux*, *Assis*, *Couché* et en préparation *Debout* à la fois répétitifs et loufoques contaminent de leur effet grotesque l'ensemble du corpus québécois dont Sylvain semble le plus prestigieux représentant.

De même, une métaphore filée qui semble infirmer le poncif de la condescendance française ne fait que lui donner force tant la dérision est flagrante.

« Enfin, Paris la si brillante, la si condescendante s'approchait suffisamment de Montréal pour y découvrir une étrangère sexy au lieu d'une cousine pauvre, et l'embrassait sur la bouche. » (186)

Enfin, il faut porter au compte d'une signalétique sarcastique le titre de la nouvelle « Français-Françaises ».

Cette interpellation apparaît en effet comme décalée car elle tronque la teneur d'un récit qui mériterait plutôt le titre de « Québécois-Québécoises ».

De plus, par ses allures rhétoriques et son emphase patriotique le titre rappelle les exordes chers à De Gaulle et dresse donc en filigrane le portrait d'une certaine France hautaine et dominatrice, flagrant démenti des propos obligeants de Tocqueville.

On ne s'étonnera donc pas de la chute qui porte à son comble les difficultés relationnelles entre les deux pays. Sylvain et Tocqueville se croisent à l'aéroport de Montréal, le premier en partance pour Paris, le second venu s'installer définitivement à Montréal. Ainsi, ce carrefour, lieu de médiation et de communication, devient un « no man's land » emblématique de l'incommunicabilité et du malentendu.

Le grand intérêt que le Français portait à la littérature québécoise a donc débouché non sur une meilleure entente éditoriale mais sur un simple changement de vie individuel. Et, du même coup, la jeune littérature québécoise perd à Paris son meilleur défenseur !

Sous la forme linéaire et anecdotique, le récit de Monique Proulx présente une complexité réelle. Car la narratrice joue avec habileté des topoï, les confirmant, les infirmant et les utilisant au gré de son bon vouloir. Entre la déploration habituelle et l'optimisme à tout prix, la nouvelle louvoie avec une maestria lui permettant d'éviter les pièges du cliché, d'un cliché dont elle désamorçe la platitude dans son insistance à la mettre en relief.

Quant au sens qui s'en dégage, il paraît ambigu. D'un côté, le récit ne fait que rappeler, après tant d'autres, le consubstantiel malentendu qui mine depuis si longtemps les relations culturelles entre la France et le Québec.

Alors, « Québé...quoi ? » comme le titrait Louis-Bernard Robitaille dans *La Presse*...

Peut-être faut-il se garder d'une telle systématisation. Après tout, l'exil et le nouveau départ de Tocqueville peuvent être ressentis comme la reconnaissance d'une jeune littérature novatrice dont l'émergence souligne le caractère institutionnel d'une culture si bien implantée, qu'elle en devient stagnante et ronronnante.

Ainsi, au propos de Bernard Pivot affirmant dans *Le Figaro littéraire* (15 septembre 1966) : « en littérature, il n'est bon Québec que de Paris », on pourrait rétorquer : « en littérature, c'est au Québec que se fabriquent les succès de Paris. »

25 ANS DE PRÉSENCE AMÉRICAINE DANS LE ROMAN QUÉBÉCOIS

Jean MORENCY
Université de Moncton

Depuis le XIX^e siècle, la réalité américaine a profondément imprégné le tissu socioculturel et la littérature du Québec. Ce phénomène semble s'être amplifié à partir de 1978 avec la publication de *Monsieur Melville* (Victor-Lévy Beaulieu) et des *Grandes marées* (Jacques Poulin), deux romans qui illustrent la double nature du rapport à la culture américaine, perçue sous sa forme savante chez Beaulieu, et sous sa forme populaire chez Poulin. L'analyse de ces romans permet de saisir les différentes stratégies visant à inscrire la présence américaine dans le roman québécois des années 1980 et 1990. Ces stratégies consistent à montrer les signes de cette présence dans la réalité québécoise, à opérer un déplacement de l'espace romanesque traditionnel dans l'espace géographique américain, à inscrire le texte québécois dans l'univers littéraire des États-Unis et à chercher une forme et une norme littéraires, aptes à exprimer en français la réalité nord-américaine. À cet égard, *Chat sauvage* de Jacques Poulin constitue une illustration éloquent de l'américanité de la littérature québécoise actuelle.

Since the 19th century the American reality has had a deep influence in the socio-cultural fabric and literature in Quebec. This has increased since 1978 with the publication of *Monsieur Melville* (Victor-Lévy Beaulieu) and *Les Grandes marées* (Jacques Poulin), two novels which illustrate the double nature of the relationship with American culture, perceived in its scholarly form in Beaulieu's novel and in its popular form in Poulin's. An analysis of these novels will reveal the various strategies used to inscribe the American presence in the Quebecois novels of the 80s and the 90s. This can be achieved by showing the signs of this presence in Quebecois life, by moving the traditional space into the American geographic space, by inscribing Quebecois texts in the American literary sphere and by seeking an adequate literary form and norm in order to express the North-American reality in French. In this matter, Jacques Poulin's *Chat sauvage* is a meaningful illustration of the American dimension of contemporary Quebecois literature.

Depuis 25 ans, les réalités américaine et états-unienne se sont imposées avec une force redoublée dans le tissu socioculturel québécois. On ne vit pas sans danger aux portes de l'empire, fût-il en décadence, comme l'a suggéré Denys Arcand dans *Le déclin de l'empire américain*, un film où le Québec est présenté comme une marche fragile et surtout poreuse où viennent se répercuter les secousses qui ébranlent l'imposant voisin. En fait, l'Amérique, dans ses multiples dimensions, (c'est-à-dire en tant que réalité géographique, sociale, culturelle et linguistique) a tellement imprégné ce tissu socioculturel québécois qu'on a pu assister, ces dernières années, à l'émergence d'un nouveau paradigme critique dans le champ des études québécoises, soit celui de l'américanité. Il s'agit en fait de l'étude des liens qui unissent la collectivité québécoise, telle qu'elle peut être perçue à travers ses comportements sociaux et ses productions symboliques, à la société états-unienne d'une part, de même qu'aux autres «collectivités neuves» du continent, pour reprendre l'expression

de l'historien Gérard Bouchard¹. Dans cette optique, la notion d'américanité a contribué à replacer le paradigme traditionnel de l'américanisation dans une perspective plus vaste, permettant ainsi d'envisager les rapports entre la société québécoise et le continent américain non seulement dans le cadre des influences diverses et des transferts culturels entre les États-Unis et le Québec, mais aussi en fonction des analogies avec les pays d'Amérique latine.

Cela dit, la présence massive et tellement immédiate des États-Unis contribue encore, dans le contexte québécois, à faire de ce pays la métonymie incontournable de la réalité américaine. Or, c'est en littérature, et plus particulièrement dans les genres les plus intimement liés à la sphère sociale, tels le roman et le théâtre, que la présence américaine se fait sentir avec la plus grande vigueur, et semble la plus intéressante à observer. Voilà pourquoi ce texte se propose d'analyser les diverses modalités de cette présence dans le roman québécois des 25 dernières années. Dans un premier temps, j'esquisserai les grands contours de la nature des relations littéraires entre le Québec et les États-Unis depuis le milieu du XIXe siècle, puis je me pencherai plus spécifiquement sur deux romans publiés en 1978 qui me semblent exprimer à merveille le rapport à la culture américaine, avant de proposer, en un dernier temps, une synthèse de la présence américaine dans plusieurs romans des années 1980 et 1990, ainsi qu'une brève analyse d'un roman assez représentatif de cette période, soit *Chat sauvage* (1998) de Jacques Poulin.

Le phénomène de la présence américaine dans le roman québécois n'est pas récent. Par la force des choses, les écrivains du Québec ont, depuis longtemps, été confrontés à la réalité nord-américaine, ainsi qu'à la force de rayonnement et d'attraction du voisin état-unien. On en trouve déjà de nombreuses traces dans la littérature du XIXe siècle, avec des romans comme *Jean Rivard, le défricheur* d'Antoine Gérin-Lajoie (1862), ou encore *Jeanne la fileuse* (1875) d'Honoré Beaugrand. Le phénomène est aussi perceptible dans la première moitié du XXe siècle, que ce soit dans *Trente arpents* (1938) de Ringuet ou *Bonheur d'occasion* (1945) de Gabrielle Roy, pour ne citer que ces deux oeuvres très connues. Les années 1950 marquent, pour leur part, un moment de transition qui s'exprime notamment dans le conflit des codes dont parlera André Belleau² dans ses travaux sur la littérature québécoise (code littéraire français d'une part, code socioculturel nord-américain d'autre part). Bien que les années 1960 et la première moitié des années 1970 soient surtout caractérisées par un mouvement d'affirmation identitaire, qui aboutit à

¹Gérard Bouchard, *Genèse des nations et cultures du Nouveau Monde. Essai d'histoire comparée*, Montréal, Boréal, 2000.

²André Belleau, *Surprendre les voix. Essais*, Montréal, Boréal, 1986.

25 ANS DE PRÉSENCE AMÉRICAINE DANS LE ROMAN QUÉBÉCOIS

l'élection du Parti Québécois en 1976, cette période est, elle aussi, marquée par une présence américaine, comme en témoignent les romans de Réjean Ducharme (*L'avalée des avalés*, 1966), de Claude Jasmin (*Ethel et le terroriste*, 1964), de Victor-Lévy Beaulieu (*Un rêve québécois*, 1973) et même d'Anne Hébert (*Kamouraska*, 1970).

Dans toutes ces oeuvres, la présence américaine se limite, plus souvent qu'autrement, à une question d'imagerie et de représentation. Guildo Rousseau³ a d'ailleurs très bien analysé ce phénomène dans la prose d'idées et les œuvres de fiction publiées entre 1775 et 1930 au Québec. Il a montré que l'attrait ressenti pour les États-Unis, au lendemain de la Révolution et jusqu'au milieu du XIXe siècle, s'est progressivement transformé en une démonisation de l'Amérique, suite à la victoire des ultramontains sur les penseurs libéraux. Parallèlement à ce mouvement de constitution d'une imagerie de l'Amérique, s'est amorcée une forme d'ouverture sur la littérature américaine elle-même, avec la découverte des romans de James Fenimore Cooper – romans qui ont influencé de nombreux romanciers québécois – et des œuvres d'Edgar Allan Poe, favorisée par les traductions de Baudelaire, sans oublier la célèbre traduction du poème *Evangéline* de Longfellow par Pamphile Le May.

Au fil des ans, la présence américaine tend à devenir plus littéraire ou métalittéraire, notamment dans les premières décennies du XXe siècle, grâce au travail d'intellectuels, d'écrivains et de traducteurs tels Paul Morin, Rosaire Dion-Lévesque, Jean-Charles Harvey et Louis Dantin, qui ont été des agents importants de transferts interculturels entre les États-Unis et le Québec. Il convient enfin de mentionner que, dans le sillage de l'urbanisation du Québec et de l'exode vers la Nouvelle-Angleterre, les classes populaires sont de plus en plus influencées par la culture de masse et le mode de vie américains, et que les œuvres romanesques ne pourront, tôt ou tard, éviter de traduire cette influence profonde, s'apparentant même à la fascination.

Pour récapituler, on pourrait dire que trois grands types de rapports se sont progressivement développés entre la population québécoise et la réalité américaine. D'un côté, les rapports de méfiance ou de mépris, notamment au sein d'une certaine élite sociale et intellectuelle, attentive à préserver ses liens avec une culture française parfois mythifiée. D'un autre côté, l'ouverture de certains intellectuels, comme ceux que j'ai mentionnés plus haut — on peut aussi penser à Alfred DesRochers, Robert Choquette ou Robert Charbonneau par exemple — à la culture américaine. Enfin, une position de réceptivité plus

³Guildo Rousseau, *L'image des États-Unis dans la littérature québécoise (1775-1930)*, Sherbrooke, Éditions Naaman, 1981.

globale, surtout au sein des couches populaires, de la bourgeoisie d'affaires et du monde scientifique.

On peut maintenant se demander dans quelle mesure cette stratification conditionne les représentations de la réalité américaine dans le roman québécois à partir de 1976. En fait, c'est la date de 1978 qui me semble constituer le jalon le plus important dans l'expression de l'américanité au sein de l'univers fictionnel québécois. Cette date marque en effet la publication de deux ouvrages importants qui illustrent bien la double nature du rapport à la culture américaine.

En 1978, Victor-Lévy Beaulieu publie ainsi les trois tomes d'un roman-essai monumental sur l'œuvre de Herman Melville. L'ouvrage, intitulé *Monsieur Melville*, est en fait la seconde incursion de Beaulieu dans le corpus littéraire américain, cinq ans après un essai consacré à Jack Kerouac, qui proposait une lecture singulière du fameux romancier beat. Avec Melville, l'entreprise s'avère encore plus ambitieuse, puisque Beaulieu s'attaque à une véritable institution des lettres américaines. La même année, Jacques Poulin publie un de ses romans les plus connus, *Les grandes marées*, qui met en scène un traducteur de bandes dessinées s'ingéniant à transposer le plus fidèlement possible les *comics* américains. Il existe de nombreuses analogies qui rapprochent les deux romans, comme la question centrale de la traduction, de même que des différences marquées, dont la plus importante est justement le rapport à la culture d'emprunt, savante chez Beaulieu, populaire chez Poulin. Si Beaulieu s'approprie un auteur classique de la littérature américaine, Poulin navigue, quant à lui, dans les productions culturelles de masse, comme les bandes dessinées ou encore les marques de commerce, qui émaillent tout le roman et d'ailleurs toute l'œuvre littéraire de Poulin.

L'entreprise qui anime Beaulieu dans la rédaction de *Monsieur Melville* s'apparente au programme de dévoration culturelle et d'anthropophagie littéraire mis de l'avant par le modernisme brésilien, notamment Oswald de Andrade. Comme je l'ai montré dans une étude antérieure⁴, Beaulieu actualise cette stratégie d'affirmation culturelle et littéraire dans le but de favoriser la naissance des lettres québécoises. Dans un texte datant de 1976, il avançait ainsi l'idée «qu'écrire n'est rien de moins que du pillage et qu'il est important de prendre à l'autre son butin, ne serait-ce que pour se revêtir de ses mots et pour s'armer de

⁴Jean Morency, «Américanité et anthropophagie littéraire dans *Monsieur Melville*», *Tangence*, No 41, octobre 1993, p. 54-68.

leur puissance»⁵. Beaulieu tente donc de s'approprier l'œuvre littéraire de Melville pour la faire sienne. D'ailleurs, dans *Monsieur Melville*, son alter ego, Abel Beauchemin, subit une étrange métamorphose, qui le transforme littéralement, en Melville lui-même! Je cite Beaulieu :

Je regarde cette main gauche qui, depuis trente heures, a écrit tant de feuillets, et je ne la reconnais plus : ma main est devenue la main même de Melville. Je passe les doigts dans mon visage, et je ne le reconnais plus : ma barbe est devenue la barbe même de Melville, tout comme mon nez, tout comme mes yeux qui se mettent à pleurer, tout comme mes cheveux extraordinairement épais, comme une suite de vagues se terminant dans le cou⁶.

Dans *Les grandes marées*, l'ambition de Poulin peut sembler plus modeste (traduire des bandes dessinées), mais quand on y regarde bien, elle s'avère tout aussi démesurée. Malgré sa douceur et sa passivité, Teddy Bear, le protagoniste du roman, poursuit en effet un objectif aussi ambitieux que celui du capitaine Achab, soit de traduire sans trahir, d'exprimer en français, aussi fidèlement que possible, la réalité américaine. Le roman de Poulin renferme ainsi de nombreuses réflexions sur la difficulté de l'acte de traduction. Cette ambition secrète trouve aussi des échos dans le rêve qui anime un des personnages du roman, nommé l'Auteur – personnage qui aimerait écrire le grand roman de l'Amérique, c'est-à-dire un roman qui serait le produit de deux tendances : la tendance française, d'une part, «qui s'intéresse plutôt aux idées», et la tendance américaine, d'autre part, «qui s'intéresse davantage à l'action»⁷. Il est d'ailleurs intéressant de noter que ce personnage de l'Auteur ressemble à une caricature de l'écrivain québécois des années 1970, avec son visage barbu et renfrogné, sa chemise à carreaux et ses bottes d'ouvrier. En fait, quand on y regarde bien, ce personnage de l'Auteur ressemble à Victor-Lévy Beaulieu lui-même, du moins au VLB des années 1970, avec ses airs de matamore et son côté provocateur. Une telle coïncidence (celle de retrouver, dans un roman de Poulin, une caricature de VLB et de son rêve américain) peut sembler étonnante au premier abord, mais elle ne l'est qu'en partie, puisqu'on assiste, dans le climat intellectuel de 1978, à une redéfinition des rapports problématiques entretenus jusqu'alors avec la France et les États-Unis.

⁵Victor-Lévy Beaulieu, *Entre la sainteté et le terrorisme. Essais*, Montréal, VLB éditeur, 1984, p. 366-367.

⁶Victor-Lévy Beaulieu, *Monsieur Melville*, tome 2, Montréal, VLB éditeur, 1978, p. 157.

⁷Jacques Poulin, *Les grandes marées*, Montréal, BQ, 1990, p. 176.

Il ne fait aucun doute que *Monsieur Melville* et *Les grandes marées* permettent de mieux saisir les différentes stratégies qui conditionnent la présence américaine dans le roman québécois des années 1980 et 1990. Ces stratégies sont multiples et dissimulent bien des enjeux qui sont à la fois de nature idéologique et littéraire — enjeux qui concernent à la fois le rapport difficile avec la France, et la quête problématique d'une autre culture de référence. Pour les nombreux écrivains lancés sur la piste américaine, il s'agit soit de montrer les signes de la présence américaine dans le tissu socioculturel québécois, soit d'opérer un déplacement de l'espace romanesque traditionnel dans l'espace géographique américain, soit encore d'inscrire le texte québécois dans l'univers littéraire des États-Unis (notamment par le recours à l'intertextualité), soit, finalement, de trouver une forme et une norme littéraires, aptes à exprimer en français la réalité nord-américaine. Cette dernière attitude amène certains écrivains à recourir au bilinguisme, voire au plurilinguisme. Ces stratégies ne s'excluent pas : en fait, elles sont le plus souvent utilisées de concert, comme peut l'exprimer un bref survol des romans parus depuis 1978.

Passons rapidement sur l'inscription des signes américains dans l'espace romanesque québécois. Ces signes sont tellement nombreux qu'il serait vain de vouloir les énumérer tous, dans le cadre de cet article. Je mentionnerai seulement qu'on les trouve autant dans les romans de Jacques Godbout, comme *L'Isle au dragon* (1976), que dans la grande majorité des romans urbains, comme ceux de Michel Tremblay (*Les chroniques du Plateau Mont-Royal*). L'Amérique s'avère en effet une donnée incontournable de la réalité québécoise, dans laquelle elle fait souvent intrusion de façon brutale, comme c'est le cas par exemple des *Les fous de bassan* (1982) d'Anne Hébert, qui reprend et transforme la figure du survenant (popularisée par Germaine Guèvremont) sous les traits d'un certain Stevens Brown, revenu des États-Unis pour donner le coup de grâce à une communauté villageoise en voie de décomposition. Cette situation devient particulièrement intéressante sous la plume de nombreux écrivains migrants du Québec, pour qui l'expérience montréalaise représente souvent une métonymie de l'expérience américaine elle-même. Pensons ici à des écrivains comme Dany Laferrière (*Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, 1985) ou encore Régine Robin (*La Québécoise*, 1983). À cet égard, un roman comme celui de Pan Bouyoucas, *Une bataille d'Amérique*, paru en 1976, fait figure de précurseur («J'imaginai que l'Amérique, c'était encore Gene Kelly dansant sous la pluie, partout des gens heureux et comblés. Et quand j'ai vu les taudis...»).

La forme du récit de voyage caractérise les nombreux romans de la période qui se déroulent aux États-Unis, principalement dans l'Ouest américain, mais aussi sur la côte Est du continent et parfois même en Floride. Les romans

les plus connus et les plus commentés en ce sens sont *Volkswagen blues* (1984) de Jacques Poulin, *Une histoire américaine* (1986) de Jacques Godbout et *Copies conformes* (1989) de Monique LaRue, mais il convient aussi de mentionner *Revoir Ethel* (1976) de Claude Jasmin, *Le voyageur distrait* (1981) de Gilles Archambault, *La première personne* (1980) de Pierre Turgeon, *Le premier mouvement* (1987) de Jacques Marchand, *La pêche blanche* (1984) de Lise Tremblay, *Petit homme Tornade* (1996) de Roch Carrier, *Là-bas, tout près* (1997) de Rober Racine, sans oublier les romans désopilants de François Barcelo, comme *Nulle part au Texas*, *Ailleurs en Arizona* et *Pas tout à fait en Californie*. L'absence de repères suggérée par les titres de Barcelo suggère par ailleurs le risque de déperdition et de dépossession identitaires qui guette les protagonistes de ces romans, et il n'est pas indifférent de noter que l'image du désert est omniprésente dans plusieurs d'entre eux, comme si la réalité profonde de l'Amérique était à chercher non pas dans la profusion des signes socioculturels, mais bien dans leur absence et leur dissolution. Dans tous ces romans, l'expérience américaine semble donc être vécue sur le mode de la dérélition.

C'est à ce stade que le phénomène des nombreuses références faites à la littérature américaine prend tout son sens. Dans les années 1980 et 1990 en effet, l'intertexte américain occupe de plus en plus de place dans l'hypotexte québécois, jusqu'à oblitérer en grande partie l'intertexte français, du moins l'intertexte contemporain. Dans *Volkswagen blues* par exemple, tous les intertextes romanesques sont américains (textes de Jack London, John Steinbeck, Saul Bellow, Ernest Hemingway, John Irving, Jack Kerouac). Monique LaRue, pour sa part, structure l'intrigue de *Copies conformes* à partir de celle du *Faucon maltais* de Dashiell Hammet. *Le voyageur distrait* de Gilles Archambault correspond à un voyage dans l'univers d'enfance de Jack Kerouac. Quant au *Premier mouvement* de Jacques Marchand, il reprend la figure du double présente dans «William Wilson», un conte d'Edgar Poe. Mentionnons aussi que l'ombre de William Faulkner hante toute l'œuvre de Victor-Lévy Beaulieu, que Dany Laferrière se réclame des romanciers noirs américains comme James Baldwin, que l'œuvre romanesque de Louis Hamelin est nourrie de lectures américaines, et que Lise Tremblay s'inspire des romans de Jim Harrison pour écrire *La pêche blanche*, un roman faisant du Saguenay l'équivalent québécois du Michigan. À travers tous ces intertextes (souvent accessibles aux auteurs québécois grâce à des traductions faites en France, faut-il le souligner), se profilent certains des thèmes récurrents du roman états-unien, comme la faillite du rêve américain ou l'affrontement larvé entre deux frères devenus ennemis. Ces thèmes sont présents chez la majorité des auteurs mentionnés, qui se montrent pour la plupart très critiques à l'égard de la société américaine. Tout se passe comme si en dépit de leur volonté de décloisonner le

roman québécois en lui donnant une dimension plus continentale et transnationale, les romanciers en question reprenaient, en le modulant, le discours traditionnel des élites québécoises sur la menace américaine. Certes, il faut avouer que les intertextes américains qui inspirent les romanciers québécois vont souvent en ce sens.

Reste le problème de la langue : comment dire en français cette Amérique qui, pour l'essentiel, parle anglais et demeure réfractaire à la multiplicité des langues ? Les romanciers québécois doivent parfois faire appel à l'hétérolinguisme pour décrire la présence américaine, mais il le font d'une façon beaucoup plus réticente que leurs cousins acadiens ou franco-ontariens par exemple, qui semblent nettement plus à l'aise avec la langue de Shakespeare et savent l'utiliser de façon beaucoup plus ludique. L'anglais des romans de Jacques Godbout, Jacques Poulin ou Monique LaRue est toujours tenu à distance et n'envahit jamais la trame romanesque : les marques transcodiques sont clairement identifiables et correspondent souvent à des formules simples et facilement compréhensibles pour le lecteur québécois moyen. La réalité américaine est passée de la sorte au tamis de la langue française, et se trouve du même coup affranchie de son inquiétante étrangeté. L'Amérique caricaturale d'*Une histoire américaine* de Jacques Godbout, par exemple, se limite finalement à quelques variations sur le thème du jovialiste «Have a nice day!», du type «Have a nice dog!» ou encore «Have a nice war!».

Comme je l'ai mentionné, ces romans ont été souvent commentés, de telle sorte que je préfère m'attarder sur le dernier roman de Jacques Poulin, *Chat sauvage*, publié en 1998. Ce roman fournit, sans doute, une illustration des plus éloquentes de l'américanité de la littérature québécoise actuelle. Comme pour *Volkswagen Blues* et *Le vieux chagrin*, il s'agit d'une espèce de roman policier, composé un peu à la manière des romans de Paul Auster, c'est-à-dire autour du motif du double. Jack, le narrateur, est un écrivain public qui habite dans le Vieux-Québec, non pas dans le Vieux-Québec qu'on peut contempler sur les cartes postales mais bien dans celui qui est peuplé par des marginaux de toutes sortes : jeunes fugueurs, caléchiés, vieux vagabonds rescapés des années 1960 (comme ce personnage, surnommé le gardien, qui squatte le minibus de Jack), etc. Un jour, Jack reçoit dans son bureau un vieil homme énigmatique, qui lui demande d'écrire une lettre à sa femme. Intrigué, il va essayer d'en savoir plus sur ce personnage qui au fond lui ressemble, et chez qui il pressent obscurément son double. Il apprend ainsi que le vieil homme est originaire du même village que lui, un village nommé Marlow, situé près de la frontière américaine, mais il ne parvient pas pour autant à se souvenir de lui. Il commence donc à l'espionner, pour finalement découvrir que le vieil homme lui demande d'écrire des lettres à une femme qui n'existe que

dans son imagination, et qui n'est rien d'autre que la mort qu'il cherche tant bien que mal à apprivoiser.

Le réseau intertextuel de *Chat sauvage* s'avère très ramifié et se distingue assez nettement des intertextes sollicités traditionnellement par l'hypotexte québécois. Des auteurs comme Richard Ford, Jim Harrison, John Fante, Raymond Carver et John Irving sont sollicités, sans oublier l'incontournable Hemingway, l'écrivain fétiche de Jacques Poulin. Faut-il le remarquer, tous ces auteurs sont américains (notons quand même la présence de Luis Sepulveda, un romancier chilien, auteur du récit *Le vieux qui lisait des romans d'amour*). On pourrait croire que la France, en tant qu'horizon culturel de référence, a tout simplement disparu. Un roman comme *Une saison ardente*, de Richard Ford, qui redouble en abyme une intrigue secondaire de *Chat sauvage*, est décrit comme «une réussite complète, une pure merveille»⁸. Par l'intermédiaire du personnage de la vieille Marie, une serveuse de restaurant, Jacques Poulin semble vouloir exposer son propre idéal romanesque :

Une histoire peu originale, mais elle était racontée sans un mot de trop et surtout sans recourir ni à la psychologie, ni à la sociologie, ni au détestable monologue intérieur : l'auteur s'en tenait à des choses concrètes, et il décrivait les incendies de forêt avec une telle précision que, à la fin, le lecteur avait le sentiment qu'on lui avait dépeint les passions qui ravageaient la vie des personnages (p. 26).

Il ne faut pas s'étonner que le personnage de Jack ne s'attarde pas sur les livres français quand il met les pieds dans une librairie. Il se dirige plutôt directement vers la section de littérature américaine. Certes, en chemin, il tombe sur un livre de Saint-Exupéry, *Lettres à sa mère*, qui attire son attention mais c'est avec consternation qu'il apprend dans ce texte, que l'écrivain se vantait d'être allé à la chasse au lion. Il remet donc le livre à sa place, pour aller jeter un coup d'œil aux romans qu'il préfère, ceux d'Ernest Hemingway, «pour la vigueur et la sobriété de l'écriture» (Jack semble oublier que cet auteur était un grand chasseur de fauves) et de Jim Harrison, «pour l'originalité des descriptions de la nature» (p. 31). Jack s'avère aussi un fin connaisseur de l'œuvre romanesque de John Fante, et garde une photo de Raymond Carver sur le mur de son bureau, sous laquelle on peut lire : «Les mots sont notre seul bien ; alors mieux vaut choisir les bons et mettre la ponctuation au bon endroit pour qu'ils disent au mieux ce qu'ils sont censés dire» (p. 91). On le voit,

⁸ Jacques Poulin, *Chat sauvage*, Montréal et Arles, Leméac et Actes Sud, 1998, p. 26.

l'intertexte américain est convoqué non pas tant pour suggérer des analogies d'ordre thématique, mais bien dans le but d'exprimer une esthétique reposant sur la précision, le concret et la sobriété. En tant que romancier, Jacques Poulin est fasciné par cette esthétique américaine héritée de l'école behavioriste.

Une autre des manies de Jack est celle qui consiste à examiner la version française d'un roman américain, notamment dans les passages où il est question de baseball ou de football, qui comportent invariablement, selon lui, des inexactitudes et même des contresens. Poulin consacre ainsi quelques pages de son roman à relever les maladresses caractérisant la traduction d'un roman de John Irving, *Une prière pour Owen*. Son personnage rêve même d'écrire une lettre aux traducteurs français :

Je voulais leur dire qu'il y avait au Québec, depuis peut-être un siècle, un grand nombre de gens qui pratiquaient le baseball et le football américain, et qu'ils le faisaient en français. Un français qui avec les années était devenu élégant et précis, grâce au travail de traduction accompli par les commentateurs sportifs de la radio et de la télé. C'est pourquoi je leur donnais un conseil, à titre de collègue : lorsqu'ils devaient traduire un roman américain contenant des passages sur le baseball ou le football, ils avaient intérêt à consulter un des nombreux Québécois qui vivaient à Paris ou ailleurs en France (p. 115-116).

Le français québécois devient ainsi une variété nord-américaine du français lui-même, la plus apte peut-être à exprimer l'Amérique anglo-saxonne, du moins dans certaines de ses pratiques symboliques (comme les sports nationaux, le baseball et le football) et à dessiner les contours de sa présence.

Pour conclure, il convient de mentionner que même si la présence américaine s'avère très importante dans le roman québécois des 25 dernières années, elle ne constitue qu'une seule de ses dimensions. Nous avons vu qu'au fil des ans, cette présence était devenue plus littéraire que sociologique ou géographique, comme l'illustre la diversification progressive de l'intertexte convoqué dans le roman québécois récent. La littérature américaine devient ainsi une littérature d'élection pour de nombreux écrivains québécois, ce qui ne va pas sans rappeler le vaste mouvement de découverte de la culture allemande dans les années 1980, notamment chez les intellectuels de la revue *Liberté*⁹. La culture américaine a, aujourd'hui, cessé d'être uniquement une culture de masse

⁹ Ce phénomène fait l'objet d'une étude à paraître de Robert Dion, professeur à l'Université du Québec à Rimouski.

ou associée à la masse ; elle est devenue une culture de prédilection, venue enrichir le paysage culturel québécois et relativiser la position qu'y occupait autrefois la France. Le personnage de l'Auteur dans *Les grandes marées* peut donc enfin se réjouir : le grand roman de l'Amérique est en train de s'écrire.

Bibliographie des œuvres littéraires citées

- Archambault, Gilles, *Le voyageur distrait*, Montréal, Stanké, 1981.
- Barcelo, François, *Ailleurs en Arizona*, Montréal, Libre Expression, 1991.
- Barcelo, François, *Nulle part au Texas*, Montréal, Libre Expression, 1989.
- Barcelo, François, *Pas tout à fait en Californie*, Montréal, Libre Expression, 1992.
- Beaugrand, Honoré, *Jeanne la fileuse. Épisode de l'émigration franco-canadienne aux États-Unis*, édition présentée et préparée par Roger Le Moine, Montréal, Fides, 1980 [1878].
- Beaulieu, Victor-Lévy, *Jack Kérouac*, Montréal, Éditions du jour, 1973.
- Beaulieu, Victor-Lévy, *Monsieur Melville*, Montréal, VLB éditeur, 1978.
- Beaulieu, Victor-Lévy, *Un rêve québécois*, Montréal, Éditions du Jour, 1972.
- Bouyoucas, Pan, *Une bataille d'Amérique*, Montréal, Quinze, 1976.
- Carrier, Roch, *Petit Homme Tornade*, Montréal, Stanké, 1996.
- Ducharme, Réjean, *L'avalée des avalés*, Paris, Gallimard, 1966.
- Gérin-Lajoie, Antoine, *Jean Rivard, le défricheur* suivi de *Jean Rivard, économiste*, Montréal, BQ, 1993 [1862 et 1864].
- Godbout, Jacques, *L'isle au dragon*, Paris, Seuil, 1976.
- Godbout, Jacques, *Une histoire américaine*, Paris, Seuil, 1986.
- Guèvremont, Germaine, *Le survenant*, Montréal, Beauchemin, 1945.
- Hébert, Anne, *Kamouraska*, Paris, Seuil, 1970.
- Hébert, Anne, *Les fous de bassan*, Paris, Seuil, 1982.
- Jasmin, Claude, *Ethel et le terroriste*, Montréal, Librairie Déom, 1964.
- Jasmin, Claude, *Revoir Ethel*, Montréal, Stanké, 1976.
- Laferrrière, Dany, *Comment faire l'amour avec un nègre sans se fatiguer*, Montréal, VLB, 1985.
- LaRue, Monique, *Copies conformes*, Montréal, Lacombe, 1989.
- Marchand, Jacques, *Le premier mouvement*, Montréal, L'Hexagone, 1987.
- Poulin, Jacques, *Chat sauvage*, Montréal et Arles, Leméac, et Actes Sud, 1998.

Jean MORENCY

- Poulin, Jacques, *Les grandes marées*, Montréal, Leméac, 1978.
Racine, Rober, *Là-bas, tout près*, Montréal, L'Hexagone, 1997.
Ringuet, *Trente arpents*, Paris, Flammarion, 1938.
Robin, Régine, *La Québécoise*, Montréal, Québec/Amérique, 1983.
Roy, Gabrielle, *Bonheur d'occasion*, Montréal, Société des Éditions Pascal, 1945.
Tremblay, Lise, *La pêche blanche*, Montréal, Leméac, 1994.
Tremblay, Michel, *Les chroniques du Plateau Mont-Royal*, 1978-1989.
Turgeon, Pierre, *La première personne*, Montréal, Quinze, 1980.

L'IMPORTANCE DU SCÉNARIO DANS LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

Développements d'une pratique d'écriture, de 1896 à 1996

Isabelle RAYNAULD
Université de Montréal

Cet article porte sur les pratiques d'écriture du scénario de film au Québec, de 1896 à aujourd'hui. Quand a-t-on commencé à écrire des scénarios ? Qui les écrivait ? Les textes étaient-ils en français ou en anglais et de quelle tradition, française ou américaine se réclamaient-ils ? Quel a été l'importance et le statut du scénario dans la cinématographie québécoise ? A partir de quel moment voit-on une pratique d'écriture se développer, se standardiser ou stagner et pourquoi ? Quel rôle les institutions cinématographiques ont-elles eu sur l'usage, le contenu et la forme des scénarios ? C'est à ce type de questions que le présent article répond.

This article deals with the writing of film-scripts in Quebec between 1896 and the present. When did such a practice begin? Who wrote the scripts? Were the texts in French or in English and did they answer to the French or the American tradition? What were the importance and the status of the scripts in Quebecois films? At what time does a writing practice begin, become standardized or stagnate and why? What was the role of film institutions regarding the use, the content and the form of those scripts? These are the questions this article attempts to answer.

Les développements des pratiques d'écriture scénaristique au Québec des débuts jusqu'à aujourd'hui, n'ont jamais encore fait l'objet d'une étude spécifique. A cet égard il nous a semblé essentiel d'effectuer la recherche sur trois fronts : a) retrouver les manuscrits originaux dans les archives ; b) analyser les filmographies afin de voir les collaborations entre les réalisateurs et les scénaristes et c) établir, grâce à un parcours dans l'histoire du cinéma au Québec, quelle a été l'importance et le rôle du scénario de film¹.

LES DÉBUTS : DES PROJECTIONNISTES ÉTRANGERS À L'EXPLOITANT-BONIMENTEUR LOCAL

Quels scénarios nous reste-t-il ? Avant d'arriver à cette question centrale, il est important de rappeler comment le cinéma a été introduit au Québec. Les débuts du cinéma sont marqués par la venue de projectionnistes et d'opérateurs français et américains. C'est le 27 juin 1896 que les Montréalais voient des

¹ Cet article fait partie d'une recherche que je dirige depuis 1995, intitulée *Emergence et développements des pratiques d'écriture scénaristique en France, au Québec et aux Etats-Unis de 1895 à 1929*, subventionnée par le FCAR. Je tiens à remercier Patricia Blais et Dominique Gosselin, assistantes de recherche pour leur travail varié et assidu.

vues animées pour la première fois, grâce à la projection d'une série de vues Lumière, organisée par un concessionnaire du cinématographe, Louis Minier et son assistant Louis Pupier. Le cinématographe Lumière tiendra l'affiche pendant plusieurs semaines à Montréal². Et c'est dès 1897 que les premières "scènes canadiennes" sont tournées : il s'agit des chutes du Niagara filmées par Félix Mesguich de chez Lumière et W.K.L. Dickson de l'American Mutoscope. De 1897 à 1903, les titres et les sujets des films présentés et tournés dont les titres se trouvent dans les catalogues des compagnies Urban ou Lumière, témoignent du caractère essentiellement descriptif et documentaire des premières images captées ici. Les sujets sont essentiellement des scènes de la nature, des situations d'intérêt touristique et des sports d'hiver³. Ces films n'ont de canadien ou "québécois" que le contenu, qui est d'ailleurs traité en fonction d'un public étranger. C'est le regard de l'autre sur nous qui est filmé et non l'inverse.

Ainsi, en termes d'exploitation, les débuts du cinéma au Québec sont très semblables à ce qui s'est produit en Italie, en Allemagne ou en Suède. Les pays producteurs dominants qu'étaient alors la France, l'Angleterre et les États-Unis envoyaient leurs opérateurs filmer la vie animée, "l'ailleurs" tout en faisant la promotion de leur compagnie en projetant des films partout à travers le monde. Le Québécois Léo-Ernest Ouimet comprendra rapidement le potentiel économique de l'exploitation cinématographique et il sera le premier à ouvrir une salle de projection permanente, le Ouimetoscope, inauguré en 1906 à Montréal⁴.

LES PREMIERS FILMS À SCÉNARIOS

Comment nos grands-pères ont-ils pu vivre sans les Vues Animées de la génération actuelle⁵ ?

2 Voir à ce sujet l'excellent ouvrage de Germain Lacasse, *Histoires de scopes*, Le cinéma muet au Québec, Montréal, Cinémathèque Québécoise, 1988 qui présente en détail les débuts de l'exploitation cinématographique au Québec.

3 Catalogue Lumière de 1897 : n°339 *Les Chutes* et n°340 *Les rapides*. Voir aussi la série de films Living Canada, 1902-1903 tournés par la Bioscope Company of Canada pour la compagnie britannique Urban dans le but de stimuler l'immigration. Pour une liste détaillée, voir Peter Morris, *Embattled Shadows. A History of Canadian Cinema 1895-1939*, Montréal, McGill-Queen's University Press, 1978.

4 Voir Germain Lacasse, *Op.cit.* et Léon H. Bélanger, *Les Ouimetoscopes : Léo-Ernest Ouimet et les débuts du cinéma québécois*, Montréal, VLB éditeur, 1978.

5 Magazine *Le Panorama*, mensuel, Montréal, Vol. 1, No 1, Octobre 1919, p.3.

L'IMPORTANCE DU SCÉNARIO DANS LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

Les spectateurs se lasseront vite des sujets documentaires répétitifs et demanderont de plus en plus de "films à scénarios" ("story films"). En 1903, la compagnie Urban distribue le premier film de fiction fait au Canada : "Hiawatha : The Messiah of the Ojibways", réalisé et tourné par Joe Rosenthal et "conçu", (écrit Peter Morris) par E.A. Armstrong de Montréal. L'état actuel de nos recherches nous permet de considérer ce titre comme étant le premier film à scénario de fiction écrit ou "conçu" par un Québécois. Cela reste à vérifier quand et si on retrouve le manuscrit.

Si la question de la langue d'usage dans les films, question incontournable en scénarisation, ne se pose pas encore de plein fouet en 1903, il n'en demeure pas moins qu'à part les efforts de Ouimet (qui en 1908 filme *Baptiste et son cochon*, fiction burlesque, et aussi plusieurs vues documentaires) les films présentés au Québec sont en majorité américains. Et comme l'explique en détails Germain Lacasse :

Si la volonté de Ouimet de mettre sur pied à Montréal une production de films de fiction ne peut se réaliser, c'est en bonne partie pour des raisons contre lesquelles il est impuissant. (...) Les hommes d'affaires qui gèrent les intérêts d'Edison réussissent à former un trust qui contrôle désormais tout le marché du film aux Etats-Unis. Nul ne peut produire, distribuer ou projeter un film sans payer une redevance à cette Motion Picture Patents Corporation. (...) Ouimet ne se lance donc pas dans la production de films de fiction⁶ (...)

Comme ailleurs en Europe et aux Etats-Unis, la rapidité d'exécution, l'argent et le savoir faire cinématographique américains donnaient à nos voisins du sud les moyens nécessaires pour monter des équipes de tournage et devancer, par leur professionnalisme, les productions locales. Les créateurs et techniciens canadiens et québécois qui ont décidé de faire du cinéma ici, ont donc dû être formés par des équipes étrangères. Plusieurs ont d'ailleurs quitté le Québec et les autres ont peu à peu été intégrés à des équipes américaines sans avoir le contrôle technique ou artistique des productions. Et il faut savoir que la plupart du temps, il n'y avait de "local" que les figurants. C'est d'ailleurs dans ce contexte que la compagnie américaine Kalem tourne, en 1909, neuf films réalisés au Canada dont le contenu est réputé être canadien mais dont le point de vue est nettement américain. Les titres seuls sont éloquentes : *Her Indian Mother*, *White Man's Money*, *The Red Man's Curse* et *Fighting the Iroquois in Canada*.

⁶ Germain Lacasse, *Op. cit.*, p.28.

LE BONIMENTEUR : ADAPTATEUR ET TRADUCTEUR LOCAL

Les films s'allongent, les histoires deviennent drôles ou dramatiques, se complexifient et les images ne suffisent plus. Les intertitres apparaissent et avec eux se pose pour la première fois une question incontournable en scénarisation : la langue d'usage dans les films. Pour s'adapter à cette nouvelle pratique des intertitres (qui a commencé vers 1906) et garder le public, les exploitants reprennent à leur compte une tradition des montreurs d'images de lanterne magique : le boniment, ce commentaire explicatif et dramatique qui ponctue la projection à la discrétion et à la manière du bonimenteur-exploitant local. Il y a beaucoup à dire sur cette pratique qui au Québec a la particularité d'avoir duré beaucoup plus longtemps qu'ailleurs, soit de 1896 à 1932 à la demande semble-t-il, du public francophone⁷.

Cet élément est capital en histoire du cinéma car le bonimenteur traduisait en quelque sorte les films de manière simultanée. En 1919, le magazine *Le Panorama* ("Le seul magazine de cinéma sur tout le continent nord-américain") confirme qu'il n'existe pas encore de sous-titres en français, d'où l'intérêt d'avoir un bonimenteur pour attirer le public francophone :

Les Vues Animées constituent le divertissement populaire par excellence mais les titres et sous-titres des films, toujours en anglais, semblent accréditer l'opinion que personne ne comprend ni ne parle le français au Canada.

La nécessité d'écrire en français des scénarios pour un public francophone n'est pas apparue avant la fin de la première guerre mondiale. Le premier élan vers des scénarios écrits en français pour un public canadien-français, se manifeste au début des années vingt. À partir du moment où les scénarios s'écrivent en français, on introduit dans les films des intertitres bilingues. C'est le cas notamment dans *Madeleine de Verchères* (1922) et dans le film de Ouimet *Why Get Married?* (1923).

Cette constatation essentielle à la compréhension des développements de l'écriture scénaristique au Québec en a amené une autre, qui la précède logiquement et chronologiquement : c'est que les premiers scénarios québécois, écrits entre 1903 et 1922-3 ont été écrits en anglais. Même Ouimet se tournera vers un scénariste américain, William Conselman pour le scénario du film *Why Get Married?* (1923).

⁷ Merci à Germain Lacasse pour cette information. Il termine actuellement sa thèse de doctorat sur *Le bonimenteur des vues animées*, Université de Montréal.

LES MANUSCRITS ORIGINAUX⁸

Années dix

Il faudra attendre le début des années dix pour voir apparaître des scénarios de fiction écrits ici : ils sont donc écrits en anglais et tournés par des équipes composées en majorité d'Américains. Il s'agit du film *Battle of the Long Sault* (1912), réalisé par un acteur américain et tourné à Kahnawake avec des figurants iroquois et à Châteauguay, près de Montréal. Il n'y a aucune mention pour le scénariste comme c'était souvent le cas aux débuts du cinéma et cela, même si on sait que des scénarios ont été utilisés depuis les commencements⁹.

C'est au générique du film *Evangéline* (1913), tourné par E.P. Sullivan et William Cavanaugh, eux aussi comédiens américains, qu'apparaît pour la première fois une mention de scénariste. La scénariste est une femme, francophone, du nom de Marguerite Marquis qui a par la suite écrit au moins trois autres scénarios de films en 1914¹⁰. Le scénario de ce film n'a pas été retrouvé mais on sait que l'histoire, tournée à Halifax, était fort semblable à celle de *Battle of the Long Sault* et était l'adaptation d'un poème de Longfellow. Tous les intertitres étaient tirés directement du texte poétique¹¹. Si l'année 1913 reconnaît enfin l'apport autonome du scénariste, elle est aussi celle de la création du Bureau de Censure qui coupera allègrement toute scène jugée immorale ; le Bureau québécois se targuera d'ailleurs d'être le plus sévère au monde.

Années vingt

Ecrire un scénario est l'ambition de bien des gens : au fond, ce n'est pas difficile, il n'y a que deux écueils : avoir une idée et

⁸ Les manuscrits originaux consultés pour cet article proviennent de la collection de scénarios de la Cinémathèque québécoise à Montréal (merci à Nicole Laurin) et de la collection personnelle de Marie La Haye (scripte sur plusieurs des longs métrages cités entre 1975 et aujourd'hui) et à Claude La Haye (scénarios pour lesquels il a été preneur de son depuis 1984). Qu'ils soient ici chaleureusement remerciés. Pour des questions de droits d'auteur les scénarios ne peuvent être cités ou reproduits ici.

⁹ Voir I. Raynauld, "Les premiers scénarios français" in *Les vingt premières années du cinéma français*, Paris, Presses de la Sorbonne Nouvelle, 1995.

¹⁰ Voir Peter Morris, *Op. cit.*, p.253. Les scénarios ont tous été produits par la Canadian Bioscope et sont : *Mariners Compass* ; *The Mexican Sniper's Revenge (In the Enemy's Power)* et *Saved from Himself*.

¹¹ Voir Peter Morris, *Op. cit.*, p.50.

ensuite pouvoir la vendre. (*Le Panorama, Le seul magazine en langue française consacré aux Vues Animées*, Montréal, octobre 1919)

La première guerre mondiale suscitera une activité cinématographique fébrile et réveillera, comme toute guerre, le sentiment nationaliste. Les années vingt marquent l'entrée en scène de créateurs francophones et constituent "la première véritable tentative pour créer au Québec du film de fiction¹²". Entre 1920 et 1926 dix films de fiction seront produits. *Madeleine de Verchères* est le scénario original québécois le plus ancien que possède actuellement la Cinémathèque québécoise. Il date de 1922. Par rapport aux archives françaises et américaines qui possèdent des scénarios datés du début du siècle, notre production de textes scénaristiques a, comme notre production de films, mis du temps à s'établir.

Ce n'est pas un hasard si l'auteure de ce premier long métrage "canadien-français" a, elle aussi, été formée par les Américains. C'est à New-York, aux studios de la Paramount Pictures qu'Emma Gendron, qu'on peut considérer, avec Marguerite Marquis comme une des premières scénaristes professionnelles, a suivi sa formation en cinéma. Elle a aussi écrit les scénarios : *La drogue fatale* (réalisé par J.Arthur Homier en 1923) et *Les fils de la liberté* (1926, non tourné¹³).

La technique d'écriture et l'art naissants du scénario seront en partie décrits dans le quotidien montréalais *La Presse* qui lancera, en 1923, comme beaucoup de journaux français et américains avaient coutume de le faire depuis le début des années dix, un *Concours de scénarios*. Lancé un mois après la sortie de *Madeleine de Verchères*, ce concours nous permet de mesurer l'engouement du public pour l'écriture de scénarios originaux "canadiens-français" mais signale surtout que la scénarisation est en train de se développer, qu'elle possède ses techniques propres : "On devra envoyer un synopsis et un scénario écrits suivant les règles du métier¹⁴" et qu'en "apprenant la manière"

12 G. Lacasse, *Op. cit.*, p.61.

13 Sur ce projet de film, voir *La Revue de Manon*, revue dirigée par la scénariste et journaliste Emma Gendron qui annonce, de janvier à juin 1926, un concours de cinéma qui permettra aux gens de participer au tournage de *Les fils de la liberté*. Le film qui devait être réalisé par Homier ne sera jamais tourné. Merci à Patricia Blais pour sa recherche.

14 *La Presse*, 3 janvier 1923, cité par G. Lacasse, "Vestiges narratifs. Les premiers temps du scénario québécois", *Études Littéraires*, Québec, Vol. 26, No 2, Automne 1993, p.61.

L'IMPORTANCE DU SCÉNARIO DANS LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

de cet art d'écrire, chacun peut devenir "auteur de scénario" (*La Presse*, 3 janvier 1923).

Désireuse d'aider à l'éclosion de talents qui s'ignorent peut-être eux-mêmes, dans l'art aujourd'hui si répandu du "drame silencieux", *La Presse* a décidé d'organiser un concours de scénarios, auquel tous sont invités à prendre part¹⁵.

Ici comme ailleurs, les premières scénaristes furent des femmes (Marguerite Marquis, Emma Gendron, Gaétanne de Montreuil, Faith Green, Nell Shipman, Marie Lambert¹⁶).

Il est intéressant de savoir qu'aux Etats-Unis, où les compagnies de production réclamaient dans les journaux qu'on leur envoie des idées de scénarios par la poste, ce nouveau métier de scénariste attirera beaucoup les femmes qui verront dans cette pratique lucrative d'écriture par correspondance, un moyen de tester leurs talents sans sortir de leur rôle de femme au foyer. A Montréal, dans le magazine *Le Panorama*, on trouve en février 1921, une publicité intitulée :

"Aux écrivains de scénarios" : Voici le prix qui a été payé pour quelques scénarios :

Some Honeymoon, 10, 000 dollars ; *What's your Husband Doing ?*, 15, 000 dollars" [etc.]

La demande est continuelle pour des idées neuves et originales mais les scénarios doivent être écrits selon des règles spéciales, faute de quoi ils ne seront pas considérés. Renseignements, modèle de scène et adresses de compagnies, le tout formant un cours bref mais complet moyennant \$5,00. Ecrire à : F. de Verneuil, directeur de *Panorama*, 131 rue Cadieux, Montréal¹⁷.

Plusieurs autres textes expliquant les règles d'écriture et la forme standard du scénario seront publiés dans la *Presse*. Ces textes prescriptifs, fortement inspirés d'articles de journaux professionnels et des manuels d'écriture du scénario américains en vogue depuis 1911 et 1913 en France¹⁸ accordent, en en

¹⁵ *La Presse*, 3 janvier 1923.

¹⁶ Voir filmographie établie par P. Morris, *Op. cit.*, pp.243-273 et Yves Lever, *Histoire générale du cinéma au Québec*, Montréal, Boréal, 1988.

¹⁷ Publicité parue dans *Le Panorama*, Vol. II, n°4, février 1921, p.3.

¹⁸ Sur l'histoire et l'impact des manuels d'écriture de scénarios américains et français, voir I. Raynaud, *Le scénario de film comme texte : histoire, théorie et lecture(s) du scénario, de Georges Méliès à Marguerite Duras et Godard*, Thèse de doctorat, Université de Paris VII, 1990, 356 pages.

expliquant les règles de l'art, un statut de technique constituée et autonome à l'écriture scénaristique qui acquiert du coup valeur de pratique professionnelle et artistique rentable et nécessaire.

C'est peut-être le début d'une carrière célèbre et fortunée que marquera votre participation au concours ; car l'on sait que les auteurs de scénario connus sont, comme on dit "bien payés". Nul doute que le film primé par la Presse, après avoir été mis sur la scène à Montréal, le sera également aux Etats-Unis et dans d'autres pays".

Les scénarios primés seront *La primeur volée* (scénario de Francis Amérique (pseudonyme)) puis, en 1924 *Diligamus Vos* (*Aimez-vous*, scénario de Jean Mallet). Les films de fiction produits dans les années vingt auront obtenu suffisamment de succès et de reconnaissance pour que le *Canadian Moving Picture Digest*, commente, en 1923 que "le scénario québécois a du génie".

Années trente

La crise économique de 1929 vient stopper les élans. Elle surplombe aussi le passage du muet au parlant. Et avec le parlant apparaît avec acuité le problème de la langue. La nouvelle technologie prend de l'argent, une approche renouvelée et un système de distribution fort. Le Québec est alors bien peu armé pour réagir à la concurrence. Par contre le parlant réaffirme l'importance de produire des films "parlant" (sic) français. A cet égard, la collection de scénarios originaux que possède La Cinémathèque québécoise témoigne de la prépondérance des auteurs français et de l'absence de scénarios québécois. Face à une situation économique précaire, nos créateurs d'hier se tournent de nouveau vers les Français, les Britanniques (John Grierson, nommé à la tête de l'ONF, pour ne nommer que lui) et les Américains pour réaliser ce qu'eux n'osent ou ne peuvent pas faire eux-mêmes.

Les années trente sont le reflet le plus marqué de ce que Marcel Jean a qualifié, en parlant du cinéma québécois en général de "petite cinématographie tiraillée entre la France et les Etats-Unis¹⁹". Les scénarios déposés à la Cinémathèque sont en majorité français : *La dame de Roc-rouge* (scénario Maurice de Fièvres, 1930) ; *Embrassez-moi* (1932, scénario Roger Boyer) ; *La tour de Nesle* (1937, scénario Gaston Roudès²⁰) ; *L'heureuse aventure*

19 Marcel Jean, *Le cinéma québécois*, Montréal, Boréal, coll. Boréal express, 1991, p.5.

20 Ces scénarios se trouvent à la Cinémathèque québécoise, en copies d'archive.

L'IMPORTANCE DU SCÉNARIO DANS LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

(scénario André Aubergé, 1935), etc. La plupart de ces scénarios portent le sceau du dépôt à la Société des Gens de Lettres de France et ont visiblement été tournés (copies de tournage annotées par une scripte) mais probablement ailleurs qu'au Québec. Il s'agit de scénarios de films parlants qui respectent le nouveau format d'écriture des scénarios "sonores", soit l'écriture en colonnes, l'image étant décrite à gauche et la bande image à droite.

Du muet au parlant : mutation dans la forme des textes

Comme il était d'usage aux débuts du parlant, l'image cinématographique qui avait atteint des sommets d'expressivité artistique dans les années vingt (en Europe) se voit reléguée au rôle d'illustration d'une action dialoguée. La façon dont l'écriture du scénario réagit et s'adapte aux changements technologiques nous permet d'analyser comment les scénaristes exploitent ou non le potentiel du langage cinématographique. Les scénarios que nous avons consultés dans d'autres archives sont en tous points semblables : ils font un usage descriptif de l'image et la bande-son est à peu près toujours utilisée à des fins de réalisme sonore, rarement à des fins esthétiques ou dramatiques. Ce trait distinctif des scénarios du début des années trente témoigne de ce que plusieurs ont qualifié avec raison de régression du cinéma. Comme l'a dit prosaïquement Mary Pickford : "It would have been more logical if silent pictures had grown out of the talkies instead of the other way round." (1929)

Au Québec, on s'éloignera de la fiction, et on verra les premiers longs documentaires agraires des Abbés Proulx et Tessier dominer la production francophone.²¹ Si l'Eglise catholique a tout fait pour limiter l'influence du cinéma sur les esprits de ses fidèles paroissiens, que ce soient des abbés qui aient tourné le plus de films francophones dans ces années-là. Le premier ministre du Québec d'alors, Maurice Duplessis (Premier ministre conservateur, 1936-39 et 1944-1959), bien connu pour avoir maintenu le Québec dans un obscurantisme social et religieux persistants a nuit à l'éclosion de talents francophones en cinéma, peu enclins à briser les rangs et à participer à cette activité jugée immorale par le Clergé et l'Etat.

Ce sont donc les anglophones qui poursuivront en fiction, notamment le prolifique réalisateur Gordon Sparling (*House in Order*, 1936, film tourné en deux versions simultanément, avec deux distributions différentes : française et anglaise) qui tournera plus de quinze films entre 1927 et 1964. Le scénario

²¹ Sur les liens entre l'Eglise et le cinéma voir les travaux d'Yves Lever, *Op. cit.*

de son film *House in Order*²², déposé à la Cinémathèque québécoise reproduit lui aussi ce nouveau format standard du texte en deux colonnes tout en y ajoutant plus de mouvements de caméra que dans les scénarios français dont la mise en images était résolument plus statique. Il est intéressant de noter que plusieurs films auront des versions bilingues. Aussi, plusieurs synopsis de scénarios écrits en français sont écrits en anglais²³. Le tiraillement français/anglais se fait et se fera de plus en plus présent, et cela dans les textes mêmes²⁴.

Les années trente se terminent avec la création de l'Office National du Film du Canada, dirigé par un Britannique avec un mandat documentaire. L'ONF mettra au monde le cinéma direct mais signera l'arrêt de mort du scénario de fiction qui avait à peine commencé à se tailler une place. Alors que les années vingt avaient prouvé qu'une pratique du scénario était possible et nécessaire, la crise de 29, l'arrivée du parlant et du documentaire-miroir-de-chez-nous font en quelque sorte repartir à zéro l'usage des minces connaissances et préoccupations scénaristiques utilisées avec succès au temps du muet.

Années quarante et cinquante

Encore une guerre, des combats longs et durs, des horreurs que plusieurs iront apprendre à filmer. La guerre de 39-45 va aussi amener des Européens chez nous et relancer l'économie. *Le père Chopin*, premier long métrage de fiction professionnel et parlant français réalisé au Québec sera écrit par Jean Desprèz et réalisé en 1945 par un "réalisateur d'expérience" (dixit Renaissance Films), Fedor Ozep, d'origine russe. Ce film suit les préoccupations présentes dans la littérature québécoise de l'époque (le roman *Bonheur d'occasion* de Gabrielle Roy, 1945), soit notamment l'opposition entre la ville et la campagne mais ici sur un ton de comédie.

22 Gordon Sparling et Peggy Miller, *House in Order*, scénario (shooting script), copie d'archive, 1936.

23 C'est le cas notamment d'un titre célèbre : *Le rossignol et les cloches*, écrit par Eugène Cloutier et Joseph Schull, réalisé par René Delacroix et dont tout le synopsis est en anglais (*The Sparrow and the Bells*). Voir copie d'archive, Cinémathèque québécoise, 1951.

24 Voir aussi le synopsis écrit en français du film *Le bedeau*, de Raymond Garceau (1952) et le scénario qui l'accompagne, écrit en anglais et intitulé : *Le bedeau* (*Eye Witness*). Même les synopsis de *Ixe 13* (1971) de Jacques Godbout probablement destiné aux producteurs anglophones de l'ONF et de *La liberté d'une statue* (1989), d'Olivier Asselin sont écrits en anglais.

L'IMPORTANCE DU SCÉNARIO DANS LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

C'est vraiment avec les scénarios de *Un homme et son péché* (écrit par Claude-Henri Grignon en 1949) et celui de *La petite Aurore l'enfant martyr* (écrit par Emile Asselin en 1951) que, bon an mal, an le scénario québécois commence à trouver sa voix. Les auteurs sont des écrivains et leur apport en est un de contenu, de thématique et de vérisme national et non un travail d'écriture scénaristique "professionnelle". Les manuscrits déposés à la Cinémathèque sont les versions de tournage ("shooting script") et contiennent tout le découpage technique. Cela donne une idée claire de la mise en sons et en images. Les scénarios se conforment au modèle de présentation du texte de mise à l'époque : divisé en séquences (au lieu de "scènes"), chaque séquence correspondant à un lieu ; le texte est en colonnes et numéroté plan par plan. Le découpage est conventionnel en ce sens qu'il vient maximiser la captation des dialogues et vise à montrer la scène dialoguée de la façon la plus claire et transparente possible. On est loin des trames sonores à fonction suspensive des films d'Hitchcock tournés à la même époque.

Ce qui frappe, c'est la langue. ("CATHERINE : Puis, ton père, lui, quoi s'qui dit de cela²⁵" ?) Dans *Un homme et son péché* et dans *La petite Aurore l'enfant martyr* on n'est plus dans les dialogues français des années trente et quarante comme dans *La forteresse*, (1947) de Fédor Ozep "Ce film canadien qui parle français mais qui pense américain²⁶". Avec ces films on est au cœur du parler québécois :

JAMBE- Séraphin sait p't'être ben quecque chose

[...]

JAMBE- (se servant) : I m'a envoyé sus le yâbe !

ALEXIS - Séraphin ?

JAMBE- J'pense qu'i en sait pas plusse que toi, rapport aux élections. Mais je te dis que ça faisait pitié de la voir !

ALEXIS- Qui ça ? Donalda ? quoi c'est qu'i lui a faite ?²⁷

Dans cette lignée de longs métrages québécois, il faut ajouter *Tit-Coq* (réalisé par René Delacroix en 1953) et adapté du théâtre par son auteur et comédien principal, Gratien Gélinas. Le succès de cette histoire d'orphelin parti

25 Emile Asselin, *La petite Aurore l'enfant martyr*, scénario, copie d'archive, Cinémathèque québécoise, p.81.

26 Citation tirée de Marcel Jean, *Op. cit.*, p.22 qui cite *L'Écran français* au moment de la sortie du film *La Forteresse*, tourné lui aussi en deux versions, française et anglaise.

27 Claude-Henri Grignon, *Un homme et son péché*, scénario, copie d'archive, Cinémathèque québécoise, 1949, pp.45 et 48.

à la guerre dans les vieux pays et qui espère retrouver celle qu'il aime après deux ans d'absence, a été sans précédent, tant au théâtre qu'au cinéma.

Les années du direct

Et j'ajouterais qu'à partir d'une même réalité, avec les mêmes individus, on aurait autant de films que de cinéastes. En somme, c'est le discours du cinéaste qui est filmé, ou plutôt la relation entre le cinéaste et la réalité qui surgit sur l'écran. (Arthur Lamothe²⁸).

En 1956, l'ONF déménage à Montréal. C'est à la fin des années cinquante et au début des années soixante que se constitue peu à peu l'équipe française qui fera du cinéma direct notre premier cinéma national à être reconnu mondialement (Raymond Garceau, Vincent Paquette, Roger Blais, Bernard Devlin, Louis Portugais, Claude Jutra, Michel Brault, Pierre Perrault, Arthur Lamothe, Jacques Godbout, Gilles Groulx, Gilles Carle, Fernand Dansereau, ETC.). En 1974, Fernand Dansereau fait le point sur le direct :

Ainsi nous avons inventé au Québec le cinéma direct. Sous l'influence de la télévision et du bouleversement stylistique qu'elle amenait, sous l'influence aussi des Anglais (Free cinema et le groupe de Filgate, Koenig et Kroitor), comme sous l'influence des Français (Jean Rouch), nous avons aperçu une direction nouvelle qui ouvrait véritablement une porte à notre expression. Le cinéma direct nous venait d'ailleurs quant à ses prémices. [...] En fait, malgré une situation objective de colonisation, le cinéma québécois se mit à affirmer une vitalité et une originalité d'une rare force²⁹.

Si la force de ce cinéma est indéniable, l'influence que l'approche du direct a eue sur la pratique du scénario est loin d'avoir été bénéfique. A la manière des cinéastes de la Nouvelle Vague, les réalisateurs d'ici ont senti que pour être "l'auteur" d'un film et faire un "cinéma d'auteur" il fallait en être en tous points le créateur. Il n'y a pas lieu de rappeler en détails les conséquences néfastes évidentes de la politique des auteurs sur l'écriture des scénarios.

28 Arthur Lamothe, "L'imaginaire du réel", *Revue belge du cinéma*, "Imaginaires du cinéma québécois", Bruxelles, n°27, Automne 1989, p.23

29 Fernand Dansereau, "La situation du cinéma au Québec", *Rencontres internationales pour un nouveau cinéma, dossiers nationaux*, Montréal, 1974, cité par Yves Lever, *Op. cit.*, p.148.

L'IMPORTANCE DU SCÉNARIO DANS LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

La dépréciation du scénario comme texte préalable au tournage ainsi que la dévalorisation du métier de scénariste étaient, semble-t-il, nécessaires aux réalisateurs désireux d'accéder au statut d'"auteur". Vieux débat, qui fait d'ailleurs couler énormément d'encre depuis les tout débuts. Qui est l'auteur d'un film ? s'interroge en boutade, en 1920, un chroniqueur du *Panorama* :

Dialogue-monologue-entre un écrivain de scénarios et le directeur d'une compagnie de cinéma.

Voyons ce scénario !...

- [...]

- L'auteur ?...la pensée de l'auteur ?...En voilà une baliverne...Vous allez voir comment je vais vous l'arranger, la pensée de l'auteur³⁰...

Si plusieurs réalisateurs de la Nouvelle Vague et du cinéma direct au Québec avaient effectivement le talent suffisant pour porter tous les chapeaux, trop de réalisateurs d'alors et d'aujourd'hui s'obstinent à vouloir écrire et réaliser et, à défaut de pouvoir écrire, décident de se passer de scénario ou alors engagent un scénariste mais signent le scénario et le film. Non seulement l'écriture du scénario comme forme textuelle spécifique n'est-elle pas reconnue mais il plane depuis les débuts du cinéma un sentiment de méfiance et même de négation du scénario dont on a encore aujourd'hui du mal à se défaire.³¹

A cet égard, il est fascinant de constater que sur 350 génériques³² de films québécois tournés entre 1940 et aujourd'hui, 117 ne font aucune mention de scénario ou de scénariste, seulement 62 d'entre eux comportent une mention à un scénariste, et les 171 autres sont signés par les réalisateurs qui deux fois sur trois ont un scénariste "collaborateur"(sic). Le désir parfois acharné des réalisateurs depuis la fin des années cinquante, d'être reconnus comme auteurs voulait dire qu'ils devaient être hyper-performants (producteurs, réalisateurs, scénaristes, monteurs et souvent caméraman aussi ou comédien de leurs propres films) mais signifiait aussi qu'à défaut de savoir écrire ou carrément par manque d'intérêt, ils devaient sous-estimer l'importance du scénario et l'apport du scénariste. Résultat : les années soixante et soixante-dix au Québec ont indéniablement donné lieu à plusieurs très beaux films (*Pour la suite du*

³⁰ *Le Panorama*, Montréal, Vol.1, n°9, juin 1920, p.22.

³¹ Les étudiants en cinéma aujourd'hui considèrent encore souvent, avant d'avoir tourné leur premier film, que le scénario ne sert à rien ou qu'il va stopper leur inspiration visuelle, etc.

³² Liste de génériques constituée par Marcel Jean et Michel Coulombe, *Dictionnaire du cinéma québécois*, Montréal, Boréal, 1990.

monde, Pierre Perrault et Michel Brault, 1963) dont certaines fictions importantes (*Mon oncle Antoine*, Claude Jutra, 1963, *A tout prendre*, Claude Jutra, 1963, *Ixe 13*, Jacques Godbout, 1971) ou se sont nourries de l'intérieur par le documentaire (*Les Ordres*, Michel Brault, 1974) pour ne nommer que celui-là). Mais globalement, elles ont été des années de grande stagnation en fait d'écriture de scénarios.

Les manuscrits déposés à la Cinémathèque québécoise et datant de cette époque frappent par leur diversité mais aussi par leur amateurisme et leurs maladroites en fait d'écriture (que d'autres ont appelé "manière originale"). C'est un euphémisme de dire qu'il n'y avait pas, au Québec, de forme standardisée de scénarios. C'est que pour plusieurs le scénario n'était pas perçu comme un texte de création cinématographique mais comme un outil de contrôle de la part des producteurs. Ce n'est pas faux mais c'est beaucoup plus que ça.

Et il ne s'agit pas ici de dire que seuls les films à scénarios sont intéressants (loin de là! plusieurs approches cinématographiques très intéressantes ne sont possibles et justifiées que dans le cadre d'une démarche qui exclut en quelque sorte le scénario) mais il est essentiel de réfléchir aux enjeux et aux développements d'une pratique d'écriture spécifique. Ce qui, même aujourd'hui, n'est pas encore complètement reconnu.

L'opinion de Gilles Groulx face au scénario, bien que datée, est malheureusement encore reprise quand nécessaire, surtout par quiconque éprouve des difficultés pour écrire un scénario.

Il n'est pas bien compliqué de rédiger un "scénario"; c'est d'une anecdote en somme qu'il s'agit. La recherche est terminée, les idées sont fixées. Le producteur est rassuré. Il suffit de savoir que le scénario vise principalement à satisfaire les normes qui contrôlent et mettent en examen le cinéma.

Le scénario rejeté par toute une génération de cinéastes pour des raisons très précises et valables (l'approche documentaire et du direct, notamment) mais ils l'ont fait comme si le texte du scénario avait été un texte de loi contre lequel il fallait absolument se révolter. "Sous la règle, découvrez l'abus": (Brecht, cité par Gilles Groulx). Dans ce climat de Révolution tranquille³³, le

33 Mouvement de révolution qualifiée de "tranquille" mais qui a mis fin à l'ère de Duplessis. A partir de là, l'Eglise allait perdre son pouvoir sur l'Etat et le Québec

L'IMPORTANCE DU SCÉNARIO DANS LE CINÉMA QUÉBÉCOIS

scénario qu'on avait d'ailleurs ici à peine commencé à développer, est devenu le texte à proscrire.

Aussi, il faut bien le dire, la "scénarisation" a longtemps été dénigrée par ignorance de ce qu'est et peut permettre un scénario.

Je crains ne pouvoir parler du "scénario" de la manière la plus positive ; et puis en rédaction de ce genre de "scénario", je n'ai jamais été qu'un "amateur 34".

La pratique du scénario tarde aujourd'hui à être reconnue et appréciée comme spécifiquement cinématographique et comme un art d'écrire à part entière parce que, ironiquement maintenant, plusieurs se réclament scénaristes alors qu'il ont peu ou pas de connaissances du potentiel des matières de l'expression propres au médium cinématographique³⁵. Cela nuit à la profession. "En contexte québécois, ce sont moins les bons sujets qui manquent que le métier pour en faire des oeuvres qui se tiennent³⁶".

VERS UNE PRATIQUE DE LECTURE DE SCÉNARIOS

A la fin des années soixante-dix, la création de l'Institut du cinéma québécois qui deviendra la Société Générale du cinéma québécois en 1983 a pour mandat de promouvoir la création et met sur pied des programmes d'aide au développement de scénarios. Simultanément, la Société de développement de l'industrie cinématographique canadienne est rebaptisée Téléfilm Canada et les deux institutions doivent encourager des projets à l'étape de l'écriture. Si ce mode d'intervention en irrite plus d'un parce que le scénario devient alors le faire-valoir économique du futur film, la pratique du scénario se spécialise et se professionnalise graduellement. Car tant du côté des institutions que de celui des créateurs, on doit, pour pouvoir soumettre des textes et les évaluer, établir des balises communes, déterminer des critères à suivre. Plusieurs s'élèvent contre ce qu'ils perçoivent comme une normalisation de la création. Mais c'est un faux problème. Que le premier lecteur du scénario soit un producteur privé, un producteur de l'Office National du Film ou des fonctionnaires des institutions publiques, ce qui nuit le plus aux créateurs et ultimement au

entrait dans une phase d'épanouissement et d'affirmation sociale et nationale.

34 Gilles Groulx, *Propos sur la scénarisation*, Collège Montmorency, Cinémathèque québécoise, 1975, p.2.

35 Depuis quelques années, ce sont les auteurs de téléseries qui se multiplient.

36 Yves Lever, *Op. cit.*, p.467.

cinéma n'est pas l'individu qui lit le scénario mais *comment* il est lu. Si le Québec (et l'industrie du cinéma en général) est en manque de scénaristes de métier et de bons scénarios il est surtout en manque de *lecteurs*. Savoir écrire un scénario est une chose mais savoir lire un scénario est bien plus complexe et encore trop peu enseigné et pratiqué. Et si on n'a pas appris à lire un scénario c'est que jusqu'à récemment le scénario n'était pas considéré comme un texte mais comme un "canevas", un "plan de tournage". On lit un texte mais on consulte un plan.

Il ne manque pas de scénarios et le scénario n'est pas en crise. C'est la pratique de la lecture du scénario qui fait défaut. On ne lit pas les scénarios, on les juge, on les soupèse, on en calcule les conséquences budgétaires mais le moment de la lecture du scénario comme texte de création qui devrait émouvoir, dire, montrer et utiliser le médium cinématographique au maximum, est complètement escamoté. Pourtant, le scénario est d'abord un texte avant d'être un plan de tournage. Rares sont ceux qui s'attendent à ce que la lecture d'un scénario soit agréable. Partant de ce parti pris que lire un scénario c'est comme lire une recette de cuisine, ils ne cherchent pas le plaisir ou l'émotion. Et quand ils ne trouvent pas l'émotion, le souffle, ils ne s'en surprennent pas puisque qu'un scénario c'est "indigeste"(sic). Ils choisissent quand même d'en réaliser un parce que les lieux conviennent, ou la comédienne a le bon âge, et après ils se scandalisent devant la "pauvreté du scénario" une fois le film terminé. Automatiquement on blâme le scénario.

C'est vers un savoir lire qu'il faut tendre. Le jour où les lecteurs de scénarios (et les réalisateurs devraient être les premiers à apprendre à lire) sauront lire le scénario comme un texte cinématographique qui permet ou non une réalisation forte, alors seulement pourra-t-on vraiment savoir distinguer, — non pas le "bon" scénario du "mauvais" — mais différencier le texte scénaristique du plan de tournage.

Années quatre-vingt, quatre-vingt-dix, deux mille...

A quand le scénario d'auteur³⁷ ?

37 Les scénarios les plus marquants de ces deux décennies de cinéma ultra-subsventionné ont été écrits par nos rares vrais auteurs : Réjean Ducharme *Les bons débarras*, 1980 réalisé par Francis Mankiewicz ; Denis Arcand, *Le déclin de l'empire américain* 1986, *Jésus de Montréal*, 1989 (etc.), Olivier Asselin, *La liberté d'une statue* 1990, André Forcier, *Kalamazoo*, 1988, *Une histoire inventée*, 1990 et Jean-Claude Lauzon, *Un zoo la nuit*, 1987 et *Léolo* 1991.

L'INVENTAIRE BIBLIOGRAPHIQUE DES RELATIONS FRANCO-QUÉBÉCOISES DE 1760 À NOS JOURS : UN OUTIL DE RECHERCHE ET DE COOPÉRATION

Dalila Da SILVA et Marie-Claire GERMANAUD
Bibliothèque nationale de France

Le site web de l'Inventaire a fait l'objet d'une démonstration avec un rétro-projecteur, à partir d'exemples précis susceptibles d'en illustrer le contenu.

<http://www2.biblinat.gouv.qc.ca/rfq/index.htm>

ORIGINE HISTORIQUE DU PROJET

En 1993, sous l'égide de la Commission mixte de coopération franco-québécoise, un groupe d'étude sur l'histoire des relations France-Québec s'est mis en place. Constitué de deux équipes d'universitaires, l'une française avec à sa tête le Professeur Jean-Pierre Bardet de l'Université de Paris IV, l'autre québécoise dont le porte-parole était à l'origine le Professeur Claude Galarnau de l'Université Laval¹, ce groupe s'est proposé d'encourager toute recherche sur les relations entre les deux sociétés et de favoriser la diffusion des travaux qui s'y rapportent. Il s'est fixé comme premier objectif de réaliser un inventaire exhaustif des documents relatifs aux divers aspects des relations et des échanges franco-québécois de 1760 à nos jours. Le terme relations retenu dans l'intitulé du projet doit s'entendre au sens large : des relations privées entre personnes aux relations entre gouvernements. Cet inventaire a comme ambition de couvrir les dimensions historiques, politiques, économiques, littéraires, juridiques, géographiques, socioculturelles et religieuses de ces relations.

A l'origine, le projet est implanté au Centre Lionel Groulx² au Québec et au Centre Roland Mousnier de l'Université de Paris IV à Paris. En 1995, la Bibliothèque nationale de France et la Bibliothèque nationale du Québec les ont rejoints, mettant à la disposition du programme la richesse de leurs fonds documentaires. Cette nouvelle entente a donné lieu à une convention signée en 1996 par chacun des quatre partenaires maître d'œuvre du projet.

¹ Pierre Savard de l'Université d'Ottawa a succédé au Professeur Galarnau en 1996. A son décès en 1998, René Durocher a pris la tête du Comité scientifique du projet.

² Successivement dirigé par Jean-Marc Léger puis par René Durocher.

Un Comité scientifique est chargé d'en suivre le développement et d'appuyer les initiatives de promotion et de développement. Il rassemble des universitaires français et québécois dont les domaines de spécialisation abordent les champs disciplinaires couverts par l'inventaire.³ Le Comité scientifique est secondé par un Comité opérationnel chargé de définir les objectifs à court terme, d'établir et de valider le programme annuel des travaux, d'en suivre le développement et de produire des rapports annuels d'avancement des opérations.

DU PROJET A LA RÉALISATION

Collecte documentaire partagée

Menée simultanément à Montréal et à Paris, la collecte des données s'effectue dans un cadre élargi qui englobe chercheurs et bibliothécaires français et québécois. Le choix des références bibliographiques est réalisée à partir des fonds des partenaires en France tandis que les partenaires québécois étendent le signalement au-delà de leurs propres collections.

En France, l'exhaustivité souhaitée par l'équipe de recherche ne peut être atteinte qu'à l'intérieur du fonds documentaire de la BnF et tient compte du niveau d'informatisation de ses catalogues. Ce fonds, constitué de collections encyclopédiques issues des apports du dépôt légal, d'acquisitions à titre onéreux, de dons et d'échanges ne reflète pas pour autant la totalité de la production française sur le sujet. Les écrits académiques soutenus dans les universités françaises n'ayant pas fait objet de publication échappent de ce fait à la collecte française. Par ailleurs à ce jour seules les ressources des collections patrimoniales imprimées ont été exploitées de façon large principalement à partir des cotes et de mots-clés et du dépouillement de bibliographies des publications universitaires sur les relations franco-québécoises.

De l'autre côté de l'Atlantique, la Bibliothèque nationale du Québec recevant par dépôt légal toute la production éditoriale québécoise et acquérant

³ Du côté français, le Comité rassemble entre autres Alain Bideau (CNRS), Joseph Goy (EHESS), Cyril Grange (Université de Paris IV), Valérie Mayer-Blimont (Paris I), Bernard Pénisson (Poitiers), Jean-Pierre Poussou (Paris IV) Jacques Portes (Paris VIII) et Yannick Resch (Aix-Marseille). Le Comité québécois réunit : Marie-Andrée Beaudet (Université Laval), Claude Galarneau (Université Laval), Pierre Lanthier (Université du Québec à Trois-Rivières), Guy Laperrière (Université de Sherbrooke), Louis Lavallée (Université de Montréal), René Durocher (Université de Montréal), Sylvain Simard (Université d'Ottawa).

L'INVENTAIRE BIBLIOGRAPHIQUE DES RELATIONS FRANCO-QUÉBÉCOISES

les documents relatifs au Québec, ses collections sont assez proches de la démarche adoptée pour l'inventaire. Les recherches dans son catalogue multimédia en ligne, IRIS, sont complétées par l'exploitation de bibliographies générales et spécialisées ainsi que par la consultation et le dépouillement de monographies et d'articles, d'actes de colloques, de mémoires, de thèses, et autres travaux académiques portant sur le sujet.

Le Centre de recherche Lionel Groulx a apporté pour sa part un dépouillement et un signalement des articles de périodiques. Des numéros spéciaux de périodiques français consacrés au Québec ou au Canada français et de très nombreux articles de périodiques n'ayant jamais fait l'objet d'un dépouillement comme, entre autres, *Amérique française*, *Nova Francia*, le *Bulletin du parler français*, *Paris-Canada*, *La Canadienne* sont ainsi décrits.

Un outil pour la recherche diffusé sur Internet

Le produit résultant de la mise en commun de ces données est diffusé sur Internet. Depuis mars 1998, un site web, hébergé sur le serveur de la Bibliothèque nationale du Québec, est en effet ouvert à l'adresse : <http://www2.biblinat.gouv.qc.ca/rfq/index.htm>.

Outre la consultation de la base bibliographique, ce site offre l'accès à des rubriques d'ordre scientifique et d'information générale sur le sujet ainsi qu'à des textes numérisés libres de droits issus des collections des deux bibliothèques nationales.

Le chapitre scientifique présente notamment une chronologie générale signalant les principaux jalons historiques et culturels des relations franco-québécoises depuis 1760.

La base bibliographique

La base bibliographique, mise à jour semestriellement, comprend, en mai 2001, plus de 20400 références de documents. Le corpus aujourd'hui rassemblé est riche de monographies, articles de périodiques, thèses et publications officielles et gouvernementales. Dans l'ensemble, les références accumulées réunissent des récits de voyages, des rapports de mission, des traités, des discours, des comptes-rendus de congrès, des actes de colloques, des catalogues d'exposition, des œuvres de fiction, des écrits autobiographiques et quelques documents audiovisuels.

Les ressources bibliographiques peuvent être interrogées par plusieurs critères pouvant être croisés entre eux. Des liens hypertextes permettent par

ailleurs d'évoluer à l'intérieur de la base. Ainsi, à partir d'une référence bibliographique, l'utilisateur peut afficher les notices des documents qui sont associées à un auteur ou à une thématique.

La base bibliographique peut être interrogée par les critères courants dans un catalogue de bibliothèque -nom d'auteur, mots du titre, auteurs, lieu d'édition, nom d'éditeur, date de publication, sujet, mots des notes- mais aussi par des critères spécifiques développés pour les besoins de l'inventaire : source, domaine et typologie.

Le critère source renseigne sur l'établissement producteur de la référence bibliographique et par extension sur la localisation du document décrit.

Les indications de contenu intellectuel fournies par le domaine offrent un palliatif à l'absence d'indexation matière dans la version informatisée des notices issues des collections de la BnF antérieures aux années 1980 ainsi que dans les références des articles de périodiques signalés par le Centre de recherche Lionel Groulx.

Le critère typologie des publications permet d'interroger la base bibliographique à partir de catégories de contenu, de production intellectuelle et de diffusion. Il s'agit des critères qui déterminent l'intégration des documents à l'inventaire bibliographique, à savoir :

- les titres portant précisément sur les relations entre la France et le Québec ;
- tout document français se rapportant au Québec et tout document québécois concernant la France, quels que soient les domaines traités ;
- les œuvres de fiction françaises et québécoises qui offrent des perceptions de l'autre partie ;
- les titres des auteurs québécois publiés en France, les titres des auteurs français publiés au Québec ;
- les coéditions ou associations entre éditeurs/imprimeurs des deux aires géographiques ;
- l'édition d'ouvrages français au Québec (1939-1947) ;
- les publications ayant des participations de Québécois et de Français.

La diversité des documents rassemblés dans l'inventaire bibliographique des relations franco-québécoises de 1760 à nos jours témoigne de la pluralité des composantes de la trame historique des relations entre les deux sociétés et de la vitalité des échanges, influences et représentations réciproques.

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA DÉLÉGATION GÉNÉRALE DU QUÉBEC À PARIS ET SON « RÉSEAU »

Ursula MATLAG

Documentaliste à la Délégation générale du Québec à Paris

Dans le sillage d'un article axé sur les rapports de la bibliothèque de la DGQP avec les institutions québécoises et françaises, le propos est ici de décrire la formation du lectorat et ses principales caractéristiques. Majoritairement universitaire et français d'abord, il devient progressivement européen. D'une part, ses attentes de plus en plus diversifiées et, d'autre part, la mise en service dans Internet du catalogue de la bibliothèque posent de nouveaux défis.

Following in the wake of an article on the relationship of the DGQP library with Québec and French institutions, the aim here is to describe the formation and main characteristics of the library's users. Mainly academic and originally French, a growing number are now also coming from other European countries. Both users' increasingly varied expectations and the availability of the library's catalogue on Internet are presenting new challenges.

J'ai emprunté le mot « réseau » au roman de Jacques Poulin, *La tournée d'automne*. Un homme que l'on surnomme simplement le Chauffeur sillonne dans un vieux bibliobus la Côte Nord et pourvoit de livres des réseaux de lecteurs, de Saint-Irénée à Havre-Saint-Pierre. Il « préférerait le mot *réseau* (...), un mot qu'il gardait pour lui, un mot qui évoquait la Résistance et l'époque de l'occupation allemande qu'il n'avait connue que par le cinéma et par un livre de Vercors, *Le Silence de la mer*¹ »

Si le mot « réseau » évoque la résistance, il suggère aussi des rapports de longue durée, des liens solides, institutionnels et personnels. Dans un article paru récemment², j'ai retracé brièvement l'histoire de notre bibliothèque et ses relations avec des institutions québécoises et françaises. Je voudrais parler ici des usagers eux-mêmes, esquisser la formation de ce « réseau », ses principales caractéristiques et ses points d'ancrage à notre bibliothèque.

La création, à la DGQP, d'un centre de documentation à usage interne, au début de 1964, coïncide avec la venue en France de très nombreux étudiants québécois, puis de professeurs québécois invités par différentes universités françaises pour occuper, durant un an, une chaire de littérature et civilisation québécoises. Jean Marcel Paquette enseigne à Caen et à Paris, Benoît Lacroix à Caen, Robert Vigneault à Strasbourg. Ce sont eux d'abord qui amènent leurs étudiants français à la bibliothèque. Mais bientôt ils sont relayés par des

¹ Jacques Poulin. *La Tournée d'automne*. Montréal : Leméac, 1993, p.73

² Ursula Matlag. "Une bibliothèque québécoise à Paris: un peu d'histoire", *Documentation et bibliothèques*, 46 (2), 2000.

chercheurs et universitaires français. Et c'est le milieu universitaire qui fait majoritairement appel aux ressources documentaires de la Délégation. Le petit centre doit répondre à une demande grandissante, exigeante et développer rapidement son fonds. La clientèle universitaire a donc joué un rôle de premier plan dans l'orientation définitive de la bibliothèque en tant que lieu de consultation et de recherches bibliographiques au niveau universitaire. Dans le processus de formation, comme dans les années à venir, la bibliothèque et son lectorat sont en interaction dynamique.

Des universitaires français qui ont enseigné ou enseignent toujours les matières canadiennes et québécoises utilisent notre bibliothèque à une période ou à une autre et y font travailler leurs étudiants : Claude Emeri de Paris I, Jean-Michel Lacroix de Paris III ; Madeleine Ducrocq-Poirier du Centre international d'études francophones- Paris IV ; Claude Duchet de Paris VIII ; Chantal de Grandpré, Fulvio Caccia de Paris X ; Robert Mane de Paris XII ; Claude Filteau de Paris XIII, puis de Limoges ; Yannick Resch du Centre Saint-Laurent d'Aix, de l'Institut d'études politiques de Paris et de Paris IV ; Hélène Amrit de Besançon ; Marie-Lyne Piccione de Bordeaux III ; Sylvie et Pierre Guillaume de l'Institut d'études politiques de Bordeaux ; Françoise Epinette actuellement professeur à Caen ; Guy Lecomte de Dijon ; André Bernard de Grenoble ; Jacques Portes de Lille et de Paris VIII ; Colette Demaizière de l'Université Lyon III ; Yves-Henri Nouailhat de Nantes ; Andrée Stephan et Jean Marmier de Rennes ; Jacques Leclair de l'IPEC de Rouen.

Déjà au cours de la première décennie, la bibliothèque accueille des universitaires d'autres pays européens. Ce furent, entre autres, Cedric May de Birmingham, Olvila Brabant de Copenhague, Knud Larsen d'Aarhus, Jozef Kwaterko de Varsovie, Franca Marcato Falzoni de Bologne. Et si je cite Franca Marcato en dernier lieu, c'est pour m'arrêter un instant auprès d'elle et rendre un hommage à sa mémoire. Car, en dehors de la France, c'est assurément avec l'Italie, et d'abord avec le Centre d'études québécoises de Bologne fondé par Franca Marcato que la bibliothèque eut et continue d'avoir des rapports privilégiés. Franca Marcato a encore travaillé à notre bibliothèque quelques semaines avant sa disparition. Par la suite, des universitaires et leurs étudiants viennent d'autres villes : Novella Novelli de Rome, Marco Modenesi de Milan, Anne de Vaucher Gravili de Venise, Marina Zito de Naples, Alessandra Ferraro de Udine.

Des universitaires d'autres pays maintiennent depuis des années le contact avec notre bibliothèque, pour leurs propres travaux comme pour ceux de leurs étudiants : Lidia Anoll de Barcelone et Marie-Claire Durand de Las Palmas ; Lise Toft de Copenhague, Jozef Kwaterko de Varsovie ; Maria

LA BIBLIOTHÈQUE DE LA DGQP ET SON RÉSEAU

Voïchita Sasu de Cluj. Depuis quelques années, des étudiants de pays de l'Europe centrale, et même de Russie, qui poursuivent leurs études dans des universités françaises travaillent régulièrement à la bibliothèque. Des étudiants viennent aussi d'Angleterre, d'Allemagne, d'Autriche. Mais tous ne peuvent pas venir, aussi des contacts épistolaires sont-ils très fréquents et la bibliothèque pratique t-elle le prêt entre bibliothèques.

Comme on le voit : le réseau qui s'est d'abord constitué et étendu en France, est rapidement devenu européen. Mais des écrivains, universitaires et étudiants québécois qui séjournent en France viennent encore travailler à la bibliothèque, en nous rappelant qu'il fut un temps où les Québécois la fréquentaient quotidiennement.

Quelles sont les attentes et les demandes de nos usagers ? Très variées. C'est le lieu ici de dire que la bibliothèque reçoit toutes les catégories d'usagers : chercheurs amateurs (des recherches généalogiques sont en vogue), écrivains, journalistes, instituteurs, investisseurs potentiels, futurs immigrants, touristes. La bibliothèque doit bien souvent se doubler d'un centre de documentation.

J'en reviens à la clientèle universitaire à laquelle je limite délibérément mon propos. A l'exception d'un certain nombre de lecteurs intéressés par notre collection de périodiques pour des sujets sans rapport avec le Québec, les recherches portent naturellement sur le Québec, son histoire, sa culture, sa littérature, la conjoncture politique actuelle, ses rapports avec l'ensemble du Canada. Ce sont donc des sujets qui touchent essentiellement les domaines suivants : les sciences sociales, la linguistique, les arts, la littérature et l'histoire. Il est intéressant d'observer l'intérêt soutenu pour certains auteurs, comme Anne Hébert, Gabrielle Roy, Gaston Miron, Jacques Poulin, Michel Tremblay ; de même que la permanence de certains thèmes. Ils sont tellement nombreux que je n'en citerai qu'un, à titre d'exemple : les relations franco-québécoises, sujet qui comprend une grande variété d'aspects, historiques et actuels. A côté des thèmes que l'on remet vingt fois sur le métier, il en apparaît de nouveaux qui sont révélateurs des préoccupations actuelles, par exemple la mondialisation, l'identité collective et en corollaire, dans le domaine littéraire, les écrivains issus des minorités.

Au cours des dernières années, la demande s'est encore diversifiée, en s'étendant de plus en plus aux sciences appliquées : les technologies de pointe, la santé, l'agriculture, la gestion des entreprises, entre autres. La bibliothèque sera amenée à adapter sa politique d'acquisitions à ces nouvelles attentes. Un

récent don d'ouvrages de l'Hôpital Sainte-Justine augure bien du développement à venir de ces secteurs demeurés jusque-là en retrait.

La documentation sur support électronique est apparue à la bibliothèque au milieu des années 90, mais sa qualité et son importance pour des recherches documentaires et bibliographiques s'est d'emblée imposée à nos usagers. Je pense notamment aux cédéroms « Actualité Québec » comprenant plusieurs journaux québécois, « Choix » et « Repère », bases bibliographiques produites par la société Services documentaires multimédia qui, quelques années plus tard, informatisera notre catalogue. Cette entrée de la bibliothèque dans l'univers de la haute technologie s'est produite en 1999 : son catalogue informatisé a été mis en service dans Internet en juin 1999. Actuellement, il comprend plus de 60000 notices bibliographiques d'ouvrages et d'articles de journaux.

Je ne m'attarderai pas sur les avantages du système, la qualité des données bibliographiques d'abord, l'accessibilité à ces données, la fonctionnalité, enfin l'ergonomie. Pour la première année d'exploitation du site, SDM nous a fourni quelques statistiques. Mais si le chiffre, sommairement commenté, de quelque 3500 consultations de notre site paraît un indice positif, il convient de s'en tenir là pour l'heure. Il est en effet bien trop tôt pour tirer des conclusions de ces visites la plupart du temps anonymes et pour conjecturer sur les futures habitudes de nos usagers. Ce qui en revanche est intéressant, c'est de connaître l'appréciation de nos usagers, ceux qui travaillent à la bibliothèque et consultent maintenant régulièrement notre site, comme ceux qui l'ont découvert à la faveur de leur balade dans Internet. La plupart expriment leur satisfaction, l'appréciation est parfois enthousiaste, mais il y en a aussi qui nous disent leur déception de ne pas trouver de textes dans le site. Et c'est une bonne chose que de le savoir, au cas où l'on aurait la tendance de s'assoupir sur ses lauriers. La numérisation constituera peut-être l'étape suivante de cette aventure dans Internet que notre bibliothèque vit depuis peu. C'est en tout cas un projet d'avenir séduisant et sur ce chapitre je voudrais citer, pour terminer, une réflexion de Georges Steiner qui raconte merveilleusement l'histoire du livre et des bibliothèques. Parlant de cette bibliothèque planétaire dont rêvait déjà Leibniz, il dit en substance : « Internet est certainement une très grande bibliothèque vivante, en mouvement et qui permet un échange entre l'auteur et le lecteur, entre le lecteur et le texte, tel qu'il en existait dans la période de l'oralité³ ».

³ Dans le documentaire d'Alain Jaubert et Pierre-André Boutang réalisé pour la 5 Arte : *La bibliothèque : un rêve millénaire*.

LA RECHERCHE DOCUMENTAIRE, EN FRANCE, SUR LE CANADA : ÉVOLUTION, CONSTANTES, MÉTHODES

Raymonde LITALIEN
directrice du Service de documentation
Centre culturel canadien, Paris

Après la cession du Canada français à l'Angleterre, par le Traité de Paris, en 1763, les 60 000 Canadiens restés sur place eurent besoin de justifier leurs propriétés et leurs droits auprès de leurs nouveaux maîtres. C'est ainsi que s'imposa la nécessité de retrouver les archives de la colonisation française. Plusieurs missions furent envoyées du Canada en France, par des associations culturelles ainsi que par des organismes gouvernementaux, dans le but de recenser les documents essentiels de l'histoire canadienne. Avec la création des *Archives publiques du Canada*, en 1872, par le jeune gouvernement fédéral, furent établis en permanence la recherche, l'inventaire et la transcription d'archives. Jusqu'en 1995, lors de la clôture du bureau de Paris des Archives du Canada, deux millions et demi de pages de documents relatifs au Canada furent microfilmées dans les Archives de France. Ces microfilms sont en cours de numérisation en vue d'un accès sur Internet. Cependant, il reste encore, surtout en province, des fonds entiers à explorer. De plus, l'exploitation approfondie des archives connues est encore à venir ainsi que l'écriture d'une synthèse historique de la présence française en Amérique du Nord.

In 1763, the possession of Canada was transferred from France to Great Britain in accordance with the Treaty of Paris. Sixty-thousand Canadians remained behind and had to justify the preservation of their rights and property to their new rulers. It is in this way that when the ties were cut Canadians needed to find the archives of French colonization. Several groups were sent from Canada to France by cultural associations and governmental organizations with the mission to survey important documents needed to better understand the history of Canada. The Public Archives of Canada was established in 1872 by the new federal government to conduct research, maintain the inventory, and for the transcription of archives. With the closing of the Paris Office of Canadian Archives in 1995 two and a half-million pages of documents relating to Canada were transferred to microfilm from the Archives of France. These microfilms are being digitalized and will be available for viewing on the Internet. However quantities of French archival resources are still to be explored in their entirety. In conclusion the presence of the French in North America can be further explained with the use of the archives to come.

A l'heure des bilans à propos des divers domaines de la recherche canadienne en France, il convient de faire le point sur la quête de documents français concernant le Canada, plus précisément sur la recherche des sources d'archives. Cette entreprise plus que séculaire, menée successivement par plusieurs institutions canadiennes auprès des archives et bibliothèques de France, mettant au jour des sources inédites, a été un préalable à de nombreuses thèses et publications, surtout depuis la création de l'Association française d'études canadiennes. L'inventaire des archives françaises relatives au Canada a été entièrement réalisé par des organismes affectés au service public ; c'est donc de leur démarche dont on rendra compte ici, sachant que la contribution privée de chercheurs individuels a souvent apporté un très utile concours au dépistage de documents.

Dans quel contexte cette recherche a-t-elle été entreprise ? Par quels moyens et méthodes a-t-elle été menée ? Quels résultats a-t-elle donnés ? Quelle exploitation a été faite de ces archives ? Et enfin, y a-t-il encore des perspectives d'avenir ? Ce sont les questions qui feront ici l'objet de notre réflexion.

L'OBJET DE LA RECHERCHE

Les archives relatives à la Nouvelle-France sont des archives de territoires colonisés. Cet aphorisme, apparemment anodin, implique, d'emblée, une délocalisation et une dispersion des sources, qui sont conservées, majoritairement, dans la métropole colonisatrice de même que dans les Etats rivaux, et parfois, exceptionnellement et en faible proportion, dans la colonie. Le Canada n'est ainsi ni propriétaire, ni dépositaire des archives de son histoire, sur lesquelles de plus, il ne possède aucun droit réel. Et cela jusqu'à ce qu'une constitution l'autorise à gérer son propre patrimoine historique, par l'Acte de l'Amérique du Nord britannique ou Confédération, en 1867. Quelques années plus tard, en 1872, le jeune gouvernement fédéral canadien se dota d'une institution désignée sous le nom d'*Archives publiques du Canada*¹, chargée d'abord et avant tout de rassembler les archives dispersées et de les conserver en bon état.

Mais les Canadiens n'avaient pas attendu 1872 pour s'intéresser à leurs archives, aussi bien à celles qui avaient quitté la colonie qu'à celles qui y étaient restées. En effet, la capitulation de Montréal, en 1760, avait autorisé le départ en France d'une large partie des archives canadiennes :

Les papiers du gouvernement resteront sans exception au pouvoir du marquis de Vaudreuil et passeront en France avec lui ; [...], Les papiers de l'intendance, des bureaux de contrôle de la Marine, des trésoriers ancien et nouveau, des magasins du roi, du bureau du Domaine et des forges de Saint-Maurice resteront au pouvoir de M. Bigot, intendant, et ils seront embarqués pour la France dans le vaisseau où il passera ; ces papiers ne seront point

¹ Le nom d'*Archives publiques du Canada*, en anglais *Public Archives of Canada*, est un titre directement issu de l'organisme responsable des archives dans la métropole anglaise, le *Public Record Office*. En 1986, le nom sera modifié en *Archives nationales du Canada (ou National Archives of Canada)*, s'ajustant ainsi à l'appellation la plus généralement utilisée dans le monde aussi bien francophone qu'anglophone.

visités [...]. Les registres et autres papiers du conseil supérieur de Québec, de la prévôté et amirauté de la même ville, ceux des juridictions royales des Trois-Rivières et de Montréal, ceux des juridictions seigneuriales de la colonie, les minutes des actes des notaires des villes et des campagnes, et généralement les actes et autres papiers qui peuvent servir à justifier l'état et la fortune des citoyens resteront dans la colonie et dans les greffes des juridictions dont ces papiers dépendent².

Le gouverneur général Vaudreuil et l'intendant Bigot firent effectivement passer en France la plus grande partie des archives autorisées par la capitulation de Montréal. En 1763, le traité de Paris faisait marche arrière en réclamant, dans les quatre mois, la restitution de *tous les papiers, lettres, documents et archives qui se sont trouvés dans les pays, terres, villes et places [...] en quelque lieu que lesdits papiers ou documents puissent se trouver*. (Article 22). La plus grande partie de ces archives ayant déjà quitté la colonie, cette clause du traité resta lettre morte.

LES INITIATEURS DE LA RECHERCHE DANS LES ARCHIVES FRANÇAISES

Bien que les archives restées au Canada fussent largement utilisées à tous les niveaux de l'administration publique et des affaires pour y trouver matière à la pratique du droit et, en particulier, à la justification des droits de propriété, leur insuffisance apparut très rapidement. En 1824, la *Quebec Literary and Historical Society* reçut de son fondateur, Lord Dalhousie³, mission de poursuivre les recherches sur l'histoire du Canada, de collecter les anciens manuscrits et de les publier. Parallèlement, aux États-Unis, le même besoin de sources historiques s'était fait sentir et plusieurs séjours en Europe avaient été effectués par des historiens afin de retrouver leurs archives⁴. Les transcriptions de documents rapportées par les Américains furent utilisées et recopiées par un envoyé du Parlement de Québec à Albany, Félix Glackemeyer,

² *Documents concernant l'histoire constitutionnelle du Canada, 1759-1791*, choisis et publiés avec notes par Adam Shortt et Arthur G. Doughty, Archives canadiennes, Ottawa, 1911.

³ Lord Dalhousie, George Ramsay 9^e comte de Dalhousie (1770-1838), gouverneur général du Canada, de 1820 à 1828.

⁴ *Documents Relative to the Colonial History of the State of New York, Procured in Holland, England and France* by John Romeyn Brodhead, esq. Ed. By E.B. O'Callaghan, Albany, Weed, Parsons and Company, 1855.

entre 1845 et 1847. Ce fut toutefois avec le parlementaire en exil, Louis-Joseph Papineau⁵, en 1843, que l'entreprise de copie d'archives fut inaugurée, en France. A partir de 1851, la bibliothèque de la Chambre d'Assemblée joignit ses efforts à ceux de la SLHQ⁶ pour envoyer en France des historiens, bibliothécaires et dessinateurs pour copier des manuscrits, des cartes et plans relatifs à l'ancienne colonie.

La première vague de collecte d'archives françaises avait fait prendre conscience aux chercheurs canadiens de la diversité, de la dispersion et de l'étendue des fonds contenant les documents essentiels à leur histoire. Si le ministère de la Marine de France et la Bibliothèque nationale avaient été les principales institutions visitées, il restait encore à explorer un très grand nombre de dépôts. Ainsi, il parut évident au premier archiviste fédéral, Douglas Brymner⁷, dès sa nomination, de mener en Europe une étude préalable à un programme de recherche d'archives relatives au Canada. En 1874, le rapport de l'abbé Verreau⁸ traçait un plan de travail qui sera, par la suite, utilisé pendant plus d'un siècle. A partir de ce moment et durant toute la première moitié du XX^e siècle, les archivistes canadiens, y compris des chercheurs mandatés par la Province de Québec, se succédèrent dans les dépôts d'Angleterre et de France. A Paris, aux Archives de la Marine et des Colonies, à la Bibliothèque nationale, en région, dans les archives départementales ou communales, celles des chambres de commerce et des ports, les chercheurs menèrent un programme toujours renouvelé d'identification et de transcription des documents jugés prioritaires pour l'histoire du Canada. Dans cette tâche, ils furent guidés par les archivistes français et assistés de copistes dont les

⁵ Louis-Joseph Papineau (1786-1871), avait été accusé de "crime de haute trahison" pour avoir pris part, en 1837, au soulèvement des Canadiens contre le gouvernement du Bas-Canada. Pour éviter la condamnation, il s'était enfui aux Etats-Unis avant de passer en France. Le 8 avril 1845, le nouveau gouvernement élu après l'Acte d'Union vota deux cents louis pour la copie d'archives, en France. Jusqu'à son retour au Canada, le 8 avril 1845, Papineau sélectionna un maximum de documents dans les fonds de la Marine et des Colonies et en fit faire la transcription par des archivistes français, dont Pierre Margry (1818-1894).

⁶ *Société littéraire et historique de Québec* ou SLHQ, intitulé, en français, de la *Quebec Literary and Historical Society*.

⁷ Douglas Brymner (1823-1902), homme politique, journaliste et fonctionnaire. Archiviste fédéral de 1872 à 1902.

⁸ L'abbé Hospice Anthelme Verreau (1828-1901), alors principal de l'Ecole normale de Montréal, fut chargé d'établir un rapport sur l'ensemble des dépôts européens d'archives susceptibles de procurer des documents sur le Canada, en France, en Angleterre principalement, mais aussi en Belgique, en Russie et au Vatican.

travaux furent révisés et corrigés avec la plus grande attention. Des originaux furent aussi recensés et un certain nombre de manuscrits et de tableaux de nature documentaire furent achetés auprès de familles ou de collectionneurs privés, souvent à l'occasion de grandes manifestations nationales comme l'*exposition rétrospective des colonies françaises de l'Amérique du Nord*⁹, en 1929.

LES MÉTHODES D'INVENTAIRE ET LEUR ÉVOLUTION

Au cours de cette ambitieuse entreprise de collecte de documents d'intérêt canadien, les archivistes furent souvent envahis par des doutes essentiels : après avoir écumé les riches archives administratives de la Marine et des Colonies, fallait-il s'arrêter ou, au contraire, entreprendre le dépouillement de toute série susceptible de documenter la vie économique, familiale et sociale des pionniers canadiens ? Les inventaires sélectifs, obligatoirement restrictifs, ont rapidement été perçus comme insatisfaisants par les chercheurs nord-américains qui, résidant au Canada ou aux Etats-Unis, avaient difficilement accès aux fonds originaux français dans leur intégralité. Mais comment arriver à transcrire des kilomètres d'archives relatives à l'Amérique du Nord ? Il faudra attendre l'avènement de nouvelles techniques, celles du microfilm, pour résoudre momentanément du moins, ces interrogations.

Avec la conscience de l'ampleur de la tâche et de l'insuffisance toute relative des résultats, les archivistes engrangèrent toutefois, pendant environ un siècle de recherche, jusqu'à la seconde guerre mondiale, plus de 450 000 pages de transcriptions de documents.

Après 1945, le développement rapide de la microphotographie permit une accélération de la collecte de documents relatifs à l'histoire coloniale. Le microfilm permettait une reproduction fidèle et rapide des originaux et n'exigeait qu'un espace réduit d'entreposage. Les fonds des Colonies et de la Marine, aux Archives nationales de France, furent naturellement les premiers microfilmés, selon une sélection aussi large que possible, compte tenu des autorisations dispensées avec de multiples restrictions, et cela, jusqu'à la fin des années 1970. On reprit les grandes séries d'archives déjà dépouillées et partiellement copiées pour en faire des reproductions autant que possibles

⁹ *Catalogue illustré. Exposition rétrospective des colonies françaises de l'Amérique du Nord, avril-juin 1929.* Analyse des documents, objets et peintures exposés par A.-Léo Leymarie, Paris, Société d'éditions géographiques, maritimes et coloniales, 1929.

exhaustives. Le microfilm effectué fut dorénavant disponible aux Archives nationales du Canada ainsi que dans le dépôt d'origine des documents¹⁰.

A titre indicatif et afin d'apprécier l'importance volumétrique des microfilms, voici quelques chiffres : Série *Marine B 4, Campagnes* : 285 bobines, soit environ 285 000 pages de documents ; Série *Colonies B, Correspondance au départ*, 194 bobines, soit près de 194 000 pages de documents ; Série *Colonies C 11 A, Correspondance à l'arrivée*, 128 bobines, soit environ 128 000 pages de documents ; *Greffes des tribunaux de Louisbourg et du Canada*, 44 bobines, soit environ 44 000 pages de documents.

Une fois microfilmés les documents connus, déjà inventoriés et transcrits, la recherche se dirigea vers des fonds moins notoires, souvent plus rébarbatifs, soit à cause de leur éloignement de Paris, ou de l'éparpillement des documents relatifs au Canada, ou des difficultés paléographiques ou de l'absence de repères valables. C'était vers 1975 : une nouvelle ère s'annonçait pour la recherche d'archives. Un plan, pour le long terme, fut élaboré par le responsable du bureau de Paris des Archives du Canada¹¹. Ce plan, pour le moins ambitieux, envisageait un programme d'une durée de vingt-cinq ans ! Quelques années plus tard, le bureau de Londres des Archives du Canada élaborera aussi une projet d'envergure. Parallèlement, toujours à l'initiative principale de la même institution fédérale des Archives nationales, des inventaires et microfilms furent effectués en Espagne¹² et, dans une moindre mesure, au Portugal. L'Italie ne fit pas exception avec un programme de recherche au Vatican¹³.

¹⁰ *L'Inventaire général des Manuscrits*, édité par les Archives publiques du Canada, à Ottawa, en 1971, vol. 1, MG1-MG7, fait un relevé des séries de la période de la Nouvelle-France provenant, soit de la France, soit des dépôts canadiens. Cet inventaire a été remis à jour lors de chaque nouvelle acquisition. Il est, depuis l'an 2000, porté sur le site des Archives nationales du Canada : www.archives.ca.

¹¹ Jean-Marie Leblanc, chef du bureau de Paris des Archives publiques du Canada, de 1972 à 1976.

¹² *Quelques sources de l'histoire du Canada conservées en Espagne*, rapport de recherche par Monique Bois, sous la direction de Victorin Chabot, Paris, 1990.

¹³ *L'Amérique du Nord française dans les archives religieuses de Rome. 1600-1922*. Guide de recherche sous la direction de Pierre Hurtubise, Luca Codignola, Fernand Harvey, Québec, les Editions de l'IQRC, Les Presses de l'Université Laval, 1999.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN FRANCE SUR LE CANADA

Le choix d'un fonds à dépouiller était déterminé d'abord par l'importance de son contenu canadien : un sondage permettait d'évaluer le pourcentage de documents relatifs à la Nouvelle-France ainsi que leur originalité ; il en fallait au moins 10 % pour entreprendre un inventaire systématique. Quand la proportion était très grande, soit plus de 50 %, le microfilm du fonds entier était effectué, ce qui permettait, d'ailleurs, de mieux situer les documents dans leur contexte. D'autres facteurs intervenaient encore dans la décision d'analyser un fonds : la disponibilité de chercheurs pour effectuer le travail et l'existence, sur place, de services de microfilmage. De plus, ces programmes de recherche gouvernementaux étaient, autant que possible, de nature à répondre aux attentes des chercheurs en histoire du Canada, tout en évitant de papillonner d'un sujet à l'autre. On veillait surtout à effectuer une analyse systématique et aussi complète que possible des fonds, afin que les chercheurs ultérieurs n'aient pas à refaire le dépouillement.

Dans les dépôts d'archives départementales et municipales, les pièces d'intérêt canadien sont généralement d'une nature autre qu'à Paris, capitale administrative : les archives des notaires, des amirautes, des négociants et du commerce rendent compte de la vie privée des individus et des activités des petites sociétés, plutôt que des opérations des institutions de la métropole coloniale. Malgré leur caractère parcellaire, ces archives, en région, sont souvent l'unique moyen, pour le chercheur en histoire canadienne, de comprendre le rôle joué, par certaines personnes, dans la vie publique et dans la formation d'une nouvelle société. De plus, ces recherches en région ont souvent permis de prendre connaissance de l'existence d'archives privées et d'en faire l'acquisition ou de les microfilmer.

Plusieurs dépôts de départements français de la côte atlantique et de la Manche ont fait l'objet d'inventaires et/ou de microfilms : Pau, Bayonne et Saint-Jean-de-Luz ; Bordeaux, La Rochelle et Rochefort, le port de Brest, Cherbourg, Caen et Honfleur, Rouen et Le Havre. Et ce ne sont là que les principaux lieux de recherche et de microfilm¹⁴. Dans la plupart des cas, un inventaire analytique a été rédigé. Parfois, quand la série entière était microfilmée sans sélection préalable, on n'établissait qu'un répertoire numérique ; ce fut le cas, par exemple, pour les *rôles d'armement et de*

¹⁴ Le *Guide des sources de l'histoire du Canada conservées en France*, Archives publiques du Canada, 1982, présente, pour chaque dépôt français, une description sommaire des archives d'intérêt canadien. Cet guide de recherche a été mis à jour, en 1997, et porté sur le site du ministère de la Culture et de la Communication (France), sous le titre *Nouvelle-France Ressources françaises* : www.culture.fr/culture/nllefce/fr/index.htm.

*désarmement des navires de Granville*¹⁵. Dans d'autres cas, quand on ne jugeait pas nécessaire de procéder à un microfilm mais de rendre compte d'un ensemble de fonds, on rédigeait des guides de recherche, comme ceux sur l'émigration française au Canada, au départ des ports du Havre et de Bordeaux¹⁶. Un seul des instruments de recherche produits, celui sur l'Amirauté de Guyenne, a fait l'objet d'une publication¹⁷.

L'entrée de l'informatique aux archives, d'autre part, n'a-t-elle pas révolutionné ces méthodes de travail et comblé les lacunes ? Effectivement, les inventaires et autres instruments de recherche réalisés à partir des archives coloniales françaises, ont été informatisés aussitôt que les outils techniques furent disponibles, précisément à partir de 1988, avec l'utilisation d'une base de données spécialement mise au point par les Archives nationales du Canada, et qui a servi, par la suite, à consigner tous les instruments de recherche produits. Dans un premier temps, ces données ont été portées sur cédérom, puis, depuis l'an 2000, elles sont sur Internet, sur le site des Archives nationales du Canada¹⁸. On y trouve donc les inventaires réalisés, en province, dans les minutes de notaires de La Rochelle et de Rochefort¹⁹, du tabellionage de Rouen et du Havre²⁰, de l'amirauté de Honfleur²¹, de l'amirauté de Guyenne²². Un inventaire magistral d'un fonds d'archives de la Marine a aussi été informatisé, celui de la *série S: Arrêts, édits et ordonnances de la Marine*²³, qui présente la réglementation de toute activité maritime, en France

¹⁵ *Rôles d'armement et de désarmement des navires des quartiers de Granville et de Regnéville*, 12 P 4, 1 à 384, Archives de la 1^{re} région maritime, Cherbourg, répertoire par Raymonde Litalien, Paris, s.d[1981].

¹⁶ *L'Emigration vers le Canada au départ du Havre (fin XIX^e et début du XX^e siècle)*, sources conservées en Seine-Maritime, guide de recherche par Marie-Hélène Lemoine, sous la direction de Raymonde Litalien, mars 1986, 89 p. et annexes ; *L'Emigration française au Canada fin XIX^e siècle et début XX^e siècle*, rapport de recherche aux Archives départementales de la Gironde, Bordeaux, par Nicole Chamberland, octobre 1985, 67 pages.

¹⁷ *Amirauté de Guyenne, source de l'histoire de la Nouvelle-France, (Série B)*, Archives départementales de la Gironde, Bordeaux, France. Guide de recherche par Nicole Chamberland, Jane McLeod, Christine Turgeon, sous la direction de Raymonde Litalien, Ottawa, Archives nationales du Canada, 1993. Bilingue. 99 pages + annexes.

¹⁸ [Http://www.archives.ca](http://www.archives.ca).

¹⁹ Archives départementales de la Charente-Maritime, La Rochelle.

²⁰ Archives départementales de la Seine-Maritime, Rouen.

²¹ Archives départementales du Calvados, Caen.

²² Archives départementales de la Gironde, Bordeaux.

²³ Service historique de la Marine, Vincennes.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN FRANCE SUR LE CANADA

métropolitaine ainsi que dans les colonies ; complétant ainsi des grandes séries sur le même sujet, dont l'inventaire existe²⁴. Quelques autres inventaires, réalisés antérieurement, ont aussi été portés sur le site des Archives nationales du Canada, dont celui de la volumineuse et essentielle série de la *correspondance à l'arrivée des Colonies. Canada*.²⁵ En France, un site a été créé, en 1997, à l'intérieur de celui du Ministère de la Culture : *Nouvelle-France. Ressources françaises*²⁶.

Toutefois, l'informatisation des archives n'en est encore qu'à ses débuts et aucune série entière d'archives de la Nouvelle-France n'est, pour le moment, disponible en réseau. La numérisation de fonds d'archives complets n'est qu'à l'état de projet. On peut retenir, tout de même, que la collection totale de microfilms effectués aux archives de France représente environ deux millions et demi de pages de documents. Jusqu'à maintenant, ces microfilms ont été accessibles aux Archives nationales du Canada, à Ottawa, aux Archives nationales du Québec, à Québec, au Centre d'études canadiennes, à Moncton. Une copie des microfilms est aussi conservée dans le dépôt d'origine, sauf s'il s'agit d'une reproduction de documents sélectionnés et non de copie d'articles entiers. Ces microfilms sont destinés à servir de matière première à la numérisation, ce qui permettra enfin de diffuser universellement, sur Internet, l'image intégrale des documents originaux.

RECHERCHE EN ATTENTE

Deux millions et demi de pages de documents sur le Canada identifiées et microfilmées en France, c'est un acquis considérable pour la recherche sur les origines de la présence française en Amérique du Nord. Il est compréhensible qu'après un siècle et demi de recherche et de copie de documents, les Archives nationales du Canada aient voulu marquer une pause, considérant que les documents essentiels de notre histoire étaient désormais connus. Aussi, bien qu'ait été signalée l'existence de documents et même de séries intéressantes

²⁴ La série *Colonies A* et la série *Marine A I*, conservées aux Archives nationales, Paris, sont celles qui regroupent les collections les plus importantes et les plus complètes de documents législatifs coloniaux. Aucune de ces séries ne contient l'intégralité des ordonnances royales de la Marine et des Colonies qui sont aussi dispersées dans de nombreuses autres séries.

²⁵ *Colonies C II A*, conservée aux Archives nationales, section Outre-Mer, Aix-en-Provence.

²⁶ *Nouvelle-France Ressources françaises* :
<http://www.culture.fr/culture/nllefce/fr/index.htm>

Canada, toute nouvelle entreprise d'inventaire et de microfilm a été interrompue depuis 1995.

Il reste donc des champs d'investigation totalement vierges ou qui n'ont pas été touchés depuis un demi-siècle et, dans certains cas, depuis un siècle entier. Parmi les grandes régions qui n'ont fait l'objet d'aucune recherche systématique, on trouve la Bretagne et les pays de Loire, où les travaux datent d'avant-guerre ou même du début du XX^e siècle. Ce qui signifie qu'à peu près aucun microfilm n'a été réalisé. Par ailleurs, certaines grandes séries d'archives n'ont jamais été abordées. Les séries judiciaires, aux Archives nationales ou aux archives départementales ont été presque totalement laissées de côté, sauf dans certains fonds d'amirauté cités ci-dessus ; ces séries judiciaires se trouvent souvent dans les dépôts d'archives municipales. Dans des villes tournées vers le Canada comme Rouen au XVI^e siècle ou Bayonne au XVIII^e siècle, les sénéchaussées ou autres tribunaux ont pu traiter des cas qui nous intéresseraient. Dans ce même domaine, signalons aussi la série de l'Amirauté de France où étaient jugées les causes de portée nationale dont les litiges relatifs à des campagnes de la Marine royale.²⁷

Les minutes des notaires, pour leur part, n'ont encore livré qu'une toute petite partie de leurs secrets. Le fonds le plus complètement inventorié et microfilmé est celui des Pyrénées-Atlantiques, à Pau ; l'instrument de recherche n'est toutefois pas encore informatisé. Par ailleurs, si les fonds des notaires de La Rochelle, de Bordeaux et les tabellionages de Rouen, du Havre et de Honfleur ont fait l'objet de larges dépouillements, ils sont loin d'avoir été épuisés. Et il reste tous les autres, à peu près entièrement méconnus, dont le gigantesque minutier central des notaires de Paris, d'où quelques dizaines de pièces seulement ont été tirées, au hasard de recherches ponctuelles.

Les archives ecclésiastiques et celles des congrégations religieuses n'ont fait l'objet d'aucun dépouillement, ni inventaire, ni microfilm. Seuls quelques chercheurs les ont utilisées en vue de thèses. Il existe toutefois une exception majeure, dans ce domaine, celle des archives du Saint-Siège qui font toujours l'objet de dépouillement et de microfilms, dans le cadre d'un projet conjoint entre les Archives nationales du Canada et l'Université Saint-Paul (Ottawa)²⁸

²⁷ Série Z 1D, *Amirauté de France*, Archives nationales, Paris.

²⁸ Luca Codignola, "Les archives du Saint-Siège, importantes sources de l'histoire politico-religieuse du Canada", dans *Actes du 29^e Congrès de l'Association des archivistes du Québec* à Montréal les 1, 2 et 3 juin 2000. Sillery, 2001, p. 45-54.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN FRANCE SUR LE CANADA

C'est dire que les chercheurs en quête de documents inédits peuvent envisager un bel avenir, s'ils ne craignent pas les longs dépouillements qui peuvent devenir révélateurs de perles rares. De plus, ces investigations donnent souvent lieu à de nouveaux indices, à de nouvelles pistes totalement insoupçonnées au point de départ, à des constats obligeant à redéfinir les hypothèses et à formuler une analyse différente. C'est là que réside le réel intérêt de la fréquentation des archives.

Nul ne peut affirmer que les documents inconnus concernant le Canada sont encore nombreux et qu'ils peuvent renouveler notre histoire. Mais ce qui est sûr, c'est que les archives des provinces françaises, qui ont entretenu des relations avec la Nouvelle-France sont encore largement méconnues, et qu'il faudrait encore des dizaines d'années pour les mettre au jour.

EXPLOITATION DES DOCUMENTS

Ce n'est pas tout de trouver les documents, de les décrire, de les cataloguer, de les microfilmer et même de les numériser : c'est là le travail de l'archiviste. Mais leur finalité, c'est leur utilisation pour la compréhension d'une tranche de l'histoire : c'est là qu'interviennent les penseurs, les intellectuels, historiens ou chercheurs d'autres disciplines. Les sources primaires, évoquées ci-dessus, ont été inégalement exploitées, certaines séries restant entièrement inédites. On a pu observer, au cours de ces années de recherche archivistique, que les séries faisant l'objet d'un inventaire et d'un microfilm attendent, en moyenne, une dizaine d'années avant que quelqu'un ne s'y intéresse en vue d'une thèse ou d'une publication. Par la suite, ces archives font souvent l'objet d'autres études approfondies, leur contenu ayant été dévoilé lors d'un premier ouvrage.

En France, si l'histoire du Canada a fait l'objet de nombreux mémoires et articles, l'élaboration d'ouvrages de synthèse est encore à venir, comme le démontre le professeur Fohlen dans *Etat des lieux de la recherche sur le Canada en France (1976-2001)*²⁹. L'histoire canadienne apparaît comme la parente pauvre des centres d'études canadiennes en France ; on semble ne s'y intéresser qu'à l'occasion des moments de tension politique au Canada. Ce constat est confirmé par les thèses soutenues ou en cours : depuis 1970, l'histoire du Canada n'arrive qu'au septième ou huitième rang des thèses

²⁹ Claude Fohlen, "Vingt-cinq ans d'histoire canadienne en France" dans *Etat des lieux de la recherche sur le Canada en France (1976-2001)*, sous la direction de Jean-Michel Lacroix, Pessac, AFEC (Association Française d'Etudes Canadiennes), 2001, p.27-46.

françaises et représente 6 % de l'ensemble ; elle vient après la sociologie, la linguistique, la géographie, le droit et la littérature³⁰. La fréquentation du service de documentation du Centre culturel canadien confirme parfaitement ces données : environ 6 % des usagers déclarent travailler dans le domaine de l'histoire, prise au sens large, y compris la généalogie, la biographie historique, l'histoire constitutionnelle ou autre. Si la proportion de chercheurs en histoire est peu élevée par rapport à l'ensemble, le chiffre total est loin d'être négligeable, soit environ 600 entrées par an, au service de documentation, sont des demandeurs en matière d'histoire.

Ces données ne peuvent être considérées comme des indicateurs parfaitement sûrs de l'utilisation des archives concernant le Canada, mais plutôt présenter un ordre de grandeur de l'intérêt que les chercheurs peuvent leur porter. En effet, les archives peuvent documenter d'autres disciplines que l'histoire, comme l'anthropologie, le droit, la géographie, la sociologie, la linguistique, entre autres ; d'autre part, l'histoire est parfois étudiée et écrite sans utilisation des archives.

Il y a donc encore, dans ces archives françaises relatives au Canada, dans ces deux millions et demi de pages microfilmées, dans tous les autres fonds non inventoriés, de vastes domaines inexplorés, propres à des études, à l'élaboration de thèses, à des publications.

Mais la grande nouveauté, qui est aussi la formule d'avenir pour l'exploitation des archives, est la numérisation. Numérisation, d'abord des instruments de recherche, qui permet tous les liens, croisements et rapprochements de faits, de personnes et d'événements, inimaginables auparavant. Numérisation aussi des manuscrits eux-mêmes, transposant le fonds d'archives sur l'ordinateur de l'historien. Double numérisation, donc, dont nous ne sommes encore qu'aux balbutiements. L'entreprise de numérisation des inventaires avance à grands pas dans les archives canadiennes d'ores et déjà en partenariat avec les Archives de France. Des projets sont en place pour le long terme. Mais la numérisation de fonds entiers, pour laquelle les prévisions sont plus timides, est encore à venir. Il n'empêche que ces nouveaux outils de recherche révolutionnent déjà l'utilisation des archives en maximisant leur contenu et ne laissant rien au hasard. Les directions de recherche à venir auront un nouvel atout de choix entre les mains.

³⁰ *Guide des thèses en cours et soutenues sur le Canada* établi par Jean-Michel Lacroix avec l'aide du Fichier central des thèses de l'Université de Nanterre, *Etudes Canadiennes/Canadian Studies*, n°48, Pessac, AFEC, 2001.

RECHERCHE DOCUMENTAIRE EN FRANCE SUR LE CANADA

Bien que les archives de la présence française en Amérique du Nord aient fait l'objet d'une recherche plus que séculaire, par les institutions canadiennes, il reste encore, surtout en province, des zones entières de la documentation qui sont à explorer. De plus, l'histoire de la Nouvelle-France n'est pas encore le produit d'une synthèse exhaustive à partir des sources primaires et il reste un grand nombre de monographies à écrire avant d'y arriver. Des fonds d'archives entiers ont été ignorés jusqu'à présent par les historiens. Les "nouvelles technologies" offrent une immense chance de renouveler la lecture et la compréhension aussi bien des documents déjà connus que ceux qui sont encore inédits.



LA COÉDITION ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC

Denis VAUGEOIS

Président de l'Association nationale des éditeurs de livres

La coédition entre le Québec et la France est un phénomène qui s'observe depuis de nombreuses années. Les raisons qui poussent les éditeurs à se lancer dans l'aventure sont variées : diminuer les coûts de production, augmenter les tirages, élargir le bassin de lecteurs d'œuvres spécialisées, obtenir une meilleure couverture médiatique. Pour plusieurs éditeurs québécois, la coédition est aussi un premier pas pour pénétrer le marché français, un marché jaloux de ses auteurs et de son territoire. Chaque livre étant un produit unique, les coéditeurs s'entendent au cas par cas sur la meilleure façon de le produire. La coédition revêt donc de multiples formes.

Co-edition between Quebec and France has been going on for many years. Publishers decide to co-publish for various reasons : lessen production cost, increase the run, reach a wider readership of specialized books, provide a better coverage. Many publishers from Quebec also consider co-edition as a first break in a French market eager to protect its authors and its territory. Each book being unique, co-publishers agree on the best way to produce it. Consequently numerous ways of co-publishing exist.

LA COÉDITION : UNE RÉALITÉ MULTIPLE

Lorsqu'il s'agit de coédition, les éditeurs ne s'entendent pas sur le sens à donner au terme. Dans la réalité, la coédition revêt des formes multiples. Pour la majorité des éditeurs, coéditer signifie proposer un titre à un partenaire, se mettre d'accord sur un manuscrit, sur un format, et partager les coûts de production et les revenus selon une entente de tirage et de distribution par territoires. Pour d'autres, la coédition consiste en la vente de lots d'un livre fini à une maison d'édition étrangère. L'adaptation d'un livre pour le marché français ou inversement est également perçue comme de la coédition. Il en est de même pour la vente de droits et le « packaging » : ces deux formes d'échange sont aussi considérées comme des coéditions par certains éditeurs. La coédition est donc une réalité multiple où n'existe aucune règle pré-établie.

Il n'existe pas d'approche unique pour faire de la coédition. Bien que les éditeurs préfèrent normalement s'en tenir à une façon de coéditer, ils n'y sont jamais astreints et les ententes de coédition varient d'un livre à l'autre. Certains éditeurs vont favoriser des ententes privilégiées avec un partenaire (c'est le cas entre autres de Leméac avec Actes Sud) alors que d'autres vont négocier des ententes avec plusieurs maisons à l'étranger. Il est impossible de généraliser le processus de coédition entre les maisons québécoises et françaises. Il faut observer les projets un par un.

Certains aspects reviennent toutefois dans la majorité des ententes de coédition. La délimitation de territoires de diffusion est sans doute celui que l'on retrouve le plus souvent. Les coéditeurs peuvent se partager les coûts de production et les revenus selon une division territoriale définie à l'avance. Cette répartition s'effectue généralement de la façon suivante : les droits pour l'Amérique francophone appartiennent à l'éditeur québécois, les droits pour l'Europe francophone appartiennent à l'éditeur français et les droits pour le reste du monde appartiennent à l'éditeur qui a proposé le projet à son partenaire. Chaque coéditeur détermine son tirage et les coûts de production sont établis au prorata, ou encore l'un achète la quantité dont il prévoit avoir besoin.

L'impression du livre se fait dans le pays qui offre les meilleurs tarifs. Un lot est ensuite expédié au partenaire étranger selon le tirage commandé. Le livre n'a alors qu'une seule couverture où apparaît le nom des deux coéditeurs. Il arrive cependant que le livre destiné aux lecteurs français soit imprimé en France et que celui destiné aux lecteurs québécois soit imprimé au Québec. On retrouve alors deux couvertures différentes, avec le nom de l'éditeur du pays où le livre est distribué, un numéro ISBN correspondant et possiblement le prix dans la monnaie du pays concerné. Dans ce cas, il peut arriver que les versions soient légèrement différentes, plus particulièrement en ce qui concerne la langue. Par exemple, lors de la parution en France au début des années 1980 du roman d'Yves Beauchemin *Le Matou*, une quarantaine d'expressions et de mots jugés trop « québécois » ont été modifiés dans le texte, avec la bénédiction de l'auteur.

POURQUOI FAIRE DE LA COÉDITION ?

La coédition entre les éditeurs français et québécois existe depuis fort longtemps, mais c'est au cours des années 1980 que le phénomène commence à s'observer de façon régulière. Dans les années antérieures, il n'existe que quelques exemples de coédition répartis ici et là au fil des ans. C'est au cours des années 1990 que les coéditions se multiplient, alors que de plus en plus d'éditeurs tentent l'aventure. Cependant, le phénomène demeure marginal, les éditeurs québécois coéditant pour la plupart deux ou trois œuvres par année avec un partenaire français.

Les éditeurs québécois se lancent dans la coédition pour plusieurs raisons. Trouver un partenaire français peut leur permettre de diminuer leurs coûts de production. Les éditeurs de livres universitaires, parce que leurs ouvrages portent sur des sujets très pointus et s'adressent à un même public captif en France et au Québec, ont avantage à publier en coédition, car ils peuvent alors augmenter le tirage des livres et réduire les coûts de production.

LA COÉDITION ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC

Une stratégie souvent adaptée pour que le livre se vende bien en France est d'eupéaniser la bibliographie et de faire appel à un spécialiste du sujet en France afin qu'il rédige une préface ou un chapitre.

Les éditeurs de poésie peuvent également bénéficier de la coédition, pour les mêmes raisons que les éditeurs de livres universitaires. Le bassin de lecteurs de poésie étant restreint, les coûts de production d'un recueil sont élevés, car le tirage est peu important. La coédition entre un éditeur français et un éditeur québécois, parce qu'elle élargit le bassin de lecteurs, permet d'augmenter le tirage et de diminuer les coûts. En 1992, quatre maisons d'édition spécialisées en poésie ont formé le consortium L'Orange Bleue : les Écrits des forges (Québec), Perce-Neige (Acadie), le Castor Astral (France) et l'Arbre à paroles (Belgique). Grâce à cette association, les quatre éditeurs pouvaient partager les frais et les risques reliés aux publications.

Une autre raison qui incite les éditeurs québécois à publier en coédition avec un partenaire français est les retombées publicitaires et économiques que cela peut lui rapporter. Les médias québécois accordent souvent beaucoup plus d'attention à un titre québécois qui paraît en France qu'à un titre québécois qui ne paraît qu'au Québec. L'auteur publié en coédition jouira d'une meilleure couverture médiatique si son livre est diffusé en France. Un bon exemple de ce phénomène est la parution chez Québec Amérique du roman *Le Matou*. Sa sortie au Québec a été peu publicisée, mais à la suite du succès remporté par le roman en France, les critiques québécois lui ont accordé une couverture médiatique beaucoup plus importante. Le succès du *Matou* en France a stimulé les ventes au Québec.

Enfin, certains éditeurs considèrent la coédition comme un premier pas vers des publications autonomes directement sur le marché français. La coédition est un moyen de se faire connaître et d'acquérir une certaine visibilité avant que l'éditeur québécois ne publie sous son seul nom.

PÉNÉTRER LE MARCHÉ FRANÇAIS : UN VÉRITABLE DÉFI

La coédition, à ce jour, demeure le meilleur moyen pour un éditeur québécois d'être distribué en France et d'y faire connaître les auteurs du Québec. Les acteurs du milieu du livre en France en général et à Paris en particulier ont la réputation d'être très protectionnistes ; pour plusieurs, ils démontrent un certain impérialisme culturel et ne désirent pas partager leur marché. Au début des années 1980, nombreux étaient ceux qui affichaient un véritable paternalisme envers la culture québécoise et étaient amusés par son côté folklorique, ce qui favorisait la diffusion de livres québécois sur le marché

français. Toutefois, les éditeurs français sont devenus avec le temps beaucoup plus jaloux de leur territoire et de leurs auteurs. À court terme, les éditeurs québécois n'ont guère d'autre moyen de pénétrer le marché français que de s'associer à un éditeur français.

La coédition peut conduire au maraudage des éditeurs français au Québec. D'un côté, les auteurs québécois souhaitent à peu près tous que leur œuvre soit distribuée en France. De l'autre côté, les éditeurs français sont souvent plus intéressés à publier un auteur québécois s'ils obtiennent les droits pour le Québec, puisque c'est le meilleur marché de ces auteurs. Ils ne tiennent d'ailleurs pas à partager leur propre marché. Les éditeurs français sont donc tentés de négocier directement avec un auteur québécois et de le distribuer autant en France qu'au Québec. Toutefois, ils doivent alors s'en remettre au réseau de distribution et de diffusion au Québec et mener une campagne de promotion efficace, ce qui leur est souvent plus facile qu'à un éditeur québécois. Ils profitent généralement d'auteurs vedettes et de moyens financiers plus considérables.

Comme les éditeurs français sont généralement peu intéressés à coéditer un éditeur québécois sans obtenir les droits pour le Québec, les ententes de coédition reposent pour la plupart sur la qualité des relations et les affinités entre éditeurs français et québécois. Les éditeurs québécois ont par conséquent intérêt à développer leur réseau de contacts et à entretenir des relations amicales soutenues avec leurs partenaires actuels et éventuels. Très souvent, les ententes de coédition sont une question d'amitié, de bonnes relations et d'estime réciproque entre les éditeurs. De toute façon, les « petits » éditeurs français sont généralement plus ouverts à des ententes de coédition.

L'AIDE À LA COÉDITION

De nos jours, l'éditeur désireux de se lancer dans la coédition doit apprendre à bien connaître les maisons françaises afin d'identifier celle qui sera la plus susceptible de s'intéresser à ses livres. Les deux partenaires travailleront ensemble à établir l'entente de coédition. Il faut par ailleurs admettre que les avantages ne sont pas considérables.

Au cours des années 1970, les éditeurs pouvaient compter sur un programme d'aide à la coédition mis sur pied par le ministère des Relations internationales du Québec, en collaboration avec le gouvernement français. Le programme disposait d'une enveloppe d'environ 150 000 \$ et la somme moyenne attribuée à un projet tournait autour de 10 000 \$. Chaque coéditeur devait utiliser une partie de ce montant pour faire la promotion de l'œuvre dans

LA COÉDITION ENTRE LA FRANCE ET LE QUÉBEC

son pays, entre autres en organisant des tournées d'auteur. L'initiative était excellente, mais la gestion pratique du programme a contribué à sa disparition. Il n'y avait pas de date fixe pour présenter un projet, les propositions étaient étudiées cas par cas et les premiers arrivés étaient les premiers servis.

Aujourd'hui, il n'y a plus de programme spécifique d'aide à la coédition. La Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC), par le biais de son programme d'aide à l'exportation et au rayonnement culturel, peut indirectement aider les éditeurs désireux de faire des coéditions. Cependant, le programme de la SODEC ne soutient pas la coédition comme telle. Il vise plutôt à venir en aide aux entreprises qui veulent développer leurs exportations et leur présence à l'étranger de façon globale. Les entreprises qui souhaitent obtenir de l'aide doivent présenter à la SODEC un plan d'affaires pour deux ou trois ans. Ce plan d'affaires peut alors inclure, parmi d'autres, des projets de coédition. Les montants fournis par la SODEC consistent en une aide remboursable et non en une subvention. Le remboursement par l'entreprise est établi en fonction de la performance des ventes hors Québec. Depuis la mise sur pied du programme en 1996, 41 éditeurs se sont partagé un montant total de 1 238 000 \$ en aide remboursable.

* * *

En conclusion, la coédition est définitivement un phénomène qui s'observe cas par cas. Chaque livre est un produit unique, alors chaque projet de coédition est unique. Il n'y a ni recette gagnante ni type de livre qui se prête mieux à une entente de coédition. Livres universitaires, poésie, romans ou essais sont susceptibles d'intéresser un coéditeur. Certains éditeurs français chercheront à coéditer des livres portant sur des thèmes précis, d'autres ne s'intéresseront qu'aux auteurs québécois déjà connus, d'autres auront un coup de foudre. Bref, il faut avoir un bon réseau de contacts et être à la bonne place au bon moment.

Sources

Maisons d'édition

Les Éditions du Boréal

Fides

Le Groupe Ville-Marie Littérature

Leméac

Les Presses de l'Université Laval

Québec Amérique

XYZ, Éditeur

Autres

La Société de développement des entreprises culturelles du Québec (SODEC)

LE CANADA COMME IL VA

Naïm KATTAN

Le Canada partage l'une de ses deux langues officielles, un mode de vie et un continent avec les Etats-Unis mais en est différent dans son rapport avec la loi et la liberté ainsi qu'avec l'environnement. Le Canada est aujourd'hui un laboratoire qui met à l'épreuve une vie commune, placée sous le signe de l'harmonie, entre groupes et cultures différents. Les deux groupes anglophone et francophone cherchent à aménager leurs rapports avec les autres groupes culturels ainsi qu'avec les premiers habitants du pays, les autochtones. Si l'expérience réussit, le Canada peut être un exemple pour le monde.

Canada shares with the United States one of its two official languages, a way of life and a continent. It is, however, different in its relationship with law, freedom as well as with the environment. Today, Canada is a laboratory seeking a method by which groups of different cultures and languages can live together in harmony. The two major groups, the Anglophones and the Francophones try to establish good relationships with other cultural groups as well as with the first inhabitants of the country, the natives. If the experience succeeds, it could represent an example for the whole world.

André Siegfried avait dit que le vingtième siècle appartiendrait au Canada. Sa prédiction ne fut pas totalement erronée. En effet, à l'orée du vingt et unième siècle, le Canada demeure, sinon un lieu exemplaire, du moins un laboratoire où l'on constate et tente de résoudre les grands problèmes de notre temps. Le Canada, c'est l'Amérique et je devrais ajouter, l'autre Amérique. Loin de moi la prétention de proposer une supériorité de notre pays par rapport à notre voisin, les États-Unis. Il suffirait de dire toutefois que nous sommes différents. Cela a commencé par notre manière d'occuper le sol. Si le héros populaire et mythique des États-Unis est le *cowboy*, celui du Canada est le *mountie*, la Police Montée.

Les Etats-Unis proposent à l'individu l'expression de sa liberté par la conquête, l'affirmation de sa valeur, la bravoure, le courage. Une volonté qui n'exclut pas la violence. Lors de leur conquête de l'Amérique les Français comme les Anglais ont affirmé le règne de la Loi comme point de départ et ce fut celle-ci qui établissait la mesure des libertés. Les Etats-Unis, eux, donnaient la préséance à la liberté contrôlée ultérieurement par la Loi. Aussi, l'énergie et la volonté de l'individu déployées librement peuvent être jugulées après coup par la Loi.

Outre le contrôle de la vente des armes qui divise nos voisins même s'il suscite quelques remous chez nous, le point essentiel dans notre différence et qui demeure d'une grande actualité sinon d'urgence est notre rapport avec la nature. Comme dans tous les pays industriels, la nature semble s'éloigner, se

situer à distance et soumise à une manipulation dont les conséquences sont, pour le moins, incertaines. Comment élevons-nous nos troupeaux, comment plantons-nous des arbres, quel aliments consommons-nous ? Ces questions se posent chez nous comme ailleurs et le Canada se trouve face au plus grand, au plus urgent défi : la défense de ses eaux et de ses forêts. La qualité de notre vie de citoyens dépend désormais de notre réaction, de notre action.

Certes, ce débat est universel mais nous pouvons prendre les devants, donner l'exemple et nous montrer aptes à faire face à l'urgence. Nous le faisons, certes, mais peut-être pas suffisamment.

L'attitude actuelle du Canada comporte deux dimensions apparemment éloignées l'une de l'autre mais qui, en fait, se rejoignent. Il s'agit de se préoccuper du présent dans une vision d'ouverture sur l'avenir. Nous sommes à la pointe des nouvelles technologies. Et cela ne date pas d'aujourd'hui. Il y a une quarantaine d'années, j'ai eu l'occasion et la chance d'assister à Saint Michael's College à l'Université de Toronto, aux séminaires de Marshal MacLuhan. Il fut l'un des premiers, dans les années soixante, à exposer les effets de la technologie, de ce qu'il qualifiait de la civilisation de l'électricité. Aujourd'hui, nous vivons ses prédictions au quotidien. Il ne s'agissait pas pour lui cependant de prévisions ou de prospective mais d'une actualité, fût-elle encore partiellement perceptible. Montréal et Ottawa sont aujourd'hui de grands foyers des multimédias, d'importants centres des nouvelles technologies. Nous sommes, par conséquent, manifestement en prise directe avec le présent. Nous vivons l'avenir au jour le jour, nous le construisons pas à pas.

Cependant, la promesse n'existe pas dans l'absence de la mémoire. Celle des Canadiens est, au moins, double, Enfants de l'Europe et, de plus en plus, de l'Asie, de l'Afrique et des Amériques, ils ont du mal à affirmer une appartenance commune à la terre du Nord. Pour en faire partie, rien n'impose l'oubli des origines et des appartenances précédentes. Toutefois, les Canadiens se définissent d'abord par leurs héritages culturels, linguistiques et religieux. Dans les débats, les controverses, voire parfois les affrontements, ils défendent leurs droits historiques en fonction de la date de leur arrivée au pays. Ils ont, le plus souvent, la bonne conscience d'avoir sinon découvert cette terre, de l'avoir défrichée et dotée d'une civilisation dont la marque première était la religion. Ils ont signé des ententes et des traités avec les peuples qui l'habitaient. Vaincus, humiliés comme sauvages, ceux-ci ont pour une bonne part, perdu leur rapport avec leurs cultures. Ils se sont sentis spoliés et, longtemps, furent considérés comme marginaux, voire inférieurs. Pauvres, parqués dans des réserves, ils subissaient les lois de la majorité. Ils ne parvenaient pas à défendre

efficacement leurs traditions et leurs cultures dépérissaient et ne survivaient, le plus souvent, que quand elles étaient folklorisées par les Blancs.

Depuis quelques années un changement lent, quasi imperceptible et potentiellement explosif a lieu. Les peuples autochtones réaffirment et revendiquent leurs droits à la terre. Le gouvernement fédéral et certains gouvernements provinciaux négocient ces droits, leur application, ainsi que les conséquences actuelles des traités signés. Ils cèdent du terrain, offrent des compensations financières. Armés d'avocats et de conseillers, les autochtones, tout en affirmant leurs droits ancestraux, cherchent à installer dans les réserves, des casinos, des bingos pour une clientèle majoritairement blanche. Bref, ils refusent un statut d'inférieurs même quand ils bénéficient de privilèges apparents comme celui de ne pas payer de taxes mais le fait demeure : cette population souffre le plus souvent de la pauvreté.

Un autre phénomène surgit. Des écrivains aussi bien anglophones que francophones affirment leurs liens d'origine avec les autochtones ou tout simplement manifestent leur intérêt pour leurs cultures qui appartiennent, en fait, à tous les Canadiens. De Robert Lalonde, à Roch Carrier mais aussi des écrivains qui n'appartiennent pas aux cultures de la majorité, l'Ukrainien George Riga, le Mennonite Rudy Wiebe, l'Irlandais Kinsella. Ces écrivains retracent l'histoire des peuples véritablement fondateurs avec leur héros et leurs victimes, leurs résistants et leurs vaincus. Ainsi, au Québec, il n'est plus honteux de faire valoir une appartenance métissée. Certains sont même fiers de faire remonter leurs origines aux premiers habitants du pays. Pour la plupart de ces écrivains, il s'agit d'abord de reconnaître la totalité d'une histoire mais aussi de défendre la mémoire et la vie présente de populations défaites et spoliées.

J'y vois, quant à moi, un autre phénomène qui a du mal à se libérer d'une vision dépassée et injuste. Terre de Caïn pour le Français Jacques Cartier, brousse pour l'Anglaise Susannah Moodie, le Canada est, cependant, pour les premières nations, la terre ancestrale. On commence à percevoir la science, la sagesse de ces premiers habitants qui ont su apprivoiser une terre fastueuse et riche en dépit de la dureté de son climat. Les Blancs, arrivés en soldats, en prêtres et devenus ensuite des colons ont reçu leurs premières leçons de choses et de vie des Inuit, des Hurons et des Montagnais. Aujourd'hui, alors que la protection de l'environnement est devenue une priorité, on retourne à la sagesse de ces habitants et on les reconnaît aussi comme des ancêtres.

Pour donner naissance à leur pays, nos voisins ont connu et subi les blessures d'une guerre d'Indépendance et d'une guerre de Sécession. Le Canada a suivi une autre voie, celle de la durée, d'un prolongement sans rupture. Nous

croyons à l'efficacité du débat, eût-il parfois les formes et les apparences d'affrontement, comme si nous laissions au temps la fonction de produire des changements. Nous sommes toujours une monarchie, et rares sont ceux qui réclament de mettre un terme à un fait de l'histoire. Cependant, peu de Canadiens se sentent dépendants de la Grande Bretagne même si des liens de sentiment et de loyauté envers une tradition persistent. Notre rapport avec la France a traversé des périodes de contradictions où la nostalgie se mêlait au ressentiment. Au Québec, et ailleurs au Canada, nous avons bâti notre propre maison française. Il n'en demeure pas moins que nos liens avec la France sont plus que solides, essentiels et tirent désormais un supplément de force de notre appartenance commune à un nouvel universalisme : la francophonie.

Notre rapport avec le monde s'est modifié. Cela fait déjà un siècle qu'au nom de la religion, des missionnaires catholiques et protestants s'installaient en Afrique, en Asie et en Amérique du Sud, exprimant leur foi dans le service à l'autre, fondaient des écoles et des hôpitaux. Ainsi cela fait longtemps que les Canadiens parcourent le monde. Aujourd'hui, même si leur présence au monde n'a plus le cadre religieux du passé, elle se manifeste dans d'autres cadres mais la volonté de service demeure la même.

Notre rapport avec la Grande-Bretagne est historique. Nous reconnaissons l'héritage européen qui se traduit dans nos institutions. Ce rapport devient de plus en plus culturel, a une composante sentimentale. Il colore nos liens avec les pays du Commonwealth, plus particulièrement avec ceux qui nous ressemblent comme l'Australie et la Nouvelle Zélande. Notre rapport avec la France n'a jamais été aussi libre. Nous nous sommes affranchis, presque affranchis, de notre sentiment de parents pauvres de la culture et de la langue. Nous défendons notre français et nous demandons à la France de le faire aussi. Notre lien avec la France s'inscrit dans le temps. Le passé est une dimension de notre culture. Nous nous sentons de plus en plus comme des associés dans la grande aventure de la francophonie. Notre lien avec les Etats-Unis n'est pas moins réel. Il est d'un caractère différent. Il s'inscrit dans l'espace. L'espace américain est le nôtre. Nous passons nos vacances aux Etats-Unis. Nous mangeons pratiquement les mêmes plats et nous nous adonnons aux mêmes divertissements. Que nous parlions français ou anglais, nous nous sentons en territoire familier chez nos voisins. Certains Canadiens s'y expatrient parce que les perspectives d'avenir leur paraissent plus alléchantes. Ils demeurent néanmoins attachés à leur origine canadienne. Nous avons l'ambition de posséder et de conserver une identité mixte dans une sorte de métissage de l'Europe et de l'Amérique qu'on qualifie parfois de compromis.

LE CANADA COMME IL VA

C'est une forme de sagesse propre aux pays qui sont assez forts pour préserver leur caractère et pas assez puissants pour l'imposer aux autres.

Avons-nous traversé l'histoire sans bruit et sans fracas ? Sûrement pas puisque des mots durs persistent et la mémoire de discours contradictoires ravive des blessures mal cicatrisées. Les premiers enfants de l'Europe cherchent et chercheront encore à aménager leurs rapports mutuels. On peut au moins dire que le sang n'a pas coulé et que la haine ne s'est pas installée. Les différences existent et j'espère qu'elles continueront à exister. Elles provoquent souvent des malentendus, suscitent des préjugés mais, en même temps, donnent lieu à de longues et, apparemment, interminables négociations. Je peux avancer qu'en cela aussi et peut-être surtout, le Canada constitue et demeure un laboratoire.

Dans de nombreux pays, les rapports de cultures, de langues, de religions et de groupes constituent un problème crucial et les affrontements se dégradent souvent en guerres fratricides. Au Canada on négocie et ne cesse de négocier et c'est le compromis qui le plus souvent l'emporte. Ce n'est pas là une fuite face au réel mais une manière d'éviter la haine et la violence. Je peux aussi ajouter qu'il y a là une forme de courage, voire d'héroïsme qu'on n'a pas l'habitude de souligner, encore moins de célébrer. Dans l'histoire encore jeune de notre pays, chaque Canadien, où qu'il demeure, appartient à une minorité. Il s'agit d'une forme apparente de fragilité et il faut du courage pour l'accepter. Le Québécois est entouré d'un océan d'Anglophones, et l'Ontarien doit affirmer, dans la langue commune à tout un continent, à l'intérieur de cette langue, sa différence. Aussi, nos débats et nos négociations internes paraîtraient, vus de Sirius, comme l'expression de la vie, la présence d'un pays qui refuse de démissionner. Il s'agit d'une longue entreprise d'aménagement des rapports entre groupes, une recherche d'équilibre qui ouvrirait la voie à l'harmonie. Cependant le chemin est ardu et rempli d'embûches et d'obstacles. J'ai envie de dire : tant mieux si les controverses se poursuivent car, à la longue, cela peut déboucher sur un dialogue.

Pour moi, le Canada est un pays choisi. Il est l'autre Amérique. Celui dont les Etats-Unis ont besoin comme un autre possible. Quels que soient les arrangements et les aménagements constitutionnels, le Canada demeure à mes yeux un pays double, anglophone et francophone. Etre double, voire multiple grâce à l'apport de tous les groupes qui sont venus à la suite des Français et des Anglais, est une richesse, un avantage même quand la route est semée de difficultés, de pièges et d'obstacles.

Nous appartenons au monde, Anglophones ou Francophones, grâce à nos langues. Nous appartenons au monde car nous vivons, chacun de nous, une

Naïm KATTAN

langue, une culture. Partout dans le monde, on cherche la sagesse ultime de vivre le partage et la différence sur un même territoire. Le Canada est, en cela, un laboratoire et je suis confiant que nous réussirons peut-être pas à être exemplaires mais, du moins, à indiquer la voie.